

**Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS)**

**Projet d'aménagement Hébert**

**Espaces Ferroviaires**

## **Rapport final**

VERSION DU 6 JUILLET 2021



## Remerciements

### Pour l'ARS :

Evelyne **JEAN-GILLES** (Chargée de développement de projet Evaluation d'Impact sur la Santé)

### Pour la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris :

Fanny **BENARD** (Elue en charge de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagements)

Colin **DURET** (Cabinet du Maire, Chargé de mission vie associative, animation locale et politique de la ville)

Mario **GONZALEZ** (Elu en charge de l'urbanisme et du logement)

Ayodele **IKUESAN** (Elue en charge de la santé et de la réduction des risques)

Charles **LEMONNIER** (Cabinet du Maire, Chargé de mission urbanisme et nature)

### Pour la Ville de Paris :

Céline **AFCHAIN** (Conseillère urbanisme au cabinet d'Emmanuel Grégoire)

David **BORNSTEIN** (Directeur adjoint du Cabinet de la santé publique, des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions, et de la réduction des risques)

Olivier **CHRETIEN** (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Division prévention des impacts environnementaux)

Julie **CUVELIER** (Direction de la démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, Chargée de développement local)

Naïma **HATIA** (Direction du Logement et de l'Habitat, Adjointe au chef du bureau des études, de la prospective, de la programmation et de la synthèse)

Elisabeth **HAUSHERR** (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, Sous-directrice de la santé)

François **HOTE** (Direction de l'Urbanisme, Service de l'aménagement)

Céline **LEGOUT** (Service Parisien de Santé Environnementale, Ingénieure Evaluation d'Impact sur la Santé)

Sébastien **MORDACQ** (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, Chef de projet politique de la ville)

Fernande **NTSAME-ABEGUE** (Direction de la Voirie et des Déplacements, Agence à la mobilité)

Mathieu **PRATLONG** (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Division urbanisme et paysage)

Maeva **RAKOTOMANGA** (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi)

Céline **RICHET-MARTIN** (Service des Aménagements et des Grands Projets, Cheffe de projet)

Gabrielle **VERNOUILLET** (Service Parisien de Santé Environnementale, Chargée d'Evaluations des Impacts en Santé)

Marie-Pierre **VIAUD** (Direction de l'Urbanisme, Service de l'aménagement, Cheffe de projet)

### Pour l'Ecole Normale Sociale :

Katia **LAMARDELLE** (Directrice Générale)

Xavier **RELIQUET** (Administrateur)

### Pour la Maitrise d'Œuvre :

Pour l'Agence Laq :

Hélène **GUILLEMOT** (Cheffe de projet)

Pour l'Atelier Jacqueline Osty et Associés :

Loïc **BONNIN** (Paysagiste, Directeur d'études)

Audrey **FOURQUET** (Urbaniste)

Pour BE Elioth :

Lilo **DOUZET** (Chargé de projet)

### Pour l'équipe EIS :

Pour Energies Demain :

Camille **BELLOIS** (Chargée d'étude)

Elsa **BIDAULT** (Responsable Activité Santé)

Clémence **GRENON** (Chargée d'étude junior)

Pour l'institut Paris Région :

Téodora **NIKOLOVA** (Chargée d'étude)

Pour Espaces Ferroviaires (Maitrise d'ouvrage) :

Charlotte **CRATCHLEY** (Cheffe de projet)  
Agnès **CRUCE** (Directrice de l'aménagement)  
Fadia **KARAM** (Directrice générale)  
Pierre **MAGDELAINE** (Directeur de projet)  
Cécilia **PETITPREZ** (Directrice de projet)  
Nadia **TAHRI** (Responsable innovations et développement durable)

Une démarche portée et financée par l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS IdF) et l'Agence de développement, de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie d'Île-de-France (ADEME IdF) et réalisée par le bureau d'études Énergies Demain, en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France (ORS IdF) et l'Institut Paris Région.

### **Citation recommandée**

Elsa Bidault, Camille Bellois, Charlotte Cratchley, Téodora Nikolova, Clémence Grenon, Cécilia Petitprez, Pierre Magdelaine, « Rapport final Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) Projet d'aménagement Hébert ». 2021. 236 pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

**Ce document est diffusé par Espaces Ferroviaires**  
**10 rue Camille Moke**  
**93212 Saint-Denis**

## Table des matières

<b>1. LE CONTEXTE DE LA DEMARCHE EIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT HEBERT</b>	<b>6</b>
<b>1.1. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>6</b>
<b>1.2. LA DEMARCHE EIS SUR LE PROJET HEBERT</b>	<b>9</b>
• LE CONTEXTE DE L'AMI SEAD2 DE L'ARS ET DE L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE	9
• GENERALITES SUR L'EIS	11
• LA DEMARCHE EIS SUR LE PROJET HEBERT	11
<b>1.3. LE CALENDRIER DE L'EIS DU PROJET HEBERT</b>	<b>12</b>
<b>1.4. LES INSTANCES DE L'EIS</b>	<b>13</b>
• LA GOUVERNANCE	13
• LA PARTICIPATION CITOYENNE	15
<b>2. LE CADRAGE DE L'EIS DU PROJET HEBERT (PHASE 2 DE L'EIS)</b>	<b>16</b>
<b>2.1. METHODOLOGIE DU CADRAGE DE L'EIS</b>	<b>16</b>
<b>2.2. PERIMETRE DES COMPOSANTES DU PROJET FLECHES POUR L'EIS</b>	<b>16</b>
• AMENAGEMENT DE SURFACE DES ESPACES COMMUNS	17
• ANIMATION DES REZ-DE-CHAUSSEE ET PIEDS D'IMMEUBLE	18
• BATI SOCIAL ET LES DIFFERENTES FORMES D'HABITAT SUR LE FUTUR QUARTIER HEBERT	19
<b>2.3. PERIMETRE THEMATIQUE OU DETERMINANTS DE SANTE SELECTIONNES</b>	<b>19</b>
<b>2.4. PERIMETRE DES POPULATIONS CONCERNEES (CADRAGE POPULATIONNEL) : EXPERIMENTATION DE LA GRILLE URBAN-ISS</b>	<b>21</b>
• CONTEXTE DE L'UTILISATION DE LA GRILLE URBAN-ISS	21
• METHODOLOGIE D'UTILISATION DE LA GRILLE URBAN-ISS	22
• RESULTATS DE L'UTILISATION DE LA GRILLE URBAN-ISS EN PHASE CADRAGE	24
<b>2.5. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>27</b>
<b>2.6. SYNTHESE ET CONCLUSION DU CADRAGE DE L'EIS</b>	<b>31</b>
<b>3. L'ANALYSE D'IMPACTS DU PROJET D'AMENAGEMENT HEBERT (PHASE 3 DE L'EIS)</b>	<b>34</b>
<b>3.1. METHODOLOGIE GLOBALE DE L'ANALYSE</b>	<b>34</b>
<b>3.2. REVUE DE LITTERATURE</b>	<b>35</b>
• METHODOLOGIE DE LA REVUE DE LITTERATURE	35
• RESULTATS DE LA REVUE DE LITTERATURE	38
<b>3.3. PROFIL DE TERRITOIRE</b>	<b>92</b>
• METHODOLOGIE DU PROFIL DE TERRITOIRE	92
• RESULTATS DU PROFIL DE TERRITOIRE	93
• SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX DE SANTE IDENTIFIES GRACE AUX INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	143
<b>3.4. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET HEBERT SUR LA SANTE DES POPULATIONS</b>	<b>145</b>
• METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET HEBERT SUR LA SANTE DES POPULATIONS (ESTIMATION, CARACTERISATION, PRIORISATION)	145
• RESULTATS DE L'ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET HEBERT SUR LA SANTE DES POPULATIONS	150
<b>4. LA CO-CONSTRUCTION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EIS (PHASE 4 DE L'EIS)</b>	<b>182</b>
<b>4.1. METHODOLOGIE DE LA CO-CONSTRUCTION DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>182</b>
<b>4.2. LES RECOMMANDATIONS CO-CONSTRUITES DE L'EIS</b>	<b>184</b>
<b>5. LES CONCLUSIONS DE L'EIS</b>	<b>222</b>

5.1.	LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS : LE SMAUPE HEBERT	222
5.2.	BILAN DE L'EIS DU POINT DE VUE D'ESPACES FERROVIAIRES	223
<hr/>		
6.	ANNEXES	224
<hr/>		
7.	BIBLIOGRAPHIE	225

**Aides à la lecture de ce rapport final :**

Le rapport final est agrémenté d'icônes pour faciliter la lecture et faire le lien entre différentes parties du rapport.



**Rappels** : ces encadrés permettent de guider la lecture en rappelant des points saillants de l'analyse et mettant en évidence des enjeux croisés.



**Bonnes pratiques** : Cette icône indique des compléments et remarques constituant des leviers, opportunités ou des bonnes pratiques.



**Verbatims** : ces encadrés illustrent l'analyse des enjeux avec des éléments de langage issus des entretiens ou ateliers menés.



**Résumé** : ces encadrés permettent régulièrement de souligner de manière synthétique les points saillants, opportunités et points de vigilance à avoir tout au long de la démarche EIS



**Vigilances** : ces encadrés indiquent des points de vigilance à garder en tête et qui justifient certains réajustements tout au long de la démarche

## 1. LE CONTEXTE DE LA DEMARCHE EIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT HEBERT

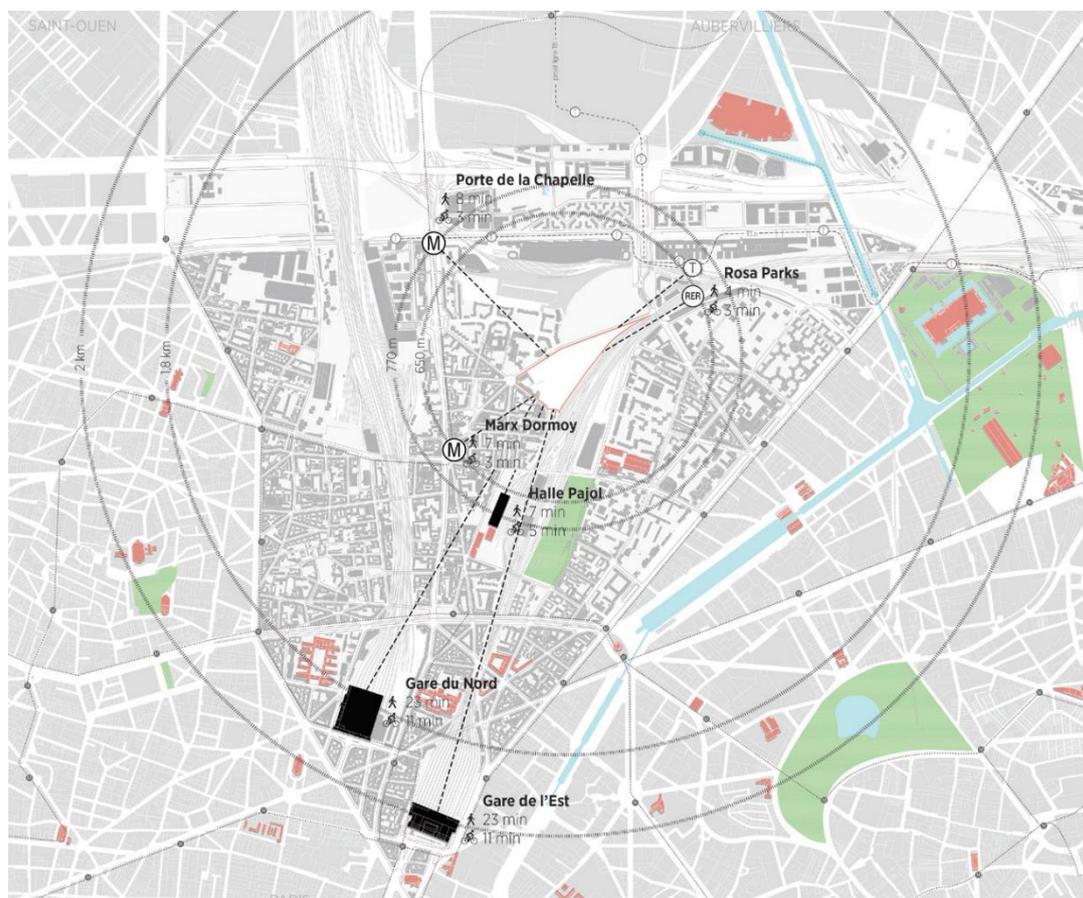
### 1.1. Présentation du projet

La réunion de lancement de l'EIS du projet Hébert s'est tenue le 04/02/2020 en présence de l'équipe projet chargée de l'EIS, l'équipe d'Espaces Ferroviaires, les bureaux d'étude qui ont participé à la conception du projet, les équipes de la ville de Paris (Direction urbanisme), les équipes du service Parisien de Santé Environnement, de l'ADEME et de l'ARS. Cette réunion de lancement a permis à l'équipe projet en charge de l'EIS de se présenter, mais également à la maîtrise d'ouvrage, Espaces Ferroviaires de présenter le projet Hébert, la démarche EIS, ainsi que les premiers éléments méthodologiques de la phase de cadrage.

Le site sur lequel s'étend le projet accueillait préalablement une plateforme ferroviaire, qui accueillait des fonctions de stockage et de fret. Le projet Hébert s'étend donc sur une friche d'un périmètre de 5,2ha, propriété de la SNCF, dans le quartier de la Chapelle (Paris 18<sup>ème</sup>), délimité à l'est par les voies ferrées de la gare de l'Est, à l'Ouest par les voies ferrées de la Gare du Nord, et au Nord par la porte de la Chapelle. Ce quartier est divisé en trois entités :

- Au sud, une typologie plutôt de "Faubourg" (style urbain, caractéristique des franges périphériques de Paris)
- À l'ouest, une zone d'aménagement des années 1980
- Au nord, une zone d'activité de la même époque

Le projet Hébert se situe juste à la jonction entre ces ensembles urbains.



Localisation du site Hébert dans le quartier Paris 18<sup>ème</sup> et temps d'accès aux lieux d'intérêts à proximité (Gare, stations de métro), Cartographie Agence LAQ (présentation du CRAUPE Janvier 2020).

La Rue de l'Évangile, qui longe au Nord le site Hébert est un axe routier et très fréquenté. Elle est bordée d'équipements scolaires.

L'enjeu global du projet d'aménagement du site Hébert est de « continuer la ville », et « faire vivre le secteur » par une amélioration de l'accessibilité vers les sites à proximité comme la gare Rosa Parks.

Espaces Ferroviaires, aménageur du projet, souhaite intégrer au projet Hébert une forte identité "qualité de vie et santé".

Le projet prévoit 103 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), équilibré entre le logement et le tertiaire (comprenant notamment les services et les équipements) qui représentent chacun, à parts égales, 50% du programme, répondant aux attentes du PLU et du PLH :

- Les logements représentent 49 000 m<sup>2</sup> de SDP (soit environ 50% du projet). La répartition des logements sur l'ensemble du projet est la suivante : 60% de logements sociaux (dont 10% en accession sociale à la propriété) et 10 % de logements intermédiaires<sup>1</sup>. 20% des logements sociaux (en nombre de logements) seront consacrés à des logements spécifiques. A ce stade sont prévues une résidence pour personnes âgées, une maison relais, et une résidence jeune travailleur.  
Cette répartition globale sera réajustée en fonction des résultats de l'EIS qui constitueront des leviers, des argumentaires. En effet, cette répartition et les mécanismes sur lesquels s'appuiera le dispositif d'accession sociale à la propriété pourront potentiellement faire l'objet de réajustements.
- Concernant la programmation des équipements, il est prévu que l'École Normale Sociale (ENS) (centre de formation, centre socioculturel et incubateur d'associations), située actuellement Rue de Torcy, puisse bénéficier d'un espace dédié d'environ 2000 m<sup>2</sup> dans les nouveaux bâtiments (Lot D). L'ENS a été intégrée à la démarche EIS en tant qu'interlocutrice clé, car présente et investie dans la vie sociale du secteur.

Le lot J, qui accueillera un programme de bureaux de 28 000 m<sup>2</sup> SdP, sera, du fait de sa taille, a priori dédié à un seul et même groupe professionnel. Ce lot constitue une opportunité intéressante en termes de promotion immobilière, mais également en termes de possibilités d'aménagements (animations des RDC, espaces disponibles le week-end pour l'ensemble des habitants/usagers du site, etc.).

L'offre de restauration dédiée à ces espaces professionnels (Lot J) sera à améliorer et à articuler avec les commerces de proximité sans toutefois déstabiliser l'appareil commercial existant alentour. Ces offres doivent être complémentaires.

Une offre de crèche (66 berceaux) est prévue au niveau des îlots sud de la phase 1 (Ilot H). Enfin, des espaces doivent être dédiés à des locaux associatifs.



Agence Claire Schorter, Atelier J.Osty & associés, OGI, Elioth

Plus généralement, à l'échelle du site, un travail important a été mené par la maîtrise d'ouvrage et les bureaux d'étude de la conception urbaine concernant **la réversibilité des RDC**, c'est-à-dire leur capacité à pouvoir s'adapter à des espaces dédiés aux logements, aussi bien qu'à des commerces ou services.

**La réunion de lancement élargie a été l'occasion d'explicitier les marges de réorientation du projet sur lesquelles les recommandations élaborées dans le cadre de l'EIS pourront porter** (Cf. partie 4. La co-construction des recommandations, page 182). **Les marges de manœuvre de l'EIS sont les suivantes :**

- **L'aménagement des espaces communs** : et en particulier les aménagements situés à l'articulation entre les différents espaces verts à proximité, la programmation du square, et les aménagements de surfaces des futurs espaces publics

<sup>1</sup> Les logements locatifs intermédiaires sont des logements neufs répondant aux dernières normes notamment en matière de performance énergétique et dont les loyers sont inférieurs de 15 à 20% au prix du marché.

- **L'animation des RDC et la programmation des bas d'immeubles**
- **Le bâti social (et en particulier l'arrivée de nouveaux occupants, l'appropriation des logements et des espaces publics)** dans la mesure où les logements sociaux représentent une part importante du programme et que des recommandations formulées sur ce sujet dans le cadre de l'EIS du projet Gare des mines pourraient également être traitées au niveau du projet Hébert.

Les études de conception des deux premiers lots du projet (J et D) ont débuté en 2020. Elles ont donc été étudiées prioritairement dans le cadre de l'EIS du projet Hébert, afin d'éviter un « coup parti » :

- Le lot J a également fait l'objet de nombreuses études environnementales par le bureau d'études Elioth et de nombreux critères de qualité environnementale seront intégrés (label E+C-, utilisation de matériaux biosourcés ...). La désignation de son équipe de maîtrise d'œuvre a été engagée au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 par un concours d'architecte. Le lot J sera développé en interne par Espaces Ferroviaires et fera l'objet d'un concours d'architecte, ce qui constitue une opportunité de réorienter la mise en œuvre des aménagements en amont de leur élaboration, à la lumière des résultats de l'analyse de l'EIS.
- Le lot D, doit notamment accueillir l'ENS. La contractualisation avec l'ENS est en cours et la programmation précise reste à définir.

Ces deux lots D et J présentent des enjeux importants : ils sont situés à l'interface entre le site Hébert et le quartier.

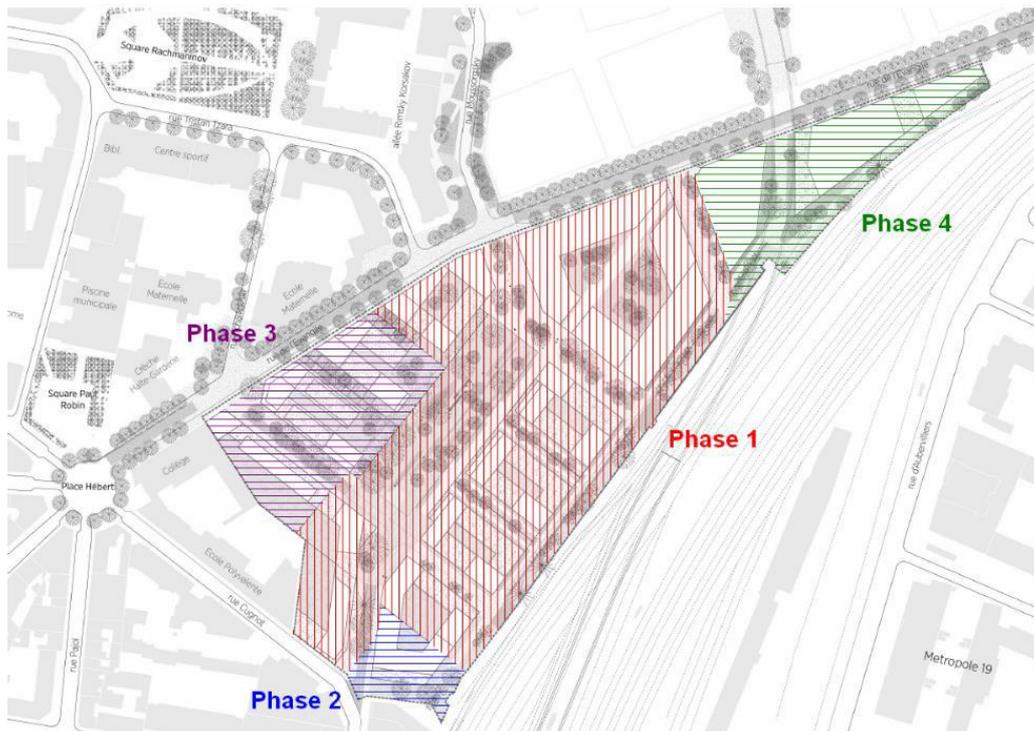
Le projet d'aménagement Hébert a la même temporalité que le projet d'aménagement du site Chapelle-Charbon et s'inscrit également à proximité de plusieurs autres projets urbains (Site Cap 18 par exemple : reconversion d'une zone d'activité avec un accent sur la dimension économique du site, ou Gare des Mines Fillettes).

Les urbanistes ont été désignés fin 2016, la concertation a débuté début 2017. 3 scénarios ont été élaborés : il s'agissait d'archétypes qui avaient pour objectif de nourrir la concertation et de prendre la mesure du site pour proposer un projet optimal et faisant consensus. Un scénario de synthèse en a émergé puis le plan guide a été produit sur cette base et validé à l'été 2018. Un bilan de la concertation a également été réalisé à cette étape.

En février 2019, le permis d'aménager de la 1<sup>ère</sup> phase du projet et l'étude d'impact environnemental ont été déposés et un AVP des futurs espaces publics a été validé. Les études PRO des phases 1 à 3 du projet ont été élaborées sur l'année 2019 et sont en cours de validation. Le permis d'aménager de la phase 1 a été purgée de tout recours en août 2020.

Le projet est développé en 4 phases « administratives » qui se conduiront parfois en parallèle :

- Phase 1 : Travaux 2021-2027
- Phase 2 : Travaux 2025-2028
- Phase 3 : Travaux 2025-2028
- Phase 4 : Travaux 2025-2028



Plan de phasage du projet, Espaces Ferroviaires

La construction du premier immeuble démarrera en 2023. Les premières livraisons de la phase 1 sont prévues en 2025 et concernent les lots M, E, F, G, D et J. Des fiches de lots succinctes ont déjà été rédigées, reprenant les éléments de recommandations du CRAUPE (Cahier des Recommandations Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales).

La première phase des démolitions a été engagée la fin du premier semestre 2020, à la suite de l'obtention du permis d'aménager. Une seconde phase sera réalisée en 2025, après le départ de la Police Régionale des Transports (PRT), qui occupe la phase 3 du projet.

Les premiers aménagements temporaires, soit les voies de chantier préfigurant les futurs espaces publics, ne seront pas réalisés avant 2022. Les premiers travaux définitifs (plantations, mobilier, revêtements de sol...) ne seront pas réalisés avant 2024.

 <b>EN RESUME SUR LE PROJET HEBERT :</b>	
<b>Ce qui est stabilisé avant le début de l'EIS</b>	<b>Ce qui peut encore faire l'objet de recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis d'aménager qui dimensionne les périmètres de l'emprise au sol des lots, et des espaces communs (futurs espaces publics)</li> <li>- Les grands équilibres du programme (part bureaux, services, logements)</li> <li>- L'identité du projet urbain et la garantie de ses qualités bioclimatiques (ensoleillement, vent, bruit)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de surface des espaces communs (revêtement, plantation, mobilier ...)</li> <li>- Architecture des bâtiments, paysage, locaux communs (recommandations à destination des constructeurs)</li> <li>- L'animation des RDC et des pieds d'immeuble, services à la population</li> <li>- Bâti social et « mode d'habiter »</li> </ul>

## 1.2. La démarche EIS sur le projet Hébert

- **Le contexte de l'AMI SEAD2 de l'ARS et de l'ADEME Île-de-France**

Les ARS accompagnent le déploiement de cette démarche, convaincues de sa pertinence pour atteindre les objectifs de réduction des ISS et des inégalités territoriales de santé (ITS), et mettre en œuvre plus efficacement une approche globale de la santé, d'ores-et-déjà portée par les Ateliers Santé Ville (ASV). Les expérimentations d'EIS d'ores et

déjà menées en France ont en effet permis le constat concordant et positif suivant : elles ont généré une meilleure prise en compte des déterminants de la santé, un rapprochement des cultures professionnelles et surtout une appropriation du concept de santé par les différents décideurs. Concrètement, il s'agit de favoriser une appropriation et une intégration de la démarche EIS dans les processus de travail par les collectivités territoriales. **L'ARS Ile-de-France** dans le cadre d'orientation stratégique (COS) du projet régional de santé en Île-de-France 2018-2022 (PRS2) énonce trois principes transversaux :

1) La réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la prévention, aux soins ou à un accompagnement est un objectif de toutes les mesures.

2) Il est nécessaire de mettre la prévention et la promotion de la santé au cœur de nos préoccupations, notamment en mobilisant l'ensemble des politiques publiques.

3) L'approche territoriale constituera le niveau et le levier principal de l'action

Le PRS2 se donne pour objectif l'inscription de la santé dans toutes les politiques (Axe de transformation n°5), c'est-à-dire la prise en compte systématique des enjeux sanitaires et des enjeux d'équité en santé dans les politiques et les grands projets franciliens. La réalisation de cet objectif passe par la structuration de la stratégie de plaidoyer, qui inclut l'incitation et l'accompagnement à la réalisation d'EIS en vue de systématiser cette démarche. Il passe également par le développement d'une culture commune autour de la notion d'intersectorialité et de transversalité.

Le **Plan Parisien de Santé Environnementale (PPSE)** mis en place en 2015 s'inscrit pleinement dans cette approche. Il vise, en particulier, à poser les termes de la relation entre santé et environnement à Paris et à comprendre les facteurs de développement d'inégalités de santé. Une fiche-action de ce plan, consiste en la réalisation d'EIS, avec pour objectifs :

- Systématiser les prises de décision en faveur de la santé dans les opérations d'aménagement urbain
- Mettre en place des outils d'aide à la décision
- Favoriser l'appropriation des enjeux de santé par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Par ailleurs, le **Contrat Local de Santé (CLS)** de la Ville de Paris (établi en mars 2018) a retenu 4 axes :

- Axe 1 : les politiques qui contribuent à la santé
- Axe 2 : favoriser les parcours de santé adaptés aux publics vulnérables
- Axe 3 : développer l'approche et la gouvernance territoriale en santé dans un cadre participatif
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé comme un axe transversal de l'ensemble du CLS.

Ainsi, les réflexions autour du concept de **l'urbanisme favorable à la santé** engagées à l'initiative de l'OMS depuis 2000 constituent un support pour l'action. L'ensemble des parties prenantes doivent se mobiliser et agir ensemble pour améliorer réellement et durablement la santé des habitants en attribuant aux projets d'aménagement urbain des objectifs spécifiques à un urbanisme favorable à la santé.

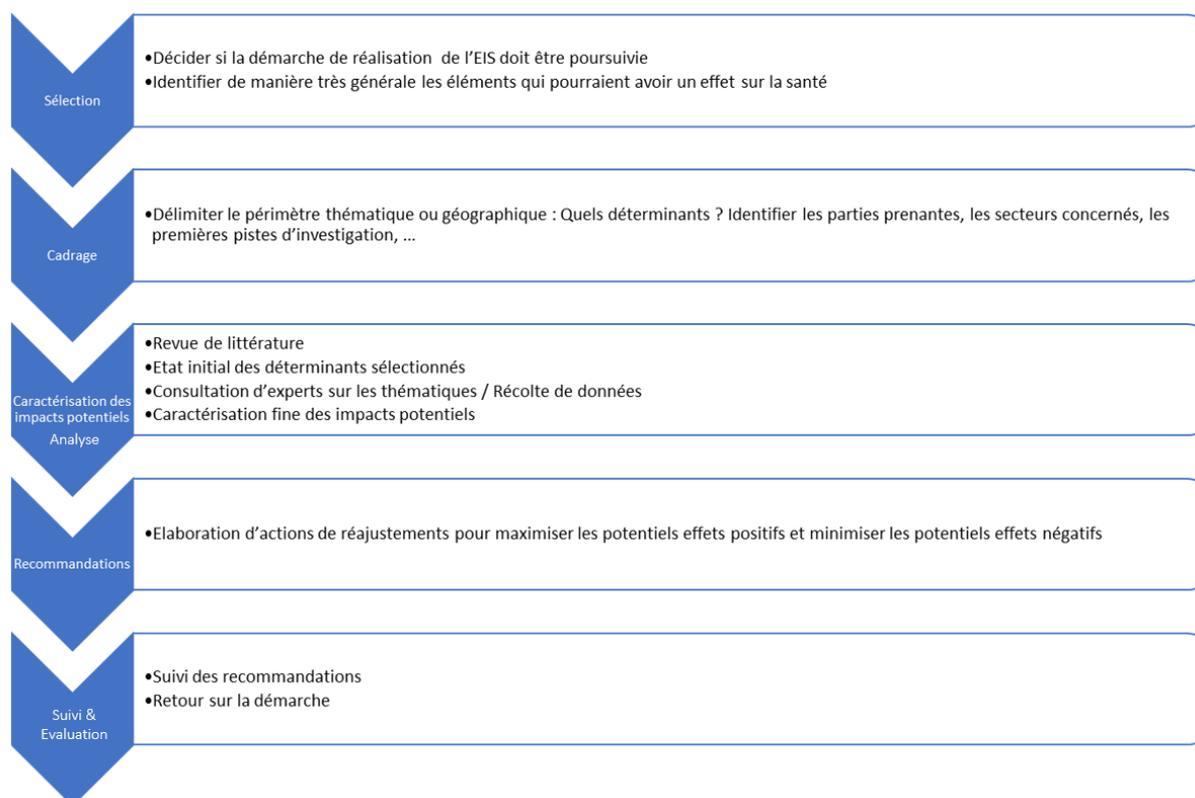
Espaces Ferroviaires en coordination avec la Ville de Paris et accompagnés de l'ARS IDF et de l'ADEME (dans le cadre de l'AMI SEAD 2) souhaitent dans cette dynamique réaliser une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) du projet Hébert afin d'y intégrer les enjeux de santé des populations pour mettre en place un cadre de vie de qualité, ceci plus spécifiquement, étant donné l'avancée du projet, sur la conception des espaces publics et la programmation des rez-de-chaussée des constructions à venir. Les commanditaires tiendront compte des recommandations coconstruites à l'issue de l'EIS (Etape 4 de l'EIS). Il s'agit ainsi de faire de ce projet de nouveau quartier urbain mixte, un levier réel d'amélioration de la santé par la création de conditions de vie qui contribuent au bien-être et à une bonne qualité de vie des habitants et usagers, et de réduction des ISS et des ITS.

L'EIS du projet d'aménagement du site Hébert vise ainsi plusieurs objectifs :

- Evaluer les impacts positifs potentiels du programme sur la santé des populations concernées et sur les inégalités, et les maximiser
- Evaluer ses impacts négatifs potentiels sur la santé des populations concernées et sur les inégalités et les minimiser (en cohérence avec le Plan parisien de santé environnementale et le Contrat Local de Santé).
- Impliquer la population dans la démarche et notamment les sous-groupes plus vulnérables
- Disposer de recommandations concrètes et réalistes qui faciliteront le déploiement opérationnel du programme d'aménagement urbain et la participation de la population
- Disposer d'outils de suivi qui permettront d'évaluer l'effectivité de la prise en compte des recommandations de l'EIS, et l'appropriation du processus et de ces recommandations par les parties prenantes du projet de renouvellement urbain
- Intégrer de manière intersectorielle la démarche EIS dans les processus de travail pour sensibiliser l'ensemble des secteurs concernés par l'opération à une approche globale de la santé

- **Généralités sur l'EIS**

L'EIS se définit comme « une combinaison de procédures, méthodes et outils qui permettent de juger les effets possibles d'une politique, d'un programme ou projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population » (Organisation Mondiale de la Santé, Consensus de Göteborg, 1999). Elle se déroule généralement en 5 étapes, décrites comme suit :



- **La démarche EIS sur le projet Hébert**

L'EIS du projet Hébert est une EIS **prospective**<sup>2</sup>, puisqu'entreprise en amont de l'opération, et **intermédiaire** : le temps (cf. Le calendrier de l'EIS page 12) et les ressources nécessaires à ce type d'EIS sont importants. Les méthodes utilisées privilégieront donc, en plus de l'utilisation des données existantes, la consultation d'experts et d'informateurs-clés afin de recueillir des données qualitatives nouvelles, et si pertinent, des outils favorisant la mobilisation, la participation et la concertation avec les parties prenantes.

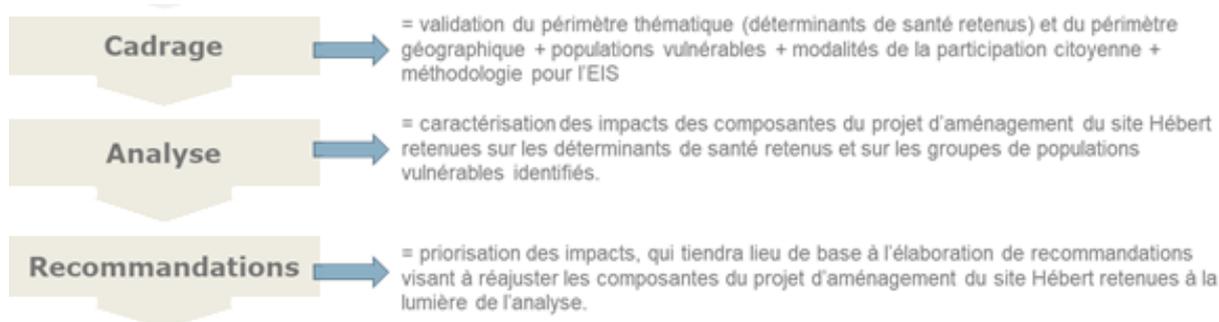
L'EIS engagée sur le projet Hébert a pour objectif pour la maîtrise d'ouvrage d'identifier très précisément les angles morts qui n'ont pas encore été pensés dans le cadre de la conception urbaine, et qui pourront potentiellement impacter la qualité de vie des populations concernées. En effet, pour la réalisation du projet de nombreuses études ont été engagées, notamment d'un point de vue environnemental (étude sur le bruit, l'irradiation des façades d'immeuble ...), mais celles-ci s'attachent surtout à caractériser les éléments pour des aménagements durables en termes environnementaux sans pour autant se pencher sur la différenciation des impacts du projet selon les différents groupes de populations vulnérables et également la temporalité d'apparition des impacts.

La plus-value de l'EIS du projet Hébert a résidé en la possibilité de formuler des **recommandations relatives aux usages, fonctionnalités et modes d'occupation de ce futur quartier aménagé**. De plus, l'EIS permet de caractériser les impacts potentiels du projet sur la qualité de vie des populations et entre autre, sur son intégration dans le quartier au regard des inégalités sociales et territoriales de santé : comment le projet Hébert, pourrait réduire (ou

<sup>2</sup> Une EIS peut également être rétrospective si elle intervient au moment de la mise en œuvre du projet ou après. En règle générale, l'EIS prospective doit être favorisée pour que les recommandations soient prises en compte avant que les choix décisifs ne soient faits. Néanmoins, en vertu du Consensus de Göteborg (1999) qui définit un cadre commun pour toutes les EIS, les résultats d'une EIS rétrospective sont valables grâce aux informations qu'ils peuvent apporter aux futures études d'impact prospectives. Toutefois, le débat doctrinal sur la question de la reconnaissance et de la pertinence des EIS rétrospectives n'est pas clos. Pour certains, elles ne correspondent pas à l'esprit de l'EIS du fait de l'absence d'influence possible des recommandations formulées. Pour d'autres, elles sont utiles pour dénoncer ou justifier des politiques, a posteriori [1].

du moins, ne pas accroître) les ISS (Inégalités sociales de santé) et ITS (Inégalités territoriales de santé) sur le quartier et dès lors quelles recommandations faire pour maximiser ses effets positifs et minimiser ses effets négatifs ?

Les différentes étapes de l'EIS du projet Hébert sont :



**Au-delà des objectifs généraux poursuivis par une EIS, à savoir réduire les potentiels effets négatifs du projet Hébert et maximiser les potentiels effets positifs du projet sur la santé des habitants, en mettant en œuvre l'EIS du projet Hébert, Espaces Ferroviaires souhaite répondre à l'objectif de réduction des inégalités sociales et de santé dans les projets d'aménagement. L'EIS du projet Hébert tend à amorcer l'acculturation de l'aménageur aux enjeux de santé en lien avec la production de la ville.**

L'absence d'une phase « sélection » (qui consiste à évaluer la pertinence et l'opportunité de réaliser une EIS) s'explique par le contexte dans lequel se déroule cette EIS. L'AMI SEAD2, lancé par l'ARS et l'ADEME Île-de-France et auquel Espaces Ferroviaires a répondu, a déjà permis d'évaluer de la pertinence de réaliser cette EIS.

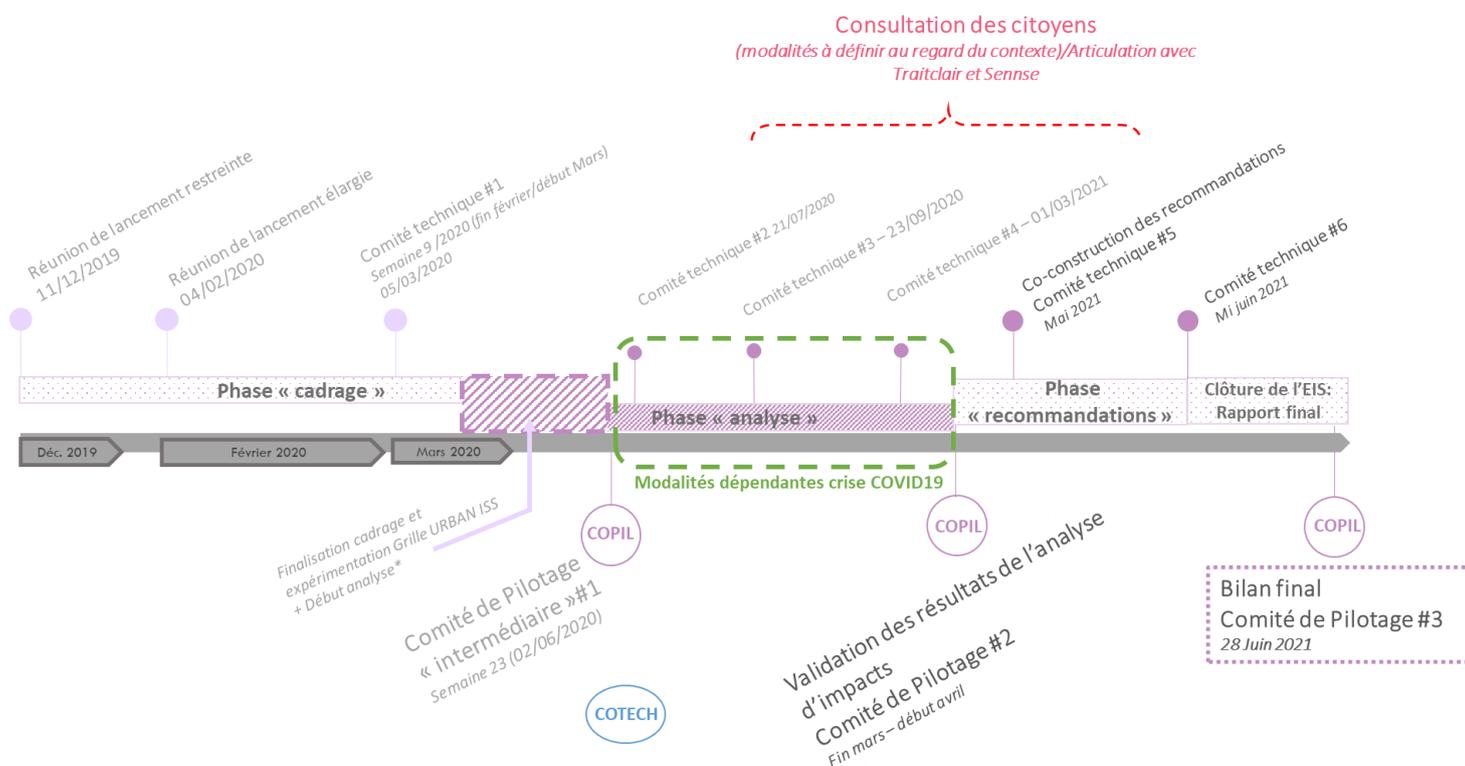
Concernant la phase de suivi, qui vient après la phase de recommandations, celle-ci n'était pas inscrite dans le marché initial. Toutefois Espaces Ferroviaires a souhaité intégrer la démarche EIS dans une démarche de suivi plus large de la qualité du projet. Cette phase de suivi est donc en cours de réalisation dans le cadre du SMAUPE (Cf. Partie 5.1 page 222).



La crise COVID19 a permis de révéler des enjeux forts en termes de santé des populations, en particulier, le rôle et l'importance des espaces publics et du cadre de vie pour garantir le bien-être des populations et limiter le cumul des vulnérabilités. Ces enjeux, soulevés par l'EIS ont été confirmés par cette situation de crise sanitaire.

### 1.3. Le calendrier de l'EIS du projet Hébert

L'EIS du projet Hébert s'est déroulé de décembre 2019 à juin 2021. La réunion de lancement élargie s'est tenue le 4 février 2020 et le comité de pilotage final s'est déroulé le 28 juin 2021. Le contexte de la crise sanitaire et le décalage des élections municipales de juin 2020 a impacté le calendrier initial de l'EIS. Toutefois le contexte de la crise sanitaire a permis d'approfondir certains points du cadrage, notamment le cadrage populationnel grâce à l'expérimentation de la grille URBAN-ISS (Cf. Partie 2.5 page 27).



## 1.4. Les instances de l'EIS

- **La gouvernance**

### LE COMITE TECHNIQUE

**Le comité technique (CT)** est une instance opérationnelle essentielle pour la réalisation d'une EIS : il réunit plusieurs structures, compétences, et plusieurs visions du projet à venir. C'est un groupe relativement restreint afin de faciliter la planification des rencontres, et les délibérations (réactivité, dynamisme, implication, et facilité à réunir le groupe) et vise sur le mode participatif la production d'une méthodologie et le recueil des informations pour formuler des recommandations. Il a vocation à alimenter la prise de décision du comité de pilotage.

L'équipe projet a été systématiquement représentée *a minima* par E. Bidault et C. Bellois en charge de la coordination globale de l'ensemble des instances et des parties prenantes de l'EIS, et de la réalisation de ses différentes phases. M. Dubreuil et T. Nikolova (ORS IDF et Institut Paris Région) ont été associées aux différents comités techniques lorsque cela était pertinent.

La réunion de lancement élargie a permis d'identifier les membres du comité technique. Le niveau technique a ainsi été *a minima* assuré par :

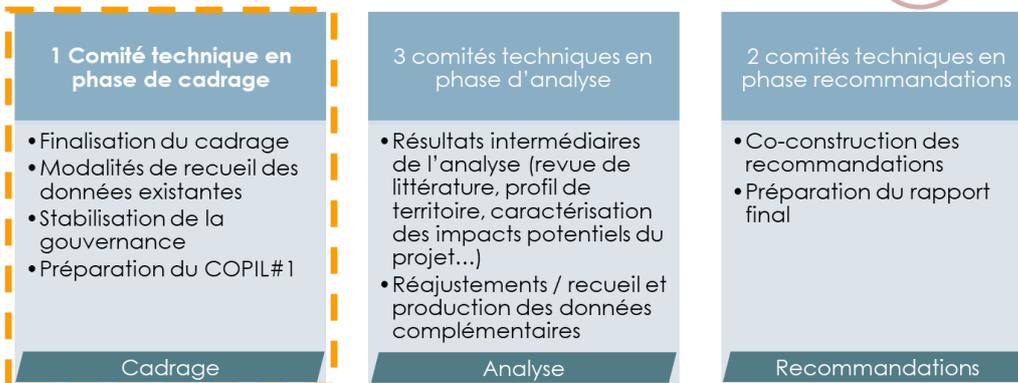
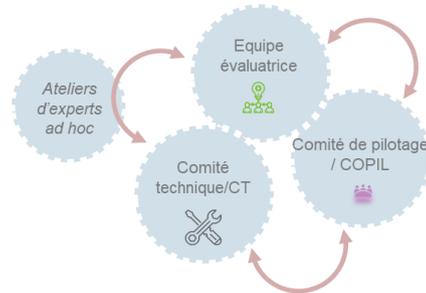
- L'équipe projet (Énergies Demain, ORS IDF, Institut Paris Région) – Elsa Bidault, Camille Bellois, Muriel Dubreuil, Téodora Nikolova
- La maîtrise d'ouvrage (Espaces Ferroviaires) – Pierre Magdelaine
- Les équipes de conception du projet urbain – Hélène Guillemot pour LAQ et lorsque pertinent : AJOA (Loïc Bonnin) et BE Elioth (Lilo Douzet)
- L'équipe EIS de la ville de Paris – Gabrielle Vernouillet, Céline Legout
- La Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris – Marie-Pierre Viaud
- La mairie du 18ème – Charles Lemonnier (chargé de mission urbanisme et nature) et Colin Duret (chargé de mission vie associative, animation locale et politique de la ville)

- L'ARS IDF – Evelyne Jean Gilles, Nicolas Notin
- L'ADEME IDF – Natacha Monnet

La constitution du CT a toutefois pu évoluer en fonction des étapes de l'EIS.

De plus, des ateliers d'experts *ad hoc* ont été organisés pour alimenter les différentes phases de l'EIS. L'EIS étant une démarche structurée « chemin faisant », ces ateliers d'experts ont été planifiés en fonction des besoins propres à l'analyse d'impacts, des interlocuteurs identifiés au fur à mesure des investigations et de la pertinence de les solliciter.

- **Instance opérationnelle essentielle pour la réalisation de l'EIS**
- **Groupe restreint :**
  - Faciliter la planification des rencontres
  - Faciliter les échanges et les délibérations
  - Promouvoir un mode de production participatif



## LE COMITE DE PILOTAGE

**Le comité de pilotage (COPIL)** associe les différents partenaires impliqués dans le projet faisant l'objet de l'EIS, soit les commanditaires de l'étude, les parties prenantes dont les promoteurs du projet et les décideurs en charge de l'opération de requalification, les institutions, les élus, les représentants de citoyens, etc.

Sa constitution et l'implication de ces membres sont essentielles pour :

- Prendre en compte les déterminants de la santé via un rapprochement des cultures professionnelles et une appropriation du concept de santé au prisme de leurs activités et champs de compétences respectifs
- Diffuser une dynamique interdisciplinaire et intersectorielle autour de la qualité de vie des populations
- Optimiser la portée et le poids des recommandations formulées à l'issue de l'analyse des impacts par une validation et un engagement politique vis-à-vis de celles-ci

Trois comités de pilotage ont été organisés :

- Copil n°1 « intermédiaire » – Validation du cadrage  
Ce COPIL a permis de valider le périmètre et les déterminants de santé qui ont fait l'objet de l'analyse approfondie dans le cadre de l'EIS du projet d'aménagement du site Hébert. Les pistes d'investigation qui ont permis d'alimenter l'analyse des déterminants ont également été amorcées.
- Copil n°2 - Validation des résultats  
Les résultats de l'analyse approfondie des impacts potentiels du projet d'aménagement du site Hébert sur le cadre et les conditions de vie des populations concernées ont été présentés et discutés dans le but de valider la priorisation des impacts pour la co-construction des recommandations
- Copil n°3 – Validation des recommandations et clôture  
Les recommandations issues des ateliers de co-construction, formalisées dans des fiches recommandations, ont été présentées aux membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage était composé *a minima* de<sup>3</sup> :

- Equipe projet (Energies Demain, ORS et/ou Institut Paris Région)
- Espaces Ferroviaires SNCF
- Agence LAQ
- BE Elioth
- Equipe EIS de la Ville de Paris
- ARS IDF
- ADEME IDF
- Réseau EKOPOLIS
- Ville de Paris :
  - Représentant/Elu Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement
  - Direction de l'Urbanisme Ville de Paris
  - Direction Logement Habitat Ville de Paris
  - Direction Espaces Verts Ville de Paris (DEVE)
  - Direction Voirie Ville de Paris
  - Direction Attractivité et Emploi (DAE)
  - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
  - Direction de la Démocratie, des citoyens et des Territoires (DDCT)
- Représentants des habitants
  - Administrateur de l'Ecole Normale Sociale (ENS)



Compte tenu du contexte de la crise sanitaire, la présence d'habitants aux comités de pilotage a semblé complexe. Néanmoins, des représentants d'habitants ont été présents, comme l'Ecole Normale Sociale (ENS), dont l'un de ces administrateurs et bénévole sur le quartier et également habitant.

- **La participation citoyenne**

La « participation citoyenne » renvoie ici à tout mécanisme mis en place afin d'impliquer, de façon active ou passive, individuellement et/ou collectivement des citoyens ou leurs représentants dans la démarche d'EIS. Elle implique un certain nombre de questions lors des différentes étapes de l'EIS. Sur le projet Hébert, la participation des populations s'est déroulée dans un contexte très favorable. En effet, les différents ateliers de concertation, qu'il



s'agisse des ateliers règlementaires ou des ateliers du dialogue citoyens mis en place par Espaces Ferroviaires accompagné par l'agence Traitclair puis l'agence Sennse, ont favorisé la démocratie et la participation des populations. L'enjeu de la participation des populations sur Hébert était de soulever les angles morts et points de vigilance, à savoir :

- La participation des populations invisibles (celles qui ne participent pas aux ateliers de concertation)
- Le degré d'implication des citoyens dans le cadre de l'EIS (atelier citoyen participatif, COPIL, ...)
- Les étapes clés de l'EIS pendant lesquelles une mobilisation citoyenne est pertinente.
- L'articulation avec les dispositifs existants.

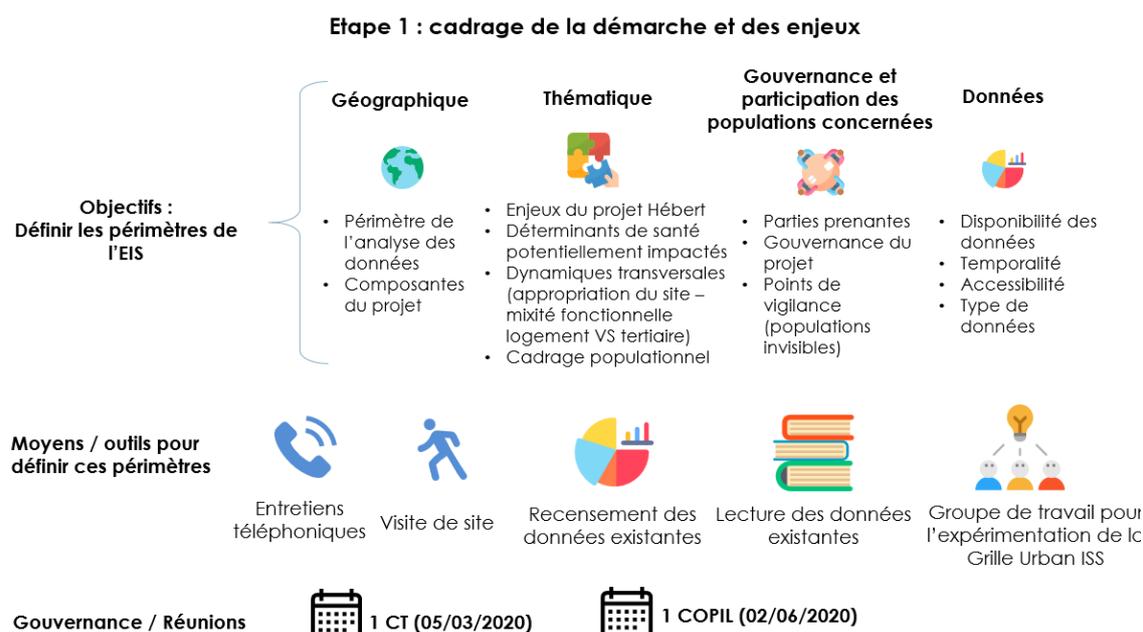
<sup>3</sup> Les membres du CT sont mentionnés en vert.

## 2. LE CADRAGE DE L'EIS DU PROJET HEBERT (PHASE 2 DE L'EIS)<sup>4</sup>

### 2.1. Méthodologie du cadrage de l'EIS

Le cadrage (phase 2) de l'EIS est l'étape qui permet de définir le périmètre thématique (les déterminants de santé retenus), le périmètre géographique, le périmètre populationnel, mais également toute la méthodologie globale de l'EIS (gouvernance, modalités de la participation citoyenne, recueil des données existantes, instances de l'EIS ...).

Le cadrage, étape clé de l'EIS, réclame préalablement de poser un certain nombre de points de vigilance, relatifs à la définition du périmètre thématique de l'EIS, mais aussi aux sources de données pertinentes à explorer, aux méthodes de collecte, ces points peuvent être présentés ainsi :



Dans le cadre de cette EIS, la grille URBAN-ISS<sup>5</sup> développée dans le cadre d'un programme de recherche IFERISS Toulouse a été mobilisée. Cet outil se présente sous la forme d'un fichier Excel avec 22 questions relatives à l'ensemble des déterminants de santé. Pour y répondre, l'utilisateur doit caractériser l'impact potentiel du déterminant sur les différents groupes de populations vulnérables en attribuant un score de -2 à 2 selon le sens de l'impact (positif ou négatif) et son intensité (forte, faible, ou neutre). (Cf. Périmètre des populations concernées ou cadrage populationnel – Expérimentation de la grille URBAN-ISS, page 21)

Cet outil a permis :

- L'identification des groupes de population plus ou moins affectés par le projet en fonction des composantes retenues et des déterminants sélectionnés
- La stabilisation d'un cadrage cohérent au regard des inégalités sociales de santé (ISS)

### 2.2. Périmètre des composantes du projet fléchées pour l'EIS

La définition du périmètre des composantes du projet est une étape indispensable à l'EIS, qui permet d'identifier les marges de réorientations possibles sur le projet. Dans le cadre de l'EIS du projet Hébert, 3 composantes ont été retenues :

<sup>4</sup> Lors de la phase cadrage, un comité technique et un comité de pilotage ont eu lieu (Cf. Annexe 9, page 66)

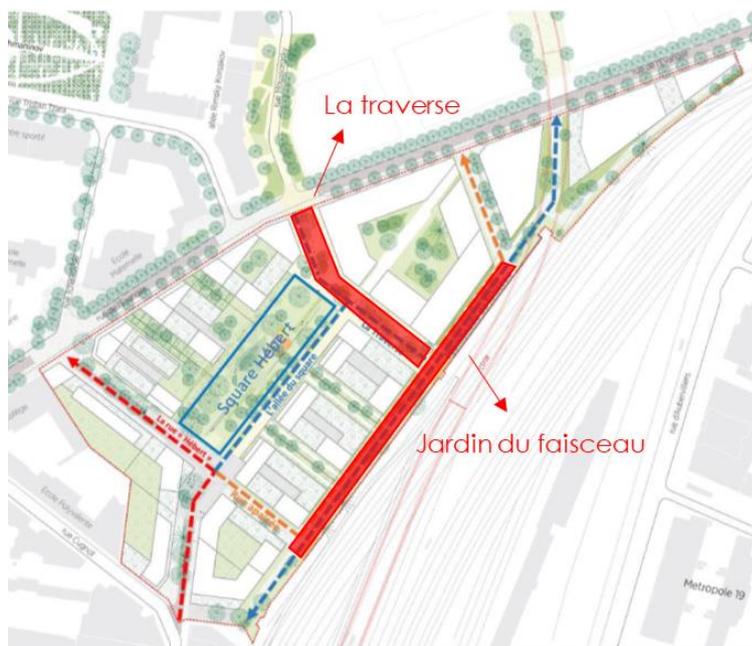
<sup>5</sup> Grille URBAN-ISS, outil de repérage "santé et inégalités sociales" pour un urbanisme favorable pour toutes et tous, sous licence Creative Commons BY-NC-SA, mise à disposition par la plateforme AAPRISS (IFERISS FED 4142)

		1 dénominateur commun : Dynamique « Rez-de-ville » et « horizontalité »		
Sous composantes Composantes		<b>Aménagement de surface des espaces communs</b>	<b>Animation des RDC et pieds d'immeuble</b>	<b>Bâti social et mode d'habiter</b>
		Aspects physiques (revêtement, plantation, mobilier)	Service à la population Mixité sociale et fonctionnelle	Accès à la propriété Répartition spatiale des logements sociaux
Secteur à enjeu		* Traverse → identifier les dynamiques de flux et de déplacements entre les lots D et J * Promenade du faisceau → identifier les « mésusages »	* Lot D et J → programmation de l'offre en RDC * Rue Hébert → mixité d'usage	<i>En lien avec les recommandations issues de l'EIS de Gare des Mines</i>

**Critères pour affiner le cadrage des composantes du projet**

- Marge de réorientation possibles du projet
- Prise en compte des impacts positifs ET négatifs
- Populations vulnérables
- Données existantes et possibilités de collecter des données nouvelles

- **Aménagement de surface des espaces communs**



La **Traverse** est la porte d'entrée/la rotule du quartier Hébert, elle articule les programmes tertiaires au nord avec les logements au sud, elle relie le futur parc Chapelle Charbon, le square Hébert et le jardin du faisceau et présente donc des enjeux d'usages partagés de l'espace public, d'animations entre la semaine/week-end, diurne/nocturne.

Le **jardin du faisceau** présente des enjeux de sécurité et de détournement d'usage (sujet évoqué en concertation publique et avec les services de la Ville). Il s'agit aussi de l'espace accueillant le « parcours sportif » du projet. L'enjeu du projet est de faire de cet espace, un espace visible et utilisé : zone de rencontre, de repos, espace sportif, jardin partagé... Ce jardin du faisceau est aussi pensé comme un corridor écologique avec des fonctions écosystémiques pour la biodiversité présente sur le site. Il est

conçu comme un espace plutôt « sec » qui s'équilibre avec le square qui est pensé plutôt comme un espace « humide ». La végétation y sera plutôt rase, de type friche. Enfin, sur cet espace, si les contraintes en termes de circulation sont moindres (la voie partagée ne dessert aucun stationnement, et accueillera essentiellement des véhicules de service), les contraintes en termes de réseau ne doivent pas être négligées.

- **Animation des rez-de-chaussée et pieds d'immeuble**

La programmation des **RDC des lots J et D** est particulièrement intéressante à étudier, car ils ont pour fonction d'animer la Traverse et à fortiori l'entrée du projet et son interface avec les quartiers existants (co-visibilité). De plus, les services prévus sur le nouveau quartier Hébert ont pour objectif de répondre non seulement à la population qui viendra habiter le quartier, mais aussi à la population qui réside déjà à proximité.

La **rue Hébert** sera circulée, mais peu de RDC actifs y sont prévus, l'enjeu était donc ici de réfléchir à la programmation des RDC, d'éviter une rue « morte » et de se poser la question d'habiter au niveau de la rue (rez-de-chaussée) à Paris.

**\*Logements et Rez-de-chaussée**

L'EIS en cours sur le projet Gare des mines a pointé une vigilance à apporter aux impacts potentiels négatifs de logements en rez-de-chaussée. Les habitants concernés évoquent un sentiment de peur, d'intrusion et des nuisances sonores. Pour anticiper et contrer ces impacts négatifs, le projet Hébert prévoit de végétaliser les pieds d'immeubles, en laissant un espace libre végétalisé entre la voie publique et le logement ; et d'animer certains pieds d'immeuble (présence de commerce, de services, ...). Espaces Ferroviaires est également prêt à remettre en question la présence de logements en RDC. Néanmoins certaines populations plus vulnérables (Personnes âgées, PMR) apprécient les logements en RDC pour des questions d'accessibilité.

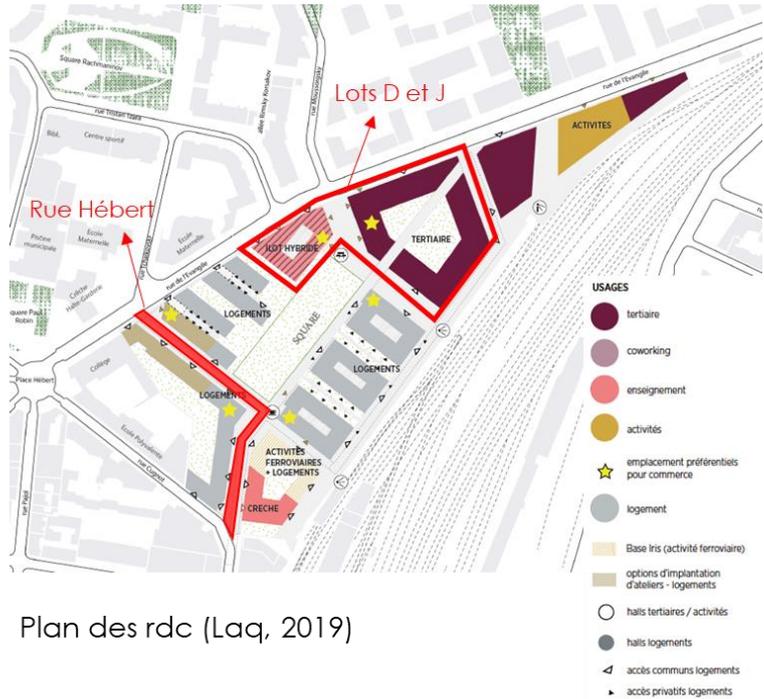
Aussi, la programmation et l'animation des pieds d'immeuble impliquent de questionner la logistique de collecte des déchets. Une étude de la ville de Paris en partenariat avec Paris Habitat a permis de mettre en évidence que la question des déchets est souvent évaluée d'un point de vue quantitatif, mais pas qualitatif. Or il existe de nombreux freins (ergonomique, culturel ...) à la gestion des déchets.

**= L'enjeu de l'EIS au sujet de l'animation des RDC et pieds d'immeuble était d'aboutir à un équilibre pour répondre à tous les besoins et ne pas accroître les inégalités sociales de santé entre les différents groupes de populations, notamment en termes d'accessibilité, que ce soit dans le logement ou en termes d'offre de service.**

**\*Commerces et services : implantations**

Actuellement aucun commerce n'est prévu le long du jardin du **faisceau** pour des raisons de visibilité et de commercialité. Cependant, **la présence de jardins partagés** aux extrémités de cette promenade peut permettre de questionner de la pertinence d'implanter des services ou activités associatives en lien avec les jardins (cabanons pour les utilisateurs des jardins, local commun ...). Les jardins partagés sont également une opportunité pour réfléchir à des activités hors les murs pour les centres sociaux (Espace Torcy de l'ENS, centre socioculturel Rosa Parks...). Le quartier du 18<sup>ème</sup> est déficitaire en termes d'associations et d'évènements culturels ce qui pose problème pour créer une dynamique associative : les jardins partagés peuvent être un levier pour répondre à ce besoin.

L'étude de potentiel commercial réalisée en 2017 par Intencité pour Espaces Ferroviaires peut offrir des pistes de réflexion sur l'animation commerciale de ces RDC ; la démarche EIS fut l'occasion de la réinterroger (pertinence d'implanter des commerces aux emplacements préférentiels représentés par une étoile jaune sur la carte ci-dessus), au regard du contexte et des enjeux soulevés aux alentours du projet (offre commerciale existante dans le quartier

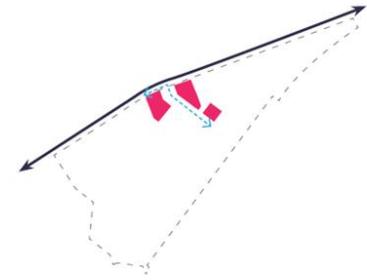


Plan des rdc (Laq, 2019)

environnant par exemple), dans la limite des contraintes économiques liées à l'implantation d'activités commerciales dans un quartier à faible zone de chalandise.

POTENTIEL DE PROGRAMMATION COMMERCIALE ENVISAGEABLE (EN SURFACE TOTALE)\*

<b>Moyenne surface Alimentaire</b> <small>(avec espace restauration)</small>	<b>1 000 à 1 500 m<sup>2</sup></b>
<b>Boulangerie/Pâtisserie</b> <small>(avec espace restauration)</small>	<b>200 à 250 m<sup>2</sup></b>
<b>Bar/ Restaurant</b>	<b>200 à 300 m<sup>2</sup></b>
<b>Pharmacie</b>	<b>200 à 300 m<sup>2</sup></b>
<b>Librairie/autres biens</b>	<b>100 à 150 m<sup>2</sup></b>
<b>Services marchands</b> <small>(coiffeur, salon de beauté)</small>	<b>50 à 100 m<sup>2</sup></b>
<b>Autres services</b> <small>(banque, assurance...)</small>	<b>150 à 200 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL</b>	<b>entre 1 900 et 2 800 m<sup>2</sup></b>

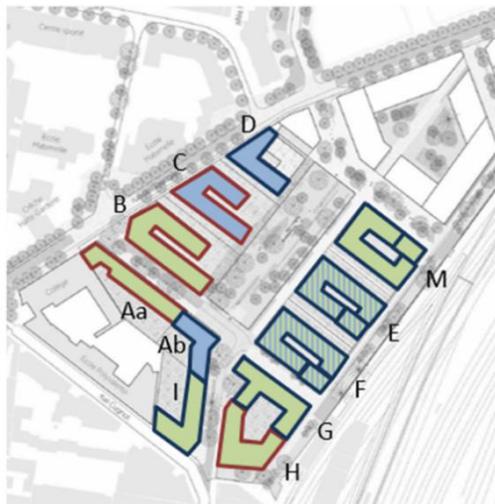


**SCÉNARIO 3 - PARC**  
2000 m<sup>2</sup> environ

- + Création d'un pôle marchand avec accès sur rue de l'Évangile et sur le jardin en cœur d'îlot ;
- + Compacité de la polarité ;
- + Cette option permet l'implantation de commerces de différentes tailles: de la MS de 1 000 à 1 500 m<sup>2</sup> à des cellules de petite taille ;
- + La nouvelle polarité est plutôt éloignée des polarités actuellement existantes.

Extraits étude Intencité (2017)

• **Bâti social et les différentes formes d'habitat sur le futur quartier Hébert**



<span style="border: 1px solid blue; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Phase 1	<span style="background-color: #90EE90; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Logement social et intermédiaire
<span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Phases 2 & 3	<span style="background-color: #6495ED; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Logement libre et intermédiaire

La **répartition spatiale** des logements locatifs sociaux, BRS (bail réel solidaire), intermédiaire et libre au sein du projet peut être étudiée sous l'angle de la mixité sociale (les programmes de BRS n'ont pas encore été localisés).

La **programmation** des logements sociaux et notamment **des logements spécifiques<sup>6</sup>** peut être étudiée au regard des besoins locaux. À ce jour sont envisagées une résidence personnes âgées, une résidence jeunes travailleurs et une maison relai.

**2.3. Périmètre thématique ou déterminants de santé sélectionnés**

Les thématiques initialement fléchées dans le CCTP portaient sur les déterminants environnementaux de la santé. Après lecture des documents du projet fournis par Espaces Ferroviaires et les bureaux d'étude de la maîtrise d'œuvre (Laq Urbanistes, AJOA paysagiste, Elioth BE environnemental, ...), il est apparu que ces déterminants ont été relativement bien pris en compte dans le projet :

- Pour l'environnement sonore
- Pour la nature en ville

<sup>6</sup> Les logements spécifiques sont des logements d'une surface de 30 à 35 m<sup>2</sup> qui peuvent accueillir des personnes âgées, des jeunes travailleurs, ...

- Pour la qualité de l'air
- Pour les îlots de chaleur urbain (ICU) : étude de radiation des façades d'immeuble

Néanmoins, ces déterminants environnementaux n'avaient pas été étudiés au prisme des inégalités sociales de santé. Autrement dit, les impacts potentiels du projet sur ces déterminants n'avaient pas été étudiés sous l'angle de leur distribution (*a priori*) différenciée selon les groupes de populations. **L'objectif de l'EIS était donc d'étudier cet angle mort à travers la thématique du « vivre ensemble dans le quartier » et notamment au travers de la question des vulnérabilités différenciées des groupes de populations plus ou moins vulnérables.** Les groupes de populations identifiés comme vulnérables sont recensés dans le profil socio-démographique du territoire (Cf. p97). On recense notamment sur le secteur de l'EIS :

- Une part importante de jeunes de plus de 15 ans non-scolarisés et sans diplômes (25%)
- Une part importante de familles monoparentales (22%)
- Une part importante de la population issue de l'immigration (30,4%)
- Une forte présence de populations précaires en errance

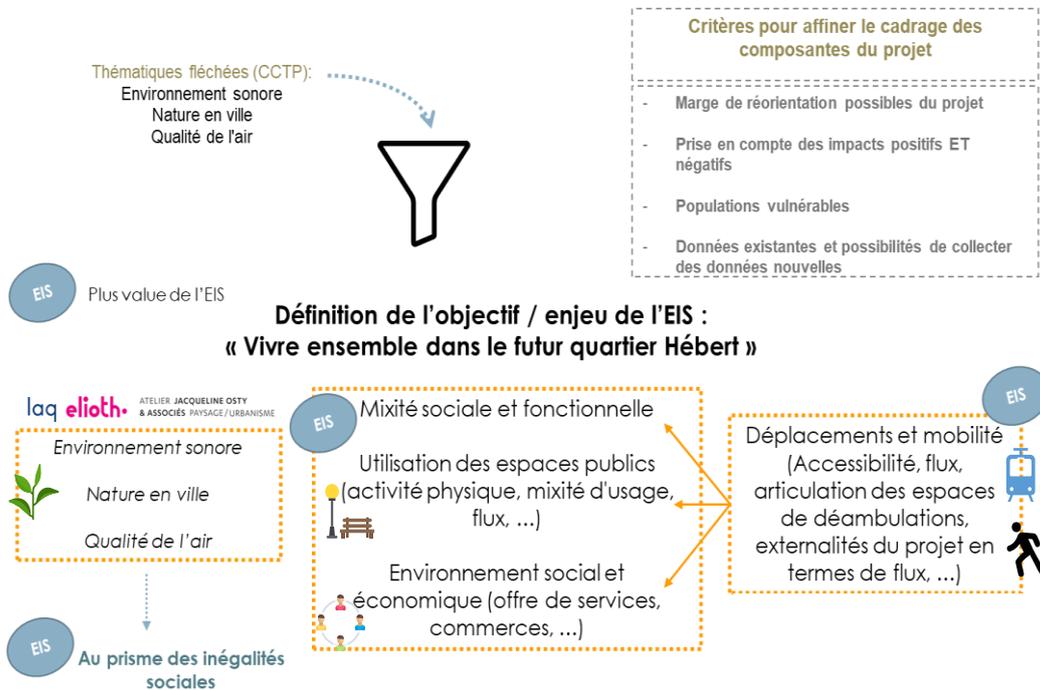
Une analyse des déterminants environnementaux au regard de la vulnérabilité de certains groupes de populations a ainsi été réalisée. Par exemple, la question des îlots de chaleur urbain (ICU) a été abordée au regard des vulnérabilités spécifiques des futures populations du quartier.

Lors du comité technique d'autres déterminants de santé sont apparus comme important à analyse :

- **Cohésion sociale** (dont la mixité sociale et fonctionnelle en sont des facteurs)
- **Aménagement des espaces publics** (mobilier urbain, offre en espaces verts, éclairage, propreté ...)
- **Accessibilité aux services** (offre de services, de commerces, d'équipements, d'activités économiques...)

Enfin, la thématique des **déplacements** est apparue comme une thématique transversale qui a été caractérisée « chemin-faisant » lors de l'EIS et en articulation avec les autres déterminants de santé (par exemple, l'aménagement d'espaces de circulation douce est un facteur de cohésion sociale, ou encore, l'aménagement d'un lot de bureaux sur le secteur de Hébert a des effets potentiels sur la fréquentation de la gare Rosa Parks, ...).

De manière schématique, les déterminants sont les suivants :





**Pour résumer, tout l'enjeu de l'EIS était d'étudier les impacts du projet Hébert de manière différenciée sur les différents groupes de populations, afin que celui-ci n'accroisse pas les inégalités sociales et territoriales de santé sur le quartier.**

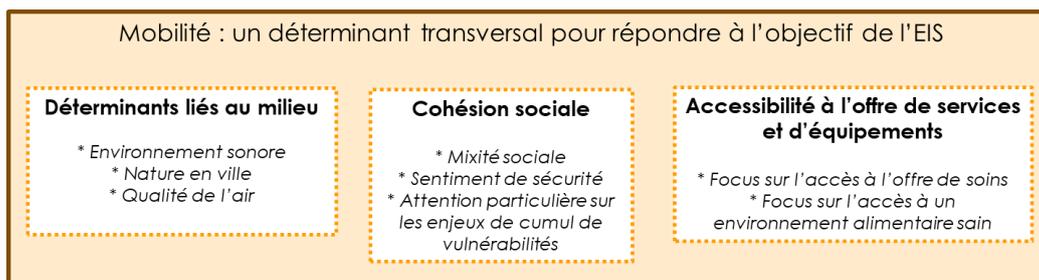
Au regard des discussions du Comité Technique, deux thématiques ont semblé importantes à ajouter à la liste des déterminants de santé à analyser :



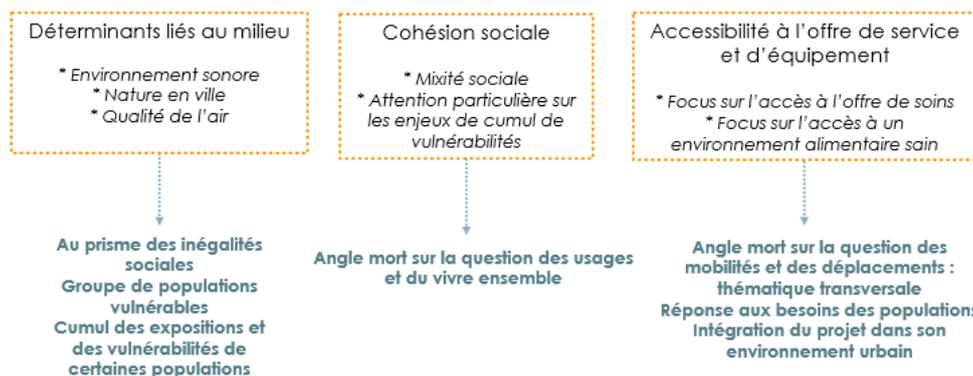
**L'accès à l'offre de soins**



**L'offre alimentaire globale** (en ne se limitant pas à la question de l'offre de commerce de proximité)



Cette première structuration issue du comité technique n°1<sup>7</sup> a permis de mettre en évidence des enjeux spécifiques pour chaque thématique, comme le souligne le schéma ci-dessous.



## 2.4. Périmètre des populations concernées (Cadrage populationnel) : expérimentation de la Grille URBAN-ISS

### • Contexte de l'utilisation de la grille URBAN-ISS

Les inégalités sociales de santé représentent un enjeu fort dans le cadre de l'EIS du projet Hébert.

Une analyse rapide du projet et des documents associés, a permis de constater que de nombreuses études, notamment environnementales, ont été menées dans l'objectif de prendre en compte l'ensemble de ses impacts et de les optimiser. Celles-ci ont en effet pour objectif de prendre en compte en amont de la réalisation du projet, toutes les contraintes environnementales inhérentes au périmètre du projet, de manière prospective (étude de l'irradiation des façades, études sur le bruit, la qualité de l'air...).

Ainsi, une prise en compte des déterminants environnementaux de la santé a pu d'ores et déjà être engagée dans l'élaboration du projet. Un consensus des parties prenantes de l'EIS, concernant sa plus-value et son objectif global a pu ainsi se faire à l'endroit des déterminants sociaux de la santé. Ainsi, l'objet de l'EIS portait non seulement sur les impacts potentiels du projet sur les déterminants sociaux de la santé à proprement parler (cohésion sociale, vivre ensemble, sentiment de sécurité ...) mais également sur les impacts potentiels du projet sur les déterminants environnementaux de la santé (mentionnés plus haut), différenciés selon les groupes de population.

<sup>7</sup> Le CR du comité technique n°1 est disponible dans le document annexé à ce rapport final.

Les impacts potentiels du projet, sur ces déterminants environnementaux, ont donc été étudiés au prisme de la vulnérabilité des différents groupes de populations, et du potentiel accroissement des inégalités sociales de santé. C'est pourquoi l'utilisation de la Grille URBAN-ISS est apparue plus que pertinente pour permettre un « screening » tout au long de la démarche EIS, des impacts potentiels du projet sur les inégalités sociales de santé. L'étude des inégalités sociales de santé a constitué le fil conducteur de cette EIS tout au long de ses phases.

La grille URBAN-ISS a été développée dans le cadre d'un programme de recherche IFERISS à Toulouse. Cet outil se présente sous la forme d'un fichier Excel avec 22 questions relatives à l'ensemble des déterminants de santé.

Dans le cadre de l'EIS Hébert, cette grille avait pour objectif de :

- **Améliorer la prise en compte des ISS tout au long du processus d'EIS**
- **Formuler des recommandations efficaces pour ne pas accroître les inégalités sociales de santé**

Pour y répondre, l'utilisateur doit caractériser l'impact potentiel du déterminant sur les différents groupes de populations vulnérables en attribuant un score de -2 à 2 selon le sens de l'impact (positif ou négatif) et son intensité (forte, faible, ou neutre). Une fois les scores rentrés dans le fichier Excel, des éléments de conclusion sont proposés pour chaque déterminant quant à la présence potentielle d'inégalités sociales de santé (« Attention Inégalités sociales de santé », « Une EIS (n'est) recommandée », « Attention populations spécifiques »).

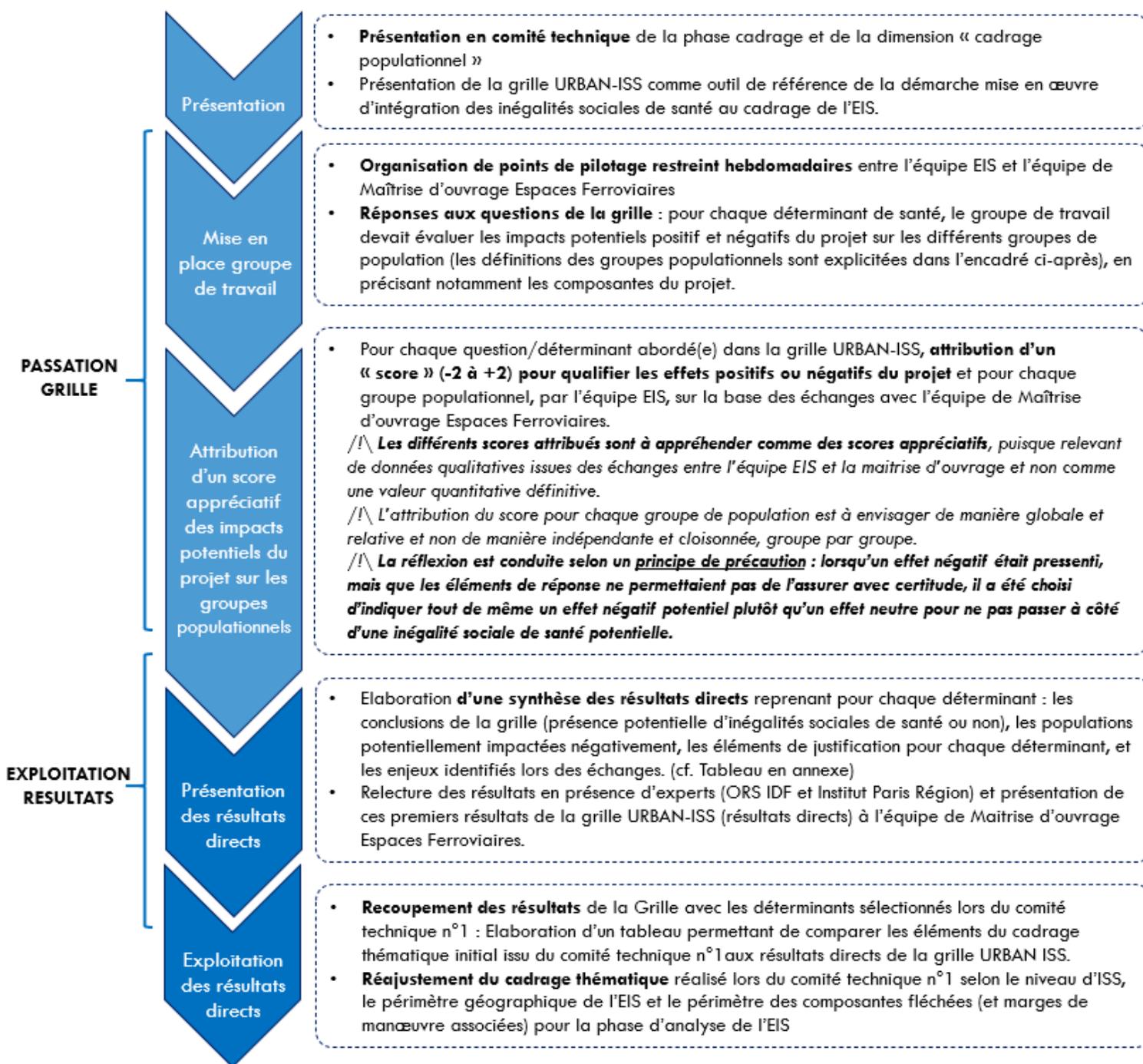
L'utilisation de la Grille URBAN-ISS étant une démarche expérimentale, les objectifs spécifiques de chaque étape (cadrage, analyse, recommandations) et son déploiement global ont été alimentés chemin faisant.

Objectifs spécifiques de l'utilisation de la grille en phase de cadrage :

- **Préciser les composantes du projet**
- **Identifier les groupes de population potentiellement affectés négativement par le projet**
- **Réajuster le cadrage thématique issu de l'analyse préliminaire du projet en fonction de l'impact potentiel du projet sur les inégalités sociales de santé.**
- **Orienter et prioriser l'analyse à venir à partir des angles morts et points de vigilance identifiés sur certains déterminants.**

La grille URBAN-ISS répond à ces objectifs spécifiques en phase de cadrage en mettant en lumière les « angles morts » du projet :

- **Elle propose une première photographie des effets potentiels du projet sur les différents groupes de population :**
    - Selon leur statut socio-économique : populations aisées, populations moyennes supérieures, populations moyennes inférieures, populations modestes.
    - Selon des spécificités qui peuvent les rendre plus vulnérables pour certains déterminants (personnes âgées, enfants, femmes, PMR etc.)
  - **Elle permet d'isoler les déterminants de santé sur lesquels le projet pourrait avoir des effets différenciés selon les groupes de populations.** Grâce à cela, elle fait émerger les déterminants de santé pour lesquels il y a plus d'enjeux en termes de lutte contre les inégalités sociales de santé, c'est-à-dire ceux pour lesquels le projet ne bénéficierait pas équitablement aux différents groupes de population.
  - **Elle donne un premier éclairage sur les groupes de population à prendre en compte prioritairement,** car bénéficiant moins du projet à ce stade, et étant potentiellement plus vulnérables.
- **Methodologie d'utilisation de la grille URBAN-ISS**



La définition des groupes de populations est fidèle à la méthodologie établie par les concepteurs de la Grille (l'équipe de recherche de l'INSERM Toulouse). Pour l'expérimentation de la Grille en phase cadrage, les groupes de populations ciblés par la méthodologie de l'équipe ont été fidèlement repris. Les catégories de populations sont présentées dans l'encadré ci-dessous<sup>8</sup> :

<sup>8</sup> Cet encadré reprend les éléments du document « Un projet d'aménagement du territoire peut-il nécessiter une démarche d'Evaluation d'impact sur la santé (EIS) ? Mode d'emploi, Grille URBAN-ISS pour une ville équitable et durable ». Mise à disposition par la plateforme AAPRISS, 2019

Définition des groupes populationnels étudiés selon le mode d'emploi de la grille URBAN-ISS :

- **Aisées :**
  - Personnes gagnant plus de 2500€/mois
  - CSP + : professions intellectuelles supérieures
  - Habitat : accès à la propriété, zones pavillonnaires...
- **Moyennes supérieures :**
  - Personnes gagnant entre 1500€ et 2500€
  - CSP : professions intermédiaires, certains employés ou artisans commerçants, certaines personnes du monde agricole
  - Habitat : accès à la propriété, zones pavillonnaires...
- **Moyennes inférieures :**
  - Personnes gagnant entre le SMIC et 1500€
  - CSP : ouvriers, certains employés, agriculteurs
  - Habitat : habitats collectifs ou logements sociaux
- **Modestes :**
  - Personnes gagnant le SMIC ou moins
  - CSP : certains employés, personnes à temps partiels, bénéficiaires de prestations sociales, RSA, chômeurs de longue durée
  - Habitat : logements sociaux

Pour certaines questions, des groupes de populations spécifiques potentiellement vulnérables sont mentionnés. Par exemple, le déterminant de santé « sentiment de sécurité » est analysé pour le groupe des femmes, des personnes âgées et des enfants. Le groupe de travail restreint entre Espace Ferroviaires et l'équipe projet en charge de l'EIS a également identifié le groupe potentiellement vulnérable des populations précaires en errance.

**/!\ Les populations spécifiques étudiées par cette Grille ont pu être réajustées au fur à mesure de l'analyse. En effet, cette grille ayant été expérimentée « chemin faisant », des focus sur des groupes spécifiques ont pu être fait sur des questions précises. Par exemple, les membres du comité de pilotage ont mis en évidence la nécessité de s'intéresser au groupe des jeunes. Le profil de territoire et les premières investigations ont permis d'étudier les impacts potentiels du projet sur ce groupe de population spécifique. Les groupes de populations spécifiques ont également été identifiés grâce au profil de territoire et au recueil des données existantes, notamment le diagnostic santé environnement réalisé dans le cadre de l'EIS de Gare des Mines.**

- **Résultats de l'utilisation de la grille URBAN-ISS en phase cadrage<sup>9</sup>**

Préalables de lecture des résultats issus de l'utilisation de la grille URBAN-ISS en phase cadrage :

- De manière générale, les effets potentiels du projet attribués aux différents groupes de populations sont à appréhender comme **un score appréciatif** (relevant de données qualitatives issues des échanges entre l'équipe EIS et la maîtrise d'ouvrage) et non comme une valeur quantitative définitive. **L'attribution du score pour chaque groupe de population est à envisager de manière globale et relative et non de manière indépendante et cloisonnée, groupe par groupe.**
- **Les premiers résultats de la grille URBAN-ISS ne constituent en aucun cas l'évaluation définitive des impacts du projet sur les différents groupes de population.**
- Ils sont le fruit d'une réflexion conduite selon un principe de précaution, l'objectif étant de ne pas minimiser les impacts potentiels négatifs afin de prendre en compte toutes les inégalités potentielles.
- La démarche d'utilisation de la grille cherche à identifier davantage les effets négatifs potentiels du projet afin d'évaluer les inégalités sociales de santé potentielles. Ainsi, il est normal que l'ensemble des effets positifs du projet soient moins mis en avant dans les résultats présentés ci-après. Cela n'exclut pas le fait que l'analyse a porté sur les impacts positifs ET négatifs du projet sur la santé des populations.

Les résultats directs de la Grille URBAN-ISS<sup>10</sup> (première phase de l'exploitation des résultats) ont permis de mettre en évidence des effets différenciés selon les différents groupes de population. La seconde phase d'exploitation des

<sup>9</sup> D'autres préalables de lecture sont présentés dans l'Annexe n°1, page 3

<sup>10</sup> Cf. Annexe n°1, page 3

résultats a eu pour objet l'articulation de ces résultats avec les autres dimensions du cadrage, notamment le cadrage des déterminants de santé. En effet, ce « recoupement » a permis d'identifier plusieurs types de résultats :

- Les angles morts
- Les confirmés
- Les secondaires ou accessoires

Cette structuration a permis de fournir à la maîtrise d'ouvrage des critères d'objectivation supplémentaires en termes d'inégalités sociales de santé et de pouvoir proposer un cadrage cohérent au regard des populations potentiellement plus vulnérables.

1. **Les « angles morts »** : les déterminants non sélectionnés dans le cadrage thématique initial mais pour lesquels la grille révèle des inégalités sociales de santé potentielles, c'est-à-dire des effets potentiels inégaux selon les groupes de populationnels (*identifiés en rouge dans le tableau de recoupement dans l'annexe 1, page 7*)
  - **L'activité physique** est un déterminant qui n'avait pas été sélectionné lors du cadrage thématique initial, ou du moins, pas explicité comme tel<sup>11</sup>. Or, d'un point de vue des inégalités sociales de santé, elle présenterait des enjeux forts pour les populations modestes et pour le groupe spécifique des femmes. D'une part, il apparaît pour les membres du groupe de travail que les différents groupes populationnels peuvent avoir des pratiques sportives très différentes<sup>12</sup>, notamment en fonction de leurs capacités financières ou des normes de leur milieu social. D'autre part, les équipements sportifs présents dans l'espace public apparaissent particulièrement importants pour les populations modestes qui n'ont pas les capacités financières pour se reporter sur des équipements privés et payants et pour les femmes qui en sont le plus souvent exclues.
  - **L'accès à l'emploi** représente un enjeu fort en termes d'inégalités sociales de santé sur le projet puisque les locaux présents sur le site seraient davantage occupés par des emplois tertiaires avec des niveaux de qualification relativement élevés. Il y aurait donc moins d'emplois présents sur le site Hébert qui correspondraient au niveau de qualification des populations modestes. Cependant, les marges de manœuvre paraissent limitées au regard des composantes du projet sélectionnées pour l'EIS.
2. **Les « confirmés »** : les déterminants sélectionnés dans le cadrage thématique initial et pour lesquels la grille révèle des inégalités sociales de santé potentielles (*identifiés en vert dans le tableau de recoupement dans l'annexe 1, page 7*)
  - **L'alimentation** : Les enjeux pressentis en comité technique autour de l'alimentation ont été appuyés par le travail autour de la grille qui interpelle sur un risque potentiel de renforcement d'inégalités sociales de santé en particulier des populations modestes pour lesquelles l'offre alimentaire qualitative développée sur le site ne serait pas accessible. Une recherche approfondie des facteurs d'accessibilité financière, sociale et culturelle de l'offre alimentaire selon les populations permettrait d'évaluer précisément les impacts de l'offre alimentaire du projet.
  - **La participation citoyenne et l'engagement associatif** : Les enjeux pressentis en comité technique concernant l'accessibilité des dispositifs de concertation ont été appuyés par le travail autour de la grille. Il apparaît aux membres du groupe de travail que les populations modestes sont dans l'incapacité de faire valoir leurs besoins par rapport à d'autres populations qui ont plus de disponibilités et l'habitude de s'investir dans la vie de la cité. Une recherche approfondie sur les différentes formes d'engagement des populations selon leurs revenus et/ou leurs normes sociales permettraient de répondre à cette inégalité.
  - **L'accès à des professionnels de santé** : Enjeu déjà repéré lors des échanges du comité technique, la saturation de l'offre de soins sur le quartier et les inégalités sociales de santé qui en découlent risque d'être renforcées par l'arrivée de nouveaux habitants sur le quartier. Les populations « moyennes inférieures » et les « populations modestes » seraient potentiellement les plus affectées puisqu'elles cumulent des vulnérabilités (état de santé détérioré, recours plus tardif au système de soins) et ont des capacités limitées (financières ou temporelles) pour accéder à une offre de soins plus éloignée.

---

<sup>11</sup> En effet, les enjeux de l'activité physique avaient été évoqués sans être clairement explicités puisque les espaces communs ont été intégrés dans le périmètre des composantes et qu'ils contiendraient des agrès sportifs.

<sup>12</sup> Bien que l'activité physique ne doit pas être réduite à la pratique sportive, notamment en Ile de France où l'activité physique est très présente dans les déplacements quotidiens (domicile-travail), elle a été abordée sous cet angle lors des échanges du groupe de travail au vu des composantes du projet (agrès sportifs).

- **Les espaces publics** : Pleinement intégré au cadrage initial issu du comité technique, l'utilisation de la grille a aussi mis en avant l'effet potentiel des espaces publics sur le renforcement des inégalités sociales de santé. Il s'agit notamment de réussir à garantir un sentiment de légitimité et d'appartenance de toutes les populations, en particulier des plus modestes et des femmes, afin de permettre à tous et toutes de bénéficier des espaces publics et limiter les risques de gentrification du site liés à l'arrivée de nouvelles populations. Pour cela, les différences d'usages de l'espace public selon les populations, que ce soit en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques ou de leur statut (habitant, travailleur) devraient être davantage étudiées. A ce stade, le projet n'a pas pris en compte les besoins des populations en errance qui font face à une très grande précarité et qui utilisent fortement les espaces publics. Il s'agirait de déterminer s'il est pertinent ou non de les inclure à la réflexion autour de l'aménagement des espaces publics.
  - **Les transports en communs** : Enjeu déjà repéré lors des échanges du comité technique, les impacts du projet sur l'accès aux transports en commun pourraient ne pas bénéficier équitablement à toutes les populations. Si le projet doit permettre d'améliorer l'accessibilité au RER, l'apport de nouveaux habitants et travailleurs sur le projet peut renforcer la pression sur la ligne de métro. Or, les membres du groupe de travail ont considéré que les populations « moyennes inférieures » et « modestes » sont davantage dépendantes des moyens de transport existants puisqu'elles ont de faibles capacités de report modal.
  - **La mixité sociale** : A ce stade du projet, il n'a pas été possible pour les membres du groupe de travail de statuer sur son impact sur la mixité sociale bien qu'elle apparaisse comme un enjeu central. En effet, le site se caractérise par une grande mixité des publics avec des normes sociales potentiellement très différentes, entre les populations qui habitent sur le site, celles qui y travaillent et celles qui le traversent. Une réflexion approfondie a donc été menée afin de travailler à un équilibre entre les besoins de chacun pour avoir une programmation d'espaces, de commerces et d'équipements inclusifs et appropriables par toutes et tous. Cet enjeu a été au cœur de la réflexion autour des espaces publics.
3. **Les « accessoires/secondaires »** : les déterminants sélectionnés dans le cadrage thématique initial mais avec des enjeux potentiels plus faibles en termes d'inégalités sociales de santé.
- **L'isolement social** : A ce stade, les échanges du groupe de travail autour de la grille n'a pas permis d'identifier d'effets différenciés du projet sur l'isolement social en fonction des revenus des populations. Néanmoins, les besoins spécifiques des personnes âgées, public particulièrement vulnérable à l'isolement social, n'ont pas été pris en compte à ce stade du projet. Le risque est donc que le projet ne permette pas de limiter l'isolement social caractéristique de ces personnes. Il s'agirait aussi de déterminer si d'autres populations particulièrement vulnérables à l'isolement social, comme les familles monoparentales, sont présentes sur le territoire.
  - **L'accès à une école gratuite** : Aucune inégalité sociale de santé potentielle n'a été détectée lors des échanges du groupe de travail concernant l'accès aux écoles. Malgré l'apport de nouvelles populations dans le quartier, l'offre d'écoles publiques est très conséquente dans le quartier et l'accessibilité des écoles devrait être améliorée par le projet (rue de l'évangile plus sécurisée et quartier apaisé).
  - **L'accès à des lieux culturels (associations, cinéma etc.)** : D'après les échanges du groupe de travail, le projet ne renforcerait pas les inégalités sociales de santé potentielles puisqu'il permet à des populations à bas revenus de se rapprocher de l'offre culturelle parisienne tout en renforçant l'offre associative locale (local ENS, jardins partagés).
  - **L'accès à une pharmacie** : Si le projet ne laisse pas supposer une inégalité d'accès aux pharmacies en fonction des revenus puisqu'il renforce l'offre sur le quartier (absence d'inégalités sociales de santé potentielles), les besoins spécifiques des populations les plus précaires et vulnérables présentes dans les quartiers alentours, notamment les populations en errance, n'ont pas été pris en compte à ce stade du projet.
  - **L'accès au logement et l'offre d'accueil de petite enfance** : Aucune inégalité sociale de santé potentielle n'a été détectée lors des échanges du groupe de travail puisque le projet permet d'augmenter l'offre sur le quartier (et les règles d'attribution devraient garantir leur accessibilité, même pour les plus bas revenus).
  - **Le sentiment de sécurité** : La gestion de l'insécurité ressentie a déjà été intégrée à la réflexion autour de la visibilité et de l'éclairage des espaces publics. Néanmoins, le sentiment de sécurité est très dépendant des usages et de l'occupation positive des espaces publics qui ne dépendent pas uniquement de ces aménagements spécifiques (association, animation, fréquentation etc.). S'il n'a pas été possible pour le groupe de travail de statuer sur l'effet potentiel du projet sur le sentiment de sécurité en fonction des revenus des individus, certains publics particulièrement vulnérables comme les femmes ou les personnes

âgées pourraient voir leur sentiment d'insécurité renforcé si une réflexion n'est pas menée sur la diversité d'usages dans l'espace public.

#### **Focus sur les enjeux des déterminants liés au milieu :**

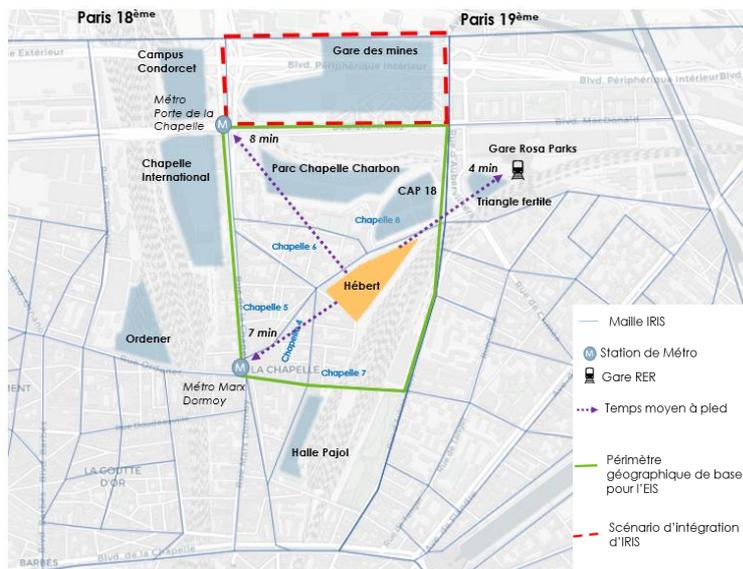
- Les enjeux liés au milieu, en particulier la **gestion de l'eau, des sols et des îlots de chaleur urbains (ICU)**, ont fortement été intégrés à la réflexion des composantes du projet. Selon les membres du groupe de travail, les interventions permettront d'améliorer la situation initiale en rafraichissant le site, en facilitant l'infiltration des eaux pluviales et en traitant les remblais pollués du site. Concernant la qualité de l'air intérieur, les niveaux de pollution de l'air n'étant pas excessifs pour l'environnement parisien, les membres du groupe de travail ont considéré que le respect des normes en vigueur en matière de bâtiment devrait suffire à limiter les risques. La grille n'a donc pas révélé de risque d'inégalités sociales de santé face aux risques liés aux sols, à la gestion et des ICU puisque ces risques devraient être fortement réduits sur le site et qu'il n'est pas possible de justifier d'une exposition différenciée en fonction des revenus à ce stade.
- Des risques d'inégalités sociales de santé ont toutefois été identifiés concernant **la qualité de l'air extérieur et l'ambiance sonore**. D'une part, les membres du groupe de travail ont considéré que les marges de manœuvre du projet pour limiter à la source ces nuisances semblaient fortement limitées, en dehors de ce qui a été déjà fait en termes de promotion des mobilités douces sur le site. D'autre part, les populations « moyennes inférieures » et « modestes » sont plus impactées par ces nuisances puisqu'elles sont plus vulnérables (état de santé dégradé, moindre recours aux soins) et peuvent cumuler les expositions. Malgré ces risques d'inégalités sociales de santé, il apparaît que les marges du manœuvre du projet pour réduire ces expositions sont assez limitées, bien que des aménagements spécifiques des espaces verts peuvent être utilisés pour atténuer les ambiances sonores. Néanmoins, il est possible d'agir davantage sur d'autres déterminants pour limiter le cumul de vulnérabilités de ces populations.

### **2.5. Périmètre géographique**

La définition du périmètre géographique pour le recueil des données est une étape essentielle du cadrage puisqu'elle permet de se saisir des externalités du projet, c'est-à-dire les périmètres, secteurs, populations, enjeux, sur lesquels le projet d'aménagement pourrait avoir des impacts à court terme comme à long terme. Il convient donc de regarder avec précision la manière dont le projet s'intègre et s'articule avec les dynamiques alentours, qu'elles soient de flux, de populations, inter projet ...

Le projet Hébert se situe dans un secteur en mutation sur lequel de nombreux projets sont en cours. Ainsi, pour des questions de cohérence dans l'analyse et la formulation des recommandations, l'EIS devait tenir compte des nombreuses dynamiques impliquées par ces projets d'aménagement.

La série de cartographies qui suit présente les différents scénarios de périmètre qui ont été envisagés et les justifications associées. Pour des raisons de facilitation de recueil de la donnée, la maille sélectionnée est l'IRIS (découpage INSEE 2016). Néanmoins le choix de cette maille pour l'analyse et le recueil des données n'est pas contradictoire avec une caractérisation à une échelle plus fine des impacts potentiels du projet sur la qualité de vie des populations.



### Scénario 1 : Enjeux relatifs à l'articulation de l'EIS et des autres projets alentour (et notamment de Gare des Mines)

Le projet Hébért se situe à l'interface de nombreux secteurs en mutation. Un périmètre de base est défini avec les acteurs au regard de nombreux enjeux qu'il cristallise : proximité avec Cap 18 et projet de la chapelle Charbon, proximité avec les stations de métro « Porte de la Chapelle » et « Marx Dormoy » ... Ce périmètre est défini en vert sur la carte ci-contre et sur toutes les suivantes.

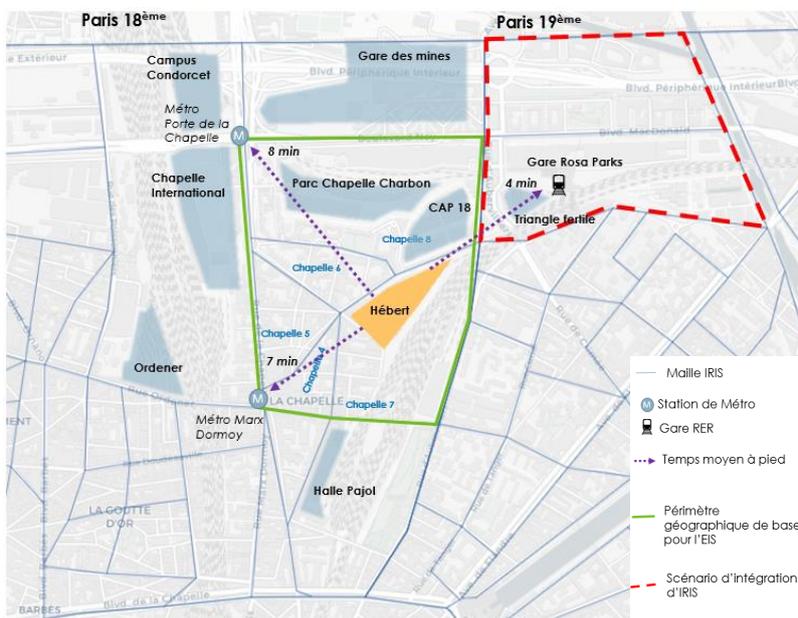
Néanmoins, limiter le recueil de données et l'analyse des impacts potentiels du projet à ce périmètre ne permet pas de tenir compte des dynamiques présentes et futures relatives aux autres projets

alentour. Le projet Gare des Mines constitue ainsi une dynamique à considérer ; d'autant qu'il partage avec le projet Hébért des enjeux communs en termes de profil de population, d'offre de logement, et d'accès aux soins<sup>13</sup>. De plus, ce projet fait l'objet actuellement d'une EIS portée par l'équipe EIS de la SPSE (Société Parisienne de Santé Environnement).

Cette EIS a déjà permis d'identifier des populations « invisibles » c'est-à-dire qui ne font pas partie des bases de recensement des populations de l'INSEE, qui sont très peu, voir totalement absente des instances de concertation et qui présentent *a priori* une grande fragilité sociale. Des enjeux relatifs à ces populations peuvent donc être communs aux deux sites d'aménagement.

### Scénario 2 : Enjeux relatifs aux flux et à la « frontière psychologique » Paris 18<sup>ème</sup> / Paris 19<sup>ème</sup>

Les deux IRIS au Nord Est appartiennent au 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. **Par la présence de la gare Rosa Parks, qui dessert le RER E, ces 2 IRIS partagent des dynamiques en termes de flux avec le quartier Hébért et ses environs.** L'arrivée de nouvelles activités tertiaires via l'aménagement de lots de bureaux sur le nord du périmètre du projet, peut potentiellement modifier les flux, et à des temporalités spécifiques : plus de voyageurs en heure de pointe, en semaine ...



En 2018, la SNCF estime<sup>14</sup> que 9 029 198 voyageurs ont fréquenté la gare de Rosa Parks, contre 8 923 810 voyageurs en 2016, lors de l'ouverture de la Gare ; soit une évolution de près de +1,2% en deux ans. La proximité de la gare avec le quartier Hébért (4 min à pied) générer une augmentation des flux sur la gare Rosa Parks. Actuellement, cette gare est peu fréquentée par les populations du 18<sup>ème</sup> arrondissement de par son accès, perçu comme difficile du fait du sentiment d'insécurité ressenti sur la rue de l'Évangile. L'enjeu du projet Hébért est donc également d'améliorer l'accès à cette

<sup>13</sup> L'enjeu de l'accès aux soins ne concerne pas uniquement l'IRIS au nord du périmètre de base pour l'EIS, mais également les IRIS Ouest et Est et sera davantage détaillé dans le scénario final page 29

<sup>14</sup> Données issues de la plateforme Opendata de la SNCF, chiffre 2018 et 2016 : <https://data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/table/>

gare pour qu'elle puisse être utilisée par les futurs habitants et que la liaison entre les lieux d'intérêts (collège, bureaux ...) et cette gare soit davantage sécurisante.

De plus, il existe une « frontière psychologique » entre le 18<sup>ème</sup> arrondissement et le 19<sup>ème</sup> arrondissement, et ce, du point de vue des populations du 18<sup>ème</sup>. En effet, sur le secteur du 19<sup>ème</sup> l'offre de soins, de commerces, et de services est importante (Maison de Santé Pluridisciplinaire, centre commercial, commerces de proximité, Centre socioculturel Rosa Parks, ...). Néanmoins, malgré la proximité de ces équipements avec le quartier de la Chapelle, peu d'habitants du 18<sup>ème</sup> les fréquentent pour des raisons psychologiques et historiques<sup>15</sup>.

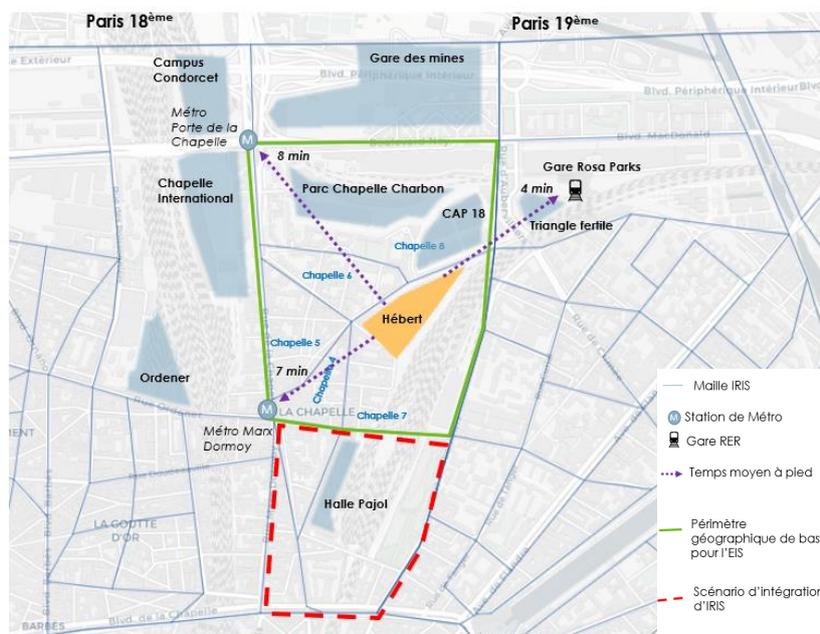
De fait l'aménagement du site Hébert doit tenir compte de ces dynamiques et de ces flux actuels et à venir.

### Scénario 3 : Enjeux relatifs aux similitudes en termes de typologie de logements et de dynamiques sociales

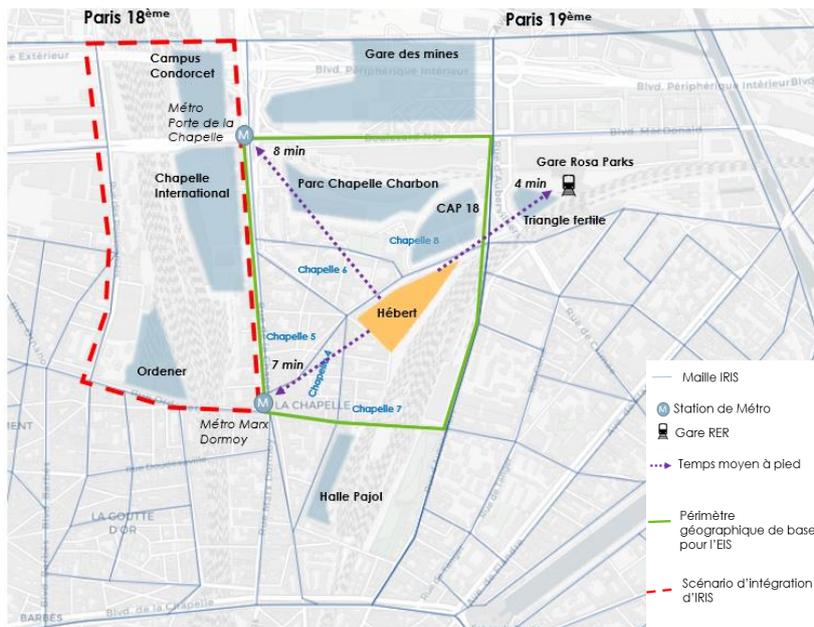
Cette sélection de l'IRIS Sud est pertinente au regard des dynamiques populationnelles qui ont pu exister par le passé et qui se rapprochent de celles actuellement notables aux alentours du quartier Hébert. En effet, le quartier de la Halle Pajol a vu au cours des dernières années une densification de ses équipements et de ses associations, grâce au projet de requalification du quartier. Le quartier s'est vu transformé par et pour les populations qui ont réussi à lui insuffler une nouvelle

dynamique. Cette transformation pourrait se produire sur le secteur de Hébert, puisque le projet a pour objectif de redensifier le tissu associatif sur le secteur et permettre aux populations de réinvestir le quartier via les associations.

De plus, même si aujourd'hui la **densité médicale** est en meilleure situation que sur le secteur au Nord du projet, il est possible de voir se produire une potentielle désertification dans les années à venir du fait de l'arrivée de nouvelles populations sur le secteur et du vieillissement des professionnels de santé en activité.



<sup>15</sup> Des entretiens complémentaires en phase d'analyse permettront d'approfondir ce constat évoqué lors du CT



### Scénario 4 : Enjeux relatifs aux projets « Chapelle International » et « Ordener » – un enjeu pour Espaces Ferroviaires

La maîtrise d'ouvrage (Espaces Ferroviaires) trouve un intérêt majeur à intégrer ce périmètre dans le cadrage de l'EIS, car l'aménagement du quartier Hébert aura des impacts potentiellement similaires avec ceux des projets de Chapelle International et Ordener. Par exemple, les réponses apportées en termes d'offre de soins par l'un des deux projets (Hébert ou Chapelle Internationale) auront de fait des impacts sur l'ensemble des populations (celle des deux

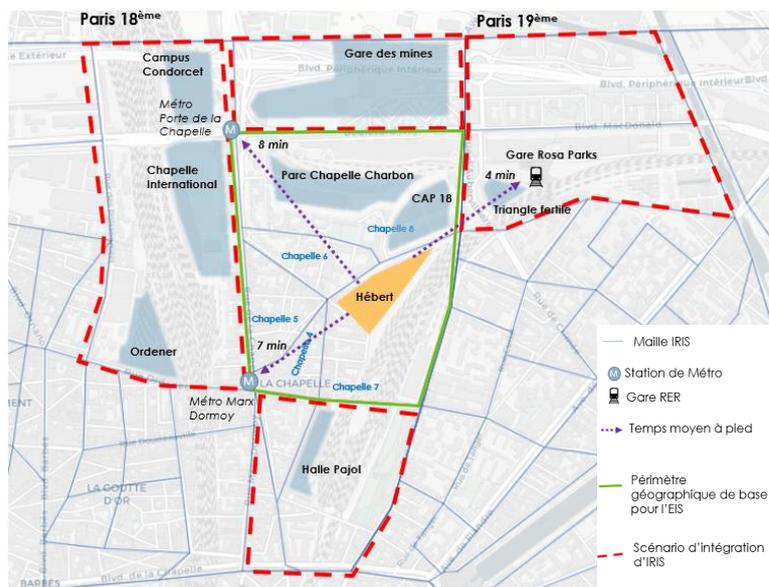
quartiers). En effet, les dynamiques populationnelles sont relativement comparables entre Chapelle International et le futur quartier Hébert : dans les deux cas, il s'agit d'une arrivée nouvelle de population. Les nouveaux logements de Chapelle International accueille de nouveaux habitant depuis l'été 2019 et des regroupements s'organisent déjà dans les halls d'immeuble (trafic de drogue notamment).

Enfin, sur le territoire de Chapelle International et Ordener, le faisceau ferré de la gare du Nord joue un rôle de fracture, au même titre que le faisceau de la gare de l'Est entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissement.

### Scénario final retenu : Intégrer tous les périmètres fléchés et prioriser les scénarios au regard des enjeux spécifiques précités pour chaque périmètre.

Le scénario retenu pour l'analyse des impacts intègre tous les périmètres présentés plus haut, mais pour des raisons spécifiques à chacun d'entre eux :

- IRIS Nord :
  - Démographie médicale déficitaire
  - Articulation avec l'EIS en cours sur Gare des Mines
  - Populations « invisibles »
- IRIS Est :
  - Démographie médicale déficitaire
  - Barrière psychologique entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement malgré une offre de service importante dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement
  - Présence de la Gare Rosa Parks et nouveaux flux potentiels à destination et en provenance du quartier Hébert
- IRIS Sud :
  - Désertification médicale en cours



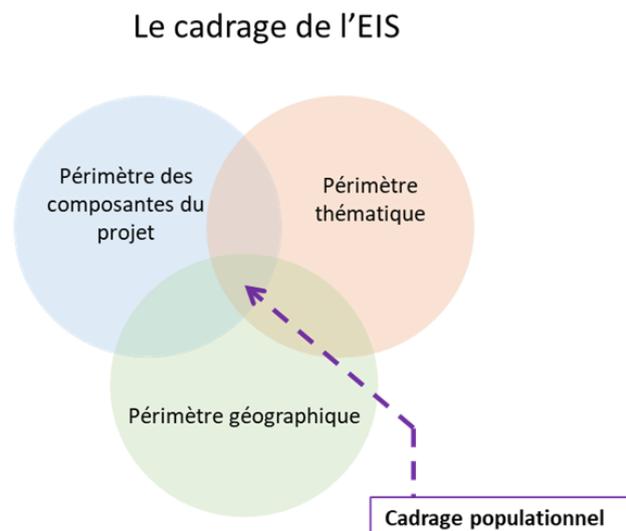
- Offre de services (notamment associations) importante sur le secteur et avec laquelle l'aménagement du quartier Hébert devra composer
- IRIS Ouest :
  - Démographie médicale déficitaire
  - Projets portés par Espaces Ferroviaires

**Lors de la phase d'analyse de l'EIS, les impacts potentiels du projet ont été caractérisés au regard des enjeux spécifiques à chaque secteur décliné ci-dessus.**

## 2.6. Synthèse et conclusion du cadrage de l'EIS

Les éléments présentés ci-avant ont constitué des points à enjeux pour l'EIS au regard des populations vulnérables et donc des inégalités sociales de santé, auxquels se sont ajoutés les enjeux préalablement identifiés :

- lors du cadrage des composantes du projet (qui feront l'objet de l'analyse d'impacts) (Cf. Périmètre des composantes du projet fléchées pour l'analyse des impacts potentiels sur la santé des populations, page 16)
- lors du cadrage thématique (Cf. Périmètre thématique, page 19)
- lors du cadrage populationnel (Cf. Cadrage populationnel, page 21)
- lors du cadrage géographique (Cf. Périmètre géographique, page 27)



Ces enjeux ont constitué un corpus de critères ou d'éléments d'objectivation permettant d'aboutir à un cadrage cohérent. La question s'est ensuite portée sur les modalités de leur prise en compte et plus concrètement sur les pondérations à réaliser entre ces éléments d'objectivation : existe-il des enjeux plus forts que d'autres ?

Pour cela le tableau de synthèse en annexe<sup>16</sup> reprend de manière synthétique tous les enjeux identifiés lors de la phase cadrage :

- La première colonne présente les déterminants de santé : en jaune sont identifiés les déterminants de santé sélectionnés lors du comité technique.
- La seconde colonne présente les populations identifiées comme potentiellement impactées négativement par le projet et pour lesquels le projet.
- La troisième colonne renvoie aux composantes du projet fléchées et évaluent le niveau de marge de manœuvre pour chaque déterminant.
- Enfin, la dernière colonne met en évidence le niveau des enjeux partagés entre le futur quartier Hébert et les autres périmètres retenus pour l'analyse d'impact.

Le choix des déterminants retenus pour l'analyse, présenté dans le tableau dans la 5<sup>ème</sup> colonne et dans le schéma ci-dessous résulte d'une mise en cohérence du cadrage thématique initial au regard des composantes sélectionnés, des enjeux partagés avec les quartiers du périmètre géographique et des populations potentiellement impactées par des inégalités sociales de santé. Cette restructuration relève d'un choix de la maîtrise d'ouvrage sur la base de plusieurs critères d'objectivation à savoir :

- La présence d'inégalités sociales de santé potentielles, révélées par la Grille URBAN-ISS
- Les marges de manœuvre du projet
- La synergie avec les problématiques limitrophes et avec d'autres acteurs
- La pertinence de l'échelle territoriale d'analyse

<sup>16</sup> Annexe 3, page 11

**Les espaces publics** : un déterminant transversal pour **garantir le vivre ensemble**, et qui intègre la **prise en compte des déterminants environnementaux** (adaptation au changement climatique et bruit) via la perception et la réduction du cumul de vulnérabilités de certaines populations.

**Cohésion sociale, dont :**

- Mixité sociale
- Isolement social
- Offre associative et culturelle
- Sentiment de sécurité

**Accessibilité à l'offre de services et d'équipements, dont :**

- Offre de soins
- Alimentation
- Activité physique
- Offre de logement pour les populations spécifiques

Cette structuration reflète un positionnement précis de la maîtrise d'ouvrage sur des « angles morts » et en particulier sur **les déterminants sociaux de la santé**. Plus précisément :

- **Les espaces publics** représentent un déterminant de santé pertinent à analyser dans le cadre de l'EIS car ils constituent une composante à part entière retenue pour cette EIS. Autrement dit, les marges de manœuvre pour agir sur ce déterminant sont importantes et de fait, les espaces publics représentent un levier majeur pour réduire le cumul des vulnérabilités potentielles de certains groupes de populations (cumul des expositions aux nuisances environnementales, facteur de cohésion sociale, déterminant permettant de promouvoir les comportements sains, ...), mais représentent également un levier majeur pour l'adaptation du quartier au changement climatique.
- **La cohésion sociale** et plus globalement les déterminants sociaux de la santé. Ils constituent un véritable angle mort sur le projet Hébert que l'EIS va venir éclairer. Pour autant il s'agit d'un véritable enjeu car si le projet Hébert a pour objectif la continuité urbaine d'un point de vue de l'aménagement, le volet social représente également un enjeu important pour le vivre ensemble dans le futur quartier et constitue un enjeu partagé aussi par le quartier de manière plus large (intégration des nouvelles populations dans le quartier, articulation de l'offre associative, ...). Enfin, la question de la mixité sociale est pertinente à interroger du fait des enjeux de spatialisation des futurs logements sur le quartier qui représente un véritable point de vigilance en termes de cohésion sociale.
- **L'accessibilité à l'offre de service et d'équipement**. La prise en compte des inégalités sociales de santé a fait l'objet d'un premier travail dans le cadre de la phase cadrage et grâce à l'expérimentation de la Grille URBAN-ISS. Il s'agira de poursuivre ces efforts pour les phases d'analyse et de recommandations afin de garantir la plus grande accessibilité (à la fois, physique, sociale et financière) aux équipements et services proposés sur le site pour les personnes les plus vulnérables. Si l'offre de logements du site doit permettre à certains foyers fragiles de dégager des revenus disponibles pour d'autres dépenses, il apparaît important d'étudier la littérature qui leur permettraient de profiter des autres équipements du site. Aussi, la programmation de logements spécifiques peut permettre de venir répondre à des besoins populationnels spécifiques. En d'autres termes l'EIS peut permettre de formuler des recommandations sur la typologie de logements spécifiques prévus grâce à l'identification des différents groupes de populations vulnérables identifiés grâce à l'expérimentation de la Grille URBAN-ISS tout au long de la démarche EIS.

Ce cadrage prend également en compte d'autres enjeux, notamment ceux relatifs aux déterminants environnementaux :

- **Adaptation aux changements climatiques**

Au-delà des enjeux d'accès financier, social ou culturel, il apparaît que l'espace public devrait aussi être étudié au regard de son adaptabilité au changement climatique. Par exemple, les échanges lors du COPII ont révélé que les enjeux d'activité physique ne pouvaient être traités sans prendre en compte l'impact des futurs épisodes de chaleur et canicules sur ces pratiques.

- **Cumul des expositions et des vulnérabilités**

Les composantes du projet Hébert sélectionnées pour l'EIS et les marges de manœuvre associées, ne permettent pas d'agir directement sur la source des expositions aux nuisances environnementales (bruit, air, ...). Néanmoins, ces

déterminants ne sont pas exclus de l'analyse mais seront étudiés davantage au prisme des autres déterminants et de la perception des nuisances, et en particulier, l'adaptation des espaces publics au changement climatique ou aux nuisances sonores. Ainsi, un cadre de vie qualitatif permet de réduire en partie la perception des nuisances.

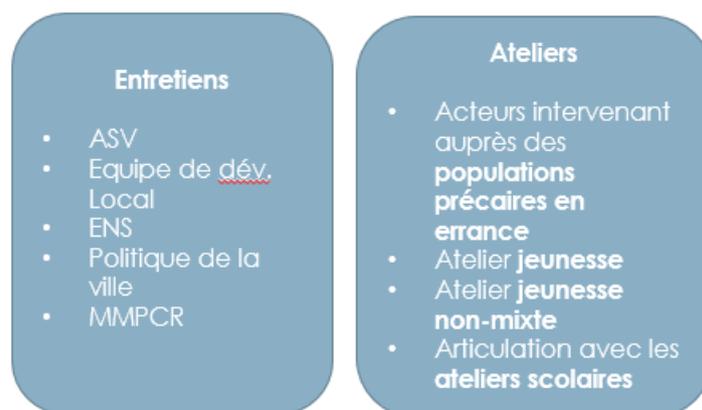
### 3. L'ANALYSE D'IMPACTS DU PROJET D'AMENAGEMENT HEBERT (PHASE 3 DE L'EIS)<sup>17</sup>

#### 3.1. Méthodologie globale de l'analyse

L'analyse (phase 3) de l'EIS est l'étape qui vise à **estimer et caractériser les impacts potentiels du projet sur les déterminants de santé retenus en phase de cadrage et sur les groupes de populations vulnérables identifiés.**

L'analyse se déroule en plusieurs temps :

- Une **analyse préliminaire (1)**<sup>18</sup> visant à la réalisation d'une **revue de littérature** et d'un **profil de territoire**. La rédaction de ces livrables est itérative, c'est-à-dire qu'ils sont réajustés au fur à mesure des investigations complémentaires menées en suivant afin d'identifier précisément les enjeux locaux et de s'adapter au mieux à la réalité du territoire.
- Des **investigations complémentaires (2)**<sup>19</sup> qui visent à recueillir des données nouvelles (données quantitatives et qualitatives) permettant de mettre en lumière les enjeux sur le territoire. Cette phase repose aussi sur l'approfondissement de données froides (statistiques en open data de la politique de la ville, de l'INSEE, par exemple), de données de diagnostics existants déjà réalisés dans le cadre de la conception du projet, et donc également sur des données nouvelles à récolter auprès d'interlocuteurs clés, de personnes-ressources et lors d'ateliers spécifiques auprès des groupes de populations plus vulnérables. **Ces données qualitatives sont considérées comme des données probantes dans le cadre de l'EIS, sur lesquelles s'appuie la présentation des enjeux pour chaque déterminant.** Le schéma ci-dessous reprend les entretiens et investigations menées. **Les éléments issus de ces investigations ont été ajoutés au fil de l'eau directement dans le profil de territoire (dans une logique itérative) afin de fournir une vision précise du vécu des populations sur le quartier.**



- Une **phase d'analyse approfondie des impacts potentiel du projet sur la qualité de vie des populations (3) et leur caractérisation fine.** Il s'agit dans un premier temps **d'établir des liens** entre les composantes du projet (les différentes actions prévues dans le cadre du projet) et leurs potentiels effets sur chaque déterminant retenu en phase cadrage, **sur la base des données probantes (qualitatives et quantitatives) recueillies lors de l'analyse approfondie, de l'expertise de l'équipe projet, et d'une consultation des parties prenantes.** Il s'agit par exemple de répondre à la question suivante : « comment l'aménagement du jardin du faisceau peut venir impacter en + ou en -, les enjeux de santé relatifs aux déterminants du sentiment de sécurité, de l'activité physique, ou de l'alimentation identifiés sur le territoire ? ». Il s'agit ensuite **d'attribuer à chaque impact des critères ou variables de priorisation** (probabilité, intensité, marge de manœuvre, temporalité d'apparition). Cette phase de caractérisation fine des impacts potentiels du projet sur la qualité de vie des populations comprend ensuite **une étape de priorisation, qui repose sur les critères définis précédemment.**

<sup>17</sup> Lors de la phase analyse, trois comités techniques et un comité de pilotage ont eu lieu (Cf. Annexe 9, page 98)

<sup>18</sup> Cf. schéma méthodologique ci-après : Amorce de l'analyse et premiers résultats de l'analyse

<sup>19</sup> Cf. schéma méthodologique ci-après : Milieu de l'analyse et fin de l'analyse



### 3.2. Revue de littérature

- **Méthodologie de la revue de littérature**

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, patrimoine, génétique, comportement, etc.), socio-économiques (accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, etc.), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore, etc.), politiques (urbaines, habitat, transport, emploi, etc.). La caractérisation des liens d'un déterminant sur la santé est complexe. Elle peut être réalisée par des approches quantitatives et/ou qualitatives selon le type de déterminant, l'état des connaissances et la disponibilité des données [2].

La stratégie de recherche ici consiste tout d'abord à consulter les rapports d'autres EIS françaises et internationales portant sur des projets d'aménagement territorial, et plus précisément sur des projets d'aménagement *ex-nihilo*<sup>20</sup>, lorsque disponibles. Puis, ces rapports sont complétés par des articles scientifiques disponibles dans les bases de données bibliographiques courantes, les plus récentes possibles. Une littérature grise (rapports d'études ou de recherches, actes de congrès, thèses, etc.) est également mobilisée.

Il s'agit donc ici de tenter de **caractériser les effets des déterminants sélectionnés sur la santé, et le bien-être des populations, au sens large**. Dans un premier temps cette caractérisation vise à identifier des enjeux généraux, puis de manière spécifique et contextualisée au projet d'aménagement Hébert, elle permet d'identifier des pistes d'investigations qui viendront étayer l'analyse des impacts potentiels du projet sur la santé des populations.

<sup>20</sup> Se réfère à des projets d'aménagement qui ne s'établissent pas sur la base d'un « substrat préexistant ». C'est le cas du projet Hébert qui s'établit sur une ancienne friche ferroviaire.

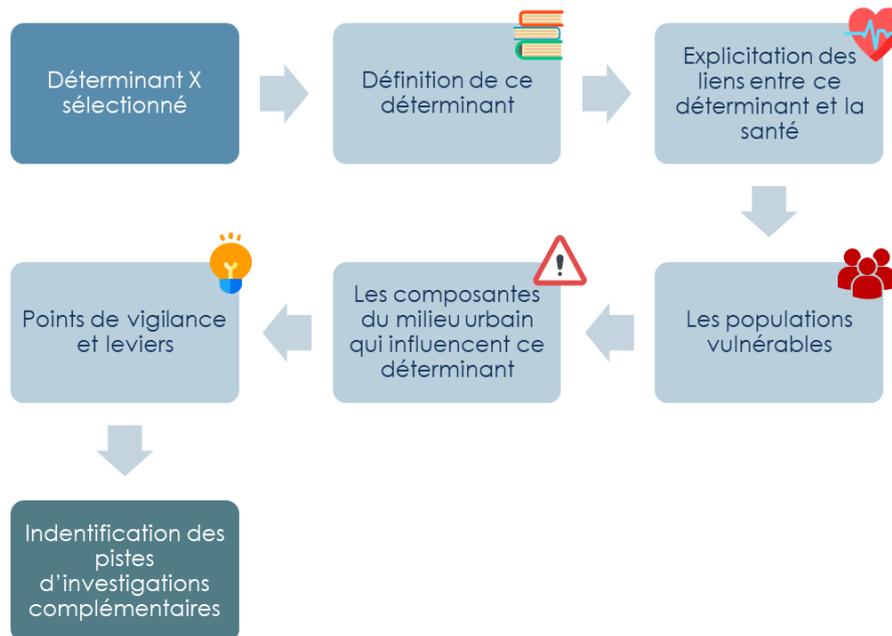


Schéma méthodologique – déroulé de la revue de littérature pour chaque déterminant de santé sélectionné

Le cadrage « thématique » validé lors du premier comité de pilotage du 6 juin 2020<sup>21</sup> a permis de délimiter le périmètre des déterminants de santé à analyser, c'est-à-dire les déterminants de santé potentiellement impactés positivement et/ou négativement par le projet d'aménagement.

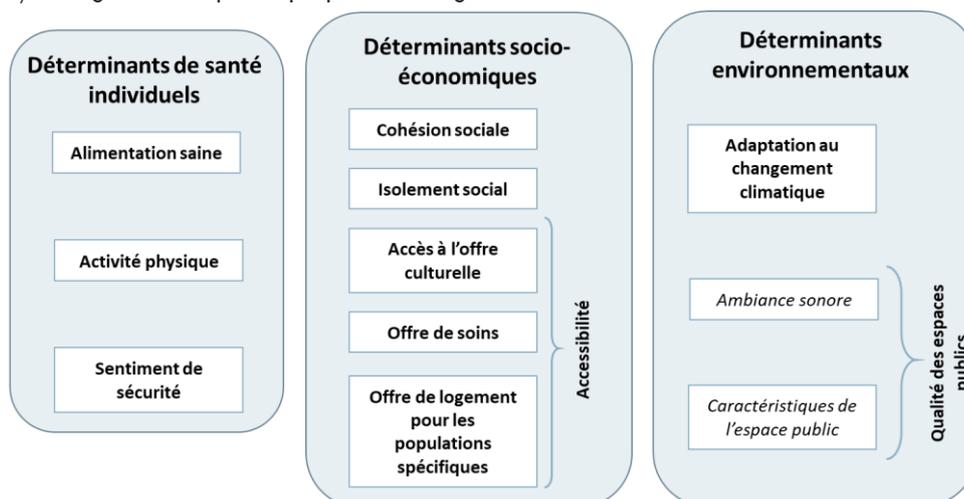


Schéma des déterminants de santé retenus pour l'analyse

Pour cette revue de littérature, certains déterminants sont regroupés, car ils renvoient à des enjeux et des effets sur la santé d'une grande similitude ; et la vulnérabilité de certains groupes de populations en lien avec ces « groupes » de déterminants sont très proches. Par exemple, l'accès à la culture et l'offre de soins sont des déterminants qui renvoient tous deux à des enjeux d'accessibilité. Ainsi, pour cette revue de littérature, l'accessibilité au sens global est analysée et des éclairages spécifiques sont opérés sur ses enjeux en termes d'accès à la culture et d'offre de soins.

De même, le terme d'isolement social est intrinsèquement lié à la cohésion sociale. Il peut notamment être défini comme la résultante d'une absence de cohésion sociale et/ou de support (ou soutien) social<sup>22</sup> et avoir des effets délétères sur la santé des individus [3], [4].

<sup>21</sup> Au titre de l'étape 2 de la démarche EIS

<sup>22</sup> Le soutien social (ou social support) renvoie à la relative intégration (ou solitude) d'un individu, évaluée par le nombre (ou la fréquence) des relations avec autrui. Autrement dit il renvoie au rapport d'un individu à son groupe (famille, culturel, milieu professionnel, ...), quand la cohésion sociale renvoie davantage aux rapports entre les différents groupes.

Enfin, les caractéristiques de l'espace public renvoient à de multiples dimensions : il a donc fallu préciser les dimensions propres à ce déterminant de santé, qui font l'objet de la revue de littérature. La dénomination « aménités de l'espace public » permet de prendre en compte davantage les bénéfices de certains aménagements, et dans une logique de promotion de la santé, ce terme est plus approprié.

- **Résultats de la revue de littérature**

## Déterminants de santé individuels potentiellement impactés par le projet Hébert

### Alimentation saine

#### Définition

L'alimentation représente un déterminant de santé d'une grande importance à l'échelle individuelle. Les liens entre une alimentation saine et la santé ont été largement démontrés dans la littérature scientifique. Ainsi, l'adoption d'un régime alimentaire sain tout au long de la vie contribue à prévenir toutes les formes de malnutrition, ainsi qu'un grand nombre de maladies et pathologies non transmissibles. L'alimentation saine est une des dimensions du concept plus large de « nutrition » qui regroupe également l'activité physique [5]. Un bon état nutritif renvoie donc à une situation de « sécurité alimentaire » et à une pratique physique régulière.

Il existe aujourd'hui une définition commune de la sécurité alimentaire depuis la déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation de novembre 1996 : «*La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active*» [6].

L'insécurité alimentaire renvoie donc à l'absence ou l'insuffisance de sécurité alimentaire [7]. Elle peut s'exprimer à différents niveaux :

- Qualité des aliments consommés
- Restrictions alimentaires du fait de contraintes budgétaires
- Privation de nourriture

#### Liens entre l'alimentation saine et la santé

L'accès à une alimentation saine, contenant des fruits et des légumes frais, est un déterminant de santé essentiel protégeant contre les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète de type 2 [8]. À l'inverse une alimentation trop salée, sucrée ou grasse est une cause d'obésité et peut entraîner différents problèmes de santé. Une alimentation saine et la pratique d'une activité physique sont aujourd'hui des arguments très utilisés en promotion de la santé [9]. L'OMS souligne qu'une mauvaise alimentation peut provoquer des maladies comme [10], [11] :

- Des formes de malnutrition (carences)
- Des maladies non transmissibles (diabète, cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers)
- Des risques de surpoids
- Des risques d'hypertensions

L'OMS reconnaît notamment que le changement des régimes alimentaires dans les pays développés et les pays en développement a des effets directs sur l'augmentation croissante de maladies chroniques. Ces changements de régimes alimentaires et de modes de vie engendrés avec l'industrialisation, l'urbanisation, le développement économique et la mondialisation des marchés, se sont accélérés au cours de la dernière décennie. Cela a un impact significatif sur la santé et l'état nutritionnel des populations. Si le niveau de vie s'est amélioré, la disponibilité des aliments s'est élargie et s'est diversifiée, et l'accès aux services a augmenté. Il y a également eu des conséquences négatives importantes en termes de régimes alimentaires inappropriés, de diminution des activités physiques, d'accroissement de la consommation de tabac et des maladies chroniques liées à l'alimentation, en particulier chez les populations les plus pauvres [11]. De nombreux travaux de recherche ont montré l'implication de la nutrition dans l'apparition de certains cancers, de maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de l'ostéoporose ou encore du diabète de type 2 [12]. Une alimentation suffisante, équilibrée et diversifiée est nécessaire à la croissance, au maintien de l'immunité, à la fertilité, mais aussi à un « vieillissement réussi » [12]. Elle a un rôle préventif en limitant le risque de développer certaines pathologies.

Pourtant, la production croissante d'aliments transformés, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de vie ont provoqué un changement des habitudes alimentaires [10]. Ces changements ont également eu comme impact d'accroître les inégalités sociales et territoriales de santé [5].

L'alimentation est un déterminant majeur et indissociable de la santé ; mais il est également considéré comme un facteur participant aux inégalités sociales de santé [5]. De nombreuses études en France ont permis d'analyser l'insécurité alimentaire et les liens avec les inégalités sociales et territoriales de santé [5]. Toutes ces études mettent en évidence que les taux d'insécurité alimentaires sont plus élevés au sein des groupes de populations défavorisées. Par exemple, l'enquête Abena (dans laquelle les personnes défavorisées sont caractérisées comme celles ayant recours à une aide alimentaire) [13] a rapporté des fréquences très élevées d'insuffisance alimentaire dans cette population ayant recours à une aide alimentaire : 49,6 % des personnes interrogées avaient déclaré ne pas avoir assez à manger souvent ou parfois, et 46,0 %, avoir assez à manger, mais pas toujours les aliments souhaités [5], [13].

#### Populations vulnérables

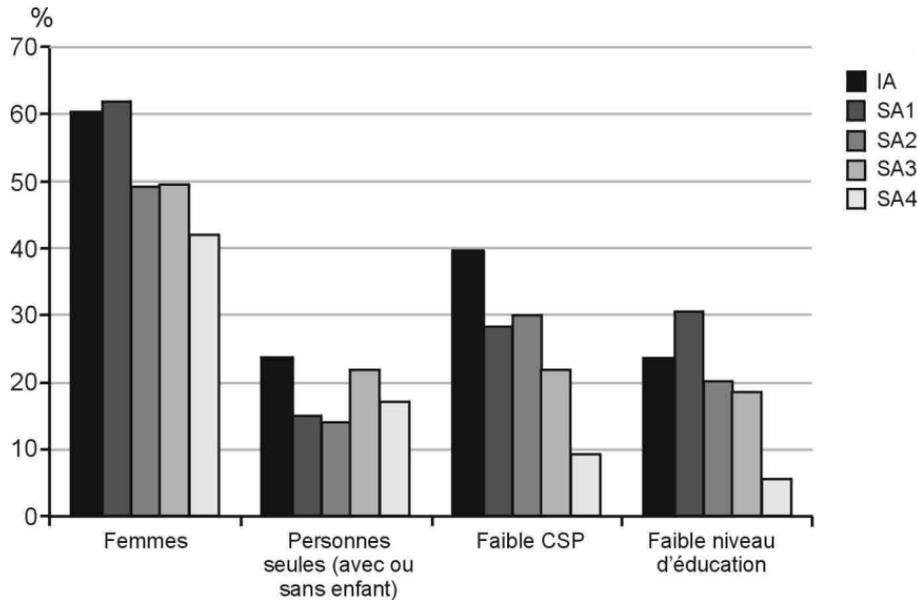
En France, les informations issues des enquêtes nationales en population générale montrent que les consommations alimentaires des adultes, se situant aux niveaux socio-économiques les plus faibles, sont généralement moins favorables à la santé que celles des personnes de plus haute position socio-économique, et sont donc vectrices d'inégalités de santé [13]. L'alimentation des personnes de position socio-économique défavorisée est en particulier caractérisée par de plus faibles apports en fruits et légumes, produits céréaliers complets, poissons, fibres, et en vitamines et minéraux [5]. De plus, les populations les moins favorisées socioéconomiquement ont une moindre diversité alimentaire et adhèrent généralement moins aux recommandations alimentaires [13].

Chez les enfants et les adolescents, les consommations alimentaires sont également moins favorables à la santé chez ceux vivant dans des foyers dont les conditions socio-économiques sont les plus basses par rapport à ceux dont l'environnement de vie est plus favorable [5], [12]. Les groupes d'aliments et les nutriments qui caractérisent leur alimentation diffèrent en partie de ceux mentionnés pour caractériser l'alimentation des adultes. Les apports en produits céréaliers complets ou poisson sont généralement faibles. Des variations selon les caractéristiques socio-économiques sont mesurables pour les fruits et légumes et les boissons sucrées : les jeunes en situation socio-économique plus défavorable ont des apports de vitamines moindres que les jeunes en situation socio-économique plus favorable.

La dimension collective et identitaire des comportements alimentaires est importante à prendre en compte pour comprendre les disparités sociales concernant l'alimentation. La définition de ce que sont un repas, les plats qui le composent, la forme de la journée alimentaire (nombre de prises, horaires...), les modalités (lieu, contexte des prises alimentaires...), mais aussi les manières de se nourrir varient énormément d'une culture à l'autre, mais aussi d'un groupe social à un autre au sein d'une même société [14]. Les pratiques alimentaires entretiennent un lien étroit avec le prestige social. Certains aliments peuvent être peu ou pas consommés en haut de la hiérarchie sociale parce que perçus comme « inférieurs », alors que d'autres sont considérés comme objets de prestige lorsqu'ils sont servis à table [12] [13].

Les raisons pour lesquelles des sous-groupes de populations sont particulièrement susceptibles d'avoir des consommations alimentaires défavorables sont donc souvent complexes et multiples [13], [16]. Les populations à faible statut socio-économique ont, comme souligné précédemment, un accès moindre à une alimentation de bonne qualité, mais aussi adhèrent moins aux recommandations nutritionnelles de façon globale [16] [17]. Et parmi ces populations plus défavorisées socioéconomiquement, les femmes, jeunes et seules (avec ou sans enfant), sont majoritairement représentées, car elles doivent assumer seules les dépenses du foyer. L'étude INCA 2 [7] a mis en comparaison, les personnes en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (IA), à celles en situation de sécurité alimentaire (SA), segmentées en quatre classes selon le niveau de revenu (de SA1, classe ayant le plus faible niveau de revenu, à SA4, classe ayant le niveau de revenu le plus élevé). Cette étude révèle que les foyers en situation d'insécurité alimentaire (IA)<sup>23</sup> sont plus jeunes que les personnes en situation de sécurité alimentaire (42,3 ans contre 45,6 ans) et en majorité des femmes (60% contre 52%). Une part plus importante sont des personnes seules ou personnes seules avec un ou plusieurs enfants. L'étude présente comme explication plausible, l'hypothèse selon laquelle les personnes en insécurité alimentaire sont susceptibles d'avoir des dépenses obligatoires hors alimentation plus élevées, comme le logement, et qu'elles sont susceptibles de devoir assumer seules [5].

<sup>23</sup> Dans cette étude, les personnes en insécurité alimentaire pour raisons financières (ayant répondu : « souvent ou parfois pas assez à manger ») ou ayant « assez à manger, mais pas toujours les aliments souhaités ») sont comparées aux personnes considérées en sécurité alimentaire.

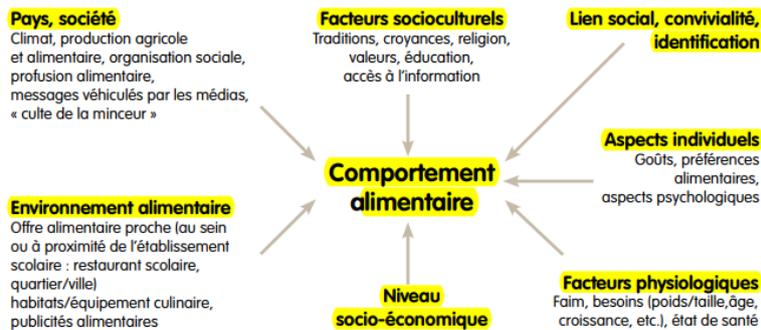


Source : Darmon N. et al., *L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France, Les travaux de l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2010*[18]

Les composantes du milieu urbain qui influencent l'alimentation saine

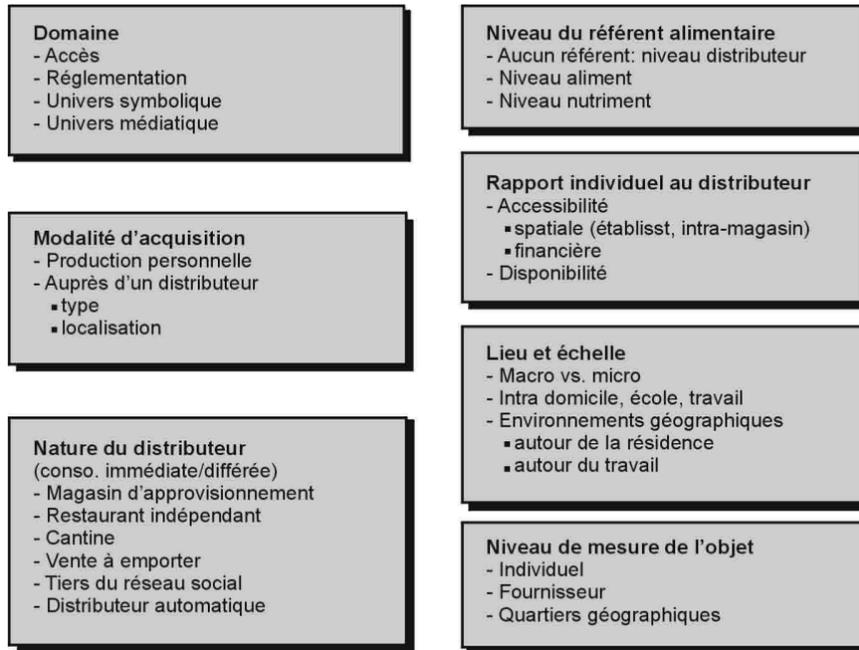
Les comportements alimentaires évoluent avec le temps et sont influencés par de nombreux **facteurs sociaux et économiques** qui se combinent de façon complexe pour façonner les habitudes alimentaires de chaque personne[10]. Parmi ces facteurs, on peut citer **les revenus, le prix des aliments** (qui détermine la disponibilité et la possibilité d'acquérir des aliments sains), **les préférences et les croyances individuelles, les traditions culturelles, ainsi que les aspects géographiques et environnementaux** (notamment les changements climatiques) [5], [9], [14].

#### Les grands déterminants du comportement alimentaire



Source : Fiche *Les différentes dimensions de l'alimentation*, INPES, 2005[14]

Par conséquent, la promotion d'un environnement alimentaire sain – comportant des systèmes favorisant un régime alimentaire diversifié, équilibré et sain – suppose la participation de multiples secteurs et parties prenantes [10]. La notion d'environnement alimentaire est complexe à appréhender [5]. Ainsi, celui-ci peut se mesurer selon plusieurs critères, résumés dans la carte conceptuelle si dessous :



Source : Inserm, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, 2014[5]

Parmi les facteurs permettant de comprendre les variations de pratiques alimentaires entre les quartiers socialement favorisés et défavorisés, **la variabilité de la disponibilité et de la qualité de l'offre ont largement été avancées. De nombreuses études mettent en évidence des problèmes importants d'accessibilité spatiale aux supermarchés et à une offre d'alimentation saine dans les quartiers urbains paupérisés** [5].

Cependant, l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité ne peut se résumer uniquement aux seuls aspects financiers et matériels [19]. Parmi les autres facteurs qui influencent l'accès à une alimentation saine, il est possible de citer :

- Les revenus des ménages,
- La qualité du logement et son équipement
- La composition familiale,
- L'offre des aides alimentaires,
- L'offre de transports en commun et la mobilité personnelle

Une notion importante dans l'accès à une alimentation saine est celle de « désert alimentaire » issue du concept de « food desert », très utilisé dans les pays anglo-saxons depuis les années 90 pour décrire « des quartiers pauvres où les habitants n'avaient pas accès à une alimentation saine de façon abordable » [20]. Ce concept ne reflétant pas dans sa définition la complexité des situations, bien que largement repris par les politiques publiques, a été précisé à la fin des années 2000. Une zone d'habitat comportant des magasins d'alimentation avec produits frais peut ainsi être classée comme désert alimentaire : certaines populations n'ayant pas accès physiquement aux magasins, ne pouvant utiliser les transports en commun pour s'y rendre ou n'ayant pas les moyens de payer la marchandise, etc. Ainsi, les zones en désert alimentaire sont classées à partir de trois facteurs contributifs aux problèmes d'accès : la **capacité**, les **moyens** et l'**attitude** [21].

- Les **problèmes de capacité** font référence à la capacité physique des personnes (mobilité réduite), à l'accessibilité géographique (traverser une rue à fort trafic, terrain pentu), au poids du panier de course.
- Les **problèmes de moyens** représentent les difficultés financières pour payer les transports en commun pour se rendre dans les magasins, payer la livraison de courses, ou indirectement ne pas posséder de lieux de stockage (y compris chaîne du froid) ou de lieux pour cuisiner.
- Les **problèmes d'attitudes** résultent de choix de vie ou d'attitudes culturelles qui empêchent l'accès à une alimentation saine disponible, par le rejet de certains aliments, le manque de connaissance sur comment les cuisiner, le choix de ne pas perdre de temps à cuisiner et le manque de temps ; on peut

aussi classer dans cette catégorie les personnes qui ont peur de sortir (sentiment d'insécurité) ou qui sont contraintes physiquement pour des raisons culturelles.

Points de vigilance et leviers – L'accessibilité globale à une offre d'alimentation saine

L'incitation à une alimentation saine en milieu urbain passe par :

- La proximité et la diversité de l'offre commerciale
- La sensibilisation et l'éducation de la population à l'alimentation saine
- La présence d'espaces d'agriculture urbaine ou de jardins collectifs

**L'accès à certains commerces impacte aussi nos comportements alimentaires et par conséquent notre santé. L'environnement alimentaire, c'est-à-dire les aliments accessibles au quotidien, est un facteur déterminant de l'alimentation.** Les auteurs parlent de « déserts alimentaires » pour qualifier les secteurs géographiques où l'accès à des aliments sains est limité [22] : l'identification de ces déserts alimentaires constitue un premier pas pour réduire les inégalités d'accès à une offre d'alimentation saine. Pour mesurer l'environnement alimentaire sur un territoire, il convient de combiner deux approches [23] :

- **L'approche de la densité**, permettant de quantifier la disponibilité de l'offre alimentaire sur le territoire
- **L'approche de proximité**, qui nécessite d'évaluer la distance à l'offre alimentaire.

L'approche combinée, à savoir **l'approche de l'accessibilité** (regroupant densité et proximité) est essentielle pour notamment comprendre les relations entre les caractéristiques de l'environnement alimentaire et les comportements individuels.

L'amélioration de l'alimentation, mais également la possibilité d'avoir près de chez soi une activité de plein air, participent à la bonne santé des habitants, notamment des plus fragiles économiquement. Que ce soit en favorisant une production locale de produits frais ou la possibilité de cultiver un espace près de chez soi, le développement de l'agriculture de proximité permet d'atteindre ces objectifs [24].

**Les jardins partagés et l'agriculture urbaine ont été identifiés comme un levier de bien-être en ville. Ils ont montré leur efficacité pour améliorer la santé physique et mentale des habitants** (réduction du stress et des symptômes dépressifs) [25]–[28] :

- Ils permettent à leurs usagers de développer un réseau social et des rapports interpersonnels.
- Ils offrent la possibilité à des individus de renforcer leur confiance en eux en acquérant des savoir-faire et des qualités personnelles.
- Ils favorisent l'adoption de modes de vie plus sains en rendant accessible une alimentation plus saine (à travers une augmentation de la consommation de fruits et légumes) et en favorisant l'activité physique.

Néanmoins, la gestion et l'entretien de ces espaces sont primordiaux pour conserver leur attractivité. Il s'agit aussi de s'assurer d'une appropriation équitable du site par une diversité d'usagers et d'usagères. **L'agriculture urbaine a aussi l'avantage d'être un levier potentiel d'émancipation et de mixité générée** [28], [29]. Si les jardins partagés sont traditionnellement le support de rapports sociaux de genre et de classes sociales inégalitaires, un travail de recherche sur les jardins partagés genevillois a montré que **lorsqu'ils étaient appropriés par des femmes, ils pouvaient être le support d'un renversement des stéréotypes de genre et de participation des femmes à la vie collective** :

*« A Gennevilliers, ces jardins, largement utilisés et gérés par des femmes, sont aussi le support d'une contestation, voire d'un renversement de certains stéréotypes de genre. Ces espaces apparaissent comme des outils d'autoformation, de partage de savoir-faire, d'estime de soi et de bien-être entre femmes. Enfin, ces espaces constituent de véritables outils de construction de la ville (processus) dans lesquels (pour une fois) les femmes semblent avoir toute leur place. » [28]*



Bonnes pratiques - Jardins partagés dans Paris Intramuros



### Synthèse des enjeux pour le déterminant « alimentation saine »

- \* L'alimentation saine est à considérer dans une dimension élargie à celle de la nutrition, englobant aussi les enjeux d'activité physique.
- \* L'insécurité alimentaire se définit au-delà du simple facteur financier.
- \* La dimension culturelle et sociale de l'alimentation n'est pas à décorréliser des comportements alimentaires.
- \* L'accès à une alimentation saine est dépendant de la densité et de la proximité de l'offre, ainsi que de sa qualité. L'accessibilité à une alimentation saine est donc un levier indéniable et comportant des enjeux majeurs en termes d'inégalités sociales et territoriales.

## Activité physique<sup>24</sup>

### Définition

L'activité physique se définit comme « *tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques, responsable d'une augmentation de la dépense énergétique par rapport à la dépense énergétique de repos* » (Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité, Istanbul, 2006 [31]). L'activité physique ne renvoie donc pas uniquement à la pratique sportive, mais également à l'utilisation des modes actifs. Ces deux visions (d'une part la pratique sportive et d'autre part, l'utilisation des modes actifs) cohabitent aujourd'hui puisqu'il existe d'une part, la pratique sportive en club, et également l'individualisme sportif qui renvoie aux différentes pratiques sportives dans l'espace public [32].

La connaissance des facteurs conditionnant les mobilités actives ou la pratique d'une activité physique est importante pour identifier les cibles d'interventions potentielles visant à augmenter l'activité physique, mais également réduire la sédentarité. La marche, le vélo, la détente active et le jeu sont autant de façons courantes de pratiquer une activité physique pouvant être appréciée de tous, quel que soit le niveau de chacun [33].

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale [33]:

<sup>24</sup> Une revue de littérature complète a été réalisée dans le cadre de l'Évaluation d'Impact sur la Santé Rapide de l'Héritage de la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques, par l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France et la ville de Paris [30]. De nombreuses sources de cette revue de littérature ont été reprises ici, l'ORS IDF étant partenaire de cette EIS.

- Plus d'un quart de la population adulte mondiale (1,4 milliard de personnes) n'est pas suffisamment active.
- Environ 1 femme sur 3 et 1 homme sur 4 dans le monde ne pratiquent pas suffisamment d'activité physique pour rester en bonne santé.
- Les niveaux de sédentarité sont deux fois plus élevés dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu.
- Il n'y a pas eu d'amélioration des niveaux mondiaux d'activité physique depuis 2001.
- Les niveaux d'activité insuffisante ont augmenté de 5 % (de 31,6 % à 36,8 %) dans les pays à revenu élevé entre 2001 et 2016.

Les bénéfices pour la santé de toute forme de déplacement ou de pratique d'une activité physique sont aujourd'hui bien documentés et ses effets démontrés quels que soient l'âge et le sexe.

Liens entre l'activité physique et la santé

**L'activité physique ou sportive est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire l'incidence des maladies non transmissibles: réduction du risque de maladies cardiovasculaires ou métaboliques et de nombreux cancers, amélioration de la santé mentale et des capacités cognitives chez l'enfant, et préservation de la mémoire chez le sujet âgé [30].**

L'activité physique ou sportive régulière est considérée comme un comportement qui réduit la mortalité prématurée toutes causes confondues et qui améliore de nombreux paramètres de santé. Elle pourrait jouer un rôle dans l'allongement de l'espérance de vie [34]. Il faut souligner combien il est difficile d'isoler l'effet spécifique de l'activité physique tant cette activité est associée à une hygiène de vie plus globale. Par ailleurs, la mortalité est un indicateur qui dépasse la seule activité physique, car il intègre de nombreux facteurs (socio-économiques, santé mentale, etc.) [34]. Ainsi, en 2008, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a réalisé une expertise collective pour mettre en évidence le profil et les motivations des adultes pratiquant une activité physique en France.

L'activité physique ou sportive régulière est associée selon les études à une réduction de la mortalité précoce<sup>25</sup>. Il a pu être chiffré qu'une pratique quotidienne de quinze minutes pourrait déjà diminuer le risque de mourir précocement de 14 % [35]. Ces dernières années, différentes études dans des plusieurs pays (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Danemark, Finlande, Japon, Hong Kong, etc.) ont montré de façon concordante, un risque relatif de décès moindre chez les personnes physiquement actives par rapport aux personnes inactives. Ces résultats sont homogènes quel que soit l'âge et quelle que soit la cause du décès. Une réduction de la mortalité générale comprise entre 2 % et 58 % est observée selon le type et le niveau d'activité considérés et selon les études considérées [36]. De plus, les études récentes confirment une relation positive entre l'intensité de la pratique d'activité physique ou sportive et la réduction de la mortalité [37], [38]. Les bénéfices les plus importants ont été observés parmi les groupes dont la pratique varie d'un niveau nul à un niveau faible, suggérant que l'intensité de l'activité n'a pas besoin d'être élevée pour engendrer des bénéfices sur la santé, et que les effets favorables sont d'autant plus marqués que le niveau d'activité physique de départ est faible. L'activité physique est également un déterminant clef de la dépense énergétique et est donc fondamentale pour le bilan énergétique et le contrôle du poids. La littérature scientifique identifie trois grands mécanismes par lesquels la participation à des activités physiques ou sportives améliore la santé [39] :

- Des **mécanismes biologiques** qui aident à améliorer la condition physique, à réduire le risque de maladies cardiovasculaires et d'autres maladies chroniques, et à procurer des effets thérapeutiques pour certaines maladies chroniques, qui conduisent à une réduction du risque de décès prématuré ;
- Des **mécanismes physiologiques** qui réduisent les hormones du stress, améliorent le bien-être psychologique et conduisent à une meilleure santé mentale et à une réduction du risque de dépression et de décès prématuré ;
- Des **mécanismes psychologiques d'auto-efficacité**, de distraction et d'estime de soi qui, à leur tour, réduisent le stress et l'anxiété, améliorent le bien-être psychologique et la santé mentale et conduisent à une réduction du risque de dépression et de décès prématuré.

Il est prouvé qu'une activité physique régulière facilite la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète et plusieurs

<sup>25</sup> La mortalité précoce (ou prématurée) est un taux : nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année (Insee)

cancers [38]. Elle contribue également à prévenir l'hypertension, à maintenir un poids corporel sain et à améliorer la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être.

Les effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé sont donc multiples et elle contribue à une meilleure qualité de vie [30] :

- Croissance de la force musculaire
- Développement du capital osseux à tous les âges
- Renforcement des capacités cardiaques et respiratoires
- Résistance face à la fatigue
- Réduction de l'anxiété, et des risques de dépression
- Développement de la souplesse, équilibre, meilleures capacités cognitives
- Préservation d'une autonomie physique avec l'avancée dans l'âge.

Comme évoqué plus haut, la pratique d'une activité physique et sportive a également des impacts sur d'autres déterminants de la santé, et en premier lieu sur les déterminants sociaux de la santé [30], [40]. Au-delà des impacts individuels (santé physique, santé mentale, bien-être, mais aussi satisfaction de vie, développement cognitif et aptitudes sociales), les données probantes incluent des impacts sociaux plus larges, comme le capital social, le renforcement du bénévolat, l'amélioration de la cohésion de la communauté, la perception de la qualité de l'environnement de vie, l'amélioration des résultats scolaires, la réduction de la criminalité et de la récidive, la réduction des besoins en soins de santé et le développement économique [30], [39], [40]. Les multiples co-bénéfices de l'activité physique sur le capital humain peuvent être résumés dans la figure ci-dessous [30], [41]:



Source : Dubreuil M., Legout C., *Evaluation d'impact sur la santé (EIS rapide) de l'héritage de la candidature de Paris 2024 aux jeux olympiques et paralympiques (décembre 2017)*[30], [41]

L'activité physique peut néanmoins avoir des effets négatifs sur la santé des populations et ceux-ci sont principalement de l'ordre des risques traumatiques, cardiovasculaires, troubles hormonaux, ou des risques associés à la pratique d'une activité physique en période estivale [36]. Aussi, pour les populations ayant moins l'habitude de pratiquer une activité physique quotidienne, ces risques sont d'autant plus élevés [35].

#### Populations vulnérables

Les adultes de position socio-économique plus faible sont généralement moins actifs pendant leur temps de loisir que ceux de position socio-économique plus élevée [30]. Ce constat est similaire lorsque l'on considère la fréquence de la pratique et le niveau et/ou l'intensité (modérée ou vigoureuse) des activités physiques. Par exemple, la proportion de personnes qui déclare une pratique sportive, est plus importante pour les niveaux de diplôme et de revenu plus élevés. Ces différences se retrouvent également dans l'adhésion à une association ou une structure privée, la pratique d'une activité encadrée et la participation à des compétitions. Un lien entre position socio-économique et activité physique de loisirs est notamment identifié lorsque les pratiques sportives nécessitent un équipement coûteux ou des déplacements pour accéder aux lieux de pratique [5].

Les **hommes** pratiquent davantage une activité physique pour le plaisir et la compétition ; la pratique des femmes relève davantage de raisons de santé et d'apparence [30]. L'avancée dans l'âge est aussi plus souvent associée au « sport santé ». Les relations sociales ont aussi un rôle important puisque la pratique sportive se fait par « mimétisme » : plus on a de proches pratiquant une activité physique, plus on a de chances de pratiquer soi-même [36].

Aussi, différentes études montrent que l'activité physique produit des effets protecteurs sur les différentes phases qui conduisent au sevrage chez les personnes ayant des conduites addictives. Une méta-analyse récente fournit des preuves scientifiques fortes selon lesquelles l'activité physique et sportive est à considérer comme une méthode de traitement complémentaire efficace dans l'accompagnement vers l'abstinence des personnes ayant des conduites addictives avec l'alcool, la nicotine ou les drogues illicites. L'exercice physique augmente non seulement le taux d'abstinence chez les personnes ayant des addictions, mais soulage également les symptômes de sevrage, l'anxiété et les symptômes dépressifs [42].

#### Les composantes du milieu urbain qui influencent l'activité physique

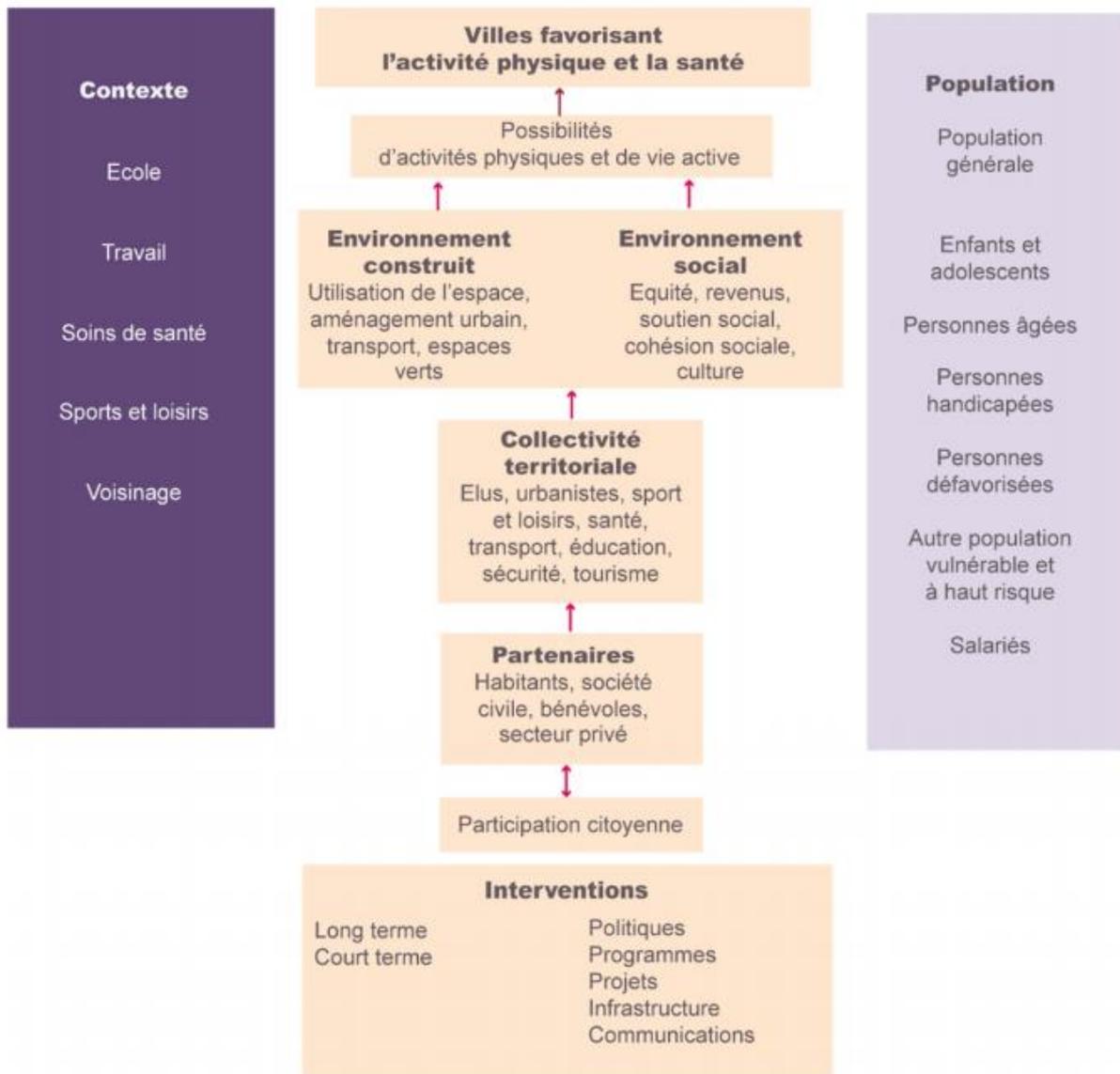
Parmi les facteurs identifiés, il y a ceux **liés à l'environnement à travers l'aménagement du paysage urbain et des espaces verts** et ceux liés à **l'accessibilité et la qualité des équipements sportifs**.

Si la pratique globale de l'activité physique ne semble pas être affectée par le niveau socio-économique des populations du quartier de résidence, la pratique de la marche comme mode de déplacement serait plus importante dans les quartiers qui font état d'un niveau élevé de « marchabilité » associé à un niveau élevé des revenus des habitants. La marchabilité d'un quartier est influencé par de nombreux facteurs : présence de mobilier urbain, sentiment de sécurité dans l'espace public, proximité d'espaces verts ... Un exemple permet d'illustrer le lien entre proximité d'espaces verts et « marchabilité » d'un quartier : une étude récente, réalisée dans des quartiers défavorisés de Londres, a montré qu'au-delà d'un seuil de 300 m entre le lieu de résidence et un espace vert, les habitants avaient moins de chance d'atteindre le niveau recommandé d'activité physique, grâce à la marche. Des éléments liés aux représentations des équipements récréatifs, des espaces verts et plus largement des espaces de vie pourraient en partie contribuer à expliquer les différences de pratique d'activité physique, et limiter la motivation des populations dans les quartiers défavorisés quand bien même ces derniers bénéficient d'équipements de proximité. En milieu urbain, les facteurs associés à l'activité physique « ordinaire », de tous les jours, liée aux déplacements à pied ou à vélo comme mode de transport (pour la distinguer de l'activité physique de loisirs et/ou sportive), relèvent donc en grande partie de la qualité de l'environnement perçue par les habitants : existence de trottoirs aménagés et de pistes cyclables protégées, façades d'immeubles jugées agréables, etc.[30]

A noter la diversité des formes urbaines entre les pays, des définitions posées quant à l'environnement de vie (échelles, mesures) et des populations visées, qui constituent autant d'éléments participant à la variété des explications rapportées concernant la pratique de l'activité physique, dans la littérature scientifique internationale. Il est donc difficile de conclure de façon tranchée sur l'existence de relations entre caractéristiques de l'environnement physique (aménagement du territoire, systèmes de transports...), niveau socio-économique des populations et pratique d'activité physique (loisirs, transports). Néanmoins, il semble bien établi que, chez les jeunes, une faible distance entre le domicile et l'école (1,5 km maximum pour la marche et 3 km pour le vélo,

selon une étude portant sur des enfants de 11-12 ans en Belgique) et un environnement perçu comme « sûr » (délinquance, trafic) sont associés à un mode de vie plus actif. Chez les adultes, la densité de l'offre de transport en commun, la présence d'un réseau de rues important et l'accessibilité spatiale à des équipements et à des services de proximité sont les éléments les plus souvent associés à la pratique de la marche et du vélo au quotidien. Enfin, une étude sur la marchabilité quotidienne en Île-de-France a mis en évidence que certains déplacements piétons des personnes âgées pouvaient être limités par une présence de végétation trop importante, comme les espaces forestiers [43].

L'Organisation mondiale de la santé (OMS Europe) est investie à travers le réseau des villes favorables à la santé, dans la compréhension des déterminants liés à la planification urbaine du développement de l'activité physique [44]. Un cadre, basé sur des données probantes, explicite la nécessaire prise en compte par les aménageurs et les pouvoirs publics dans le cadre des politiques publiques et de projets d'aménagement, de l'environnement construit et de l'environnement social comme leviers vers l'activité physique ou sportive.



Source : Edward P., Tsouros A., *A Healthy city is an activ city : a physical activity planning guide*. WHO Europe, 2008 [30], [44]

Les stratégies de planification urbaine qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive pour tous, y compris les personnes d'âges et de situations sociales différentes au sein d'une même ville, génèrent des co-bénéfices sur d'autres déterminants de santé : une augmentation du cyclisme et de la marche en ville réduit la pollution atmosphérique, le bruit et la congestion du trafic, et favorise le développement de quartiers plus sûrs [30]. Investir dans les transports physiquement actifs peut réduire par ailleurs la nécessité d'infrastructures routières coûteuses.

## Points de vigilance et leviers

La promotion de la pratique de l'activité physique ou sportive au quotidien, repose sur la création d'environnements urbains favorables à l'activité physique, qui impliquent :

- La sécurisation des environnements urbains (éclairage, sécurité, partage des voies, etc.) et la propreté des espaces publics ;
- La création de parcours urbains et des boucles d'activités urbaines, encadrés ou non par un animateur, et adaptés aux différents publics ;
- La mise en place, dans les villes, des signalétiques des temps de parcours en vélo et à pied ;
- Le développement de continuités cyclables ;
- L'attractivité des escaliers (dans l'espace urbain, dans le métro, etc.) ;
- La mise en place d'ateliers d'apprentissage du vélo en contexte urbain pour les différents publics ;
- La promotion de l'activité physique ou sportive pendant les temps d'attente (quais de métro, etc.) ;
- L'adaptation des équipements sportifs ou lieux de pratique peu utilisés pour les rendre attractifs pour les habitants du quartier ;
- L'aménagement d'une ville « plus active » avec moins d'espaces urbains normés et plus de place à la créativité et aux initiatives des habitants ;
- L'adaptation du mobilier urbain pour favoriser la pratique physique et sportive en autonomie ;
- La création d'espaces de pratique d'activités physiques ou sportives dans les pieds d'immeubles, et l'installation d'activités ne nécessitant pas du matériel spécifique, ou d'un gymnase (ex : yoga, gymnastique) et l'inscription de cette prescription dans les plans locaux d'urbanisme (PLU)
- La création de kiosques sportifs dans les espaces verts urbains et leur animation confiée à des services civiques (soir et week-end).



Source: Public Health England – Sport England. Active Design. Planning for health and wellbeing through sport and physical activity. October 2015



Rue partagée à Québec

Une revue récente [45] met en évidence des approches prometteuses pour promouvoir l'activité physique et réduire les comportements sédentaires sans accroître les inégalités au sein de la société :

- Approches par quartiers ;
- Appui aux municipalités pour élaborer des politiques adaptées ; design des quartiers (y compris les parcs qui favorisent l'activité physique) ;
- Investissement vis-à-vis de la petite enfance ;
- Programmes scolaires et approches axées sur les individus, à savoir leur pratique sportive individuelle.

Au-delà des aménagements urbains améliorant l'activité physique en renforçant les possibilités de modes actifs, il s'agit de favoriser une mixité d'utilisateurs et d'utilisatrices à travers un aménagement inclusif prenant en compte les besoins de toutes et de tous. En effet, la co-présence et la variété des publics renforcent le sentiment de sécurité et le bien-être dans la ville. Cette mixité peut être favorisée par certains aménagements comme l'augmentation des lieux pour s'asseoir (bancs, etc.), des lieux de rencontres favorisant les possibilités de déplacements dans l'espace public [46], mais également par des équipements sportifs inclusifs et adaptés à tous les âges.





Installations permettant une pratique sportive accessible aux personnes âgées et PMR

Actuellement, l'offre de d'équipement et de loisirs en milieu urbain est principalement destinée aux garçons et investie par eux (skate parks, citystades, etc.). En conséquence, 75 % des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes seraient destinés aux garçons [47], [48]. Pour le géographe Yves Raibaud, il est nécessaire d'être vigilant à la banalisation de ce phénomène. **Trop souvent, la faible présence des filles est justifiée par leur « nature » ou leurs cultures (elles préféreraient rester chez elles) et l'on priorise l'action en direction des jeunes garçons qu'il faut occuper afin d'éviter des potentiels troubles à l'ordre public** [48], [49]. Cet état de fait questionne certains auteurs comme Edith Maruéjols et Yves Raibaud :

*« L'offre de loisirs subventionnée, toutes activités confondues, s'adresse en moyenne à deux fois plus de garçons que de filles : est-il juste de consacrer deux fois plus d'argent public aux loisirs des garçons qu'à ceux des filles et aux équipements qui les reçoivent ? [...] Cette éducation différenciée des garçons et des filles à l'usage de l'espace public ne prépare-t-elle pas l'hégémonie masculine dans la ville et le sentiment d'insécurité pour les femmes qui, parfois, en découle ? »* [47]

Une réflexion doit dès lors être engagée à l'élaboration d'un projet d'aménagement urbain afin de lutter contre cette potentielle exclusion du public féminin des équipements sportifs, occupés majoritairement par des hommes :

- **Favoriser un usage négocié à travers une rencontre fille / garçons pour éviter la sur-spécification des espaces** [50]. L'aménagement doit permettre de neutraliser les stéréotypes de genre. L'objectif pour Edith Maruéjols, est de privilégier les capacités relationnelles des individus.
- **Déployer en première étape une non-mixité temporaire pour obtenir davantage de mixité sur le long terme** lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions [51]. Cela peut se traduire par l'organisation d'animations ponctuelles exclusivement féminines, afin de faciliter l'appropriation des équipements par le public féminin.
- Modifier la conception des aires de jeux avec des terrains de jeux consacrés à d'autres sports comme le volley-ball ou le badminton, plus prisés par les filles.
- Mettre en retrait les espaces spécifiques pour permettre aux jeunes filles de s'isoler des regards masculins si elles le souhaitent.

Ces deux dernières mesures ont été mises en place par la ville de Vienne avec des résultats significatifs quant à l'amélioration de la mixité genrée de ces espaces : les acteurs de la ville ont notamment constaté un retour des petites filles [52].

**La mixité d'un espace ne se réduit pas pour autant à sa fréquentation par des hommes ET des femmes. Pour Edith Maruéjols, il convient d'encourager une mixité de genre tout en restant vigilant aux rapports de force genrés qui peuvent s'exercer au sein des groupes mixtes** [50]. Pour cela, il faut renforcer l'égalité entre les filles et les garçons en travaillant à une redistribution équitable des investissements publics, à un accès équitable aux loisirs et à une valeur équitable des sexes.

Un projet d'aménagement urbain devra donc de manière générale intégrer au sein de la maîtrise d'ouvrage une réflexion sur les équipements proposés et les budgets associés, afin de favoriser un accès équitable des hommes comme des femmes.



### Synthèse des enjeux pour le déterminant « activité physique »

- \* L'activité physique est à envisager dans une dimension plus large que la simple pratique sportive en club
- \* L'activité physique sur les territoires a de nombreux co-bénéfices qui vont au-delà de la simple bonne santé physique des populations
- \* La promotion de l'activité physique sur les territoires passe par des aménagements sportifs inclusifs, mais également par la promotion des modes actifs. Elle est à déployer comme une approche globale et ne renvoie pas qu'uniquement à l'aménagement d'équipements sportifs visant à favoriser une activité physique « quotidienne »

## Sentiment de sécurité

### Définition

**Le sentiment d'insécurité peut se définir comme une inquiétude résultant du manque de sécurité et/ou l'éventualité d'un danger réel ou ressenti.** Ainsi, le sentiment d'insécurité - et son opposé, le sentiment de sécurité, relèvent de la subjectivité d'un ressenti.

**Le sentiment de sécurité résulte de l'état d'esprit d'un individu à se sentir en confiance et hors de danger dans une situation et un espace donnés.** La question du lieu, à entendre comme un espace délimité géographiquement et où se déroulent des activités et s'établissent des personnes, apparait donc comme essentielle puisqu'il est le support des pratiques de l'individu. Le rapport Peyrefitte (1977) pose les grands fondements du sentiment d'insécurité [53]. Il encourage, dans les politiques publiques, une nouvelle façon d'agir en prenant en compte le ressenti. Sebastian Roché le définira en 1993 comme un :

*« Processus de lecture du monde environnant. On le saisit chez les individus comme un syndrome d'émotions (peur, haine, inquiétude, jalousie) cristallisées sur le crime et ses auteurs » [54].*

Le sentiment d'insécurité revêt deux facettes [55]–[57] :

- **Les peurs personnelles ou insécurités personnelles** (dimension individuelle) : elles recouvrent les peurs vécues, par exemple la crainte de subir une agression sur sa personne, ses proches ou ses biens [56], [57]. Le sentiment d'insécurité personnelle est le fruit de la perception du risque de subir une atteinte (dimension cognitive), de la vulnérabilité ressentie (dimension comportementale) et des expériences vécues comme menaçantes (dimension émotive) [56].
- **La préoccupation sécuritaire** (dimension sociétale) : ce concept appréhende l'insécurité comme un problème de société, il s'agit d'un jugement social selon lequel la garantie de l'ordre social est une priorité [56], [57]. La préoccupation sécuritaire se nourrit notamment de l'opinion et des représentations sociales.

Selon les recherches de Julien Noble (2019), jusqu'à présent, l'étude du sentiment d'insécurité s'est principalement intéressée à la préoccupation sécuritaire, au détriment de la peur personnelle. Or pour le sociologue, **il est urgent de mieux comprendre les mécanismes du sentiment d'insécurité personnelle, en identifiant les appréhensions plus ou moins concrètes des individus, puisqu'il participe à l'effritement de la mixité sociale en favorisant l'entre soi des plus aisés et l'augmentation de la ségrégation des plus précarisés [56]<sup>26</sup>.**

**Le sentiment d'insécurité personnelle s'avère ainsi fortement lié aux représentations sociales et ne résulte pas seulement des faits de violence [58], [59].** En effet, **les individus ont une perception de la réalité fragmentée et subjective** ; elle est influencée par leur expérience personnelle, leur entourage et le traitement médiatique de la violence [58]. Pour répondre aux problèmes d'insécurité, il est donc important de prendre en compte aussi la manière dont les individus se représentent le phénomène d'insécurité sur leur territoire [58]. De

<sup>26</sup> Le rôle de la mixité sociale pour garantir la cohésion sociale est développé dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (La cohésion sociale – « Points de vigilance » page 55).

plus, le sentiment d'insécurité ressenti par les populations a une dimension spatiale – il est associé à certains espaces – et une dimension temporelle – le sentiment d'insécurité associé à un espace peut varier selon l'heure de la journée [58], [60]. Ainsi, pour Anthony Garoscio (2006) :

*« l'évaluation que l'individu peut faire de sa propre sécurité dépend essentiellement de la perception de son environnement immédiat et de ses propres expériences d'insécurité dans cet environnement » [58].*

#### Liens entre le sentiment de sécurité et la santé

Le lien entre le sentiment de sécurité dans l'espace public et la santé est fort, qu'il s'agisse des impacts sur la santé physique ou sur la santé mentale. **La peur et le stress qui découlent du sentiment d'insécurité ont des conséquences négatives sur le bien-être des populations [61]. Le sentiment de peur et de danger lié à celui de l'insécurité peut concourir à des stratégies d'évitement de certains lieux, par certaines catégories de population notamment des femmes, allant ainsi à l'opposé d'une dynamique de mixité sociale.** Ces stratégies d'évitement concourent aussi à un repliement dans le milieu privé, la familiarité étant un facteur sécurisant [62].

De plus, le sentiment d'insécurité ressenti par certains parents dans certains espaces peut affecter la santé physique de leurs enfants en limitant la mobilité active et l'activité physique de ces derniers dans ces espaces [63].

Un sentiment de sécurité fort va à l'inverse influencer positivement la pratique des espaces et donc l'état de santé des populations en agissant sur les déterminants de santé individuels (favoriser l'activité physique et la mobilité active) et sur les déterminants sociaux de la santé (réduire l'anxiété et le stress, favoriser les rencontres et le lien social).

#### Populations plus vulnérables

**De nombreux écrits scientifiques s'accordent à présenter la question de l'insécurité comme une question genrée.** En effet, elle renvoie à des différences au sein de la population, différences correspondant au genre. Ainsi, les femmes semblent davantage sensibles à ce sentiment d'insécurité [64]. D'après une étude du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, près d'une femme sur 3 résidant en Zone Urbaine Sensible déclare se sentir en insécurité dans son quartier (contre moins d'une sur cinq hors ZUS) [65].

Selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », si les femmes ne sont pas plus victimes de violences dans l'espace public que les hommes<sup>27</sup>, elles y subissent des atteintes différentes [59]. **Des recherches mettent en avant que la plupart des femmes<sup>28</sup> ont déjà subi dans les espaces publics une « expérience de nature sexuelle alarmante** (être suivie, confrontée à un exhibitionniste, être l'objet d'insultes ou de propos sexistes, de regards qui dérangent, avoir subi des attouchements, etc.) » [68]. **L'une des conséquences de ces expériences est « l'accroissement du sentiment de vulnérabilité physique lié au fait d'être une femme » [68]. Les craintes vécues par la femme ne sont donc pas seulement le produit de représentations, mais résultent aussi d'expériences de violence qu'elles soient physiques ou verbales, vécues par la femme elle-même ou une personne de son entourage.** Il est nécessaire de prendre en compte le nombre important d'interactions qui apparaissent comme anodines (tentatives de drague, remarques d'ordre sexuel, etc.), mais qui importunent les femmes en les réduisant à leur sexualité [67], [69]. Ces actes sont autant d'intrusions, régulièrement agressives, dans la vie et l'intimité des femmes qui craignent souvent le risque de dérapage de ces échanges. Ces désagréments ont des conséquences non négligeables en termes d'appropriation des espaces publics par les femmes en renforçant leur sentiment de crainte et d'insécurité [67].

**Les personnes âgées sont aussi des personnes particulièrement vulnérables.** En effet, les marqueurs de vieillesse, parmi lesquels la diminution des capacités cognitives, renforcent le sentiment d'insécurité. De plus, comme le notifie l'article de Loïc Riom (et al., 2015), les risques réels se multiplient : ils ne sont plus uniquement dus aux phénomènes extérieurs, mais aussi aux individus eux-mêmes. Ce sentiment d'insécurité propre aux personnes âgées est exacerbé par les messages de prévention, qui émanent des proches, des services d'aides ou des médias qui leur sont destinés. Ces messages omniprésents agissent comme autant d'injonctions à la sécurité et participent à la perte du sentiment de sécurité des personnes âgées [62], même si certaines d'entre elles jugent que ces messages peuvent être exagérés ou disproportionnés par rapport aux risques réels qu'elles encourent.

<sup>27</sup> Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre d'agressions réelles envers les femmes ne sont pas déclarées à la police et échappent aux statistiques[66]. Certains auteurs parlent même d'un « travail d'invisibilisation » de ces violences [67].

<sup>28</sup> Il n'a pas été possible de donner un pourcentage précis des violences sexistes puisqu'il n'existe pas de données statistiques homogènes et fiables sur ce phénomène. L'étude des critères utilisés lors des sondages révèlent pour certains auteurs l'invisibilisation des violences faites aux femmes dans les statistiques officielles qui sous-estiment ce phénomène [67].

**Les enfants quant à eux, sont indirectement impactés par le potentiel sentiment d'insécurité de leurs parents qui peut restreindre leur expérience d'autonomie.** Selon les études menées par Clément Rivière (2012), un certain nombre d'espaces publics, du square au grand parc, constituent des arènes protégées pour les parents : ils protègent du danger de l'automobile et on y constate une interconnaissance élevée (connaissance réciproque) entre les individus qui les fréquentent, et celle-ci est source de confiance. Ces espaces offrent la possibilité de « s'entraîner à la ville » pour les enfants. Or, un sentiment d'insécurité élevé des parents ne permettra pas aux enfants de profiter de ces espaces et de l'expérience qu'ils apportent [70]. Et comme plus haut, il a été constaté que les petites/jeunes filles étaient davantage impactées que les garçons par les craintes et peurs que peuvent développer leurs parents. **Alors qu'on leur attribue une meilleure capacité pour se déplacer sans adultes, les petites filles sont victimes d'une véritable « peur sexuée » de leurs parents qui réduit progressivement leur autonomie, particulièrement lors du passage à la puberté** [67], [70]. Cela s'explique notamment par la perception de la rue qu'ont leurs parents, comme d'une « arène de sollicitations plus menaçante [...] pour les filles » [70].

Les **personnes souffrant d'anxiété ou de troubles mentaux** sont aussi particulièrement sensibles à ce sentiment d'insécurité qui constitue un facteur de risque supplémentaire. D'autant plus que les politiques sécuritaires peuvent parfois leur porter préjudice en renforçant la stigmatisation des personnes souffrant de troubles mentaux [71]. En effet, l'équilibre peut être difficile à trouver entre la prise en compte du risque majoré de comportements violents chez les personnes souffrant de troubles mentaux graves – ce risque étant renforcé en cas de rupture de soins – pouvant tendre à une confusion entre crimes et maladie mentale, et l'intégration dans la société de ces personnes vulnérables [71]. La littérature sur le sujet est peu prolifique sur les impacts du sentiment d'insécurité sur ces populations vulnérables.

Enfin, d'après l'enquête menée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France en 2013 sur la « victimation et le sentiment d'insécurité », **les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** (anciennement Zones Urbaines Sensibles) ou résidant à proximité sont plus sujets au sentiment d'insécurité [72]. Selon le rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville, 26% des habitants des quartiers prioritaires de la ville se sentent en insécurité, soit deux fois plus que les personnes résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (13%) [73].

Les composantes du milieu urbain qui influencent le sentiment de sécurité

Les impacts sur la santé du sentiment de sécurité, ainsi que ses facteurs, révèlent encore une fois les liens complexes existants entre les déterminants de santé. Lorsque des usagers ne se sentent pas en sécurité dans un espace, cela restreint fortement leur accès à un certain nombre d'équipements, de services ou de commerces. Cet accès restreint à certains espaces du fait d'un faible sentiment de sécurité s'observe d'autant plus chez les femmes qui cumulent ainsi des inégalités liées à leur genre, auxquelles peuvent s'ajouter des inégalités socio-économiques. *In fine*, cela peut conduire à une moindre mixité sociale et une faible mixité genrée sur un espace et donc nuire à la cohésion sociale. Le risque est d'accroître le sentiment d'insécurité associé à un espace, celui-ci étant fortement dépendant de la mixité d'usages et d'usagers qu'on y observe.

Le sentiment de sécurité est aussi lié à la présence d'espaces verts. Ceux-ci peuvent à la fois améliorer le sentiment de sécurité en encourageant la fréquentation de certains espaces, mais aussi le détériorer lorsqu'ils sont vandalisés ou insuffisamment entretenus.

Le sentiment de sécurité est déterminé par plusieurs éléments du milieu urbain tels que :

- Les **activités humaines et les comportements**. Par exemple, l'occupation exclusivement masculine d'un espace participe au sentiment d'illégitimité et d'insécurité des femmes.
- Le **sentiment de sécurité des usagers serait aussi davantage affecté par l'ensemble des comportements incivils**<sup>29</sup> du fait de leur visibilité et des difficultés d'intervention des pouvoirs publics pour y mettre un terme, révélant ainsi la mise en échec de l'autorité publique [74], [75].
- La **qualité des espaces publics** qui regroupe à la fois leur qualité esthétique, l'entretien et la propreté. Des éléments significatifs d'un entretien déficient, comme la présence de déchets ou des abribus vandalisés, remettent en question « la légitimité du pouvoir, dans sa capacité à prendre en charge le bien public » [76]. **Un espace public dégradé est perçu comme un désinvestissement et un abandon des pouvoirs publics** qui livrent le quartier à la délinquance et renforcent le sentiment d'insécurité des habitants [75], [76].

<sup>29</sup> Les incivilités regroupent l'ensemble des comportements de la vie quotidienne qui enfreignent l'ordre établi (occupation des halls d'immeuble, dépôt sauvage d'ordures, dégradation des boîtes aux lettres, etc.).

- **La présence d'espaces verts de qualité** : dans le cas où ils sont mal entretenus ou vandalisés, ils concourent à l'augmentation du sentiment d'insécurité. En revanche, la présence d'espaces verts dans les zones résidentielles encourage la fréquentation de ces espaces par les habitants et limite ainsi les actes de délinquance ou d'incivilités (phénomène de surveillance passive) [77]. Ce point sera plus particulièrement développé dans la partie « Aménités de l'espace public ».
- **La taille des espaces publics** : une superficie trop petite des espaces verts notamment peut entraîner des mécanismes de concurrence entre différents groupes et mener à l'exclusion des groupes moins dominants, notamment des femmes [78].
- **Le type de quartier** : les barres et grands ensembles seraient associés à un moindre sentiment de sécurité par rapport au centre-ville [59].

Dans ce cadre, **le sentiment d'insécurité étant fortement lié à la qualité des espaces publics et des espaces verts, et aux phénomènes d'incivilités, il apparaît davantage lié à ce qui affecte la qualité des espaces de vie** qu'à la crainte d'une agression physique [75].

Points de vigilance et leviers

La prise en compte du sentiment de sécurité dans les aménagements urbains soulève un certain nombre d'enjeux.

#### **La prévention situationnelle : améliorer la qualité des espaces pour limiter l'insécurité**

Le sentiment de sécurité est principalement lié à la question de la perception des espaces publics qui se nourrit à la fois des représentations sociales et des facteurs sensoriels de l'espace public (visuels, sonores, olfactifs) [79]. Afin d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers et des usagères, **certaines mesures ont été valorisées pour améliorer la perception de l'environnement physique et limiter les manifestations de l'insécurité en réduisant les occasions de passage à l'acte : il s'agit de la prévention situationnelle** [80]. Cette notion regroupe une variété de mesures touchant à la conception des espaces (suppression des impasses, amélioration de la visibilité, etc.), à la protection des bâtiments (délimitation des pieds d'immeuble avec une barrière physique, etc.) ou encore aux dispositifs technologiques (contrôle d'accès, caméras, etc.) [80]. Il s'agit notamment d'orienter les comportements des usagers en délimitant nettement les fonctions au sein de l'espace public et de favoriser la mobilité et la fluidité de circulation en sectorisant les flux [80].

Ainsi, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre pour renforcer le sentiment de sécurité en améliorant la qualité des espaces publics et en décourageant les actes de délinquance :

- **Visibilité (voir et être vu) et transparence du mobilier urbain** : augmenter le champ de vision en évitant les constructions et mobiliers qui font barrière ainsi que les recoins ; choisir des arbres qui ne sont pas trop imposants et dont le feuillage laisse passer la lumière [78].
- **Éclairage adapté** : il ne doit pas y avoir un contraste trop grand entre les rues et l'intérieur du square (surtout au niveau du chemin qui le traverse). Un éclairage trop important (le « tout éclairé ») n'est pas non plus toujours recommandé. Les lumières trop froides ou trop fortes sont désagréables et angoissantes. Des LED peuvent être utilisées pour penser des cheminements plus ludiques et chaleureux.
- **Entendre et être entendue** à tout moment
- **Entretien et propreté des espaces** : les endroits sales et délabrés sont perçus comme en dehors du contrôle des autorités [78]. Un ramassage des ordures pensé intelligemment et la présence de toilettes publiques pourraient aider à améliorer la propreté des espaces publics.
- **Partage de la voirie entre tous les usagers, la mise en place de signalétique, et des politiques de réductions de la vitesse** [81].

**Néanmoins, un certain nombre d'auteurs ont dénoncé les risques associés à ce type d'aménagements en déniant son caractère parfois trop sécuritaire et défensif** [69], [80], [82]. **En tentant d'organiser les usages, ils participent parfois à la mise à l'écart de certaines populations jugées comme indésirables** (dispositifs « anti-sdf », comme l'installation de lumière bleue dans l'espace public pour limiter l'usage de certains produits par exemple) et peuvent être des vecteurs de ségrégation à une plus large échelle. En valorisant la fermeture des espaces (grilles, clôtures) et l'optimisation de la mobilité, ils favoriseraient une « réduction de l'espace public et une disparition progressive des caractéristiques qui lui sont initialement assignées (partage, urbanité, lieu de rencontre pour tous) » [80]. Or, **réduire l'espace public conduit à davantage d'évitement social et à un**

**appauvrissement du lien et de la cohésion sociale, alors que ceux-ci sont vecteurs d'un plus grand sentiment de sécurité.**

Ces mesures d'amélioration de la qualité de l'environnement physique ne sont toutefois pas dénuées d'intérêt puisqu'elles participent à améliorer le sentiment de sécurité des usagers. Néanmoins, elles doivent être associées à des mesures plus inclusives favorisant la diversité des usages afin de limiter leurs biais potentiels [69], [80]. Par exemple, le projet des fermes du rail dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a permis de réinsérer socialement des publics précaires. Il s'agit d'un espace agri-urbain ouvert à tous, pour accueillir, former et insérer durablement les personnes les plus fragiles. La participation de ces populations à l'animation, la gestion et l'entretien de ces espaces est un levier de réinsertion sociale de ces usagers, et participe à améliorer l'estime de soi.

**La diversité des usages et usagers : renforcer le sentiment de sécurité par la coprésence et la variété des publics**

Selon les recherches de Marylène Lieber (2018), **la capacité d'inclusion des espaces publics et la prise en compte du bien-être des différents usagers et usagères favoriseraient un plus grand sentiment de sécurité de toutes et tous** [69]. Pour améliorer la prise en compte de la diversité des usages de la ville, il s'agit avant tout de **comprendre les usages différenciés de la ville en les documentant et en les précisant** [69].

Il est aussi nécessaire de **réfléchir à un aménagement inclusif et hospitalier mettant l'accent sur le potentiel positif des interactions quotidiennes dans les espaces publics** [69]. Au lieu de repousser les populations jugées indésirables, certaines villes comme Vienne, Berlin ou Barcelone, pacifient les espaces publics et favorisent la diversité d'usages et de publics, considérant que **ce sont la coprésence et la variété des publics qui favorisent le sentiment de sécurité et le bien-être dans la ville** [69]. **La mixité genrée présente sur l'espace urbain, constitue un facteur protecteur qui facilite la réappropriation de l'espace par des publics spontanément moins présents comme les femmes.** Cette mixité peut être favorisée par certains aménagements comme l'augmentation des lieux pour s'asseoir (bancs, etc.) et des lieux de rencontres [46]. **Il s'agit de trouver un support qui donne envie à des femmes d'utiliser l'espace public.** Certains aménagements, comme ceux de l'agriculture urbaine, seraient plus attractifs pour la population féminine [51]. Selon *Les urbain.e.s* (association de recherche-action promouvant la recherche scientifique et citoyenne en études urbaines<sup>30</sup>), l'agriculture urbaine est un « levier potentiel d'émancipation et de mixité genrée » [29].

**Pour favoriser le sentiment de sécurité, il est possible d'intégrer les savoirs des usagers et usagères dans la production, l'aménagement et la gestion des espaces publics afin de « proposer des espaces où les interactions négociées facilitent le sentiment de sécurité de tous et de toutes. »** [69].

**Il s'agit également de développer la sensation d'appartenance des habitants en incitant les habitants à s'investir dans ces espaces et dans les activités associées.** Par exemple, il a été observé qu'un dessin mural réalisé par une personne du quartier serait plus respecté que des embellissements anonymes, ce qui permet ainsi d'éviter des dégradations, synonymes d'un plus grand sentiment d'insécurité [78]. Ainsi, pour certains auteurs, il est préférable de privilégier la sécurité par le contrôle social et la visibilité [78]. En effet, selon les études menées par Jane Jacobs (2012), **la sécurisation d'un espace passe par l'animation urbaine, et consiste à pousser les habitants et usagers à participer à la surveillance naturelle de leur espace.**

<sup>30</sup> <https://urbaines.hypotheses.org/>



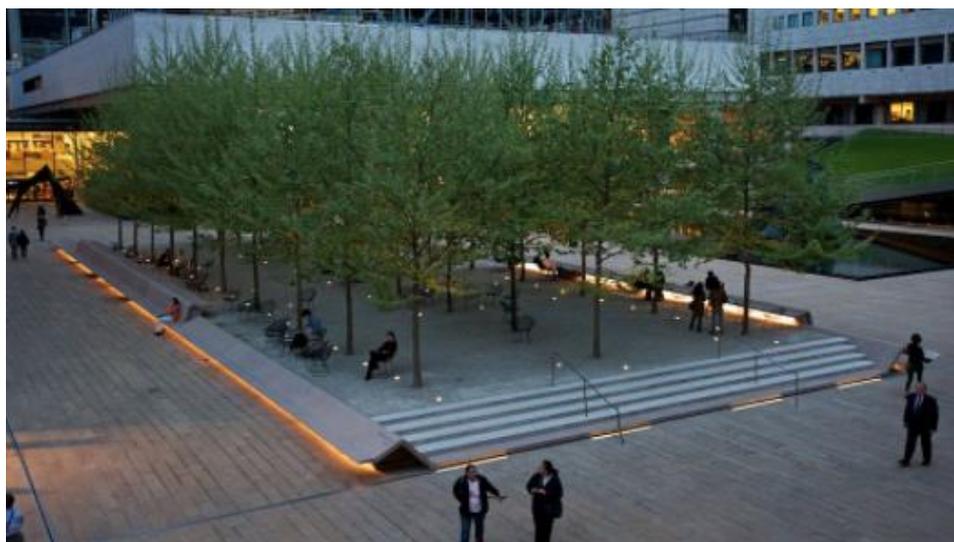
*Place d'Youville, Montréal*



*Granary Square, Londres*



*Square J. de Bollardière, Nantes*



*Exemple d'éclairage public*



### Synthèse des enjeux pour le déterminant « sentiment de sécurité »

\* Le sentiment de sécurité est très subjectif et relève en partie d'une préoccupation sécuritaire collective, mais également de peurs personnelles. Il est donc très variable selon l'âge, le genre, le niveau social des populations ...

\* La requalification d'un quartier et plus largement l'aménagement du territoire sont des leviers pour limiter les peurs personnelles tout en agissant pas simplement sur la préoccupation sécuritaire

\* Les usages des lieux et en particulier les activités et aménagements permettant la mixité d'usage et la rencontre de différents groupes de populations, sont des facteurs permettant d'accroître le sentiment de sécurité

\* Le sentiment de sécurité présente des liens complexes avec les autres déterminants de santé puisqu'il résulte d'un ressenti subjectif, individuel et collectif, influencé par la cohésion sociale, la qualité des aménagements, le sentiment d'appartenance ...qui sont impactés à leur tour

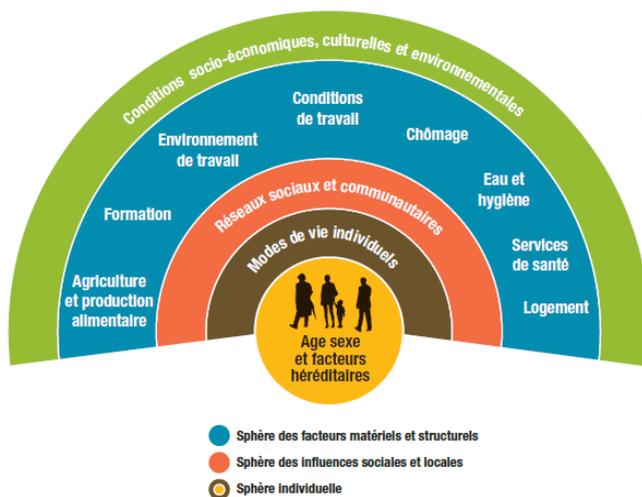
## Déterminants socio-économiques potentiellement impactés par le projet Hébert

### La cohésion sociale

Les aspects de la vie sociale des individus constituent des déterminants de la santé des populations, au sens où ils influencent leur état de santé. Ils sont d'ailleurs considérés dans le modèle de Whitehead et Dahlgren présenté ci-dessous<sup>31</sup> comme constituant un niveau d'influence de même importance que la sphère individuelle (facteurs de la biologie humaine généralement non modifiable), les facteurs matériels et structurels (logement, conditions de vie et de travail ...) et les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales [83].

#### Définition

L'ensemble des aspects sociaux des déterminants de la santé renvoie ici de manière générale à la notion de « cohésion sociale ». D'autres notions y sont associées, voire utilisées de manière interchangeable, comme celles de « capital social », « relations sociales », « réseaux sociaux », « soutien social » pour évoquer les aspects de la vie sociale des individus [84]. La notion de « cohésion sociale » sera donc utilisée ici de manière générique.



Source : Roué-Le Gall et al, 2014 [1]

La **cohésion sociale** est définie comme « l'expression des liens et des solidarités entre les groupes au sein d'une société, l'absence de conflits latents » [3]. Elle favorise la « formation d'une identité collective, l'existence de buts communs, la création et le renforcement des relations entre individus et l'attachement des individus au groupe » [77]. Cette intégration sociale des individus impacte *in fine* leur état de santé.

Le **capital social**, quant à lui, fait référence aux caractéristiques des structures sociales (confiance interpersonnelle, normes de réciprocité et d'aide mutuelle, etc.) qui constituent des ressources pour les individus et qui facilitent les activités collectives [85]. Ce dernier opère à un niveau collectif et représente le nombre de contacts sociaux, le

type de support social, l'opinion sur l'environnement local (sécurité, attractivité, etc.), l'engagement dans des groupes locaux, la confiance, etc. [8], [77]. **Aussi, à l'image du capital économique, le capital social contribue à la production de réalités matérielles et immatérielles, telles que la richesse et la santé** [85].

#### Lien entre la cohésion sociale et la santé des populations

Une cohésion sociale favorable a des effets positifs à la fois sur la santé physique et sur la santé mentale [85], [86]. **Les individus dont le capital social est élevé bénéficient d'une réduction de la mortalité, d'un meilleur accès aux soins et d'un rétablissement plus rapide** après un problème de santé [3], [87], [88]. Selon les résultats de l'étude menée par Elgar et al. (2011), ayant collecté les données de 70.000 individus dans 50 pays riches différents, un capital social développé est associé à une plus grande satisfaction pour l'individu à l'égard de sa vie et de son état de santé. Les bénéfices seraient d'autant plus importants chez les femmes, les personnes âgées et les personnes disposant d'une plus grande confiance envers les autres [89].

Ces effets bénéfiques s'expliquent notamment par les réponses psychologiques résultant de l'intégration à un réseau social, comme **la réduction du sentiment d'isolement social, le renforcement de l'estime de soi et de la confiance en soi, qui poussent les individus à prendre plus soin d'eux et permettent d'atténuer les répercussions sur la santé d'une situation** [90]. La disponibilité perçue d'un soutien social permet de faire barrière aux effets du stress sur un individu par l'amélioration de ses capacités à les surmonter [90]. **À l'inverse, l'absence de soutien social peut générer du stress et un mauvais état de santé mentale.** Des études récentes montrent que les bénéfices sur la santé d'une plus grande quantité et qualité de relations sociales rééquilibrent

<sup>31</sup> Le modèle de Whitehead et Dahlgren de 1991 est le modèle le plus souvent utilisé pour représenter de manière graphique les déterminants de santé, et il comprend donc aussi les déterminants de santé qui seront abordés en suivant dans cette revue de littérature.

leurs conséquences négatives bien établies sur la santé (obésité, consommation tabagique, de inactivité physique et pression artérielle élevée) [91].

**La cohésion sociale a des effets positifs sur les populations, grâce aux liens qu'elle déploie justement relativement aux sources d'information, grâce aux biens qu'elle procure, et par l'identification de normes de comportement de santé**, en permettant aux individus de les partager [86], [92]. L'information partagée au sein d'un groupe dont la cohésion sociale est bonne, permet ainsi d'intégrer des habitudes de vie saine (activité physique, alimentation par exemple) et contribue à une efficacité collective dans la résolution des problèmes. Selon une étude finlandaise, une bonne cohésion sociale est associée à des comportements bénéfiques pour la santé comme l'activité physique, la consommation de légumes, un sommeil suffisant et un tabagisme plus faible [92].

À l'inverse, la littérature scientifique met en évidence que **l'isolement social (autrement dit l'insuffisance quantitative et qualitative de relations sociales) est un déterminant de mauvais état de santé physique et mentale. Il est notamment associé à un faible bien-être psychologique et à la prévalence de symptômes dépressifs** [90]. Aussi, les individus socialement isolés, une fois une pathologie déclarée, ont un risque de décès 2 à 5 fois plus élevé que ceux ayant un réseau social fort [93]. Plusieurs études ont révélé que les individus avec un faible capital social (soutien ou support social faible, relations sociales de mauvaise qualité, absence d'engagement dans des activités collectives, etc.) sont exposés à un risque de décès plus élevé [40]. Des liens ont en effet été faits entre l'existence d'inégalités de revenus et une participation plus faible aux activités de la communauté, avec justement pour conséquence une mortalité plus importante [3]. Une étude américaine menée sur plus de 300 000 individus, sur presque 8 ans, montre que l'impact de cette absence de cohésion sociale sur la santé des populations reste constant en considérant les facteurs de l'âge, du sexe, de l'état de santé initial, et la cause de décès mettant ainsi en évidence que **l'association entre les relations sociales et la mortalité pouvait être généralisée** [91].

#### Populations plus vulnérables

Les conséquences négatives liées à l'isolement social et à l'absence de soutien social[4] s'observent particulièrement chez les personnes âgées et les enfants.

**L'isolement social et la solitude sont particulièrement problématiques chez les personnes âgées qui voient leurs ressources économiques et sociales et leurs capacités physiques diminuer** [94]. Une étude menée en France en 2018, sur les trois principales situations de vulnérabilité chez les personnes âgées de 55 à 85 ans, définies à partir du Baromètre santé 2010 (absence de lien social récent, faiblesse des revenus du foyer, forte limitation fonctionnelle dans les activités de la vie quotidienne), montre que plus d'une personne âgée de 55-85 ans sur dix est vulnérable du fait de l'absence de lien social récent. Cette vulnérabilité étant associée à des comportements de santé moins favorables, un cumul est observable donnant lieu à de mauvaises habitudes de vie, de la détresse psychologique, des pensées suicidaires et un moindre accès aux soins. Aussi, le Baromètre Santé 2010, montre que l'absence de lien social récent augmente avec l'avancée en âge pour atteindre 13,4 % de personnes concernées entre 75 et 85 ans. Les bénéfiques d'un capital social développé sont d'autant plus importants chez les personnes âgées [95].

**Pour les enfants, vivre dans un quartier avec une cohésion sociale faible est associé à l'expérience de symptômes de dépression, d'anxiété, d'hyperactivité et l'adoption de comportements agressifs** [96].

**Tous âges confondus, cet indicateur d'absence de lien social concerne plus souvent les hommes, davantage les actifs occupés que les retraités ou les autres inactifs et est multiplié par plus de deux chez les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac** [95].

**Les bénéfiques sur la santé individuelle d'un capital social développé seraient plus importants chez les femmes, celles-ci souffrant d'un moins bon accès aux réseaux sociaux et professionnels.** Cela souligne le fait que **les bénéfiques sur la santé sont renforcés par la confiance d'un individu envers les autres et donc par son adéquation avec son environnement social** [89].

#### Les composantes du milieu urbain qui influencent la cohésion sociale

**Des travaux ont montré que le capital social est influencé par la vie de la communauté et la participation citoyenne.** Il se construit en effet à partir d'interactions sociales positives qui se déploient à différentes occasions, soutenues par un tissu associatif de qualité, et des dispositifs de participation citoyenne [8]. Mais il est également influencé par l'aménagement du territoire (espaces verts, équipements) et par l'habitat [61] [95].

Un aménagement urbain de qualité du point de vue des formes urbaines et des ambiances urbaines participe fortement à la cohésion sociale des habitants d'un quartier [1] [95]. En effet, **les espaces verts et le mobilier urbain (banc, table de pique-nique, aire de jeux, etc.) représentent une opportunité pour renforcer l'intégration sociale des individus en favorisant les rencontres, les interactions informelles et les activités collectives** (événement, actions pédagogiques de sensibilisation et d'éducation, etc.) [96] [97]. En ce sens, les aménagements urbains peuvent aussi favoriser l'émergence d'une identité collective et faire émerger les solidarités [2]. **L'influence des espaces verts est d'autant plus importante que les milieux sont défavorisés**, comme cela peut être le cas des groupes de population socio-économiquement vulnérables ou exclues [100], [101]<sup>32</sup>.

La qualité de l'aménagement urbain est d'autant plus importante que l'accessibilité est une condition préalable à l'inclusion sociale [102]<sup>33</sup>. **Un accès limité aux activités sociales et culturelles, aux espaces de rencontres, aux loisirs ou aux démarches administratives, peut nuire au développement du lien social et renforcer la fragilité socio-économique** des habitants de certains quartiers [77], [102]. En conséquence, la cohésion sociale est aussi dépendante du sentiment de sécurité et de convivialité de l'espace public qui émane en partie de l'aménagement urbain et des usages qu'il favorise [103], [104].

**L'aménagement urbain peut également influencer la mobilité des personnes, qui permet de lutter contre l'isolement social** [97]. **Les quartiers associés à des transports actifs<sup>34</sup> présentent notamment de meilleurs résultats en termes de réseaux sociaux.** Lorsque la marchabilité est de bonne qualité, les voisinages bénéficient d'une cohésion sociale plus forte (plus de liens avec les voisins, confiance dans les autres, engagement social et politique) [105], [106]. L'influence de la marchabilité sur l'intégration sociale des individus dépend notamment de l'aménagement de zones adaptées pour se reposer (bancs, sièges), particulièrement pour les personnes âgées [63], [105].

À l'inverse, des espaces mal aménagés, ou ne tenant pas compte de l'influence qu'ils ont sur les réseaux sociaux et la cohésion sociale en général, peuvent être destructeurs et augmenter l'isolement ou être liés à un sentiment de solitude et d'insécurité [63], [97], [103], [107].

Points de vigilance et leviers – Éléments de Benchmark pour des aménagements favorables à la cohésion sociale

Afin de garantir les effets positifs des aménagements urbains sur les liens sociaux entre les individus, il s'agit d'être vigilant à :

- L'optimisation des lieux de rencontre (présence de bancs à une fréquence régulière par exemple),
- La continuité des lieux de mobilité douce (limiter la présence de route et d'intersection par exemple) [102]
- La qualité du mobilier urbain [102]
- Le traitement des limites entre l'espace privé (logement) et l'espace public [108]
- L'accessibilité des espaces publics et de l'habitat pour tous [102]

**Pour renforcer la cohésion sociale, les aménagements urbains et les logements doivent favoriser une diversité d'usages et d'usagers et favoriser le sentiment de sécurité.** En effet, l'absence de mixité, de convivialité, et l'entre soi qui en découle ne permettent pas de renforcer les liens sociaux entre les groupes d'individus. Par exemple, un espace sans mixité genrée, c'est-à-dire occupée uniquement par des hommes, nuit aux liens entre les hommes et les femmes et affecte *in fine* la cohésion sociale. Il s'agit donc de renforcer différentes formes de mixité :

- La **mixité sociale** à travers le coût du logement notamment (diversité de l'offre d'accès aux logements et répartition équitable dans l'espace) [2]
- La **mixité générationnelle** à travers la surface des logements et leur adaptabilité par exemple pour les PMR notamment afin de proposer une offre de logement qui puisse convenir aux personnes âgées, aux étudiants ou aux familles [2]

<sup>32</sup> Les bénéfices des espaces verts sur la santé des populations défavorisées et les inégalités sociales de santé sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Les aménités de l'espace public « Populations vulnérables » page 83)

<sup>33</sup> Les leviers pour garantir le sentiment de sécurité des usagers et usagères sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Le sentiment de sécurité – « Points de vigilance et leviers » 51)

<sup>34</sup> Comme souligné dans la revue de littérature réalisée sur le déterminant « l'activité physique » (Activité physique – « Liens entre activité physique et santé » page 41)

- La **mixité fonctionnelle** à travers une diversité d'activités (logement, services, commerces, équipements) qui répondent à la demande des populations [2]
- La **mixité genrée** à travers un accès équitable des hommes et des femmes aux espaces publics et aux activités urbaines

Les démarches d'urbanisme opérationnel favorable à la santé [109] soulignent également l'importance des espaces de rencontres pour favoriser la cohésion sociale. Ces espaces de rencontres sont des lieux où s'expriment différents usages et favorisent le sentiment de sécurité.



New Road, espace partagé entre piétons, cyclistes et voiture, Brighton, UK



Espace partagé, Québec



### Synthèse des enjeux pour le déterminant « cohésion sociale »

\* La cohésion sociale représente des enjeux forts pour la qualité de vie et la santé des populations, et en particulier en termes d'inégalités sociales de santé (inclusion sociale, réduction de l'isolement social, accroissement du capital social des individus).

\* La cohésion sociale est influencée par de nombreux facteurs qui ne dépendent pas exclusivement des comportements individuels mais davantage des aménagements urbains et des usages qui sont fait de ces aménagements.

\* La participation des populations à la vie de la collectivité ou du quartier représente un levier fort pour favoriser la cohésion sociale.

## Déterminants d'accessibilité

### Définition de l'accessibilité

Pour un territoire, la présence (l'offre) et l'accessibilité à des équipements, des services et des commerces variés sont nécessaires tant pour attirer des populations, que pour leur garantir une qualité de vie. Les équipements, services et commerces regroupent l'ensemble des structures publiques ou privées utiles à la collectivité et qui répondent aux besoins des habitants d'un quartier.

**L'accessibilité se réfère à la liberté avec laquelle un individu accède à une activité de son choix** [102]. Bien que les deux termes soient complémentaires et souvent utilisés de manière interchangeable, l'accessibilité doit être différenciée de la mobilité [102]. Pour certains auteurs, la mobilité se retient à la potentialité d'un déplacement et à l'analyse du système de transport, tandis que **l'accessibilité s'intéresse aussi au but du déplacement, à la distribution spatiale et temporelle des activités, ainsi qu'aux déterminants sociaux et économiques de l'accès des individus à une offre de biens et services** [102]. L'accessibilité est une notion complexe qui s'intéresse donc aussi à la dimension spatiale de l'exclusion sociale et soulève la question de l'impact de l'espace et de l'emplacement dans le phénomène de pauvreté [110]. En effet, selon David Caubel (2012):

« un accès difficile aux activités urbaines pour les individus mis à distance sociale, peut accroître le déficit de ressources dont ces derniers peuvent avoir besoin au quotidien » [111].

**Il considère que nuire à l'accessibilité des activités urbaines de certaines catégories d'individus revient à altérer leurs capacités stratégiques, leurs choix et leurs libertés** [111]. Garantir une « répartition plus équitable des opportunités sociales » et un « bon accès aux aménités urbaines pour tous » devient alors nécessaire pour lutter contre la pauvreté [111]. Cette garantie permet aussi de réinsérer socialement et professionnellement les populations précaires en errance pour qui l'accès aux services, équipements et activités urbaines est d'autant plus complexe.

*Dans cette partie sur l'accessibilité, des zooms spécifiques seront faits sur l'accès à l'offre de soins et l'accès à l'offre culturelle et associative. Ces deux thématiques renvoient à des notions d'accessibilité, mais il existe quelques nuances quant aux liens avec la santé ou concernant les populations vulnérables.*

#### Liens entre accessibilité et santé

Les impacts de l'accessibilité aux équipements, services et commerces, sur la santé des populations sont directs et indirects.

**Tout d'abord, l'accessibilité est une condition préalable à l'inclusion sociale** [102]. Un accès limité aux activités sociales et culturelles, aux espaces de rencontres, aux loisirs ou aux démarches administratives, peut nuire au développement du lien social et renforcer la fragilité socio-économique des habitants de certains quartiers [77], [102]. Pour comprendre les conséquences sur la santé d'une accessibilité restreinte, il faut donc étudier les impacts sur la santé d'une cohésion sociale trop faible<sup>35</sup>. En participant à l'isolement social des individus, le manque d'accès aux activités, équipements, services et commerces peut détériorer leur santé mentale (faible bien-être psychologique, prévalence de symptômes dépressifs) [90] ainsi que leur santé physique (risque de décès plus élevé) [40], [112] [112].

**L'accès à certains commerces impacte aussi nos comportements alimentaires et par conséquent notre santé**<sup>36</sup>. De nombreux travaux de recherche ont montré l'implication de la nutrition dans l'apparition de certains cancers, de maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de l'ostéoporose ou encore du diabète de type 2 [12]. Une alimentation suffisante, équilibrée et diversifiée est nécessaire à la croissance, au maintien de l'immunité, à la fertilité, mais aussi à un « vieillissement réussi » [12]. Elle a un rôle préventif en limitant le risque de développer certaines pathologies. **L'environnement alimentaire, c'est-à-dire les aliments accessibles au quotidien, est un facteur déterminant de notre alimentation.** Les auteurs parlent de « déserts alimentaires » pour qualifier les secteurs géographiques où l'accès à des aliments sains est limité [22].

#### Populations plus vulnérables

Certaines populations partent avec des désavantages restreignant leur accès à certains équipements et services.

**Comme cela sera précisé par la suite**<sup>37</sup>, **les femmes voient leur accès aux espaces publics fortement affecté et réduit par les violences physiques ou verbales qu'elles y vivent et par le sentiment d'insécurité qui en découle. L'accès restreint des femmes à certains espaces publics et équipements limite fortement l'insertion des femmes et de jeunes filles dans la ville et dans leur environnement social et professionnel** [48]. En conséquence, une majorité de femmes font face à un confinement symbolique, et souvent réel, dans l'espace privé [113]. L'accès aux équipements sportifs publics des petites filles, est aussi extrêmement réduit. En étudiant les cours de récréation, Edith Maruéjols a constaté que la centralisation et la délimitation du terrain de football signalait un usage légitime de cet espace par les jeunes garçons qui pousse les filles à se restreindre aux espaces externes [50]. **À partir de l'entrée au collège, des études sur les loisirs des jeunes constatent un « décrochage » des filles : elles disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes** [47], [48], [113]. Selon une étude effectuée sur trois villes périphériques de l'agglomération bordelaise,

<sup>35</sup> Les impacts de la cohésion sociale sur la santé physique et mentale sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (La cohésion sociale – « Lien entre la cohésion sociale et la santé », page 55).

<sup>36</sup> Les impacts de l'accès à une alimentation saine sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Alimentation saine « Points de vigilance et leviers – Accès à une alimentation saine » page 39).

<sup>37</sup> Les impacts des aménités aux espaces publics sur la santé des femmes sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Les aménités des espaces publics – « Populations vulnérables », page 83), ainsi que dans la partie dédiée au sentiment de sécurité (page 48)

les filles sont deux fois moins nombreuses dans les activités sportives toutes disciplines confondues et elles sont absentes des séjours de vacances [47].

Les personnes à mobilité réduite (PMR), notamment les personnes avec un état de santé dégradé (dont les personnes âgées) et les personnes en situation de handicap voient leur accessibilité aux équipements et aux commerces se restreindre lorsqu'ils ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques [102].

En général, habiter en milieu urbain assure un accès rapide aux commerces de proximité [114]. **Néanmoins, les habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à un manque d'équipements plus important que la moyenne** [73]. Les quartiers prioritaires ayant davantage une fonction résidentielle, le tissu économique y est moins dense avec un nombre et une variété plus faible de commerces et d'équipements marchands que les autres quartiers [115]. C'est d'autant plus problématique que ces quartiers sont plus concernés par les problématiques de chômage, d'inactivité et d'insertion professionnelle. **Habiter en quartier prioritaire est aussi synonyme d'une moins bonne santé puisque l'offre de soins de proximité s'y fait rare.** S'ils bénéficient d'une meilleure accessibilité à pied à l'offre de soins de proximité, ils font en effet face à un déficit de l'offre en professionnels de santé libéraux, particulièrement pour les médecins spécialistes [116][73]. Les femmes des quartiers prioritaires cumulent donc toutes ces vulnérabilités, dont celles liées à leur genre.

Pour plusieurs auteurs, il y a aussi des **inégalités d'accès aux ressources urbaines, aux marchés de l'emploi et aux modes de déplacements selon la localisation des individus, comme c'est le cas pour les habitants des quartiers prioritaires.** Ces inégalités d'accès aux activités urbaines sont notamment constatées par David Caubel, entre les habitants des territoires aisés, qui bénéficient de forts gains de temps d'accès, et ceux de territoires défavorisés dont l'accessibilité est limitée [111].

**L'accessibilité est révélatrice du cumul de vulnérabilités dont sont victimes certaines populations, et ainsi être un facteur majeur d'inégalités sociales de santé, comme le montre la question de l'accès au soins développée dans un zoom ci-après.** Une accessibilité restreinte impacte aussi les autres déterminants de la santé, renforçant encore davantage ce cumul de vulnérabilités. En effet cela nuit à l'intégration sociale des individus et à une égalité entre les genres. Les individus dont l'accès aux espaces verts est restreint ne pourront pas non plus bénéficier de leurs impacts positifs sur la santé, or c'est encore une fois davantage le cas des populations défavorisées socioéconomiquement.

Les composantes du milieu urbain qui influencent l'accessibilité

La littérature regroupe quatre déterminants de l'accessibilité : l'occupation des sols, le transport, les contraintes temporelles et les composantes individuelles [102]. La présence d'équipements et de commerces n'étant pas le seul facteur, il faut donc s'attarder à la fois sur les caractéristiques du quartier et des équipements (modalités de transport et répartition spatiale des équipements), ainsi que sur les caractéristiques individuelles pour comprendre comment garantir leur accessibilité et leur fréquentation.

- **L'influence du système de transport sur l'accessibilité :**

L'accessibilité aux équipements et commerces dépend en partie du système de transport [102]. La littérature s'intéresse notamment aux difficultés que rencontrent les individus pour effectuer leur trajet du quotidien. Celles-ci s'expliquent en partie par les tensions potentielles entre l'offre et la demande d'infrastructures et de services de transport [102].

Néanmoins, **l'accessibilité ne doit pas être réduite à la capacité des individus à se déplacer (soit aux niveaux de mobilités quotidiennes), notamment si l'on tient compte des inégalités sociales de manière plus globale, au risque d'être confronté à deux biais.** D'une part, un taux élevé de mobilité quotidienne peut être synonyme d'un certain nombre de contraintes, c'est le cas des travailleurs précaires ou des personnels de ménage par exemple [102]. D'autre part, des niveaux bas de mobilités quotidiennes sont plus souvent observés chez des individus avec des revenus élevés habitant en centre-ville ou valorisant la proximité de leur domicile par rapport à leur travail afin de préserver leur qualité de vie [102].

- **L'influence de l'utilisation des sols sur l'accessibilité :**

La répartition spatiale des équipements constitue donc un complément essentiel à la compréhension de l'accessibilité. **Selon la littérature, l'utilisation des sols (à entendre comme la répartition et la localisation des services, des commerces et des équipements) est en effet un des déterminants de l'accessibilité puisqu'elle**

reflète à la fois la quantité, la qualité et la distribution spatiale de l'offre, mais aussi la demande et les tensions possibles entre l'offre et la demande [102]. La localisation des équipements et commerces est essentielle, ils doivent être suffisamment à proximité des domiciles et garantir une pluralité de modalités d'accès (marche à pied, transports en commun, voiture, vélo) afin de faciliter l'accès des populations [111]. La concentration des équipements et la visibilité expliquent aussi la fréquentation d'un équipement, et ces éléments dépendent notamment de choix d'aménagement urbain et de signalétique.

- **L'influence des caractéristiques individuelles sur l'accessibilité :**

Pour John Farrington, un équipement n'est pas plus ou moins accessible, mais **ce sont les individus qui ont accès plus ou moins facilement à des lieux et à des services, l'accessibilité étant relative aux caractéristiques individuelles** tels que l'âge, le revenu, les conditions de logement, la condition physique et l'accès à des transports [110]. En effet, **ces caractéristiques influencent les besoins, les capacités et opportunités individuelles d'accéder à un équipement, service ou commerce** [102]. Le coût peut constituer un facteur excluant pour une partie de la population qui n'aurait pas les ressources économiques suffisantes. Par exemple, malgré la présence d'une offre alimentaire de qualité, l'accès des personnes à faibles revenus à une alimentation saine est limité par un prix trop élevé par rapport à leur budget. La littérature fait référence à ce type d'obstacle comme des « mirages alimentaires » [22]. L'accessibilité dépend aussi des relations sociales et des groupes sociaux dont les besoins et les capacités d'accès varient, puisque les populations aisées ont généralement de plus grandes capacités à se déplacer que les populations plus modestes qui sont davantage captives<sup>38</sup> de leur lieu de résidence [102]. Il faut donc s'attarder sur la cohérence entre l'offre de biens et services et les besoins de la population.

**Les contraintes temporelles, notamment la disponibilité des différentes opportunités tout au long d'une journée et le temps disponible que les individus peuvent y consacrer,** doivent aussi être prises en compte pour renforcer l'accessibilité.

#### Points de vigilance et leviers

Les mesures pour améliorer l'accessibilité tendent à se concentrer sur les questions d'espaces et de mobilité et **prennent trop peu en compte les difficultés liées au genre, à l'âge, au handicap ou à l'origine ethnique** [102].

Sylvie Fol et Caroline Gallez suggèrent une adaptation du processus de planification urbaine afin de mieux intégrer les différentes dimensions de l'accessibilité [102]. Selon elles, **une meilleure coordination est nécessaire entre la politique des transports et celle de l'utilisation des sols** afin de limiter par exemple des effets indésirables à moyen terme d'une amélioration du système des transports, comme l'étalement urbain et l'augmentation du trafic. **De même, les politiques de rénovation urbaine ne devraient pas se limiter à améliorer la mobilité des habitants, mais intégrer les enjeux de proximité** afin de renforcer la mise à disposition locale de services, commerces et emploi. Enfin, la participation des populations au processus de planification leur apparaît bénéfique pour mieux répondre à leurs besoins.

Dans son travail de recherche sur l'agglomération lyonnaise, David Caubel évalue la dimension sociale des politiques de transports, en termes d'égalité des chances d'accès aux activités urbaines. Il montre qu'une croissance très soutenue de l'offre en transports collectifs permet des « gains d'accessibilité aux ressources urbaines non négligeables, mais très limités » [111]. En effet, **les gains d'accessibilité par les transports compensent à peine les pertes de temps dues à l'évolution de la localisation des ressources urbaines pour les quartiers très défavorisés**. Pour David Caubel, cela confirme que, **pour minimiser les écarts d'accessibilité, une politique de transports urbains doit s'inscrire dans « un faisceau de politiques d'aménagements du territoire dont les politiques de maîtrise de la localisation des activités »**, notamment des activités les plus « volatiles » [111].

Enfin, plusieurs pistes d'action ont été identifiées par l'ORS PACA pour mieux intégrer les caractéristiques individuelles des usagers actuels et futurs, aux projets d'aménagement et de renouvellement urbain [77] :

- Une meilleure prise en compte des populations aux besoins spécifiques (mobilité douce, stationnement, accès PMR).
- Une augmentation de la lisibilité et visibilité des équipements sur le territoire (éclairage, signalétique, réunion d'information).
- Une réflexion sur l'adéquation de l'offre et des besoins.

<sup>38</sup> Sont considérées comme populations captives, des populations qui ont plus de difficultés à « échapper à leur logement » et y consacrent beaucoup de temps comparativement à des populations qui ont plus de capacités à avoir des activités en dehors de leur quartier.

- Un soutien à l'entrepreneuriat local pour favoriser l'émergence de projets adaptés au contexte du quartier.
- Une amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité aux alentours des équipements.

## Zoom sur l'accès à la culture

### Définition :

Ce que l'on appelle communément culture « élitiste » (ou culture légitime<sup>39</sup>) est toute la culture autour de laquelle gravitent les classes sociales les plus aisées (pour exemple l'opéra, le théâtre, la musique classique, la littérature classique, le jazz, la peinture, etc.) [117]. Cette culture élitiste est opposée à la culture dite « populaire » c'est-à-dire accessible à tous, culture de masse et culture de rue sans référence historique (polar ou BD, pop-musique, rap, streetart, cinéma, télévision, internet, etc.).

### Liens entre l'accès à la culture et la santé

Les arts et la culture ont d'importantes implications concernant les déterminants de la santé. Des recherches menées au Royaume-Uni et aux États-Unis [118] montrent que l'investissement dans les arts et la culture produit des avantages sociaux importants, qui ont un fort impact positif sur la santé individuelle et communautaire. Les recherches indiquent par exemple que les arts et la culture ont un rôle important à jouer dans la réduction des coûts de nombreux traitements médicaux, dans le soulagement du stress et des tensions, dans la promotion de la santé individuelle et communautaire, et ainsi potentiellement dans une baisse des sollicitations du système de soins de santé [118].

Les thérapies par les arts créatifs (arts visuels, danse-thérapie par le mouvement, théâtre et psychodrame, musicothérapie et poésie ou bibliothérapie) contribuent aux traitements médicaux en Amérique du Nord et dans plusieurs pays européens depuis plus d'un siècle. Des recherches récentes démontrent leur efficacité dans de nombreux domaines, notamment [119]:

- La réduction de l'anxiété et de la tension chez les patients cardiaques et chirurgicaux et donc l'utilisation de médicaments modifiant l'humeur et des analgésiques;
- La réduction de la douleur et de l'inconfort chez les personnes souffrant d'une grande variété de maladies entraînant la réduction ou l'évitement d'autres usages pharmaceutiques et de leurs effets indésirables;
- L'amélioration du développement des nouveau-nés gravement malades, la réduction de leur séjour dans les unités de soins intensifs et donc les coûts de leurs soins;
- L'augmentation de la vitesse et du taux de guérisons de diverses interventions médicales ;
- L'intervention auprès des malades mentaux, la recherche d'une stabilité, et ainsi la diminution des hospitalisations coûteuses;
- La réduction des tensions et du stress chez les médecins, les infirmières et les autres soignants;
- L'offre d'un environnement physique plus confortable, relaxant et encourageant dans les établissements médicaux pour les patients et leurs familles.

Plusieurs pays d'Europe utilisent l'art en complément des traitements médicaux classiques. Certains hôpitaux ont par exemple pu constater que le fait d'inclure des activités artistiques dans les salles d'attente des urgences (comme de l'artisanat et l'intervention de clowns) réduirait le stress, apaiserait la douleur et baisserait la tension artérielle chez les enfants ainsi que chez leurs parents. L'art comme aide à la santé serait plus rentable que les traitements conventionnels et ferait tout autant effet pour certains.

*« Les activités artistiques peuvent combiner simultanément de multiples facteurs de promotion de la santé (comme l'activité physique et le soutien à la santé mentale) et ne comportent qu'un faible risque de résultats négatifs. Étant donné que ces interventions peuvent être adaptées à des personnes de différents horizons culturels, elles peuvent également être un moyen de faire participer des groupes minoritaires ou difficiles à atteindre » [119]*

## Populations vulnérables et accès à la culture

<sup>39</sup> Concept élaboré par Pierre Bourdieu, à entendre en opposition à la culture populaire.

**Les obstacles à l'accès à la culture sont aussi nombreux que variés.** L'accès à la culture est davantage limité pour **certaines populations économiquement fragiles** en raison du coût que peut représenter une sortie culturelle, leur pouvoir d'achat étant déjà largement entamé par les dépenses de logement et autres frais de la vie courante [120]. Les dépenses pour les sorties et loisirs culturels constituent un postes de dépenses faisant souvent l'objet d'arbitrage et donc souvent mis à l'écart pour privilégier d'autres postes de dépenses plus contraignants et obligés (dépenses pour le loyer, l'alimentation, l'énergie...). Ainsi, les lieux culturels les plus fréquentés par les familles modestes sont ceux de proximité, gratuits ou peu onéreux, tels que les médiathèques.

Outre l'aspect financier, les pratiques culturelles apparaissent aussi corrélées au statut social, à l'éducation et à l'origine des populations. Les obstacles à la fréquentation relèvent également souvent de situations personnelles spécifiques de populations dites « empêchées » : personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, malades hospitalisés, migrants maîtrisant mal la langue française ou encore personnes incarcérées. Aussi, sortir des inégalités d'accès à la culture implique un engagement fort vis-à-vis de la jeunesse dans le cadre scolaire ou extrascolaire [120]. De nombreuses initiatives publiques comme privées, émanant de grandes institutions nationales ou d'associations locales, existent pour permettre à ces publics de bénéficier d'une offre culturelle de qualité (cf. ci-après, exemple de l'expression culturelle dans les QPV).

### **Composantes du milieu urbain francilien qui limitent l'accès à la culture**

Selon, Jean-Pierre Saez :

*« la ville est – plus qu'un espace – une entité qui a vocation, à travers l'ensemble des échanges qu'elle suscite, à générer du transfert culturel. Cette capacité de transfert constitue même la marque de fabrique des grandes cités du monde, un témoin de leur aptitude à se régénérer, un élément moteur de leur identité, voire le révélateur de leur puissance. Une ville correspond ainsi à une dynamique culturelle et interculturelle » [121].*

Ainsi, le contexte francilien, du fait de la diversité de l'offre culturelle, devrait constituer une opportunité favorable à l'accès de tous les Franciliens à l'ensemble cette offre. Or le constat est fait que si l'Île-de-France abonde en offre culturelle, elle est aussi parallèlement un territoire très inégalitaire et les obstacles à l'accès de tous aux différentes formes d'offre culturelle, sont nombreux [122]. Il y a d'abord le regard porté apparentant l'accès à la culture à un **accès réservé à une élite intellectuelle et sociale**. Ainsi une part importante de la population, pour reprendre une expression de la charte du collectif « Vivre ensemble »<sup>40</sup>, « ne s'autorise pas » à répondre à une offre culturelle considérant « que cela n'est pas pour elle » [120], [122]. Bien entendu, les aspects financiers constituent eux aussi un frein dans une région française, où les écarts de revenus sont les plus importants, et où chômage et précarité ne cessent de gagner du terrain. Les inégalités territoriales pèsent aussi d'un poids fort. L'implantation territoriale très inégalitaire des lieux culturels, notamment les plus prestigieux, ainsi que des dessertes en transports publics insuffisantes, constituent également des obstacles supplémentaires. A cela s'ajoute toute une série de raisons liées à des réalités personnelles telles que l'éducation, le niveau social, les choix générationnels qui pèsent fortement en la matière... Si toutes ces difficultés peuvent se retrouver sur d'autres territoires, elles sont clairement amplifiées en Île-de-France du fait d'inégalités sociales, culturelles et territoriales accentuées.

### **Exemples de bonnes pratiques pour l'accès à la culture en milieu urbain : l'expression culturelle comme un levier d'attractivité des QPV**

Néanmoins, plusieurs opportunités dans le milieu urbain et particulièrement en quartier politique de la ville (y compris en Île-de-France) existent pour promouvoir l'accès à la culture. **L'art de rue** participe à réduire les inégalités sociales d'accès à la culture, car il est par définition produit dans la rue et est donc accessible à tous [117]. Les conseils citoyens peuvent être force de proposition pour favoriser l'accès de tous à la culture. Dans la convention d'objectifs 2016/2020 [117], signée entre les ministères de la Culture et de la ville, il est précisé que

*« les conseils citoyens constituent l'un des leviers essentiels de la mobilisation des habitants des quartiers de la politique de la ville. Les ministères signataires encourageront les conseils citoyens à aborder les aspects culturels et artistiques de la vie des quartiers prioritaires en garantissant le lien entre les habitants*

<sup>40</sup> Depuis 2004, à la demande du ministre de la culture et de la communication, la mission « Vivre ensemble » réunit trente-sept établissements culturels qui travaillent ensemble pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles. Leur objectif est de faire jouer pleinement à la culture son rôle dans la lutte contre l'exclusion et de contribuer ainsi à la démocratisation culturelle. Ils illustrent la variété des lieux culturels : musées, monuments, scènes de spectacle vivant (théâtre, musique, danse...), cinémas, bibliothèques et médiathèques, centres d'archives...

et les acteurs culturels et artistiques. Des résidences d'artistes pourront s'inscrire au sein des conseils citoyens ou des maisons du projet et contribuer au renouvellement des processus démocratiques. »

## Les impacts d'une action « d'art de rue » sur l'image et l'attractivité d'un QPV

**Quoi ?** Action de promotion du street-art (à travers l'organisation d'une semaine de manifestations dédiées aux fresques urbaines du quartier Gambetta Richelieu de Nîmes

**Qui ?** Un collectif de jeunes artistes

**Où ?** Au cœur du quartier prioritaire richelieu/ Gambetta de Nîmes

**Quand ?** 1<sup>ère</sup> édition 2013 dans l'appartement d'un particulier

**Quelle philosophie ?** « L'image extérieure peut aider la construction intérieure. » C'est le créneau de l'Expo de Ouf ! depuis ses débuts en montrant des choses différentes afin d'éveiller les esprits. En touchant directement au cadre de vie des citoyens, on assiste à des évolutions, des mutations, d'un point de vue social, architectural et entrepreneurial. Quartiers populaires s'il en est, les quartiers Gambetta et Richelieu se voient dynamisés grâce à l'énergie des membres du collectif Bullshit et de leurs partenaires ».

**En savoir + :** <https://www.expodeouf.fr>



Dans un quartier fortement marqué par la vétusté du bâti, de nombreux bâtiments laissés à l'abandon au cœur du QPV de Gambetta-Richelieu, des street-artistes ont investi les murs pour y graffer des fresques, au départ illégales. Un collectif d'artistes les a progressivement répertoriées puis a créé un [parcours de visite](#) de ces créations artistiques durant une semaine tous les ans. Finalement la culture du patrimoine rejoint la culture street-art, avec une visite guidée à double voix : le médiateur culturel de l'office de tourisme relate l'histoire du quartier, et le médiateur recruté par [le Spot](#) présente le graphisme et l'histoire de l'artiste.

L'expo de Ouf ! est désormais subventionné par divers [partenaires institutionnels et privés](#).

## Les impacts d'une action « d'art de rue » Sur l'image et l'attractivité du quartier



Les impacts d'une telle action sont multiples :

- Elle a **revalorisé l'image du quartier** prioritaire : le quartier est désormais surnommé le « [petit Berlin](#) » ;
- Elle a **donné un second souffle à des bâtiments** laissés à l'abandon depuis des années ;
- Elle a **participé à l'accès** de tous à la culture.
- Elle a contribué à **renforcer les liens sociaux et de voisinage**.

Elle a permis la **création d'espaces culturels** alternatifs, au cœur du quartier prioritaire :

[Le Spot](#) (salle d'exposition, bar / restauration, skate-shop, salle multi-activités, bureaux et ateliers partagés, microbrasserie)

[Chez Mémé](#) (café citoyen et culturel, atelier de réparation de vélo associatif),

[l'Archipel](#) (bureaux et ateliers partagés, salle multi-activités, toit-terrasse événementiel),

[L'Appart à part](#) (espace de bureaux et ateliers partagés).



Le Spot



Chez Mémé

### Zoom sur l'accès à l'offre de soins

#### Définition :

La définition proposée par Lurie <https://books.openedition.org/putc/345 - ftn4> [123] permet d'illustrer la complexité de la problématique posée : "utilisation en temps utile des services de santé par les individus de façon à atteindre le meilleur résultat possible en termes de santé". Cette définition implique qu'il existe plusieurs étapes permettant un accès à des soins efficaces :

- **L'accès théorique et l'accès réel** aux soins composent tous deux l'accès primaire aux soins. L'accès théorique est celui qui est en principe garanti **par l'accessibilité géographique et financière** de l'institution de santé. L'accès réel est défini par les pratiques effectives. Il est évident qu'il ne suffit pas d'être physiquement proche d'une institution sanitaire et d'avoir une couverture sociale pour recourir aux soins [124]
- **L'utilisation réelle des soins**, son efficacité et sa pertinence définissent l'accès secondaire aux soins. L'accès secondaire aux soins regroupe l'ensemble des procédures, des trajectoires, des interactions et *in fine* le résultat des soins après le premier contact avec la structure sanitaire [125]

### Les liens entre l'accès à l'offre de soins et la santé

D'une part, **les individus peuvent rencontrer des difficultés d'accès à l'offre de soins liées à divers facteurs** : obstacles financiers, délais, manque de disponibilité, éloignement géographique, incompréhensions et désorientations par rapport à la prise en charge des soins, etc. [126]. Ainsi, des personnes « déclarent ne pas pouvoir satisfaire la totalité, ou une partie, de leurs besoins de soins », il s'agit du phénomène de **renoncement aux soins** [126]. En conséquence, **ces personnes voient leur état de santé se dégrader puisqu'elles n'ont pas pu recourir aux soins à temps** : le diagnostic et la prise en charge de leurs problèmes de santé pouvant être retardés, voire ne jamais avoir lieu [127]. La question de l'accès aux soins en France est intrinsèquement liée à la problématique des inégalités territoriales, dans la mesure où elle concerne davantage les plus vulnérables et les populations dites « invisibles » qui ne font pas de recours aux soins.

### Populations vulnérables et l'accès aux soins

Les personnes en situation de précarité sont en effet les plus éloignées du système de santé en raison de barrières matérielles, financières, temporelles, et systémiques [124]. Or, ce sont ces mêmes populations qui sont concernées par la prévalence de certaines pathologies causées par des conditions de vie délétères pour leur santé physique et mentale ; mais également par le non-recours, le renoncement aux droits et aux soins et les refus de soins. C'est ce qu'illustre le phénomène de renoncement aux soins. L'impact d'une exposition à une nuisance peut être plus fort pour les personnes défavorisées socioéconomiquement en partie puisqu'elles recourent moins ou plus tardivement au système de soins. En effet, ce sont les individus avec des situations financières fragiles notamment les personnes sans activités professionnelles, les personnes seules et les familles monoparentales qui sont les plus concernées par le renoncement aux soins [128]. Ces populations à travers ce cumul de vulnérabilités sont dès lors les plus touchées par les inégalités sociales de santé.



#### Synthèse des enjeux pour le déterminant « accessibilité » :

- \* L'accessibilité se réfère à la liberté avec laquelle un individu accède à une activité de son choix
- \* L'accessibilité est révélatrice du cumul des vulnérabilités subi par certaines populations, et ainsi être un facteur d'inégalités sociales de santé : en particulier, l'accès à la culture est fortement révélateur des inégalités sociales et territoriales.
- \* Pour penser l'accessibilité d'un lieu ou d'un service, il convient de se détacher de la simple vision de la mobilité et de penser l'accessibilité de manière globale (sociale, culturelle, financière ...) et à plusieurs échelles

## Offre de logement pour les populations spécifiques

Définition

Le logement est plus largement l'habitat est défini comme un des nombreux déterminants de la santé dans la charte d'Ottawa <sup>41</sup>[129]. Ainsi, le logement constitue une question de santé publique majeure, au même titre que la pollution atmosphérique, les conditions de travail ... Un logement non sécuritaire ou défavorable peut donc avoir des impacts négatifs importants sur la santé physique et mentale des individus. Et dans le même temps, le logement est un facteur d'inclusion sociale majeur, pouvant avoir des effets positifs importants sur la santé [130].

Le logement dans la définition donnée par l'INSEE [1] peut être défini comme un **local utilisé pour l'habitation des populations. Les logements pour les populations spécifiques sont des outils permettant de répondre à un enjeu d'inclusion des personnes en difficulté, en situation de précarité ou plus vulnérables** [131] [132].

Il existe plusieurs formes de logements spécifiques, détaillées dans le tableau ci-dessous [131].

L'accueil en hébergement est en effet destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment), en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. **L'hébergement est provisoire dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.** Il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation, ni n'implique le versement d'un loyer, ce qui n'exclut pas une participation financière des familles ou personnes accueillies [131].

Type de structure	Mission	Public accueilli	Forme d'habitat
Logement conventionné – <b>Parc privé</b>	Tous les logements conventionnés avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peuvent se voir imposer des loyers plafonnés pour des personnes à faibles ressources. Néanmoins, le programme social thématique (PST) cible particulièrement les publics les plus en difficulté	Personnes en difficulté sociales.	
Logement conventionné – <b>Parc public</b>	Logements bénéficiant de prêts aidés de l'État et qui font donc l'objet d'une convention entre un bailleur social et l'État.	Tout public avec des ressources inférieures aux plafonds prévus par l'article R.331-12 du Code de la construction et de l'habitation. Tous les logements du parc social peuvent être mobilisés (PLA-I, PLUS, PLS). <i>Ces différentes formes de financement sont détaillées ci-après.</i>	
Maison relai	Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme	Principalement des personnes isolées, très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté les structures d'hébergement provisoire. Autant que possible, les publics doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la vie interne de l'établissement.	Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs.

<sup>41</sup> La charte d'Ottawa pour la promotion de la santé a été établie à l'issue de la première Conférence internationale sur la promotion de la santé, à Ottawa (Canada), du 17 au 21 novembre 1986

Logements pour âgées ou handicapées foyers personnes ou	Établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles, comportant à la fois des locaux privés meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective.		Structures d'hébergement collectives : chambres ou logements privés et espaces collectifs.
Foyers pour jeunes travailleurs	Accueil des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans une résidence adaptée à leurs besoins avec des services d'ordre socio-éducatif.	Jeunes de 16 – 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle ; élargissement aux 25-30 ans, mais de « façon limitée »	Chambres ou logements et espaces collectifs dans un foyer intégré, ou dans un foyer combinant une unité centrale avec services et espaces collectifs, et des logements disséminés à proximité dans le diffus
Foyers de travailleurs migrants (qui n'ont pas encore fait l'objet d'un changement de statut en résidence sociale)	Initialement accueil des travailleurs immigrés. Cependant des personnes en situation d'exclusion peuvent désormais être accueillies dans les foyers qui comportent des places ou logements vacants.		Chambres ou logements et espaces collectifs
Logements étudiants	Le logement étudiant est un type de logement spécialement dévolu à la catégorie de la population qui poursuit des études supérieures et englobe principalement les résidences ou cités universitaires, et les résidences privées à destination exclusivement des étudiants.	Personnes poursuivant des études dans le supérieur et bénéficiant d'une aide sociale étudiante (bourse étudiante)	Une résidence services étudiante (ou résidence étudiante) est un ensemble immobilier collectif (composé de 80 à 120 logements) destiné à accueillir une population de type étudiante (la loi impose que 70% de la population de l'ensemble immobilier soit étudiante).

Il existe différents types de financement permettant d'avoir accès aux logements sociaux :

- Les **logements PLAI**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- Les **logements PLUS**, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- Les **logements PLS** sont financés par le Prêt Locatif Social et les **logements PLI** par le Prêt Locatif Intermédiaire. Ces logements sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

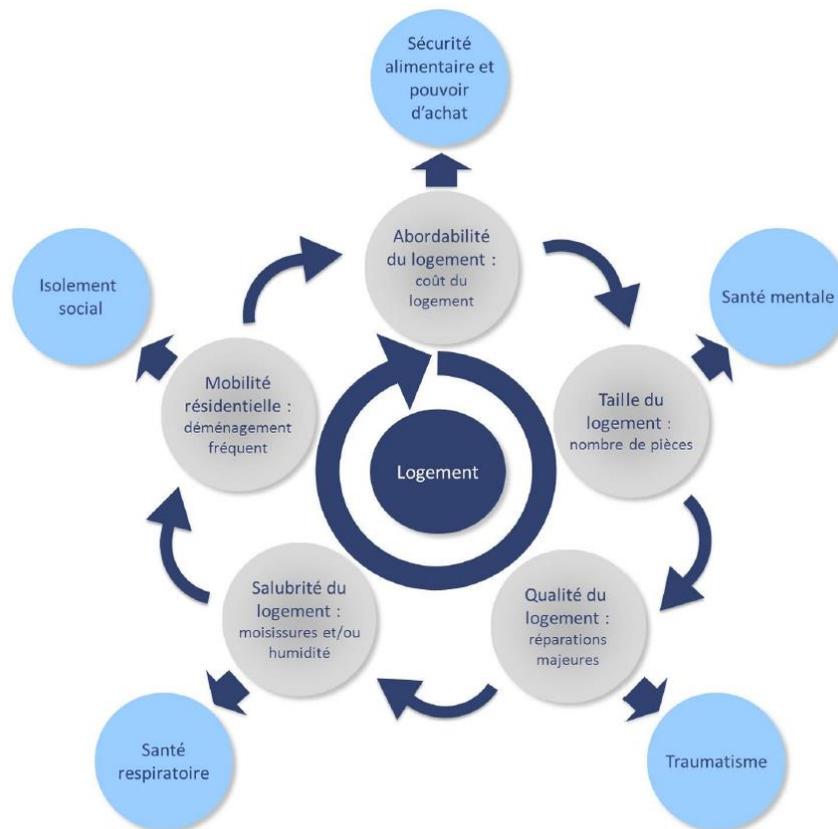
Liens entre l'accès à une offre de logement pour les populations spécifiques, et la santé

La disponibilité de logements adéquats, c'est-à-dire abordables et de qualité, contribue à une meilleure perception des individus de leur état de santé physique et mentale, un meilleur sentiment de sécurité, en plus de contribuer à augmenter la stabilité résidentielle des ménages et à accroître leur sentiment d'appartenance à la communauté [133]. Chez les personnes âgées, l'accessibilité à un logement de qualité et adapté, représente une source d'autonomie et de contrôle, ce qui accroît leur sentiment d'inclusion sociale [134], [135]. Par ailleurs, la stabilité résidentielle favorise la réussite éducative et le développement des enfants en leur permettant de fréquenter la même garderie, la même école, les mêmes milieux de loisir que leurs amis ou leurs frères et sœurs et donc de se créer un réseau social et de le conserver [136]. À l'inverse, un logement trop cher par rapport au revenu disponible, c'est-à-dire inabordable, limite les ressources financières requises pour combler d'autres besoins essentiels, tels que se nourrir, se vêtir adéquatement et se déplacer pour accéder à des emplois, et à

divers services (éducatifs, de santé et de loisirs). L'inabordabilité (à entendre comme l'inadaptation du logement à la structure du ménage) du logement est aussi reconnue pour favoriser la tendance au surpeuplement, lui-même associé à une morbidité plus élevée, voire à une hausse de la probabilité de stress chronique et au développement de problèmes psychologiques ou psychosociaux [137], [138]. Chez les enfants, le niveau de stress élevé, associé au surpeuplement, accroît leur probabilité de développer des problèmes comportementaux et peut compromettre leur réussite scolaire.

Par ailleurs, les logements de mauvaise qualité en raison de problèmes structureux ou de leur vétusté augmentent les risques pour la santé, en particulier celle des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes dont le système immunitaire est fragilisé[139]. Ces problèmes structureux peuvent être de natures diverses : isolation inadéquate, infiltrations d'eau, système de chauffage inefficace, etc. La présence de contaminants chimiques et biologiques, telles les moisissures, ou de pollutions physiques (telles que les nuisances sonores) peut aggraver divers problèmes de santé, dont les maladies cardiovasculaires et respiratoires [140]. Les logements de mauvaise qualité sont fréquemment identifiés comme des lieux où surviennent des accidents domestiques causés, entre autres, par des chutes ou des incendies [141].

La figure ci-dessous [133] résume les principaux impacts d'un logement sur les conditions de vie et la santé des habitants. Elle illustre les multiples conséquences associées à un logement dont le prix dépasse la capacité de payer des ménages. Les personnes peu nanties qui doivent faire des concessions sur la qualité et la taille du logement qu'elles occupent [57], s'exposent ainsi à divers effets indésirables pour la santé, tels que précédemment détaillés.



Source : Direction de la Santé publique de la Montérégie, EIS du projet de revitalisation du Vieux-Sorel, rapport sur les impacts potentiels et recommandations, Québec, Ville de Sorel-Tracy (2015) [142]

#### Populations vulnérables

L'habitat constitue un facteur d'aggravation des inégalités sociales de santé [143] [130]. Il peut venir **aggraver un état de santé déjà fragilisé**.

« plusieurs études ont montré que les populations défavorisées habitent à plus faible distance des sources de pollutions environnementales, physiques ou chimiques (usines, autoroutes à fort trafic, sites d'incinération) que les populations aisées » [144].

Aussi, les ménages ayant un capital économique plus faible, représentent un groupe de population vulnérable, car comme le montrent les recherches de Braudach et Fairburn (2010), ces populations vivent généralement dans des logements inadaptés [143].

De plus, l'absence de logement décent est un facteur d'exclusion, qui renforce les inégalités sociales. Le logement peut alimenter le cercle vicieux de l'exclusion [130]. Par exemple, le surpeuplement dans un logement augmente le risque des accidents domestiques (incendie, risque de blessures)[97], [145] : les enfants issus de groupes socioéconomiquement plus modestes sont en effet trois fois plus exposés au risque de blessures du fait du surpeuplement dans le logement. Les problématiques de santé et de mal-logement s'alimentent mutuellement et favorisent le cumul des vulnérabilités, et renforcent ainsi les inégalités sociales de santé.

**Focus/ Crise Covid19 et confinement : un révélateur des inégalités liées au logement**

Une étude récente réalisée par IPSOS pour l'association QUALITEL [146], sur la base d'une enquête menée auprès de 2 600 français a mis en évidence que près de 20% des ménages français ont « mal supporté »<sup>42</sup> leur logement pendant le confinement. Parmi ces populations, les moins de 35 ans, les personnes seules, les ménages vivant en appartement et les populations aux revenus modestes sont les groupes de populations ayant le plus mal « supporté » le confinement. Aussi, 49% des résidents et 51% des familles avec des enfants en bas âge soulignent l'existence de tensions pendant le confinement.

La vulnérabilité relative au logement est fortement dépendante de **l'accès des populations à un logement adapté**. Autrement dit, les populations plus en marge d'un logement « ordinaire » sont les plus vulnérables. Ainsi, les jeunes travailleurs et les populations habitant dans les quartiers prioritaires (ou Zones Urbaine Sensible-ZUS) sont des publics particulièrement vulnérables [25] : 15.5% des ménages résidents en ZUS vivent dans un logement surpeuplé [147].

L'accroissement des personnes vivant seules, pose également la question des situations de mal-logement **pour les personnes isolées**. L'isolement social généré par la mono-résidentialité peut survenir à tout moment de la vie des individus, mais plus particulièrement à trois grands moments de la vie [148] :

- Le passage des jeunes à la vie adulte (fin tardive des études, célibat prolongé)
- Les ruptures conjugales
- Le vieillissement de la population, laissant de plus en plus de personnes âgées seules dans leur logement sur un temps de plus en plus long

Les composantes du milieu urbain qui influencent l'accès à une offre de logement pour les populations spécifiques

Au-delà de l'enveloppe bâtie (caractéristiques du logement), **l'environnement autour du logement** - à savoir sa localisation, les aménités de l'espace public et l'aménagement des espaces communs et intérieurs des logements collectifs - peut influencer la qualité de vie des individus dans le logement. Autrement dit, pour étudier la qualité de vie dans le logement il est nécessaire de tenir compte de **son intégration et des interactions de celui-ci dans son quartier et dans la ville** [149]. Le guide Isadora<sup>43</sup> [109] présente dans le tableau ci-dessous les thématiques et variables qui ont une influence sur le logement.

<sup>42</sup> Il s'agit là d'une des modalités du questionnaire mené pour l'étude QUALITEL.

<sup>43</sup> Le Guide ISADORA a pour objectif d'accompagner maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre des projets urbains dans la prise en compte des enjeux de santé publique et d'environnement, afin que les acteurs de l'aménagement soient, aussi, des acteurs de la santé publique.

Sous-thématiques	Variables d'aménagement
Conception des espaces libres	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Localisation des espaces libres</li> <li>– Places de stationnement dans l'îlot</li> <li>– Voies cyclables de desserte</li> <li>– Voies piétonnes de desserte</li> <li>– Voies motorisées de desserte</li> <li>– Mobilier urbain</li> <li>– Matériaux au sol</li> <li>– Forme et taille des espaces libres</li> <li>– Éclairage public</li> <li>– Végétalisation des espaces libres (essences, fonction) (traités dans la thématique espaces verts et bleus)</li> <li>– Noues, bassins d'infiltration, etc. (traités dans la thématique espaces verts et bleus)</li> </ul>
Interfaces publics-privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Voies douces de desserte</li> <li>– Rapports pleins/vides (front bâti ou non)</li> <li>– Forme de l'interface (lignes droites ou courbes)</li> <li>– Matérialité de l'interface (grille, clôture, ...)</li> <li>– Épaisseur de l'interface</li> <li>– Potentiel de personnalisation de l'interface</li> <li>– Domanialités identifiables</li> <li>– Végétalisation de l'interface (traités dans la thématique espaces verts et bleus)</li> </ul>

Source : EHESP, A'Urba, Ademe, ISadOrA. Une démarche d'accompagnement à l'intégration de la Santé dans les opérations d'aménagement urbain (Mars 2020) [109]

N.B : Pour chacune des sous-thématique, des variables d'aménagement sont associées. Elles correspondent à des éléments à investiguer pour la sous-thématique considérée. Par exemple, la conception des espaces libres renvoie à l'aménagement des espaces communs et sa qualité peut être analysée au prisme du nombre de stationnement vélo, de la qualité des matériaux utilisés, ...

**Pour tenir compte de l'environnement autour du logement, il convient d'observer plusieurs dimensions à savoir :**

- La conception des espaces libres
- Les interfaces entre espaces publics et espaces privés
- La situation du logement dans son quartier

**La conception des espaces libres**, à savoir l'aménagement des espaces publics autour du logement, est un élément central de la qualité de vie de l'habitat. L'enquête de 2007 menée par l'Observatoire de la ville [150] met en évidence que même si les français aspirent généralement à un logement plus grand en périphérie de la ville, car plus éloigné des nuisances, ils expriment encore une forte demande en termes de services urbains de proximité, davantage caractéristiques du tissu urbain dense des centres-villes.

**Les interfaces entre l'espace public et l'espace privé** ont également une influence sur la qualité de l'habitat [151]. Elles assurent la liaison entre l'espace privé et l'espace public et font ainsi le lien entre le lieu intime du logement et le lieu de sociabilité, entre l'individuel et le collectif [31] [151]. **La délimitation de ces espaces est complexe et présente des enjeux puisqu'ils constituent des espaces de transition et sont vecteur d'attractivité sur un quartier.**

**La situation du logement dans son quartier** a des influences majeures sur la qualité de vie dans le logement. Plus particulièrement, la perception du quartier [152] est un élément majeur de la qualité de vie dans le logement. De manière générale, les locataires d'un logement social perçoivent très positivement leur quartier en termes d'accès aux équipements, services et commerces, selon une enquête menée par l'Observatoire de la perception de la qualité de vie dans l'habitat de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) [153], réalisée auprès de 1 181 locataires du parc social en France. En revanche, une vigilance est apportée sur les sujets relatifs au sentiment de sécurité [153]. L'enquête menée en 2007 par l'Observatoire de la ville a par ailleurs mis en évidence que les grands ensembles d'habitats collectifs et les grands immeubles sont associés à une impression de densité et d'insécurité [150].

De plus, les aménités de l'espace public, c'est-à-dire les influences « objectives » (espaces verts, offre de transport et de mobilités, entretien des espaces publics ...), mais aussi les nuisances potentielles en milieu urbain, sont des composantes du milieu urbain qui influencent la qualité de vie dans le logement. En effet, **les interactions entre le logement à entendre comme l'enveloppe physique de l'habitat, et son environnement (le quartier, l'espace public et les nuisances potentielles associées) sont complexes.** Ainsi, si des actions d'amélioration à l'échelle du logement sont menées (par exemple, amélioration énergétique du logement pour améliorer la qualité de l'air intérieure, adaptation des logements pour des publics spécifiques (personnes âgées), isolation phonique pour réduire les nuisances sonores...), celles-ci nécessitent d'être articulées et venir en complémentarité des actions d'amélioration globale à l'échelle du quartier (réduction du trafic automobile visant l'amélioration de la qualité de l'air, programmation d'une offre de services et de commerces adaptés aux besoins des populations, ...) afin de **favoriser la qualité de vie des habitants à toutes les échelles.** De même, l'aménagement d'espaces verts peut apporter de nombreux bénéfices sur la qualité des logements, mais par exemple la trop grande proximité des arbres avec les pièces de vie des individus peut réduire la luminosité naturelle dans le logement [154]. Aussi, les

espaces communs des logements (jardins partagés, espaces communs des logements collectifs ...) assurent une fonction sociale importante, représentant par exemple des pôles de regroupements de voisins [108].

**La production de logements accessibles sur tout le territoire** (logements sociaux notamment) est un enjeu fondamental **pour répondre à la « non-spécialisation » des territoires**. La notion de mixité implique la diversification des statuts et des logements, et est autant sociale que spatiale. La question posée est avant tout celle de la spécialisation de certains territoires dans l'accueil de l'exclusion et celle de la croissance de la demande des ménages précarisés. Elle interroge les politiques de peuplement au-delà de la seule échelle du quartier et doit privilégier le rôle de l'intercommunalité. Elle doit prendre place dans les documents réglementaires (PLH, PLU) et les outils du financement du logement (politique foncière, financement du logement social, contrôle du logement privé).

#### Points de vigilance et leviers

La diversité de logements sur un territoire **contribue la construction de parcours résidentiel, facteur essentiel de l'intégration des populations par l'habitat** [132]. **Le parcours résidentiel se définit comme le changement de logement en fonction de l'évolution des besoins à un moment voulu par le ménage au regard de l'évolution de sa structure**. La construction d'un parcours résidentiel doit être pensée à une échelle plus large que celle du quartier, et se construire au niveau de l'agglomération. La possibilité de ces parcours résidentiels n'est possible que s'il s'accompagne de la production **d'un habitat diversifié, offrant à la fois une gamme de logements à faibles loyers, et des logements privés** [155]. La praticabilité est aussi liée aux conditions possibles de son accès pour tous, sans discrimination, au regard du lieu résidentiel initial des demandeurs, de leurs origines, de leurs cultures. Les projets de renouvellement urbain intègre cet objectif comme un enjeu majeur de la requalification du quartier, et doit être en ce sens, poursuivi et développé sur tous les nouveaux projets d'aménagement [132].

*« Il faut offrir une pluralité de l'offre pour faciliter les parcours résidentiels au sein même de ces quartiers auxquels la population est très attachée. C'est une erreur que de vouloir concentrer les logements sociaux, il faut au contraire en faire bénéficier toutes les villes. »*[155]

Une offre de logements diversifiée peut permettre à la commune **d'accompagner la mobilité résidentielle de ses habitants**, c'est-à-dire d'offrir à chaque étape de leur vie un logement adapté à leurs besoins et de répondre en fonction de leur diversité sociale (âges, composition des foyers : jeunes ménages, célibataires, familles), et de leurs moyens par [156] :

- Des modes d'accession variés :
  - accession / accession aidée : proposer une diversité dans les types de logements (du studio à la maison individuelle) et des tailles de parcelles variées pour les maisons individuelles en lot libre,
  - locatif social / locatif privé.
- Des types d'habitats diversifiés :
  - logements individuels en lot libre / individuels groupés / intermédiaires/collectifs.

Une certaine diversité architecturale dans la conception des différentes formes d'habitat et d'équipements constitue une donnée essentielle pour l'enrichissement du tissu urbain. Un projet d'aménagement vise à assurer une forme urbaine cohérente tout en permettant l'initiative et la créativité architecturale. Il convient ainsi de :

- Créer une forme urbaine adaptée au contexte :
  - Conforter le tissu existant
  - Utiliser les références architecturales locales en les revisitant
  - Moduler les densités
- Diversifier les formes urbaines
  - Logements collectifs et intermédiaires
  - Maisons de ville et maisons individuelles groupées
- Valoriser les espaces publics de qualité
  - Offrir des espaces extérieurs avec un traitement paysager, et en particulier dans les opérations denses
  - Traiter la transition entre espaces publics et espaces privés : création de zones tampons, patio, cours, paliers ...
- Favoriser l'intimité du logement et de l'espace extérieur privé (jardin, terrasse, loggia...)
- Proposer des constructions variées :

- Confier la maîtrise d'œuvre à plusieurs architectes pour une plus grande variété urbaine et architecturale
- Diversifier les programmes, les matériaux, les couleurs ...
- Prévoir l'évolution des logements et envisager l'évolution des modes de vie (habitat évolutif et adaptable)



**Synthèse des enjeux pour le déterminant « offre de logements pour les populations spécifiques »**

\* L'offre de logements spécifiques renvoie à une offre de logements accessibles à des publics plus vulnérables, mais pour lesquels le logement constitue un véritable facteur d'inclusion sociale

\* La programmation des logements sociaux et des logements spécifiques s'accompagne d'une réflexion à une échelle plus large pour prendre en compte les possibilités de parcours résidentiels des ménages, et ne pas obliger les populations à quitter aussi leur quartier lorsqu'elles s'y sentent bien et souhaitent changer de logements.

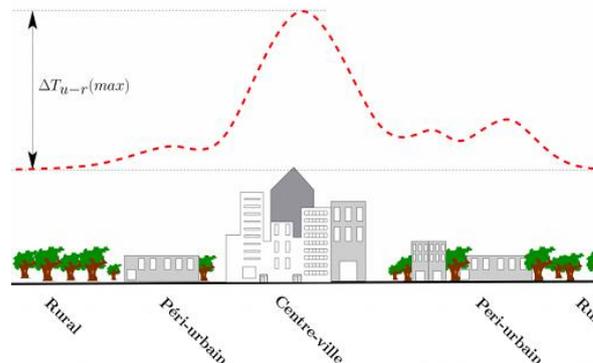
**Déterminants environnementaux potentiellement impactés par le projet Hébert**

**Surchauffe urbaine et adaptation aux changements climatiques**

Dans le guide développé par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) sur l'urbanisme favorable à la santé, **la prise en compte des risques potentiels liés aux îlots de chaleur urbains (ICU) est considérée comme un indicateur de l'adaptabilité du projet aux changements climatiques, en particulier le réchauffement du territoire [2].** Si les ICU sont le fruit de choix d'aménagements urbains, ils sont exacerbés par l'urbanisation, la densification des villes et la concentration des activités humaines. **Les ICU révèlent la vulnérabilité d'un territoire face aux changements climatiques et mettent en danger la santé des populations. Ils renforcent la vulnérabilité de certaines populations en les surexposant à des températures chaudes en cas de forte chaleur ; ces populations cumulant d'ailleurs potentiellement un certain nombre de vulnérabilités, source d'inégalités sociales de santé.**

Définition

**Un îlot de chaleur urbain (ICU) désigne un secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants, notamment en centre-ville comparé aux périphéries [157].** Ces différences de température s'observent souvent à une échelle très fine à l'intérieur même d'une ville (micro-ICU). Les écarts de température peuvent être de plus de 12°C [77], [158]. L'ICU est plutôt ressenti la nuit : les centres-villes ont plus de difficultés à restituer la chaleur, ce qui limite la fraîcheur nocturne par rapport aux zones rurales. **Ce phénomène est une conséquence des choix d'aménagements urbains qui sont à l'origine de la minéralisation**



Source : Cerema, 2019 [119]

**des surfaces et la contraction des espaces naturels.** Les ICU sont devenus un véritable enjeu local au vu de ses conséquences sur la qualité de vie en milieu urbain, sur l'état de santé des citoyens et à terme sur l'attractivité des centres-villes. Aussi, en favorisant la multiplication des acariens, moisissures et bactéries ainsi que la libération de substances toxiques, les ICU dégradent aussi la qualité de l'air intérieur, et donc ont un impact négatif sur la qualité de vie dans le logement.

Lien entre l'adaptation aux changements climatiques et la santé des populations

Les ICU affectent fortement la santé physique des individus. **D'une part, ils sont à l'origine de stress thermique, d'inconforts, de faiblesses, de troubles de la conscience, de coups de chaleur ou encore de crampes. D'autre part, ils exacerbent certaines maladies chroniques préexistantes** (diabète, insuffisance respiratoire, maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques et rénales) [77]. Ainsi, au sein d'une ville, les individus vivant dans les zones exposées à des températures plus élevées (ou avec moins d'espaces verts) ont un risque de mortalité plus important que les autres habitants vivant dans des quartiers moins chauds [159]. En cas d'épisode caniculaire, la mortalité dans les quartiers surexposés aux températures chaudes, c'est-à-dire dans les micro-îlots de chaleur urbains, peut doubler par rapport aux quartiers les moins exposés, comme c'était le cas à Paris pendant la canicule de 2003 [158].

D'autant qu'un phénomène de cumul de nuisances s'observe entre les ICU et la pollution atmosphérique :

*« la différence de chaleur entre les centres urbains et les périphéries favorisent la concentration de polluants dans les secteurs les plus urbanisés et les plus denses autrement dit les secteurs qui souffrent déjà le plus des îlots de chaleur » [77].*

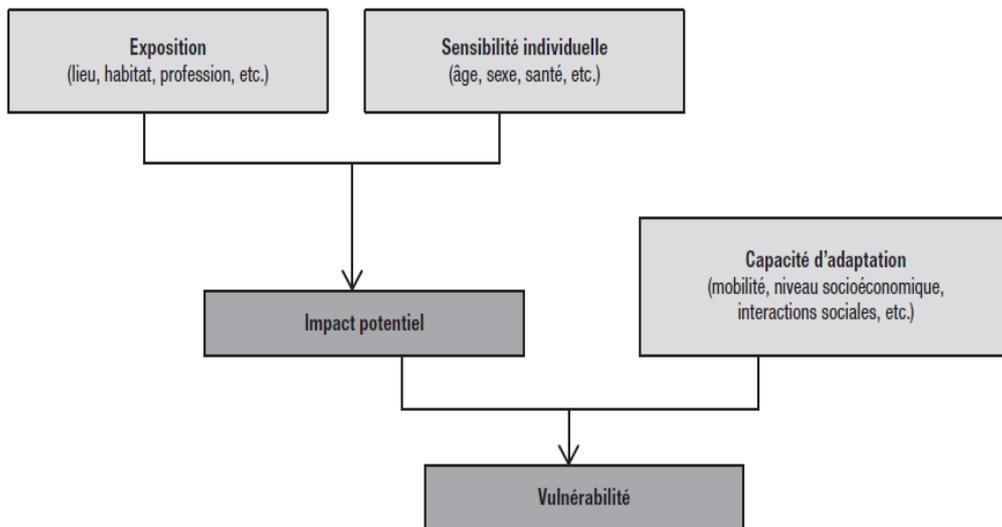
**Les populations subissent alors une double exposition (chaleur et polluants atmosphériques) qui nuit d'autant plus à leur état de santé.**

Populations plus vulnérables

La littérature n'isolant pas spécifiquement l'impact des ICU sur les populations vulnérables, cette partie traitera plus généralement des populations vulnérables à l'exposition à la chaleur.

**Les vulnérabilités liées à la sensibilité individuelle tels qu'un très jeune âge ou un âge avancé, la grossesse et certaines maladies chroniques** (pathologies psychiatriques, cardiovasculaires et pulmonaires notamment) renforcent fortement les risques liés à l'exposition à la chaleur chez certains individus [158], [160], [161]. Par exemple, certaines caractéristiques associées aux personnes âgées, tels que l'alitement, le fait de ne pas sortir quotidiennement et l'absence d'autonomie, sont associées à une plus grande mortalité en cas de vagues de chaleur [162].

Les composantes de la vulnérabilité aux vagues de chaleur (d'après M. Pascal et coll. 5)



Source : Pascal et Laaidi, 2013 [125]

**Ces vulnérabilités liées à la sensibilité sont renforcés ou affaiblis par la capacité d'adaptation des populations qui découle fortement de leur niveau socio-économique, leur capital social ou leur mobilité** [163]. Par exemple, les personnes vulnérables socioéconomiquement font face à un risque plus élevé en cas de vagues de chaleur, car elles n'ont pas les ressources pour lutter contre la chaleur comme un accès à la climatisation ou pour « se mettre au frais », en lien avec des capacités de mobilités plus limités du fait de ressources moindres. **Les facteurs qui influencent l'exposition à la chaleur comme les conditions de logement ou l'accès à la**

**climatisation sont, quant à eux, très dépendants du niveau socio-économique des individus** [158]. Certaines professions peuvent aussi constituer un facteur de risque, car elle renforce l'exposition à la chaleur, c'est le cas des individus qui travaillent dans un environnement non protégé de la chaleur (métiers du bâtiment), auxquelles sont associées des conditions socio-économiques plus défavorables [161].

Des interactions sont observées entre ces déterminants de la vulnérabilité à la chaleur et le niveau socio-économique des populations, mais elles sont complexes. Par exemple, l'étude de la surmortalité liée à la canicule à Paris en août 2003 montre que les capacités socio-économiques pourraient permettre de compenser la vulnérabilité liée à l'âge [164]. Certaines vulnérabilités sont cumulatives comme le fait d'être une personne âgée et de nationalité étrangère (ce qui peut impliquer un accès aux soins plus difficile et l'appartenance à une catégorie sociale défavorisée), de vivre dans un quartier exposé aux particules fines, et avec des espaces verts insuffisants [165].

**Ainsi, face à la chaleur, le cumul des vulnérabilités des populations disposant d'un faible niveau socio-économique apparaît de nouveau. D'une part, elles sont davantage exposées aux fortes chaleurs du fait de leur lieu de résidence, de leur logement et/ou de leur emploi. D'autre part, ils ont une moindre capacité d'adaptation face ces fortes chaleurs (mobilité plus faible, accès restreint à la climatisation).**

Les composantes du milieu urbain qui influencent ce déterminant

L'apparition d'ICU découle principalement des choix d'aménagement urbain.

**La prolifération des surfaces artificielles composées de matières minérales participe fortement à la création des ICU.** En effet, tous les matériaux n'ont pas les mêmes capacités d'absorption ou de réflexion des rayons solaires. Or, plus un matériau absorbe les rayonnements solaires, plus il accumule et émet de la chaleur. L'utilisation de matières minérales imperméables et sombres comme l'asphalte, le goudron et le béton rend les revêtements inertes et imperméables, ce qui alimente les ICU en facilitant l'accumulation de chaleur.

**En permettant d'évaporer l'eau, les espaces verts et les plans d'eau participent fortement à la réduction de la température ambiante.** La différence de température entre un grand parc arboré et ses alentours peut aller jusqu'à 7°C [77]. Or, le phénomène d'urbanisation est à l'origine d'une diminution de la végétation et des plans d'eau, remplacés par des surfaces imperméables qui ne permettent pas cette évaporation.

**Les formes urbaines, c'est-à-dire l'environnement bâti, participent fortement aux phénomènes d'ICU.** D'une part, la rugosité urbaine, c'est-à-dire la résistance au vent d'une forme urbaine, influence la vitesse des vents : « plus il y a d'obstacles face à l'écoulement de l'air, plus la rugosité est élevée, et plus le mouvement de l'air est lent » [166]. **D'autre part, la dimension et l'espacement des bâtiments entre eux, peuvent favoriser l'absorption du rayonnement solaire et ralentir le dégagement de chaleur la nuit.** La configuration des rues en canyon, très répandue dans les centres-villes anciens européens et favorisée pour renforcer la densification de la ville, en est un bon exemple. Elle fait référence aux rues relativement étroites et bordées de bâtiment de plusieurs étages : en l'absence de vent, la chaleur y reste prisonnière de la rue et les polluants n'y sont pas dissipés [167]. La densité importante des bâtiments en milieu urbain représente une surface d'absorption plus importante qu'en milieu rural.

**Si le phénomène des ICU résulte des pratiques d'aménagement des villes, il est exacerbé par l'urbanisation, la densification des villes et la concentration des activités humaines** qui accroissent les émissions de chaleur. Les activités humaines, notamment les transports et la climatisation, de manière paradoxale, sont une source d'émission de chaleur qui s'ajoute à la chaleur ambiante du milieu [166].

Enfin, certains facteurs naturels comme le climat local et la géographie influencent la vitesse des vents qui impactent le phénomène d'ICU.

Point de vigilance et leviers

Face à l'exposition aux fortes chaleurs, les leviers à actionner, spécifiques aux milieux urbains, révèlent les liens existants entre l'exposition aux facteurs environnementaux et le cumul de vulnérabilité. D'une part, les îlots de chaleur urbain peuvent renforcer la dégradation de la qualité de l'air dans les secteurs les plus urbanisés, où vivent les populations plus modestes. D'autre part, l'augmentation de la surface d'espaces verts est un levier pour lutter contre ce phénomène, mais ce levier est souvent plus complexe à actionner en ville. De ces liens peut être déduit le cumul des vulnérabilités de certaines populations, les plus modestes. Par exemple, en vivant dans un

quartier avec une surface faible d'espaces verts, certaines populations ne bénéficient pas des bénéfices sur la santé de l'accès à ces espaces, mais elles sont aussi davantage exposées à la chaleur.

Attention cependant. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, « la majorité du fardeau sanitaire lié aux températures chaudes est surtout dû aux températures intermédiaires et non pas aux extrêmes » [158]. **Si les canicules ont des conséquences tragiques, l'impact de la chaleur modérée ne doit pas être négligé** [158]. Ainsi, les politiques publiques de gestion des impacts sanitaires de la chaleur, ne doivent pas se limiter aux actions d'urgence lors des canicules, mais intervenir à moyen et long terme de manière préventive, pour tempérer les villes [158].

**Agir pour limiter les ICU dans les projets d'aménagement urbain est un moyen efficace pour s'adapter au changement climatique et tempérer les effets des épisodes caniculaires** qui sont voués à être plus fréquents, plus intenses et plus longs [158]. Il s'agit d'une opportunité pour améliorer la qualité de vie des populations en mettant à disposition des îlots de fraîcheur, mais aussi pour mieux protéger les personnes vulnérables à la chaleur.

Pour lutter efficacement contre le phénomène d'ICU, il faut combiner les solutions « vertes » (liées à la nature et au végétal), « bleues » (liées à la présence de l'eau) et « grises » (liées aux matériaux urbains) [157].

Solutions vertes : Réduire les surfaces minérales et végétaliser les murs, les toits et les rues permet de développer des îlots de fraîcheur dans les espaces publics. La réintroduction d'espaces naturels en ville est un moyen d'augmenter le taux d'humidité de l'air et de le rafraîchir grâce à la transpiration des plantes [167].

Solutions bleues : En ramenant l'eau au plus près des points chauds, et ce, de manière disséminée dans le tissu urbain par le biais de plans d'eau ou de fontaines, on rafraîchit les températures grâce au phénomène d'évaporation [167]. L'eau peut aussi être réintroduite sous une forme moins artificielle en réouvrant des rivières comme la réouverture de la Bièvre, le seul affluent parisien de la Seine. La gestion des eaux pluviales représente aussi une opportunité de renforcer l'humidité des sols et assurer une disponibilité en eau pour les végétaux, tout en limitant le risque de stagnation de l'eau, favorable aux gîtes de moustiques [77].

Solutions grises : La porosité des revêtements urbains doit être favorisée afin de garantir l'infiltration des eaux pluviales et permettre un rafraîchissement de l'air. Des matériaux réfléchissants et certaines techniques adaptées (pavé inversé, béton coloré, couche superficielle de béton, toiture claire) peuvent être utilisés pour augmenter le pouvoir de réflexion des surfaces [77]. L'albédo, c'est-à-dire le pouvoir réfléchissant d'une surface (rapport entre l'énergie réfléchie et de l'énergie d'incidence) ne doit être ni trop fort (réflexion trop importante qui peut nuire au développement de la végétation), ni trop faible (absorption de chaleur).

Au-delà des aménagements, il est possible d'agir sur les émissions de chaleur liées aux activités humaines **en favorisant des modes doux de déplacement et en limitant le trafic automobile**, ainsi que **sur les logements privés** : logements traversants pour éviter le recours à la climatisation, utilisation de matériaux bio-sourcés, toitures actives...

Enfin, les documents d'urbanisme sont une opportunité pour agir en amont et intégrer les risques liés aux ICU dans l'aménagement urbain.



#### **Synthèse des enjeux pour le déterminant « surchauffe urbaine »**

\* Les ICU révèlent la vulnérabilité d'un territoire face aux changements climatiques et mettent en danger la santé des populations. Ils renforcent la vulnérabilité de certaines populations en les surexposant à des températures chaudes en cas de forte chaleur.

\* **L'apparition d'ICU découle principalement des choix d'aménagement urbain** : formes urbaines, expositions des logements, imperméabilisation ou végétalisation des surfaces ...

\* **Les combinaisons de solutions vertes, bleues, et grises** permettent de lutter contre la présence d'ICU.

## Définition

Défini comme une « pollution invisible », **le bruit figure parmi les nuisances majeures ressenties par les Français dans leur vie quotidienne** [168], [169]. En effet, les français accordent une importance croissante au « droit à la tranquillité sonore dans son environnement de proximité » [169]. Le bruit recouvre « l'ensemble des sons indésirables ainsi que les sons dont le niveau est suffisant pour occasionner des effets nocifs sur la santé » (Direction régionale de santé publique Québec 2017). **Un son devient un bruit selon les appréciations individuelles et les jugements portés sur son origine et sur ses responsables supposés** [170].

En milieu urbain, trois sources du bruit ont été catégorisées :

- le bruit environnemental de sources mobiles (transport routier, aérien, ferroviaire),
- le bruit environnemental de sources fixes (construction, industries, commerces, activités culturelles et de loisirs)
- le bruit provenant des logements (bruits des occupants, système de ventilation) [171].

## Lien entre l'environnement sonore et la santé des populations

Les effets du bruit sur la santé se classent en trois catégories : les effets auditifs, les effets biologiques extra-auditifs et les effets subjectifs et comportementaux [169]. **L'intensité de ces effets varie en fonction du niveau de bruit, de la durée et de la fréquence d'exposition** [171].

- **Effets sur l'appareil auditif :**

En cas d'exposition prolongée ou répétée à un niveau sonore élevé, **l'acuité auditive d'un individu peut se trouver affectée** (fatigue auditive, perte d'audition temporaire ou définitive, acouphènes, etc.) [168], [169].

- **Effets biologiques extra-auditifs :**

Parmi les différents effets biologiques extra-auditifs, les perturbations du sommeil (difficulté d'endormissement, troubles du sommeil, éveils au cours de la nuit) sont particulièrement mal vécues par les individus exposés [169]. Pour autant, **les perturbations du sommeil ne sont pas toujours perçues par l'individu** : par exemple, le bruit peut changer la structure interne du sommeil (notamment les stades du sommeil) sans que le dormeur le perçoive [169], [172]. En tant que nécessité biologique, le sommeil permet la récupération de nos capacités physiques et mentales. Il est d'autant plus réparateur que les différents cycles du sommeil se succèdent facilement et sans perturbations. **Un sommeil de mauvaise qualité affecte à la fois la santé mentale et cognitive**. Les conséquences sont multiples : diminution de la vigilance, de l'efficacité au travail et de l'apprentissage pour les enfants, irritabilité, anxiété, fatigue chronique excessive, somnolence, réduction de la motivation, etc. [169], [173].

**Si un phénomène d'habituation subjective existe, c'est-à-dire une exposition au bruit chronique et nocturne sans que le dormeur ne se déclare gêné, il constitue un facteur de risque chez les personnes qui le subissent**. En effet, cette habituation est seulement partielle et des perturbations objectives du sommeil seront toujours présentes : « il n'y a pas d'adaptation physiologique au bruit, même si on croit s'y habituer » [170], [174].

- **L'exposition au bruit impacte également :**

- **Le système cardiovasculaire** : en créant un état de stress chez les individus, l'exposition au bruit favorise la libération excessive d'hormones (cortisol, catécholamines) qui sont susceptibles d'engendrer des effets cardiovasculaires [172]
- **Le système endocrinien** : en modifiant la sécrétion des hormones liées au stress
- **Le système immunitaire** : en agissant comme un agent stressant, le bruit diminue les défenses immunitaires liées à une modification des taux de corticoïdes sous l'influence du stress. [169]

Le bruit issu du trafic routier et aérien est par exemple associé à une hausse de la tension artérielle et du rythme cardiaque à court terme, et à une augmentation de certaines pathologies à long terme [172], [174]-[176].

- **Effets subjectifs et comportementaux :**

**Par la gêne et le désagrément qu'il occasionne, le bruit affecte l'état de santé des individus et diminue leur qualité de vie et leur bien-être.** Ce dérangement causé par le bruit peut favoriser l'apparition de pathologies psychiatriques telles que l'anxiété ou la dépression [173]. **Il impacte également le comportement des personnes qui tendent alors à être plus agressives et moins attentives aux autres** [169], [173]. Les performances sont aussi affectées par l'exposition au bruit : on constate une dégradation des apprentissages scolaires [169], [176]. **Selon plusieurs études, la durée de l'exposition serait un facteur plus important que le niveau sonore pour ce qui est de la gêne occasionnée** [177].

**Une trop grande exposition au bruit est aussi associée à un surcroît de consultations médicales et à une surconsommation de médicaments** [169], [172]. Ses impacts économiques ne doivent pas non plus être négligés, cette exposition pouvant nuire fortement à l'activité professionnelle des individus (baisse des performances, absentéisme, arrêt de travail, etc.).

Populations plus vulnérables

**Les populations sont inégalement exposées aux nuisances sonores. Les personnes en situation de précarité économique, professionnelle ou familiale ont plus de probabilité de cumuler des expositions aux nuisances sonores**, en résidant dans des habitats collectifs exigus à proximité d'installations bruyantes ou polluantes au sein de grandes unités urbaines [169].

**Ces populations sont aussi plus captives<sup>44</sup> de leur cadre de vie.** Concernant les nuisances sonores au travail, les ouvriers de l'industrie, de la construction ou les agriculteurs, sont de loin la catégorie socioprofessionnelle la plus exposée [169]. **Un phénomène de cumul des expositions aux nuisances sonores au travail et au domicile a en plus été identifié** [172]. Par exemple, les ouvriers de l'industrie habitent plus souvent dans des logements collectifs très exposés aux bruits de voisinage ou de circulation routière [169].

**Le bruit participe ainsi à une persistance des inégalités sociales de santé**, en révélant des différentiels concernant le niveau d'expositions et les vulnérabilités de certains groupes de population, et dès lors concernant ses impacts sur la santé :

*« les inégalités sociales face au bruit sont accrues par des phénomènes de cumul des expositions objectives, lesquelles peuvent elles-mêmes être aggravées par une sensibilité accrue au bruit nourrie par l'insatisfaction à l'égard d'un habitat dégradé et insécure »* [169].

**Les enfants sont particulièrement vulnérables au bruit qui est très présent dans leur vie quotidienne**, et notamment au sein de l'établissement scolaire. Au-delà des effets sur le sommeil, une surexposition au bruit pendant l'enfance affecte le développement cognitif, l'apprentissage du langage écrit et parlé, l'attention et la mémorisation. Chez les enfants, le manque de sommeil qui peut en résulter peut être à l'origine de comportements agressifs et d'agitation psychomotrice [178]. chez les enfants, les effets du bruit sont principalement observés dans les symptômes respiratoires [179]. Le bruit nocturne est particulièrement problématique, car il peut affecter le sommeil et avoir des impacts à long terme sur la santé des individus [180]. En outre, des recherches menées au Royaume-Uni ont révélé que les niveaux de bruit contribuaient à une exacerbation de l'asthme, les citoyens étant incapables de dormir la fenêtre ouverte à cause du bruit [97].

**Les personnes souffrant de troubles de la santé mentale comme l'autisme, la schizophrénie et les troubles de déficit de l'attention et l'hyperactivité** sont aussi particulièrement sensibles au bruit sans qu'elles en aient forcément conscience [177].

Les composantes du milieu urbain et du logement qui influencent ce déterminant

Les nuisances sonores résultent à la fois d'une exposition « objective » et d'une sensibilité au bruit déterminée par des facteurs individuels.

- **L'exposition objective au bruit : les sources de nuisances sonores**

Selon une enquête de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), trois sources objectives de nuisances sonores sont identifiées :

<sup>44</sup> Sont considérées comme populations captives, des populations qui ont plus de difficultés à « échapper à leur logement » et y consacrent beaucoup de temps comparativement à des populations qui ont plus de capacités à avoir des activités en dehors de leur quartier

- Le bruit environnemental de sources mobiles, dont la circulation routière (notamment les voitures et les poids lourds sur les grands axes et les deux-roues à moteur circulant dans le voisinage immédiat),
- Le bruit environnemental de sources fixes dont les bruits liés à l'activité présente dans la rue (commerces, chantiers, écoles, bennes à ordures, sirènes) [169].
- Le bruit provenant des logements, dont les bruits de voisinage,

Le bruit de la circulation routière et ferroviaire dépend à la fois des matériels roulants (motorisation, type de conduite, etc.) et des infrastructures (nature du revêtement et aménagement de la voirie, nature de la plate-forme, états des rails, etc.) [170]. Pour le transport aérien, le bruit perçu au sol dépend de la nature de l'aéronef, du décollage et de l'atterrissage de l'appareil [170].

**Il est néanmoins nécessaire de différencier les bruits inscrits dans le paysage urbain qui apparaissent plus souvent comme inévitables (« décibels anonymes »), des bruits associés à des comportements jugés comme incivils, irrespectueux et gênants (bruits attribués au voisinage et aux deux-roues). En effet, ces nuisances sonores inciviles seraient davantage corrélées à la perception d'un fort impact sur la santé, que les bruits de trains ou d'avions [169].**

La propagation du bruit à l'extérieur est influencée par les conditions météorologiques (température, vent, etc.), mais aussi par la topographie du milieu (relief, présence d'écrans naturels ou artificiels, etc.). Les caractéristiques de certaines surfaces (immeuble, revêtement au sol, plan d'eau, etc.) leur procurent un potentiel réfléchissant qui augmente les niveaux sonores [174], [181].

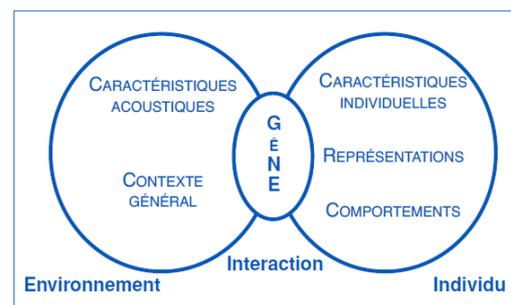


Figure 3.  
La gêne, une interaction entre le sujet et son environnement [12].

- **Les facteurs de la sensibilité au bruit :**

Source : Vincent et Olny, 2012 [108]

**Le cadre vie des individus, notamment son degré d'urbanisation, affecte leur représentation du bruit.** Les nuisances ressenties en permanence, ou souvent, sont plus importantes lorsque l'individu habite au sein d'un pôle urbain, dans un habitat collectif ou à proximité de sources de nuisances sonores (autoroutes, voies ferroviaires et aériennes, chantiers, etc.) [169].

La gêne suscitée par le bruit ne résulte pas uniquement de l'intensité du bruit en tant que mesure physique [170]. **De nombreux facteurs non acoustiques, notamment des facteurs individuels, entrent en jeu comme l'âge, la profession, niveau d'études, antécédents personnels, etc.** [169].

**On constate notamment qu'un bruit choisi ou prévu est mieux accepté qu'un bruit subi ou imprévisible [169].** Dans le logement, le bruit serait particulièrement mal vécu, car perçu comme une intrusion et une perte de contrôle entraînant des effets sur la santé [178].

#### Focus/ Crise COVID19 et diminution des nuisances sonores

La période de confinement a entraîné une diminution importante du bruit quel que soit la source d'en moyenne 4 à 6 décibels dans les grandes métropoles<sup>45</sup> [182]. Toutefois, la part du bruit routier est celle qui a le plus diminué. De même, le bruit « perçu » au domicile en période de confinement comparé à celui perçu en période normale, a considérablement baissé, passant d'une note moyenne de 5.17 à 2.85 sur une échelle de 1 à 10 (10 représentant un bruit excessivement gênant). Aussi, cette même étude [182] met en évidence un changement dans la hiérarchisation des bruits passant d'une dominante de bruit perçu liée aux transports et aux activités humaines, à une dominante de sons dits « naturels » (le chant des oiseaux par exemple). Les répondants soulignent également l'impact positif de ce changement, en particulier grâce à un sommeil retrouvé [182].

<sup>45</sup> L'étude d'Acoucité porte sur les communes de Lyon, Aix en Provence, Grenoble, Saint Etienne et Toulouse

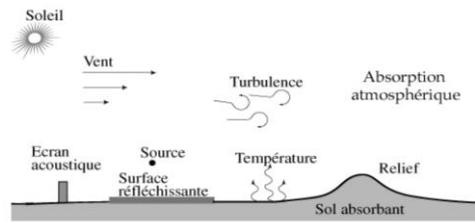


figure 1.14 : Les principaux phénomènes physiques intervenant dans la propagation acoustique en milieu extérieur.

Source : Premat, 2000 [118]

**La gêne relative au bruit apparaît étroitement liée à l'insatisfaction à l'égard du logement et du quartier** (défaut de l'isolation phonique, sentiment d'insécurité dans le quartier, ...) [169]. Mais dans certains cas, les individus en situation de précarité sont moins exigeants à l'égard de la qualité de leur environnement sonore, ce dernier n'étant pas perçu comme un besoin fondamental face à des priorités plus urgentes (logement, emploi) [169]. **Néanmoins, il est fréquent que la sensibilité au bruit soit renforcée chez les individus vivant dans un environnement dégradé et fortement insatisfait de leur habitat.**

### Les éléments du logement qui influencent l'exposition au bruit

Les impacts sur la santé de l'exposition au bruit dans le logement sont difficiles à quantifier, car le bruit résulte de nombreux facteurs, dont des facteurs subjectifs. Néanmoins, des facteurs propres au logement peuvent venir aggraver l'exposition aux sources de nuisances sonores tels que le surpeuplement, et l'absence de lieux calmes dans le logement [97], [148].

#### Points de vigilance et leviers

La multiplicité des facteurs influençant la gêne relative au bruit révèle la complexité des liens de causalité avec les autres déterminants de la santé. En effet, **l'exposition à des nuisances sonores, et leur perception par les individus, est dépendante en partie de leur cadre de vie global. Ainsi, cette perception peut être influencée par le sentiment de sécurité des habitants, la présence d'espaces verts ou encore la qualité des espaces publics et des équipements autour du logement (notamment les espaces verts).** En améliorant ces éléments, un projet d'aménagement urbain devrait donc pouvoir limiter la gêne occasionnée par l'environnement sonore, et améliorer la perception associée.

L'Institut National de Santé publique du Québec a regroupé plusieurs actions qui peuvent être entreprises pour diminuer l'exposition au bruit dans l'environnement [174].

- **La réduction du bruit à la source : une action à privilégier**

#### Tout d'abord, plusieurs solutions existent pour réduire le bruit à la source :

- **Diminuer les volumes de circulation (nombre de véhicules) par un transfert modal vers d'autres formes de transports** (transports actifs et transports collectifs) : solution particulièrement avantageuse du fait de ses multiples impacts positifs (diminution de la pollution atmosphérique, hausse de l'activité physique).
- Synchroniser les feux de circulation pour limiter les accélérations et les décélérations entre les feux.
- **Planter des carrefours giratoires qui rendent la conduite plus fluide et régulière que les intersections, et diminuent ainsi le bruit émis.** Néanmoins, les carrefours giratoires doivent prendre en considération le passage des cyclistes et des piétons, grâce à une limitation des vitesses par exemple, afin d'assurer la sécurité de tous.

Il est aussi possible de mettre en place des mesures réglementaires adaptées en complément des aménagements afin d'améliorer les comportements :

- **Restreindre la circulation pour certains véhicules (motos, poids lourds, etc.), certaines voies de circulation ou pour une période définie.**

- L'offre de transport en commun doit permettre de compenser les restrictions imposées à certains véhicules. D'autant que ces restrictions peuvent donner lieu à des phénomènes de report sur d'autres artères qui n'auront pas nécessairement été conçues pour le volume ou les types de véhicules déplacés.
  - **Diminuer les vitesses de circulation** : utiliser une signalisation interactive de la vitesse (permet de réduire la vitesse de circulation de 5 à 10 km/h), baisser les limites de vitesse (dans les conditions permettant le succès de la mesure), installer des obstacles verticaux (dos d'âne allongés).
  - Les aménagements et mesures ne doivent pas favoriser les accélérations/décélérations et les démarrages/arrêts à répétition qui augmentent le niveau de bruit moyen. Les mesures comme les arrêts obligatoires en série, utilisés pour réduire la vitesse et décourager l'emprunt d'un trajet, sont donc à éviter. Il est nécessaire de favoriser une conduite régulière pour diminuer les nuisances sonores issues du trafic routier.
- **Les barrières acoustiques : limiter la propagation du bruit**

La mise en place de **barrières acoustiques** permet de limiter la propagation du bruit. En combinant plusieurs types d'écrans, on maximise l'efficacité de la mesure. Plusieurs formes d'écrans limitant la propagation du bruit sont possibles :

- **Murs antibruit** : l'efficacité des écrans dépend des matériaux utilisés, de leur disposition, leur hauteur et le profil de leur sommet.
- **Buttes de terre antibruit** : Si elles nécessitent plus d'espaces, les buttes antibruit ont l'avantage d'être moins coûteuses et légèrement plus efficaces qu'un mur antibruit de même hauteur.

Attention toutefois, ces barrières peuvent être à l'origine d'un effet de cloisonnement des espaces. Et ces deux dispositifs n'offrent qu'une protection locale et ne permettent pas de protéger les étages supérieurs ou les bâtiments plus éloignés.

- **Édifices-écrans** : au sein de zones non saturées, il est possible d'utiliser des bâtiments commerciaux comme écran entre une source de bruit et une zone à protéger (appartements).
  - **Rangées multiples de végétaux** : la mise en place d'une végétation suffisamment dense et étendue (15m de profondeur ou plus) et à proximité de la source de bruit permet une réduction du bruit équivalente à celle d'un écran en béton. Néanmoins, il est nécessaire d'optimiser la disposition et la plantation de la végétation, le boisé naturel ne permettant pas d'avoir des résultats aussi efficaces. Et les rangées d'arbres ne constituent pas un écran et sont donc moins efficaces. De plus, des résultats optimaux ne seront atteints qu'une fois la végétation à maturité. En cachant la source du bruit, les barrières végétales ont aussi un effet psychologique sur les riverains qui facilite leur acceptation du bruit. D'autres techniques comme les façades végétalisées et les toits verts utilisent aussi les végétaux pour limiter la réflexion du bruit environnemental.
- **La protection des bâtiments et des résidents : une solution de dernier recours**

La protection des bâtiments et des résidents doit être une solution de dernier recours lorsque la réduction du bruit à la source n'a pas permis une diminution suffisante de l'exposition.

Plusieurs actions sont à envisager :

- Autoprotéger les bâtiments dès leur conception afin de préserver les pièces sensibles en les plaçant du côté opposé de la source du bruit.
- Optimiser la disposition des bâtiments afin de limiter les réflexions propageant le bruit.
- Insonoriser les façades exposées, notamment les fenêtres qui sont l'un des principaux points d'entrée du bruit à l'intérieur des bâtiments.
- Ajouter des « bruits masquant », qui représentent des bruits agréables et couvrent en partie les autres nuisances sonores (par l'exemple, le bruit d'eau d'une fontaine qui masque le bruit du trafic automobile sur une rue, ...)

**Selon une étude suédoise, les troubles dus au bruit pourraient être réduits de 10 à 20% lorsque les personnes ont accès à une façade calme dans leur habitation [177]. Un paysage urbain sonore agréable serait caractérisé par une dominante de sons issus de la nature et un niveau sonore global inférieur à 50 dB [176].**



### Synthèse des enjeux pour le déterminant « environnement sonore »

\* L'environnement sonore dépend du cadre de vie des individus, et est influencé par son organisation, ses aménagements, la place des espaces apaisés, ...

\* Pour agir sur le bruit en milieu urbain, il convient d'agir à plusieurs niveaux : la source du bruit, la propagation du bruit, et la sensibilité individuelle.

\* L'aménagement urbain, notamment la mise en place d'infrastructures pour le développement des mobilités actives, est un levier majeur pour la réduction des nuisances sonores et permet des co-bénéfices sur la qualité de l'air et l'activité physique des individus.

## Les aménités de l'espace public

### Définition

Les espaces publics renvoient à « *la partie du domaine public non bâti affectée à un usage public* ). Autrement dit, ils désignent l'ensemble des lieux accessibles et gratuits où les populations peuvent se rencontrer » [183]. Les aménités de l'espace public renvoient donc aux qualités de ces espaces libres où peuvent s'exprimer divers usages. Il s'agit donc à la fois de la qualité du mobilier urbain, des aménagements et équipements favorisant une mixité d'usage, de l'entretien de ces espaces publics et de la présence d'espaces verts. Les espaces publics ont diverses fonctions [183] :

- **Une fonction sociale**, à savoir la capacité de ces espaces à générer des opportunités d'interactions entre les populations, et à lutter contre l'isolement social
- **Une fonction circulatoire**, à savoir la capacité de ces espaces à faciliter ou non les déplacements des individus
- **Une fonction environnementale**, qui renvoie principalement aux espaces verts et représentent une réserve de biodiversité .

Ainsi, les aménités de l'espace public constituent des leviers qui favorisent l'expression de ces fonctions et donc les usages de cet espace. Ces différentes fonctions peuvent avoir différents effets, positifs et négatifs sur la santé des populations. Dans les parties qui suivent, afin de répondre aux mieux aux enjeux du territoire, la revue de littérature sera davantage orientée sur l'entretien et la gestion des espaces publics ainsi que sur l'accès aux espaces verts.

### Liens entre les aménités de l'espace public et la santé

Les liens entre aménagements urbains de qualité/espaces publics et santé, sont largement investigués dans la littérature [2]. Ces liens, qu'ils soient directs ou indirects, sont complexes et multidimensionnels, car ils ont des effets directs sur la santé mentale, et physique [183], et plus indirectement, sur les questions de sécurité, d'accessibilité, ou encore de mobilité.

- **Les impacts sur la pratique d'une activité physique**

Les aménagements urbains favorisent l'**activité physique, via les mobilités actives** [25], [184], [185]. L'activité physique a de nombreux effets positifs sur la santé, et l'aménagement des espaces publics peut permettre d'accroître la pratique quotidienne par le développement notamment de zones de marchabilité. La pratique d'une activité physique dans l'espace public sera également favorisée par la mixité fonctionnelle, la présence de lieux de rencontre, d'espaces verts, et la sécurité des espaces de mobilités douces [103], [186]. La qualité de l'accessibilité des espaces et les linéarités existantes pour permettre les déplacements actifs sont des leviers majeurs pour accroître la pratique d'activité physique et donc améliorer la santé. Cette question est en lien direct avec celle de la sécurité et du sentiment de sécurité : des pistes cyclables adaptées, des trottoirs permettant la déambulation piétonne continue (absence d'obstacle, linéarité des chemins piétons) de toutes les populations [103], [187]. Autrement dit, les aménagements urbains développés doivent permettre de créer des opportunités pour les populations de pratiquer une activité physique et limiter la sédentarité.

- **Les impacts sur la cohésion sociale**

La qualité des aménagements urbains a également un impact sur le **capital social** des individus [186]. Cette qualité des aménagements passe par l'offre de mobiliers urbains permettant la rencontre des individus (bancs, place) [60], [186], qui garantissent un sentiment de sécurité et de convivialité relatif à l'espace public. Les aménagements urbains peuvent aussi favoriser l'émergence d'une identité collective et faire émerger les solidarités. Mais ces effets positifs sur les liens sociaux peuvent être atténués dans le cas où :

- **L'optimisation des lieux de rencontre** n'est pas bonne (absence de bancs sur des longues distances),
- **La présence trop importante de routes et d'intersections** fragilise la continuité des lieux de mobilités douces et donc des espaces de rencontres
- **La qualité du mobilier urbain n'est pas pensée** (pas de cohérence)

**Les espaces publics de qualité contribuent à améliorer les relations sociales et ainsi renforcer la cohésion sociale et le capital social des individus** [26], [98], [185]. En facilitant les rencontres, ils renforcent les relations sociales permettant d'obtenir du soutien moral ; tout en encourageant la participation à des activités sociales [98]. En améliorant l'esthétique d'une ville, le cadre et la qualité de vie, les espaces verts participent à un meilleur bien-être de la population.

- **Les impacts sur la santé mentale et physique**

**La qualité des espaces publics (éclairage, nature en ville, propreté ...) favorise aussi une bonne santé mentale** des populations grâce aux réponses psychophysiologiques qu'elle provoque comme la réduction du stress, des symptômes de dépression et des troubles du sommeil [25], [26], [98], [185]. **En améliorant l'attention et l'humeur des individus, elle participe au bien être mental des populations** [25], [26], [184].

L'entretien de cette « qualité » détermine en partie sa perception et son appréciation par les populations et donc à terme sa fréquentation et les usages et comportements qu'on y observe [188]. Des espaces dégradés et un délabrement urbain impactent à la fois la santé mentale et physique des individus. D'une part, ils favorisent le désordre social et l'anxiété puisqu'ils sont associés à des actes de vandalisme, à la criminalité, à l'usage de stupéfiants et au dépôt sauvage d'ordure [189]. D'autre part, ils limitent l'activité physique et la mobilité, les individus étant plus enclins à faire de l'exercice si les trottoirs sont présents, attrayants, sans obstacle et entretenus, et si le paysage est agréable [190]. En effet, un entretien insuffisant des espaces publics symbolise un quartier abandonné par les autorités publiques et livré à la délinquance [75]. En conséquence, il renforce le sentiment d'insécurité des habitants d'un quartier, et notamment des femmes. Les impacts négatifs sur la santé du sentiment d'insécurité peuvent donc être directement associés à celles d'un mauvais entretien des espaces publics<sup>46</sup>.

**Enfin, les espaces verts contribuent à améliorer la santé globale des individus.** Au-delà de l'incitation qu'ils représentent pour la pratique d'une activité physique, une réduction de la mortalité et des maladies cardiovasculaires est observée et mise en lien avec une fréquentation des espaces verts [25], [26], [184], [185]. D'ailleurs, il est constaté que les individus en présence d'espaces verts auraient une meilleure perception de leur santé générale [25]. Les avis divergent cependant concernant l'impact des espaces verts sur certaines maladies comme l'obésité et le diabète [25], [98]. Certaines études ont trouvé une association positive et faible entre les espaces verts et les indicateurs d'obésité, mais les résultats sont variés et contradictoires d'une étude à l'autre [25].

Il ne faut pas non plus négliger les **impacts négatifs potentiels des espaces verts dans l'espace public sur la santé** [26] :

- **Exposition à des vecteurs de maladie :**
  - Augmentation du risque de la maladie de Lyme (transmissible par les piqûres de tiques)
  - Moustiques
- Impacts d'une exposition prolongée et sans protection au soleil (insolations, vieillissement prématuré peau, risque de cancers de la peau).
- **Augmentation des risques de réactions allergiques au pollen**
- Exposition aux pesticides et herbicides (particulièrement lorsqu'ils sont mal utilisés).
- Contamination des espaces par les déjections animales (chat et chien), vecteurs de maladie : les aires de jeux pour enfants sont notamment une zone à risque puisque les enfants jouent à terre.
- **Espaces potentiellement propices à la criminalité et à un faible sentiment de sécurité lorsqu'ils ne sont pas bien aménagés** [184].

<sup>46</sup> Les impacts sur la santé du sentiment de sécurité sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Le sentiment de sécurité – « Lien entre le sentiment de sécurité et la santé » page 48).

**En développant les espaces verts dans les espaces publics, on atténue les effets des changements climatiques sur la santé et sur le milieu bâti** [25]. En tant que régulateurs environnementaux, les espaces verts diminuent l'exposition à certains facteurs nocifs pour la santé [2], [25], [26], [184], [185] :

- Amélioration de la qualité de l'air grâce à la séquestration de carbone et à la régulation des pollutions et nuisances.
- Amélioration de l'eau grâce à sa régulation.
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains grâce à la régulation des températures.
- Atténuation du bruit et de la perception négative du bruit (particulièrement pour les zones avec un trafic urbain très dense).

**Les espaces verts renforcent la capacité d'adaptation et la résilience des communautés, notamment face aux vagues de chaleur et aux précipitations intenses.** De plus, les expériences de milieux naturels dans l'enfance favoriseraient l'adoption de comportements écologiques une fois adulte [26].

#### Populations vulnérables

La littérature n'est pas très abondante sur les populations spécifiquement vulnérables aux aménités des espaces publics.

En revanche, elle est plus abondante sur les publics qui subissent les conséquences potentielles d'un entretien défaillant des espaces publics (sentiment de sécurité, satisfaction à l'égard du quartier, etc.), et donc d'une carence d'aménités. **Il s'agit notamment des habitants des quartiers socioéconomiquement défavorisés qui cumulent des vulnérabilités.** En effet, c'est un habitant de QPV sur dix qui se dit « pas satisfait du tout » de son cadre de vie [191]. **Ces quartiers souffrent aussi d'un plus grand sentiment d'insécurité,** or comme il a été expliqué, le sentiment d'insécurité est favorisé par un manque d'entretien des espaces publics.

Il a été observé que les **populations défavorisées socioéconomiquement vivent plus souvent dans des quartiers avec un moindre accès aux espaces verts** [192]. En France, il a été constaté que les **habitants des quartiers prioritaires** ne bénéficient pas des mêmes avantages que des personnes vivant hors de ces quartiers et tendent à cumuler les vulnérabilités (faible sentiment de sécurité, manque d'équipements, moindre accès aux activités urbaines, exposition à diverses formes de nuisances, etc.). [191]. Ces **populations plus vulnérables économiquement et socialement** bénéficieraient donc grandement d'un meilleur accès à des espaces verts [26], [185].

**Pour les enfants, l'accès aux espaces verts, favorise un bon développement moteur, cognitif, émotionnel, social et physique ; ainsi qu'un meilleur état de santé à l'âge adulte.** En favorisant le calme, le contact avec la nature permet d'améliorer les capacités de concentration des plus jeunes tout en réduisant leur niveau de stress [25]. Les enfants présentant des troubles d'hyperactivité avec déficit d'attention (THADA) voient leurs symptômes diminuer lorsqu'ils pratiquent des activités à l'extérieur [193]. La nature en ville permet aussi d'agir sur l'indice de masse corporelle des plus jeunes en favorisant une augmentation de la pratique d'activité physique à l'extérieur [25].

**La présence de nature dans l'environnement des femmes enceintes diminue aussi les risques périnataux** [25], [26].

**Chez les personnes âgées, la présence d'espaces verts encourage la pratique de la marche et l'activité physique,** permettant ainsi de lutter contre les maladies chroniques [25]. Elle améliore aussi leur humeur, sommeil, concentration ainsi que leur sentiment de sérénité [194].

**Enfin, l'accès à des espaces verts serait particulièrement bénéfique pour les individus vivant avec une maladie mentale** [192]. L'exposition aux espaces verts permettrait de diminuer les troubles de l'humeur, l'anxiété ainsi que les symptômes dépressifs chez les sujets atteints [192], [195]. L'exercice en espace vert améliorerait aussi la confiance en soi et l'humeur des sujets [192].

#### Zoom sur l'impact des espaces verts sur la réduction des inégalités sociales de santé :

Les espaces verts sont valorisés dans plusieurs travaux pour leurs effets sur les inégalités sociales de santé [196]. **Les effets bénéfiques de la fréquentation des espaces verts seraient plus importants chez les populations défavorisées et les groupes minoritaires** [26], [184], [185]. Les recherches de Richard Mitchell et Franck Popham ont confirmé cette hypothèse en démontrant que **les inégalités de mortalité sont plus faibles entre les populations aisées et défavorisées lorsque les individus aux plus faibles revenus bénéficient d'une plus grande exposition aux espaces verts** [196]. Ce résultat est notamment expliqué par l'atténuation importante de

l'inégalité de mortalité liée aux maladies cardiovasculaires (entre les individus aisés et ceux défavorisés), résultant de l'activité physique et des réponses face au stress induites par les espaces verts. **L'accès et la qualité des espaces verts ainsi que les usages récréatifs et de détente que ces espaces permettent, ont été associés à une meilleure santé mentale** (moindre détresse psychologique) chez les populations urbaines défavorisées [197]. Ainsi, **l'environnement physique et plus particulièrement les espaces verts, apparaissent comme une opportunité pour perturber la conversion habituelle des inégalités socio-économiques en inégalités de santé** [198].

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer plus précisément les mécanismes à l'origine desquels l'accès à des espaces verts limiterait les impacts négatifs sur la santé d'un statut socio-économique défavorisé :

\* **Les espaces verts offrent l'opportunité aux populations défavorisées de pratiquer des activités de plein air** (activité physique, de détente, récréative, etc.). Les individus avec un statut socio-économique défavorisé ont moins de probabilité de faire de l'exercice que ceux ayant un statut socio-économique élevé, notamment à cause de leur environnement qui serait moins propice à l'exercice [196]. **Ces populations défavorisées, lorsqu'elles réussissent à avoir accès à un espace vert, bénéficieraient donc davantage des impacts positifs sur la santé des espaces verts ;** avec pour conséquence un meilleur état de santé que les individus souffrant du même manque de revenus, mais n'ayant pas accès à ces espaces [196].

\* En permettant de réduire le stress, la pression sanguine et en accélérant le processus de guérison, **les espaces verts permettraient, lorsqu'ils leur sont accessibles, d'offrir aux individus défavorisés socioéconomiquement une forme de protection des effets biologiques du stress provoqué par leur manque de revenus** [196].

\* **Les espaces verts constituent une opportunité pour rompre l'isolement social** en créant des milieux de rencontre [25], [199] et permettant de réduire ainsi les inégalités sociales et territoriales de santé.

\* **La présence d'espaces verts dans les quartiers défavorisés permettrait d'y améliorer la qualité de l'air** alors que celle-ci est réputée pour y être plus dégradée que dans des quartiers plus aisés [26]. De la même manière, les espaces verts participeraient à réguler les températures dans des quartiers où les habitants n'ont pas forcément les ressources pour faire face à de fortes chaleurs (pas d'accès à la climatisation, etc.) [26].

\* **Dans certaines conditions, les espaces verts permettraient d'améliorer le sentiment de sécurité dans un quartier**, les habitants des quartiers défavorisés étant *a priori* davantage sujets à un faible sentiment de sécurité<sup>47</sup>. En effet, ces espaces, lorsqu'ils sont bien aménagés, seraient moins propices à la criminalité, l'utilisation accrue de ces espaces étant associée à un accroissement de la surveillance [25], [184].

Actuellement, le projet de recherche interdisciplinaire GREENH-CITY cherche à identifier les politiques et modes d'interventions sur les espaces verts permettant d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé en ville [200].

Les composantes du milieu urbain qui influencent les aménités de l'espace public

**Plusieurs éléments du milieu urbain influencent les aménités de l'espace public :**

- **La propreté et la qualité des espaces publics**

**Tout d'abord, la propreté et la qualité des espaces publics dépendent du dispositif de gestion des déchets mis en œuvre.** Il s'agit de déployer un dispositif suffisamment efficace pour éviter le dépôt d'ordures sur la voie publique. L'entretien dépend aussi de la capacité des agents de propreté d'effectuer leurs missions. Le cas de la politique de nettoyage urbain déployée dans le quartier de la Goutte-d'Or à Paris, pour réinstaurer un ordre urbain face au débordement public d'activités illégales, a montré que les agents publics faisaient face à la réticence et à l'agressivité des usagers de la rue qui pouvaient dégénérer en agressions physiques lorsqu'ils intervenaient [74]. De plus, le bon fonctionnement du dispositif de gestion des déchets est dépendant de l'implication et du comportement actif des usagers, comme le respect du tri sélectif par exemple [201].

D'autre part, l'entretien des espaces publics peut être facilité ou mis en difficulté par la qualité du mobilier et des aménagements de l'espace public. Par exemple, la faible qualité d'un revêtement pourra accélérer sa

<sup>47</sup> Le sentiment de sécurité des habitants des quartiers défavorisés est développé dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Le sentiment de sécurité – « Populations plus vulnérables » page 48).

dégradation dans le temps, et nécessiter un plus grand entretien. **Garantir la propreté des espaces publics, c'est aussi protéger les populations des impacts négatifs sur leur santé de la prolifération de nuisibles** comme les moustiques ou les rats. C'est aussi limiter les nuisances olfactives et visuelles liées à la présence de déchets.

- **La présence d'espaces verts dans l'espace public**

Selon Anne Roué-Le Gall, les **caractéristiques des espaces verts présentées ci-dessous constituent des variables de conditions d'expositions aux bénéfices et aux risques des espaces verts** [2], [25], [26].

- L'accessibilité :
  - **La proximité du lieu de résidence** : La Commission européenne recommande qu'un habitant dispose d'un espace vert à moins de 300m de son habitation
  - **Le type et la taille des espaces verts** : les espaces verts de grande taille à aires ouvertes ou avec une bonne visibilité sont associés à une meilleure santé physique tandis que les espaces plus isolés sont plus propices au repos et au rétablissement
  - **Le sentiment de sécurité associé** (éclairage, fréquentation, surveillance, sentiers).<sup>48</sup> L'insécurité ressentie par des usagers dans un espace vert peut être liée à un mauvais entretien ou à l'accaparement de l'espace par un groupe d'individus.
  - **La connectivité** au reste du réseau urbain
- L'esthétique :
  - **La qualité** des espaces verts (qualité paysagère)
  - **La perception** des espaces verts
- Les aménagements :
  - Les équipements attractifs permettant l'activité physique : terrains de sports, tables de jeux, fontaines à eau, supports à vélo, sentiers pour la marche
  - Les équipements favorisant une mixité d'usages et d'usagers, en travaillant notamment à garantir la mixité genrée des espaces<sup>49</sup>.
  - Les infrastructures de services (WC, kiosques, bancs, barbecues, tables de pique-nique)
  - La quantité d'arbres, le type d'essence, ombrage
- L'entretien et le mode de gestion (pesticides, arrosage, fréquence entretien, etc.)

Points de vigilance et leviers

**Les caractéristiques des espaces publics présentées ci-dessus (accessibilité, esthétique, aménagement, entretien) constituent autant de leviers à actionner pour influencer l'état de santé et la qualité de vie des populations** [2]. Un travail sur ces caractéristiques permettrait d'en maximiser les bénéfices pour les publics et d'en minimiser les impacts négatifs, notamment en termes de renforcement des inégalités.

Des fonctions complexes se mêlent dans l'espace public, qui doit répondre aux besoins de déplacements, de commerces, de loisirs, de culture, de nature comme de détente. L'enjeu est de fabriquer un espace public au service des habitants pour en **faire un nouvel équipement public** à part entière [60]. Les projets « de rues aux enfants » ou « de rues sportives » montrent que le parvis d'une bibliothèque peut aussi être un équipement culturel, la rue un terrain de sport, tout en préservant sa fonction première de lien social. **L'espace public doit rester un lieu ouvert et multiple**, où les individus s'arrêtent, se reposent, échangent **en particulier dans les quartiers populaires où le rôle de la rue est essentiel, la proportion de jeunes ou de publics fragiles plus importante.**

- **L'accès aux espaces verts : un levier de qualité de vie à l'échelle des quartiers**

L'accessibilité des populations aux espaces verts et leur disponibilité au sein de la ville, constituent un enjeu majeur de santé publique, notamment en matière de réduction des inégalités socio-environnementales de santé [202]. Selon les chercheurs du projet GREENH-CITY, il s'agit donc d'articuler :

- La disponibilité en espaces verts (mètres carrés d'espaces verts disponibles par habitant) et

<sup>48</sup> Les facteurs qui affectent le sentiment de sécurité sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Le sentiment de sécurité – « Les composantes du milieu urbain qui influencent le sentiment de sécurité » page 48).

<sup>49</sup> Les éléments qui favorisent la mixité genrée sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Accessibilité – « Points de vigilance et leviers » page 58).

- L'accessibilité en espaces verts (temps et distance d'accès à pieds de l'espace vert le plus proche à son domicile)<sup>50</sup> [203].

S'il est nécessaire **d'augmenter au maximum la surface des espaces verts**, il est indispensable de se soucier de leur **localisation** pour qu'ils bénéficient autant aux quartiers populaires qu'aux quartiers aisés. Selon la Commission européenne, les espaces verts devraient se situer idéalement à moins de 300m du domicile [25]. En constituant une cartographie inédite des espaces verts publics comparant six villes en France, les chercheurs du projet GREENH-CITY ont constaté que selon leur quartier de résidence au sein d'une même ville, les populations ne disposent pas de la même offre d'espaces verts publics (en nombre et en superficie disponible par habitant) [202]. **Si les quartiers les plus populaires des six villes étudiées sont globalement situés à proximité d'au moins un espace vert public, ils disposent d'une surface d'espace vert public bien inférieure à celle des quartiers aisés** [202].

**Attention cependant, certaines études ont mis en garde contre les risques associés à l'émergence de parcs et d'espaces verts dans les quartiers défavorisés (souvent insuffisants), ces espaces pouvant favoriser l'embourgeoisement de ces quartiers (aussi appelée « gentrification verte ») et renforcer les inégalités sociales de santé** [25]. En effet, l'augmentation des surfaces vertes peut renforcer l'attractivité de ces quartiers et favoriser une augmentation du coût des logements, un changement démographique et de nouveaux modes de consommation [25], [204].

Pour garantir l'accessibilité équitable aux espaces publics et espaces verts urbains, leur conception doit aussi prendre en compte [205] :

- Les besoins des différents groupes d'usagers potentiels, en particulier les populations défavorisées
- Les perceptions historiques de l'espace en question et des espaces verts en général
- L'identité socioculturelle globale du quartier

**Enfin, l'augmentation des surfaces d'espaces verts ne doit pas se limiter à l'augmentation des espaces non bâtis, mais inclure un travail sur la végétalisation des bâtiments, des cœurs d'îlots et des abords des voies publiques** afin de maximiser les bénéfices sur la santé [77]. Par exemple, les arbres sur la rue réduisent la température de l'air en milieu urbain et améliorent le confort thermique. Mais aussi, l'accès visuel plus fréquent à cette végétation, certes moins dense, offrirait à lui seul, des opportunités efficaces pour réduire le stress et favoriser le rétablissement [25].

- **Les « aménagements-leviers » pour favoriser la qualité de vie dans les espaces publics**

Certains équipements apparaissent essentiels pour garantir l'attractivité et la fréquentation de ces espaces [77] :

- Les espaces de mobilités douces (marche, vélo, etc.).
- Les équipements sportifs et de détente favorisant une mixité d'usages pour tous les âges et les genres
- Les équipements favorisant les rencontres, les interactions sociales et *in fine* la cohésion sociale
- Les équipements de services (bancs, toilettes publiques, fontaine à eau, etc.)
- Les aménagements protégeant des éléments naturels (ombrage, installation protégeant du vent et du soleil, équipement rafraichissant, etc.).

**Si les équipements des espaces publics favorisent leur fréquentation, il est essentiel qu'ils garantissent une variété d'usages et d'usagers.** Il s'agit notamment d'être particulièrement vigilant à garantir une égalité d'accès à ces équipements pour les hommes comme pour les femmes, notamment pour les équipements sportifs et les équipements destinés aux plus jeunes<sup>51</sup>.

- **L'enjeu du sentiment de sécurité et des usages de l'espace public**

<sup>50</sup> Les facteurs et leviers pour renforcer l'accessibilité sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Accessibilité – « Les composantes du milieu urbain qui influencent ce déterminant », « Points de vigilance et leviers » pages 58).

<sup>51</sup> Les éléments qui favorisent la mixité genrée sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Accessibilité – « Points de vigilance et leviers » page 58).

**Un projet d'aménagement urbain devra concevoir des aménagements favorisant le sentiment de sécurité des populations** afin de favoriser l'usage de ces espaces<sup>52</sup>. En effet, lorsqu'ils sont mal entretenus ou vandalisés, les espaces publics concourent à l'augmentation du sentiment d'insécurité, ce qui peut affecter la santé mentale des habitants et limiter leur mobilité [77], [199]. **Afin de ne pas augmenter les inégalités de santé, il s'agit d'être particulièrement vigilant aux espaces situés dans les zones à faibles revenus puisqu'ils seraient davantage sujets à des problèmes de sécurité (vandalisme, etc.) et sont perçus comme moins sûrs** que ceux situés dans les zones à hauts revenus [199].

L'attractivité et la fréquentation d'un parc ne dépendent pas uniquement de ses équipements. La littérature révèle que toutes les personnes ne sont pas capables d'utiliser de manière égale les espaces publics, soit parce qu'elles ne sont pas conscientes des aménagements présents, soit parce qu'elles en sont incapables pour diverses raisons [192]. **Il s'agit de stimuler les individus à faire usage de ces espaces en les informant, en les sensibilisant et en organisant des activités ; l'objectif étant d'augmenter leurs capacités et leur motivation à utiliser cet espace** [192]. Ainsi, pour favoriser au mieux l'activité physique, il ne faut pas se limiter à l'installation de nouveaux équipements, mais il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes promouvant la pratique de l'activité physique ou l'utilisation de ces espaces [25]. Par exemple, plusieurs animations peuvent être mises en œuvre pour stimuler l'utilisation des espaces verts [192] :

- **Sensibiliser à l'offre d'espaces verts avec une signalétique appropriée et une diffusion adéquate de l'information** (format, moment, utilisation des bons outils de communication).
- **Organiser des activités à plus long terme et régulièrement, plutôt que des activités qui n'ont lieu qu'une seule fois.**
- Avoir un programme d'événements avec dates et lieux clairement définis.
- **Disposer d'un personnel impliqué, compétent et enthousiaste et s'assurer de la continuité et la structure des animations mises en œuvre**, pour construire une relation de confiance avec les usagers potentiels, notamment lorsque ce sont des groupes plus difficiles à atteindre qui sont visés.
- **Éduquer les populations à l'environnement pour stimuler l'usage des espaces verts** (et favorise les comportements favorables à l'environnement) grâce à des marches de groupe accompagné d'un guide ou des jardins scolaires par exemple.

**Enfin, l'usage des espaces verts dépend de l'étape de vie dans laquelle se situe l'utilisateur potentiel, de son mode de vie et de ses valeurs individuelles** [192]. Il est donc opportun d'impliquer les utilisateurs potentiels de l'espace vert dans son élaboration, dans son animation et dans son entretien afin de mieux répondre à leurs besoins et préoccupations et ainsi d'en accroître la fréquentation [25]. L'implication des usagers potentiels dans l'organisation des activités représente une opportunité pour augmenter leurs capacités d'usage de l'espace, mais aussi pour renforcer leur confiance en eux et leur sentiment d'appartenance [192]. Il serait intéressant de se concentrer notamment sur les groupes qui bénéficieraient le plus de ces espaces, c'est-à-dire les populations avec un statut socio-économique faible.



#### Synthèse des enjeux pour le déterminant « aménités de l'espace public »

\* L'aménagement des espaces publics permet l'expression de plusieurs fonctions, à savoir, la fonction sociale, la fonction environnementale et la fonction circulaire

\* La qualité et les aménités de l'espace public sont influencées par de nombreux facteurs comme la gestion et l'entretien des espaces publics, la présence d'espaces verts et de mobiliers urbains de qualité incitant à pratiquer cet espace public.

\* Les aménagements urbains ne sont pas les seuls leviers pour favoriser la fréquentation et l'utilisation des espaces publics : l'animation et les usages relatifs à ces espaces influencent leur fréquentation.

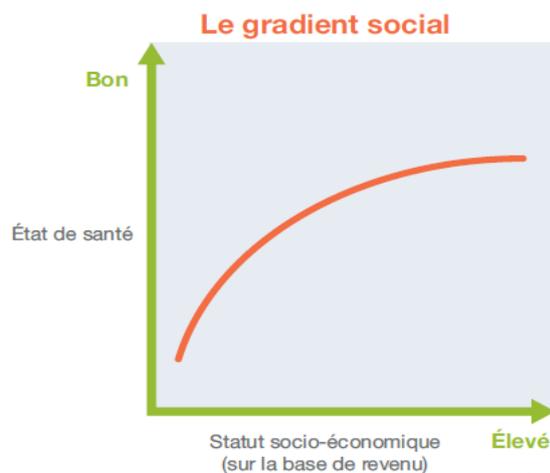
<sup>52</sup> Les leviers pour garantir le sentiment de sécurité sont développés dans la présente revue de la littérature dans la partie dédiée (Le sentiment de sécurité – « Points de vigilance et leviers » page 48)

## Conclusion sur les résultats de la revue de littérature

De manière globale, la généralisation des impacts des déterminants sélectionnés révèle l'aspect cumulatif des vulnérabilités sociales et d'un mauvais état de santé. Il s'agit d'ailleurs de l'hypothèse sous-jacente à l'existence des inégalités sociales de santé en France et dans le monde : les populations socio-économiquement désavantagées sont plus fréquemment affectées par divers problèmes de santé (conduites addictives, asthmes, dépressions, ...)[206]–[208]. Les femmes sont particulièrement exposées aux inégalités sociales de santé puisque leur genre représente une vulnérabilité supplémentaire qui s'ajoute aux autres vulnérabilités auxquelles elles peuvent être confrontées.

Selon le guide sur l'urbanisme favorable à la santé de l'EHESP, les inégalités sociales de santé résultent d'un double phénomène [2]. D'une part, les populations défavorisées sont plus vulnérables en raison de leur contexte socio-éducatif à l'origine d'un état de santé initial dégradé, d'un moindre recours au système de soins et d'une plus faible capacité d'adaptation. Ils sont donc plus sensibles aux effets sanitaires résultant de l'exposition à certaines nuisances ou le manque de qualité des espaces publics. D'autre part, leur trajectoire socio-environnementale leur est particulièrement défavorable puisqu'ils ont tendance à cumuler les expositions à des nuisances ou autres facteurs qui dégradent leur santé.

Ce phénomène d'inégalités sociales de santé est résumé par le terme de « gradient social » des inégalités de santé relevant de déterminants socialement construits. Ce gradient social des inégalités de santé est défini par l'OMS comme « l'association entre la position dans la hiérarchie sociale et l'état de santé ». Cette relation est complexe et ne dépend pas uniquement de la situation socio-économique des individus. A 35 ans, un homme cadre supérieur a une espérance de vie en bonne santé de 47 ans, alors que celle d'un ouvrier est de 41 ans. Les ISS ne sont pas synonymes d'exclusions ou de précarités : elles traversent l'ensemble de la société selon le continuum du « gradient social de santé ». La pauvreté et l'exclusion sont visibles alors que les ISS sont invisibles.



Source : Roué-Le Gall et al, 2014 [1]

Dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain, il s'agit donc de réfléchir à la conception des espaces publics à l'aune de ces vulnérabilités de certains publics afin de perturber la conversion habituelle des inégalités socio-économiques en inégalités de santé.

Pour cela, la participation des potentiels usagers et usagères, et particulièrement de celles et ceux les plus vulnérables, est essentielle qu'il s'agisse de la conception, de l'animation ou de son entretien afin de proposer des espaces et équipements qui répondent à leurs besoins et qu'ils puissent facilement s'approprier. S'appuyer sur ce qui existe et sur les compétences citoyennes dans le cadre de la gestion des lieux apparaît comme un levier pour renforcer le sentiment d'appartenance des usagers et usagères. L'implication des usagers potentiels dans l'organisation d'activités représente une opportunité pour augmenter leurs capacités d'usage de l'espace mais aussi pour renforcer leur confiance en eux et leur sentiment d'appartenance. La participation des usagers et usagères pourrait potentiellement favoriser les interactions sociales, accroître la fréquentation des espaces conçus et inciter les habitants à s'investir ce qui permettrait notamment de limiter les incivilités. En s'assurant de l'appropriation d'un espace, on limiterait donc l'abandon et la dégradation de cet espace.

### 3.3. Profil de territoire

- **Méthodologie du profil de territoire**

Dans le cadre de la démarche EIS, le **profil de territoire a pour finalité de donner une image objective du territoire d'étude, aussi bien sur sa population, les services, et les activités qui s'y déroulent, ainsi que sur les projets et politiques en place et qui encadrent les aménagements et les évolutions du secteur.** En caractérisant le contexte démographique et économique, ainsi que la situation sanitaire et sociale des populations, **il est possible d'identifier les groupes de populations les plus vulnérables** et évaluer en suivant, et de la manière la plus fine possible, les impacts potentiels du projet sur ces groupes de populations en particulier. Il s'agit là de tenir compte des potentielles inégalités que pourrait induire le projet.

La population impactée par un projet d'aménagement renvoie en théorie à tous les habitants qui habitent, ou travaillent sur le territoire, ou le pratiquent plus généralement. Cependant, **leur vulnérabilité face au projet peut être différente et il est nécessaire d'identifier les populations les plus fragiles qui seraient potentiellement plus impactées par le projet.**

En partant de données objectives récoltées auprès d'instituts statistiques ou d'observatoires, le profil de territoire met en évidence des spécificités territoriales et sociodémographiques. Ces données sont issues principalement des bases INSEE (RP 2015), de la base de données dont dispose Énergies Demain pour déployer son outil SITERRE® (données sur le secteur résidentiel et la mobilité tout particulièrement), des données de l'Institut Paris Région et de toutes autres banques de données en Open Data permettant de dresser le profil du territoire sur des thématiques particulières.

Dans le cadre de l'EIS du projet Hébert, des données ont également pu être recueillies auprès de la ville de Paris, et des autres projets urbains menés autour du secteur Hébert. En effet, le projet Hébert est un projet d'aménagement situé sur une ancienne friche ferroviaire. Par conséquent, il n'existe pas données sociodémographiques sur le périmètre précis du projet. Il convient donc d'élargir le recueil des données à l'ensemble des périmètres géographiques à proximité directe, validés lors de la phase de cadrage et précisés également sur la carte ci-dessous. Aussi, afin de dresser un panorama global des enjeux de santé sur le périmètre de l'étude, ce profil de territoire est complété de données plus qualitatives issues des **investigations complémentaires** (entretiens avec les acteurs locaux notamment) menées dans le cadre de l'analyse approfondie. La liste de l'ensemble des données mobilisées dans le cadre de ce document est disponible en annexe<sup>53</sup>. Les comptes-rendus des ateliers menés sont également disponibles en annexe de ce rapport final<sup>54</sup>.

**L'ensemble des informations de ce profil de territoire ainsi que les enjeux associés à chaque déterminant repose donc sur des données probantes issues de sources de données mixtes (quantitatives et qualitatives).**

**Objectifs** Proposer une image objective du territoire selon les caractéristiques socio-démographiques de sa population et ses équipements et services

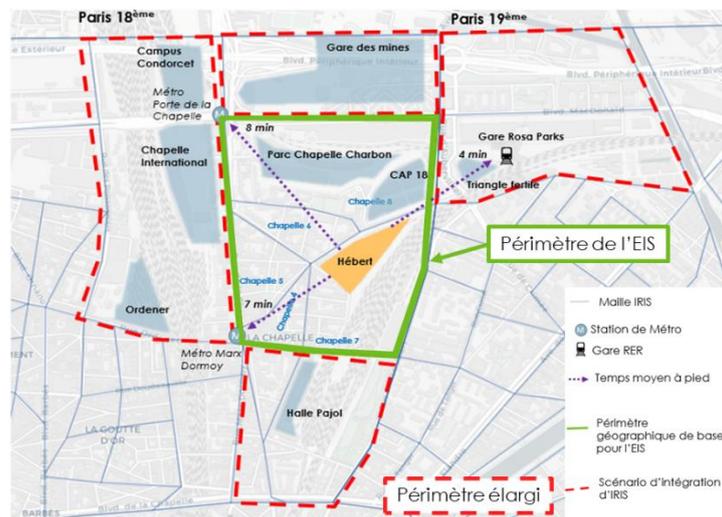


**Quelques rappels**

Echelle de l'IRIS  
Analyse des données à l'échelle du :

- 1\*) Périmètre de l'EIS
- 2\*) Périmètre élargi
- 3\*) Paris 18<sup>ème</sup>
- 4\*) Ville de Paris

Périmètre de l'EIS (Source : Énergies Demain, 2020) ►



En collectant l'ensemble de ces données, il est possible de caractériser le territoire selon le modèle ci-dessous :

- **Profil sociodémographique**
  - Les populations du quartier

<sup>53</sup> Cf. Annexe 4, page 14

<sup>54</sup> Cf. Annexe 5, page 15

- L'état de santé des populations
- **Données contextuelles territoriales**
  - L'offre de commerces, de services, d'équipements
  - La mobilité
  - Les logements
- **États des déterminants de santé environnementaux**
  - Le bruit
  - La qualité de l'air
  - Les espaces verts

En introduction de ce profil de territoire, qui permet également de confirmer la correspondance entre le projet et le profil dressé, sont également présentés des éléments de contexte sur les projets urbains alentour et la politique de la ville, afin de cadrer le contexte urbain et la politique de la ville dans un secteur en grande mutation.

- **Résultats du profil de territoire**

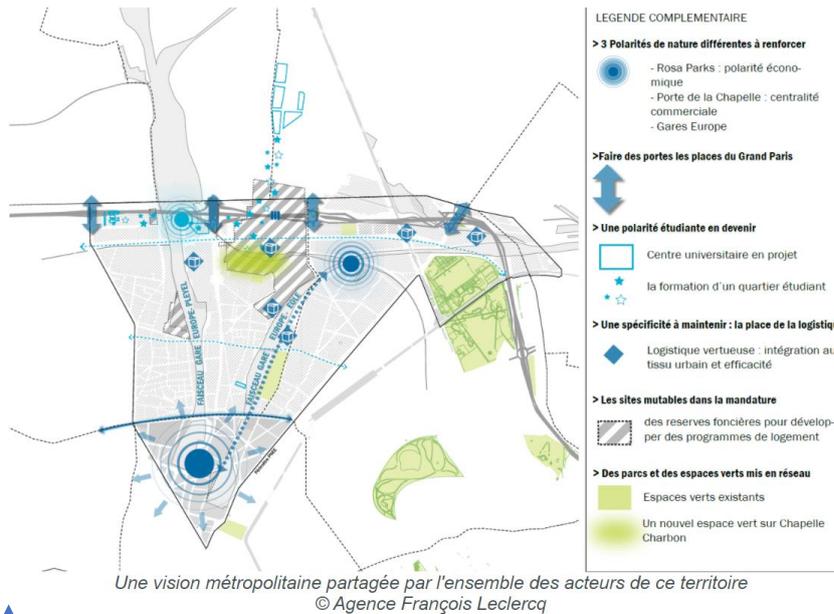
### Présentation du contexte territorial – la politique de la ville et les projets urbains à proximité directe

**Le projet Hébert, un projet d'aménagement intégré dans un périmètre de projet plus large dans le Nord-Est parisien (GPRU PNE)**

Le Grand Projet de Renouvellement Urbain Paris Nord-Est (GPRU PNE) a été engagé en 2002, avec pour objectif de développer le territoire situé à la limite de Paris et des communes de Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin. Ce quartier isolé représente pourtant un haut lieu de connexion, concentrant de nombreux flux grâce aux axes structurants de la gare du Nord et de la Gare de l'Est. Il représente un vaste espace de 200 hectares. Le réaménagement des différents secteurs du territoire de Paris Nord-Est doit désenclaver ce « morceau de ville » et favoriser son développement urbain et économique, tout en préservant sa cohésion sociale. Avec la libération de nombreux terrains liés aux infrastructures qui ont historiquement coupé les quartiers du nord-est parisien, la réflexion a été élargie à un périmètre d'une superficie totale de 600 ha englobant le réaménagement de l'environnement des deux gares parisiennes du Nord et de l'Est. Réparti sur trois arrondissements (10e, 18e, 19e) avec des prolongements sur le sud de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, Paris Nord-Est Elargi (PNEE) est engagé dans un ambitieux mouvement de transformation qui préfigure de nouveaux quartiers mixtes, des édifices emblématiques, la desserte en transports en commun, la requalification d'espaces publics. La réflexion urbaine s'appuie sur les atouts du territoire global, sa situation géographique, la diversité de ses formes urbaines et de ses activités, ainsi que son cosmopolitisme.

Ces aménagements, en cours ou à venir, contribueront à réduire la fracture entre Paris et sa proche banlieue. La qualité des logements et des équipements proposés, la desserte en transports en commun et l'offre d'espaces dédiés aux activités économiques seront les piliers de ce nouveau pôle d'attractivité parisien. Les objectifs visés par ces projets sur Paris Nord-Est Elargi sont :

- Désenclaver le territoire
- Améliorer le vivre-ensemble
- Assurer la vitalité économique
- Proposer une offre de logement mixte
- Améliorer la qualité des services dans les quartiers périphériques
- Diversifier le tissu économique
- Développer les transports en commun
- Rétablir des continuités dans le tissu urbain grâce à un réseau structuré de liaisons douces
- Aménager un territoire plus vert
- Favoriser la durabilité dans les nouvelles constructions

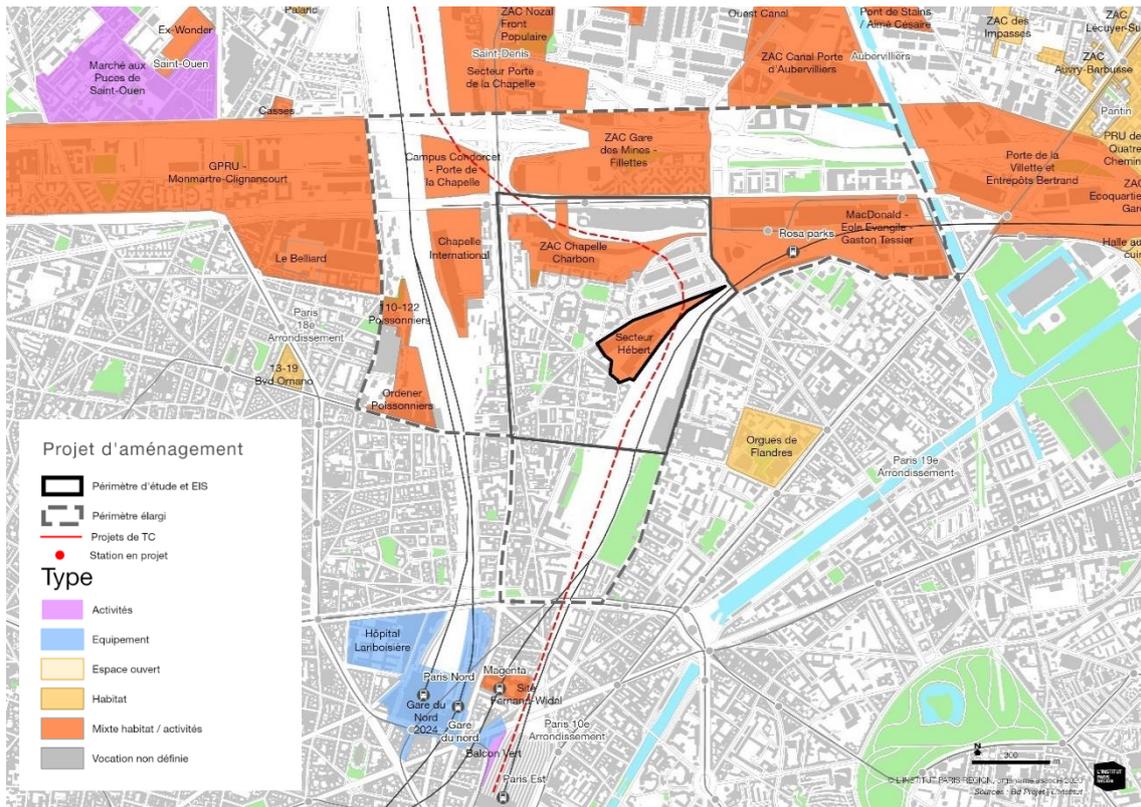


▲ Schéma des grands projets urbains Paris Nord Est (Source : <https://paris-nord-est.imaginons.paris/>)

Le projet Hébert se situe au Nord Est du 18<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris. Il s'intègre dans l'ensemble des projets du secteur **Paris Nord-Est Elargi (PNEE)** qui regroupe entre autre :

- **Le projet Campus Condorcet.** Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un campus universitaire, capable d'accueillir 3 500 étudiants en licence et master de sciences humaines et sociales de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. La livraison est prévue en 2022-2023.
- **Le projet du Parc Chapelle Charbon :** ce projet prévoit de créer un parc urbain de plus de 6,5 hectares et de finaliser l'aménagement de l'ancienne ZAC Évangile en bordure Sud du parc. La première tranche du parc a été livrée en 2020 (3 hectares). La deuxième tranche du projet s'étend jusqu'au secteur de Cap 18 et permettra l'extension du parc jusqu'à la rue d'Aubervilliers.
- **Le projet Chapelle International.** Situé également sur un ancien site ferroviaire, ce projet, également porté par Espaces Ferroviaires vise la construction d'un nouveau quartier urbain mixte, accueillant logement, bureaux, équipements publics (notamment une école et une crèche collective ainsi qu'un gymnase), espaces publics et agriculture urbaine. Les premiers habitants sont arrivés à l'été 2019 et le projet devrait être finalisé d'ici 2023.
- **Le projet de Gare des Mines.** Projet dans le cadre du plan guide Paris Nord Est et du NPNRU "Les Portes du 18<sup>e</sup>". L'objectif est l'intégration urbaine de la cité Charles Hermite et de l'immeuble Valentin Abeille via la réalisation sur 21ha d'un quartier mixte avec 750 logements, 84 000 m<sup>2</sup> d'activités ainsi qu'un équipement petite enfance, un équipement culturel, un plateau sportif et un équipement olympique d'environ 8000 places, l'ARENA II (20 000 m<sup>2</sup>). Projet lancé en 2003, avec un début des travaux en 2020, sa livraison finale est prévue en 2030.
- **Le projet de l'Îlot Fertile.** Retenu par le jury de la première édition de l'appel à projets Réinventer Paris, l'Îlot Fertile est un futur quartier mixte bas carbone sur une surface de 34 000m<sup>2</sup>, réunissant logements, bureaux et espaces de travail innovants, hôtel et centre sportif, mais aussi commerces et restaurants. La livraison est prévue en 2022.
- **Le projet Ordener-Poissonniers.** La mutation de l'ancien dépôt ferroviaire de la Chapelle, ancienne base arrière de la Gare du Nord, fermée en 2014 permettra la création d'un quartier mixte bas carbone d'environ 30 400 m<sup>2</sup> de logements (50% sociaux), 10 800 m<sup>2</sup> de bureaux, 10 200 m<sup>2</sup> d'activités (incluant un cinéma), 6 200 m<sup>2</sup> de services et commerces, 5 600 m<sup>2</sup> d'hébergement (coliving et auberge de jeunesse), des équipements publics (une crèche et un équipement public mutualisé d'environ 7 750 m<sup>2</sup> regroupant un équipement spécialisé d'enseignement culturel et artistique appelé ESECA, et un groupe scolaire de 8 classes) et 19 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics. Les premières livraisons sont prévues pour 2026 et la livraison finale pour 2029.

Les cartographies ci-après permettent d'illustrer la localisation de ces projets et leur typologie.



▲ Typologie des grands projets urbains Paris Nord Est (Source : Institut Paris Région, 2020)

## Le projet du Charles de Gaulle Express



Le projet du Charles de Gaulle Express (CDG Express) vise à compléter l'offre de transport ferroviaire existante sur le territoire parisien pour garantir une connexion entre l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et le centre de Paris. Il a pour objectif de relier l'aéroport à la gare de l'Est en 20 minutes, tous les quarts d'heure, de 5h du matin à minuit. Son ambition est de répondre aux besoins des passagers aériens et donc de rendre aux lignes existantes leur vocation de transport quotidien des personnes. Sa mise en service est prévue pour fin 2025.



▲ Tracé du CDG Express  
(Source : Site du projet du CDG Express - <https://cdgexpress.com/fr/travaux-cdg-express-huit-zones-sur-32-km>)

Le projet Hébért se situe sur le tronçon C du trajet du CDG Express. Ce tronçon nouveau assure la liaison entre le faisceau de la Gare de l'Est et ceux de la Gare du Nord préexistants, grâce à une tranchée enterrée au niveau de la rue de l'évangile et Cap 18. Elle refait surface au niveau de Chapelle Charbon.

Zoom sur le tracé du CDG Express au niveau du secteur Hébert ►

(Source : Site du projet CDG Express - <https://cdgexpress.com/fr/travaux-cdg-express-huit-zones-sur-32-km>)

**Au regard de la fréquence des trains qui circuleront sur les faisceaux de la Gare de l'Est, le projet du CDG Express présente pour le futur quartier Hébert, des enjeux en termes de nuisances sonores et de qualité du cadre de vie, du fait de sa proximité immédiate. Ces enjeux restent modérés puisque les études acoustiques ont mis en évidence un impact assez faible du futur CDG Express au niveau du quartier Hébert (voies semi-enterrées puis enterrées sous le projet et utilisation de matériel neuf et plus performant d'un point de vue acoustique)**



### L'intégration du futur quartier Hébert dans un secteur politique de la ville

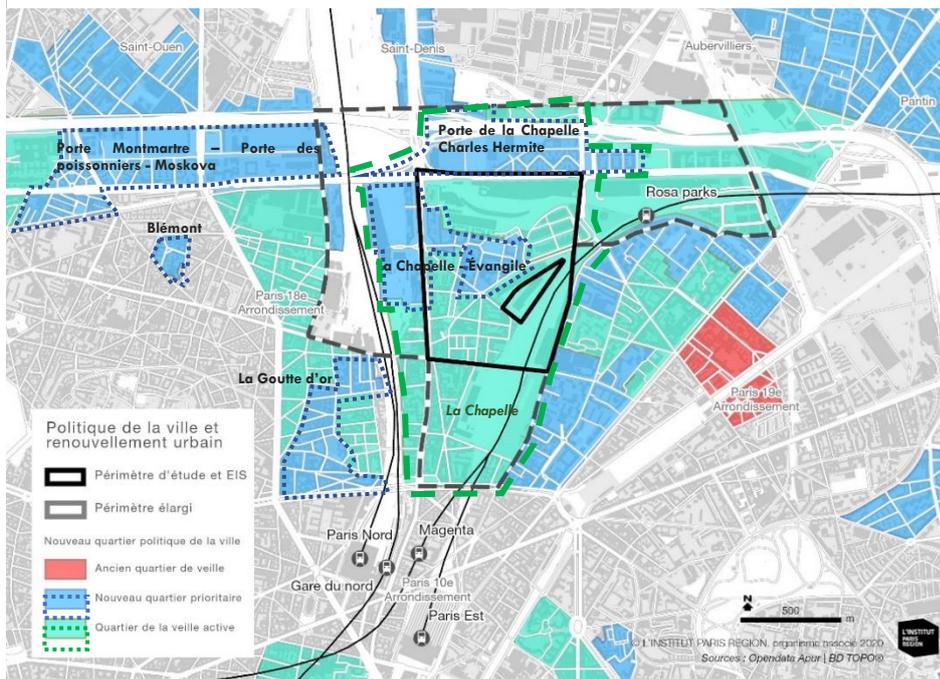
Le futur quartier Hébert se situe dans un quartier de veille active (QVA). Autrement dit, il relève d'un territoire prioritaire de la politique de la ville, mais qui n'a pas été identifié comme tel par l'État sur la base du critère de revenus par habitant. Ce territoire a donc un statut « moins prioritaire » que les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et bénéficie de moins de moyens et d'actions. Cependant, il est essentiel de porter une vigilance sur ce type de quartiers qui peut révéler des fragilités sociales et économiques des populations qui y vivent, et des inégalités « invisibles ».

Les quartiers de la Politique de la Ville sont importants à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement : ils représentent plus de la moitié de l'arrondissement (364 hectares soit 61% de la superficie de l'arrondissement), représentant 93 000 habitants. Ils sont répartis en 5 quartiers Politique de la Ville (QPV) :

- Porte de Montmartre – Porte des poissonniers – Moskova
- Blémont
- Porte de la Chapelle – Charles Hermite (secteur du projet Gare des Mines)
- La Chapelle Évangile (Proximité futur quartier Hébert)
- La Goutte d'or

Pour ce profil de territoire et cette EIS, les deux périmètres QPV qui seront étudiés sont le périmètre **Porte de la Chapelle – Charles Hermite** et le périmètre **Chapelle Évangile**. Des comparaisons seront parfois faites avec le périmètre de la Goutte d'or qui assez proche géographiquement du périmètre EIS et pour lequel les caractéristiques sociales et démographiques ont des similitudes. Ces deux périmètres QPV font partie du grand QVA de la Chapelle, dont les contours sont précisés en pointillés verts sur la carte ci-dessous, et dans lequel s'intègre le futur projet Hébert.

Typologie des quartiers politiques de la ville Paris nord-est (Source : Institut Paris Région, 2020)



### Focus : Le projet de territoire de la Politique de la Ville sur le 18<sup>e</sup> arrondissement

La Politique de la Ville est une politique partenariale qui s'organise autour du Contrat de Ville<sup>55</sup>. Celui-ci se décline pour le 18<sup>e</sup> arrondissement en trois grands axes : Habiter, Grandir, Travailler. Ce Contrat de Ville se décline ensuite localement en « projet de territoire » et c'est l'équipe de développement local qui porte le projet de territoire. Les Équipes de Développement Local de la Ville de Paris sont chargées de la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans les quartiers. L'équipe de développement local dans le 18<sup>e</sup>me intervient sur les quartiers Politiques de la Ville du 18<sup>e</sup>me arrondissement grâce à une intervention sur deux grands secteurs, représentant deux grands projets de territoire

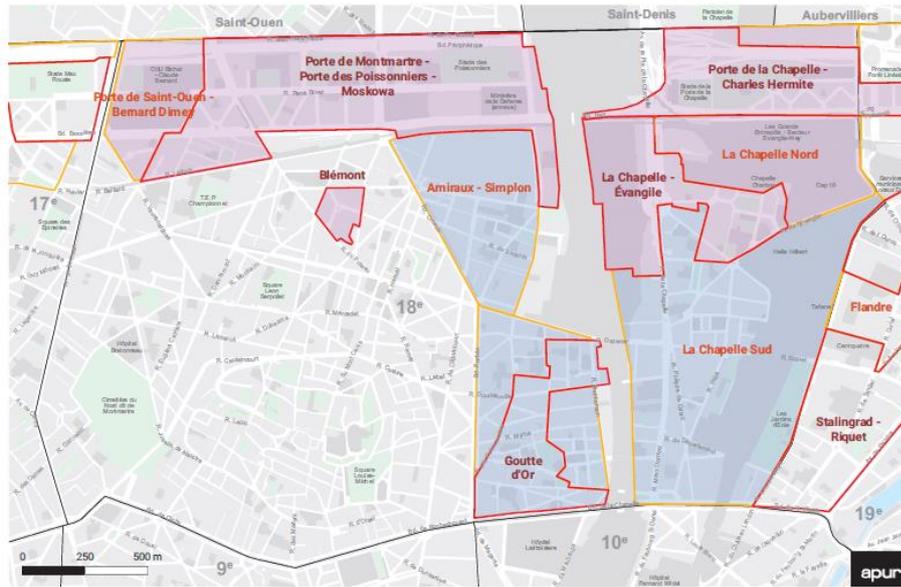
- **Le secteur Faubourg du 18e arr.** (en bleu sur la carte ci-dessous, englobant le QPV de la Goutte d'or et le QVA Chapelle Sud et Amiral-Simplon) : les indicateurs rendent compte d'une réduction globale des écarts socio-économiques entre le secteur et le reste du territoire parisien : une hausse de la part des cadres parmi les actifs, une progression du taux d'activité des habitants, et un rythme de progression du nombre de demandeurs d'emploi inférieur à celui de Paris sont constatés. Composés d'habitats mixtes et d'une part relativement faible de logements sociaux, les quartiers de Veille Active voient leurs populations se diversifier et montrent des indicateurs sociaux moins défavorables.<sup>56</sup>
- **Le secteur Portes du 18e arr.** (en rose sur la carte ci-dessous, englobant les QPV Chapelle Evangile, porte de la Chapelle, Porte de Montmartre Porte des poissonniers-Moskova, et Blémont et le QVA de la Chapelle Nord et de Porte de St Ouen) : les indicateurs rendent compte à l'inverse, d'un accroissement des écarts socio-économiques entre les quartiers du secteur et le reste du territoire parisien : un vieillissement de la population, une forte part de foyers à bas revenus qui stagne, une part d'ouvriers et d'employés qui progresse, et une part d'habitants de nationalité étrangère élevée sont constatés. Ces problématiques sont à mettre en lien avec le parc de logements composé essentiellement de logements sociaux, dont une partie à très bas loyer.<sup>57</sup>

<sup>55</sup> Le contrat de ville est un outil d'intervention pour les quartiers prioritaire de la politique de la ville. Ces contrats de ville fixent le cadre local de la politique de la ville et s'inscrivent dans une démarche intégrée avec l'ensemble des politiques contractuelles existantes (contrat local de santé, contrat éducatif local, contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, ...)

<sup>56</sup> Source : APUR, *Les quartiers politiques de la ville du 18<sup>e</sup> arrondissement, Evaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 – Volet 1, Avril 2019*

<sup>57,4</sup> Source : APUR, *Les quartiers politiques de la ville du 18<sup>e</sup> arrondissement, Evaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 – Volet 1, Avril 2019*

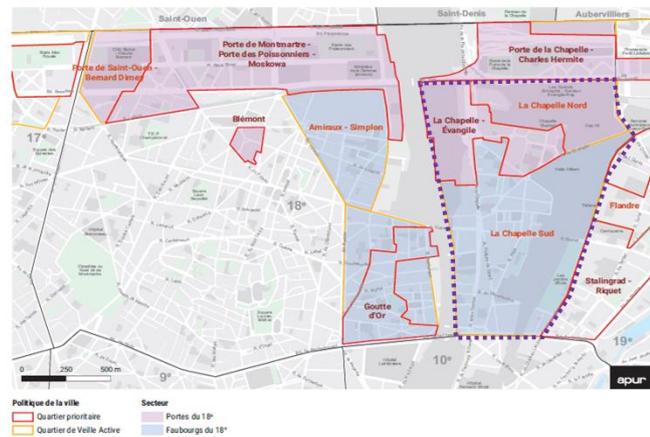
Le secteur Hébert se trouve à l'interface entre ces deux projets de territoire, avec d'une part au Sud, le **QVA La Chapelle Sud** (secteur Faubourg 18<sup>e</sup>, en bleu sur la carte ci-dessous); à l'Ouest, le **QPV La Chapelle Évangile** et au Nord le **QVA La Chapelle Nord** (secteur Portes du 18<sup>e</sup>, en rose sur la carte ci-dessous)



**Politique de la ville**  
 - Quartier prioritaire (orange)  
 - Quartier de Veille Active (bleu)  
**Secteur**  
 - Portes du 18<sup>e</sup> (rose)  
 - Faubourgs du 18<sup>e</sup> (bleu)

▲ Territoire d'intervention du contrat de ville 2015-2020 (Source : Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Paris 2015-2020-Volet 1, APUR (Avril 2019))

Le grand quartier de la Chapelle, englobant les QVA Chapelle Nord et Sud et le QPV Chapelle Évangile (en pointillé violet sur la carte ci-contre) accueille près de **39 000 habitants**. Situé dans le Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement, il est structuré par les faisceaux ferrés de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est. Le Sud du quartier de la Chapelle est plutôt classé comme « faubourien » par les formes urbaines (cf. Photographie ci-après). Ce secteur, situé au Sud de la place Hébert a connu des transformations urbaines importantes : quartier de la Halle Pajol, équipements publics, Jardin Éole, résorption de l'habitat insalubre ... La mixité sociale a augmenté, ainsi que la part des cadres et employés. Les indicateurs socio-économiques se sont améliorés, expliquant pourquoi aujourd'hui ce quartier est uniquement Quartier de Veille Active et non QPV. Néanmoins, ce quartier présente encore des difficultés (gestion de l'espace public, détournement d'usage, tensions entre les usagers ...)<sup>58</sup>.



<sup>58</sup> Source : APUR, Les quartiers politiques de la ville du 18<sup>e</sup> arrondissement, Evaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 – Volet 1, Avril 2019



QPV LA CHAPELLE - ÉVANGILE, AMBIANCE COMMERCIALE RUE DE L'OLIVE APRÈS RÉNOVATION DU MARCHÉ DE LA CHAPELLE (18<sup>e</sup>)

Image du quartier faubourien, Sud Chapelle (Source : Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Paris 2015-2020-Volet 1, APUR (Avril 2019))

Le Nord du quartier de la Chapelle, situé entre la place Hébert et le Boulevard Ney est quant à lui classé quartier prioritaire (QPV Chapelle Evangile, en rose sur la carte ci-avant). Il est constitué en majorité de logements sociaux. Il s'agit d'un quartier qui va subir de nombreuses mutations par les projets GPRU PNE, notamment celui de Chapelle International, Chapelle Charbon et campus Condorcet. Concernant la cohésion sociale, le quartier est marqué par des tensions importantes entre les populations du 18<sup>e</sup> et celle du 19<sup>e</sup> arrondissements. De plus, les indicateurs socio-économiques sont peu favorables : 41% d'ouvriers, 33% de moins de 25 ans (dont 33% sans diplôme et 14% au chômage), 16% de familles monoparentales et 22% de foyers à bas revenus.



#### Résumé : Synthèse des éléments de vigilance relatifs au contexte territorial autour du futur projet Hébert

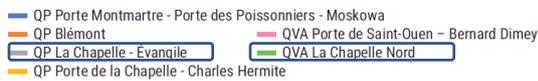
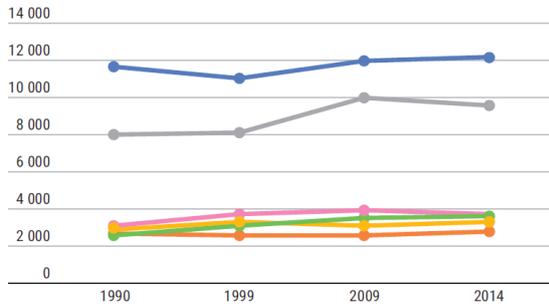
- \* Assurer de la **cohérence urbaine, sociale et économique** dans un contexte de quartier de Veille Active, mais aussi dans le contexte d'un territoire en grande mutation (GPRU PNE)
- \* Atténuer le clivage Chapelle Nord et Chapelle Sud et rendre cohérent le quartier dans son ensemble grâce à l'aménagement du quartier Hébert.
- \* Affirmer le désenclavement du secteur Paris Nord-Est : le futur quartier Hébert représente un **point de jonction** important à l'échelle du GPRU PNE puisqu'il assure le lien entre les quartiers sud faubourien existant et le nord du quartier Chapelle Evangile en mutation.
- \* Articuler l'offre de services, de logements, et d'espaces publics avec l'ensemble des autres projets urbains, et particulièrement avec les projets du parc Chapelle Charbon, Chapelle International et Gare des mines.

## Profil sociodémographique

Le futur projet Hébert prévoit, grâce à l'aménagement de logements neufs, l'arrivée de nouvelles populations, dans un quartier où les statistiques mettent en évidence une diminution démographique. En effet, des 3 secteurs Politique de la Ville qui jouxtent le périmètre du futur projet Hébert, seul le QVA de la Chapelle Nord présente une croissance démographique (+3,7% entre 2009 et 2014). Le quartier de la Chapelle Évangile a perdu 4% d'habitants entre 2009 et 2014 et le quartier de la Chapelle Sud, -2,9% de sa population.

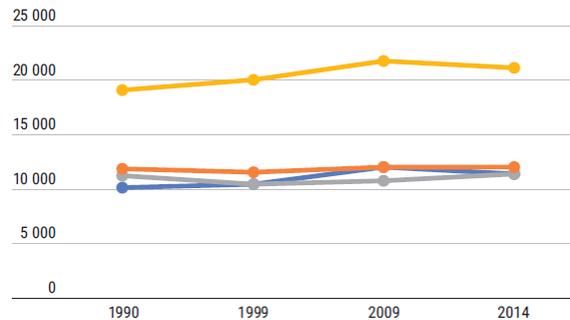
### Secteur Portes du 18<sup>e</sup>

#### EVOLUTION DE LA POPULATION



### Secteur Faubourg du 18<sup>e</sup>

#### EVOLUTION DE LA POPULATION

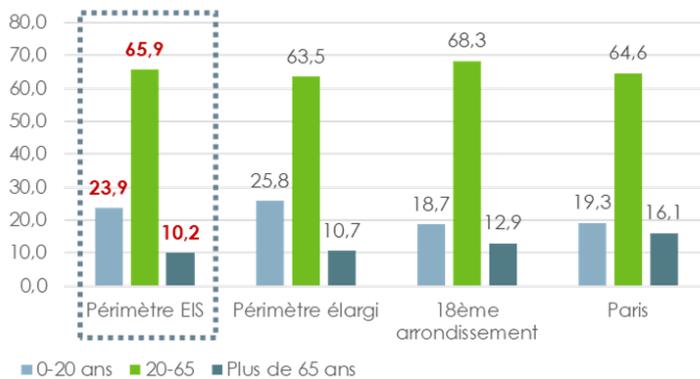


Evolution de la population sur les territoires de la politique de la ville (Source : Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Paris 2015-2020-Volet 1, APUR (Avril 2019))

## La description des populations du quartier

Une population relativement plus jeune que sur l'ensemble de la ville de Paris

Sur le périmètre de l'EIS<sup>59</sup>, on compte environ 15 000 habitants, répartis en 51% d'hommes et 49% de femmes. La population du périmètre de l'EIS représente 8% de la population du 18<sup>e</sup> arrondissement. Ce périmètre est marqué par une part importante de jeunes<sup>60</sup> (23,9%) et une part plus faible de personnes âgées<sup>61</sup> (10,2%) par rapport au 18<sup>e</sup> arrondissement (respectivement 18,7% et 12,9%) et à l'échelle plus élargie de la ville de Paris (respectivement 19,1% et 16,9%). L'indice de jeunesse<sup>62</sup> est également un bon indicateur de la « jeunesse du quartier » puisque sur le périmètre de l'EIS, l'indice est de 1,80 alors qu'il est de 1,11 sur le 18<sup>e</sup> arrondissement.



Répartition par âge de la population sur les différents périmètres géographiques (INSEE, RP 2015)

<sup>59</sup> Le périmètre EIS regroupe les IRIS Chapelle 4,5,6,7,8, comme présenté sur la cartographie page 89.

<sup>60</sup> 0-20 ans

<sup>61</sup> Plus de 65 ans

<sup>62</sup> Rapport entre le nombre de personnes de moins de 15 ans et le nombre de personnes de plus de 65 ans. Si l'indice est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus de personnes de moins de 15 ans que de personnes de plus de 65 ans. Plus l'indice est proche de 0 et plus la part des personnes de plus de 65 ans est importante.



### Focus : les populations « jeunes » (tranche d'âge 16-25 ans) sur le quartier Hébert<sup>63</sup>

Dans le cadre du projet d'aménagement Hébert, la concertation réglementaire et la mise en place d'Ateliers du Dialogue Citoyen ont permis de recueillir la parole de nombreux habitants sur leur quartier, les difficultés, et leurs attentes vis-à-vis d'un tel projet. Cependant, certains publics, comme les jeunes (16-26 ans), pourtant majoritairement représentés comme le souligne le graphique ci-avant sur le quartier, n'ont que très peu participé à cette concertation. De manière générale, comme le souligne la littérature, ces groupes de populations sont considérés comme « invisibles », car plus difficile à atteindre et à mobiliser, ce qui peut en partie expliquer leur participation moindre. Or, il y a un enjeu à intégrer ce groupe de populations, car ces jeunes disposent de peu de structures pour leur âge sur le quartier et expriment qu'ils se sentent « lésés » par rapport aux autres quartiers de Paris. Dans le cadre de l'EIS, des ateliers avec les jeunes ont donc permis de recueillir leur parole afin de les intégrer au projet et de comprendre leur besoin, envie et perception du quartier.



*On n'est pas de la même génération  
On voit bien qu'à côté [ndlr les autres arrondissements], ce n'est pas pareil*  
Paroles recueillies dans le cadre de l'atelier jeunesse

A l'inverse, les plus jeunes ressentent un fort sentiment d'appartenance, leur famille étant installée depuis longtemps sur le quartier: il y a des mouvements de populations, mais aussi une forme de grande stabilité.



*L'identité sur le quartier est assez marquée, particulièrement chez les jeunes qui se sentent bien dans le quartier.  
Pour preuve, il y a peu de lycées dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et les élèves vont poursuivre leurs études dans le 19<sup>e</sup> ou le 20<sup>e</sup> arrondissement où ils se sentent « un peu émigrés »*  
Paroles recueillies lors d'un entretien auprès d'un bénévole de l'Ecole Normale Sociale (ENS)



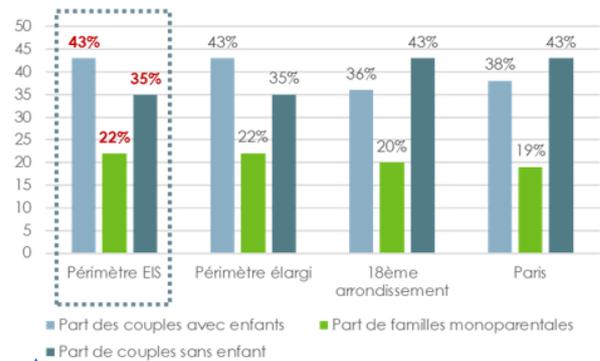
*J'aime bien mon quartier, c'est là que j'ai grandi !*  
Paroles recueillies dans le cadre des ateliers scolaires

Une composition des ménages fortement représentée par les familles avec enfants

Selon le recensement de l'INSEE (RP 2015), le périmètre compte une part importante de famille monoparentale (22%), contre 20% pour le 18<sup>e</sup> arrondissement et 19% à l'échelle de la ville de Paris.

La part des ménages seuls<sup>64</sup> est aussi importante, mais elle est moins élevée que sur le 18<sup>e</sup> arrondissement et à l'échelle de la ville de Paris. **Cela illustre une fois encore la part importante de familles avec enfants et donc la forte proportion de jeunes sur le secteur.** La part des plus de 15 ans non scolarisés et sans diplôme est beaucoup plus importante qu'à l'échelle de la ville de Paris : près d'un quart des jeunes de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme et ne sont pas scolarisés, contre 16% à l'échelle de la ville de Paris.

Néanmoins, il convient de constater qu'à l'échelle du périmètre d'analyse élargi pour l'EIS (cf. cartographie en introduction page 92), les indicateurs ne sont pas en plus mauvaise situation : les IRIS du périmètre de l'EIS sont dans une situation moyenne par rapport à l'ensemble du secteur Nord Est du 18<sup>e</sup> arrondissement.



Composition des familles sur les différents périmètres géographiques (INSEE, RP 2015)

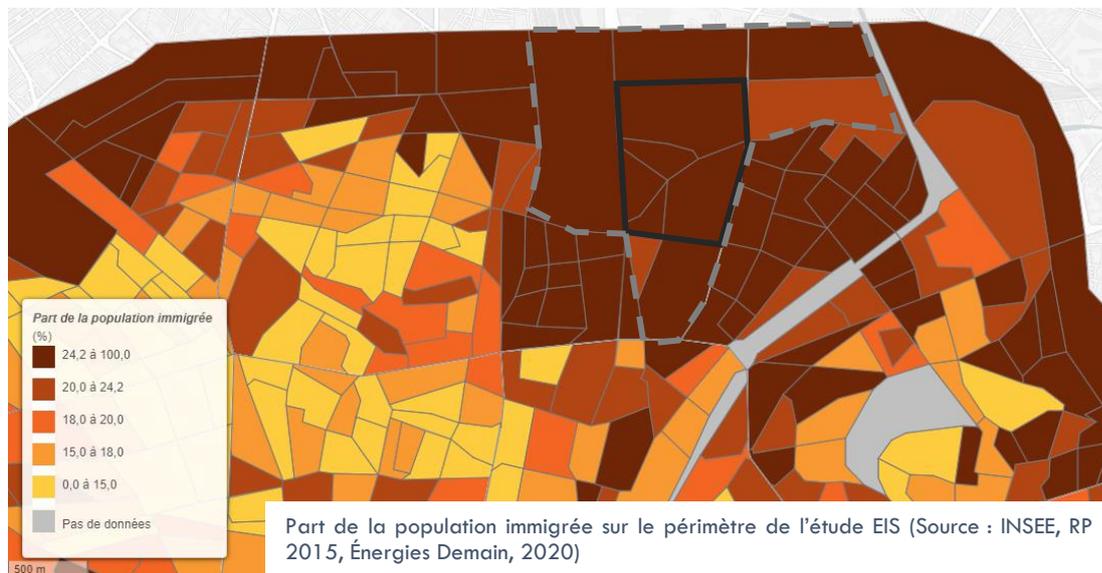
<sup>63</sup> L'ensemble des verbatims concernant ce groupe de population est issu des deux ateliers jeunesse organisés avec l'ENS et le GRAJAR. Les comptes rendus de ces deux ateliers sont annexés à ce livrable.

<sup>64</sup> Les ménages seuls représentent des personnes vivant seules dans leur résidence principale (INSEE)

	Périmètre EIS	Périmètre élargi	18 <sup>ème</sup> arrondissement	Paris
Population totale	15 000	35 000	198 000	2,2 millions
Part des populations immigrées	30%	29%	23%	20%
Part des ménages seuls	42%	41%	52%	47%
Part des familles monoparentales	22%	22%	20%	19%
Part des plus de 15 ans non scolarisés et sans diplômes	24%	25%	21%	16%

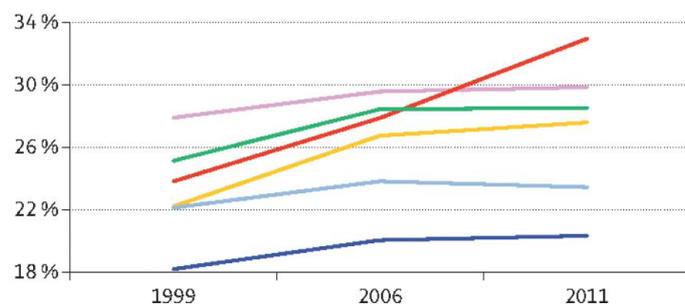
Une part importante de population immigrée

Le secteur d'étude compte une part importante de population immigrée : **30,4% sur le périmètre de l'EIS**, 23,2% pour l'arrondissement du 18<sup>e</sup> et 20,3% à l'échelle de la ville de Paris.



Cette part de la population immigrée est en augmentation sur le secteur de La Chapelle depuis 1999 (courbe rose sur le graphique ci-après).

### Évolution de la population immigrée



Source : Insee, RP 1999, 2006, 2011

— La Chapelle  
— Porte de la Chapelle - Charles Hermite - Quartier Prioritaire  
— La Chapelle - Évangile - Quartier Prioritaire  
— Moyenne politique ville Paris  
— 18<sup>e</sup> arrondissement  
— Paris



Évolution de la population immigrée depuis 1999 (Source : INSEE, RP 1999, 2006, 2011, APUR, Les quartiers parisiens de la politique de la ville – Contrat de ville 2015-2020, Janvier 2016)

Cette augmentation reste tout de même moins importante que sur le secteur Porte de la Chapelle – Charles Hermite, secteur du périmètre de l'EIS de Gare des mines (courbe rouge), mais reste beaucoup plus importante que sur le 18<sup>e</sup> arrondissement où l'on constate même en 2011 une diminution de cette part.

## Les populations précaires en errance

Dans le cadre de l'EIS menée sur le projet Urbain Gare des Mines, les populations précaires en errance ont été identifiées comme un groupe de populations particulièrement vulnérable sur l'ensemble du secteur Paris Nord Est. Un atelier organisé avec l'équipe EIS de la ville de Paris, et avec les structures qui accompagnent ces populations<sup>65</sup>, a permis de décrire plus finement les profils de ces groupes de populations, leur pratique du territoire, et les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

Ces populations :

- Peuvent être des usagers de drogues, de produits psychoactifs légaux/illégaux et souvent polyconsommateurs
- Sont des personnes majoritairement sans domicile fixe ou avec un hébergement précaire
- Sont très souvent des personnes en situation irrégulière
- Sont principalement des hommes (environ 18% de femmes)
- Ont des situations sanitaires complexes : 60% présentent des souffrances psychiatriques qui peuvent être associées à d'autres pathologies (VIH notamment)

La file active<sup>66</sup> des usagers de drogues du secteur Paris Nord-Est suivie par ces structures, est estimée de 400 à 500 personnes. Les équipes mobiles effectuent environ 5 000 à 6 000 contacts par an avec ces usagers. La particularité du secteur Paris Nord Est réside dans la co-présence de dealers et de consommateurs : il est parfois possible de trouver 100 à 150 usagers sur le même lieu. Puisque le secteur ne dispose pas de lieux de consommations et de CAARUD<sup>67</sup>, les usagers ont besoin de lieux cachés et dissimulés, de lieux inoccupés.



*Ils ne s'installent pas dans des lieux fréquentés par des familles et des enfants et sont pour la majorité, respectueux des familles.*

Paroles recueillies auprès des acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance

A l'échelle du secteur élargi de Paris Nord Est, les secteurs de consommation sont :

- Le 10<sup>e</sup> arrondissement, autour de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est
- Le 18<sup>e</sup> arrondissement, autour du Jardin d'Éole, de l'ancienne « colline du Crack », de la porte d'Aubervilliers, et du boulevard Ney, entre le rond-point de la Porte de la Chapelle et la Gare Rosa Parks
- Le 19<sup>e</sup> arrondissement, autour de la place Stalingrad

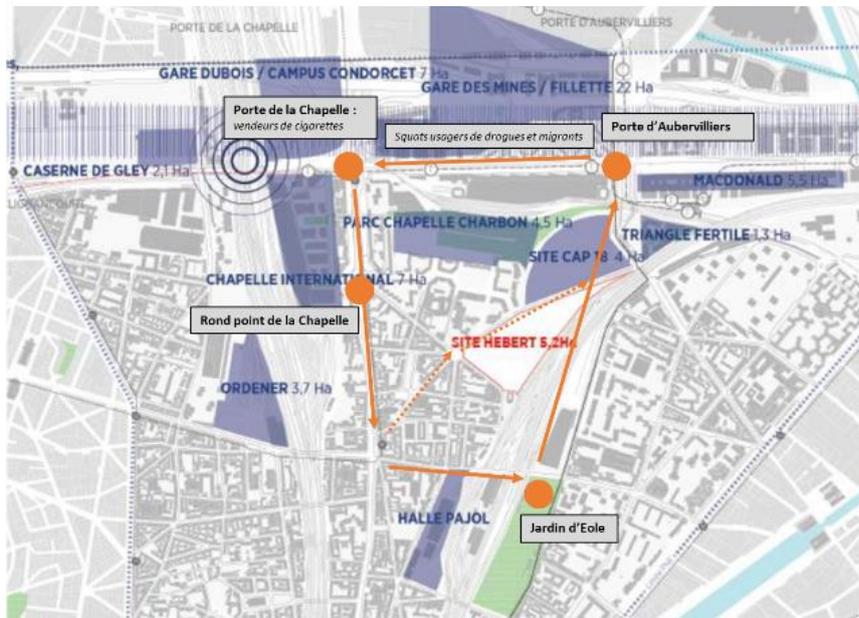
A une échelle plus réduite, sur le secteur Paris Nord Est, un phénomène de triangulation est constaté : les déplacements des populations précaires en errance suivent le trajet suivant :

<sup>65</sup> L'atelier a été organisé avec les acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance. Le compte rendu de cet atelier est annexé à ce livrable.

<sup>66</sup> La file active représente le nombre total de personnes prises en charge dans une structure donnée au cours d'une année.

<sup>67</sup> CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues

Cartographie de la localisation des populations précaires en errance (Source : Ateliers organisés auprès des acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance, 2020)



**Localisation des populations précaires en errance**

Cette cartographie repose sur des données qualitatives. Elle permet de situer de manière anecdotique les lieux de regroupements et les flux des usagers de drogues et des populations précaires en errance. Elle ne localise pas précisément des groupes de personnes, dans la mesure où il n'y a pas de lieux fixes pour rencontrer les populations.

- Regroupement de populations en errance
- Flux principaux des populations en errance
- - - Flux secondaires des populations en errance

Les changements de lieux sont fréquents, notamment du fait des pressions policières et de la volonté des usagers d'être « tranquilles » pour consommer. L'axe entre le jardin d'Éole et la Porte d'Aubervilliers est souvent qualifié « d'autoroute » par les associations et structures accompagnant ces populations. Néanmoins, malgré un nombre de déplacements importants, le périmètre est restreint.



*Les plus précaires et les plus « addicts » ont du mal à se déplacer loin. Parfois 15min c'est déjà bien trop pour les consommateurs.*

Paroles recueillies auprès des acteurs intervenants auprès des populations précaires en errance



**Focus : le sentiment d'appartenance et les solidarités entre ces populations précaires et les autres groupes de populations<sup>68</sup> à l'échelle du quartier**

Les populations précaires témoignent d'un sentiment d'appartenance à leur quartier, du fait d'un accès facilité aux produits stupéfiants dont elles ont besoin quotidiennement ; mais également du fait de l'accès à des biens et à des services indispensables : des restaurateurs proposent une distribution alimentaire, de nombreuses épiceries ouvrent tard le soir...

Aussi, les relations entre les populations précaires en errance et les riverains du quartier mettent en avant des liens de solidarité sur le secteur Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement. Les structures qui accompagnent les populations précaires en errance constatent peu de signalements des riverains à leur rencontre.



*Les habitants sont souvent plus inquiets du devenir de la situation de ces populations que du devenir de leur quartier.*

Paroles recueillies auprès des acteurs intervenants auprès des populations précaires en errance

Le bénévolat est vu comme un levier pour l'intégration sociale de ces publics. L'implication des usagers de drogues dans des actions en faveur de la collectivité, comme le nettoyage des cours d'école, peut en effet favoriser l'insertion sociale de ces publics. Et quand les riverains constatent un investissement des usagers de drogues dans le quartier, ils sont moins méfiants et il y a moins de tension. Par exemple, le « dispositif des premières heures » (DPH) porté par Emmaüs (le plus proche étant l'Emmaüs Riquet, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement) permet à un usager de drogue de travailler 4h par semaine dans l'idée de le responsabiliser et d'améliorer leur estime de soi (récupération de dons, ramassage de déchets, ...). Ce dispositif, qui n'existe pas sur le secteur Hébert ou Gare des mines, a l'avantage

<sup>68</sup> Données issues de l'atelier organisé avec les acteurs intervenants auprès des populations précaires en errance, dans le cadre de l'EIS du projet Hébert et de l'EIS Gare des mines, décembre 2020

d'impliquer les usagers de drogues dans les liens sociaux sur le quartier, avec les riverains, et de limiter leur isolement.

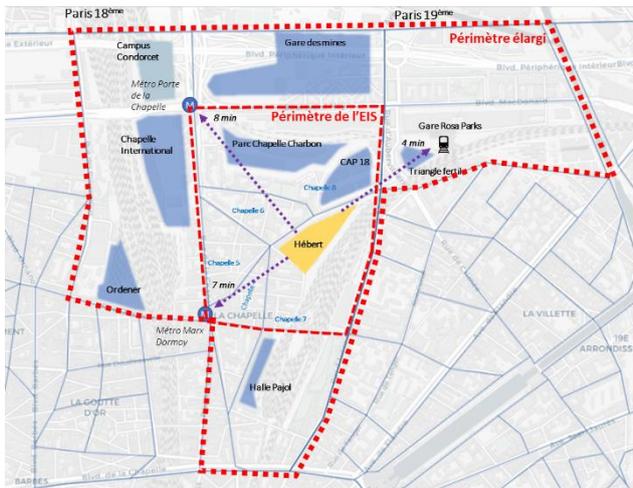


*Ils [ndlr. Les usagers de drogues] ont envie de se sentir exister quelque part.*

Paroles recueillies auprès des acteurs intervenants auprès des populations précaires en errance

Toutefois, des tensions peuvent persister entre ces populations et les plus jeunes notamment. Les ateliers scolaires et les ateliers avec les jeunes filles ont permis de mettre en évidence que ces solidarités sont encore peu présentes entre tous les groupes. Les jeunes filles soulignent notamment un sentiment d'insécurité du fait de la présence de ces populations précaires dans l'espace public. Elles mettent notamment en œuvre des stratégies d'évitement.

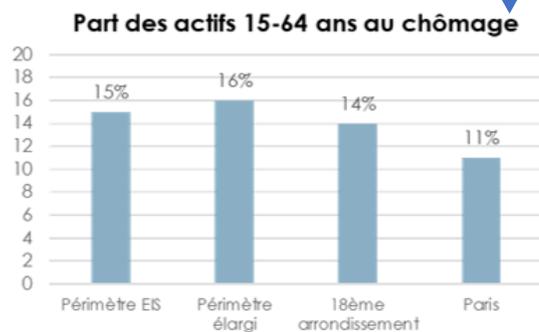
Des situations socioprofessionnelles plus fragiles qu'à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement

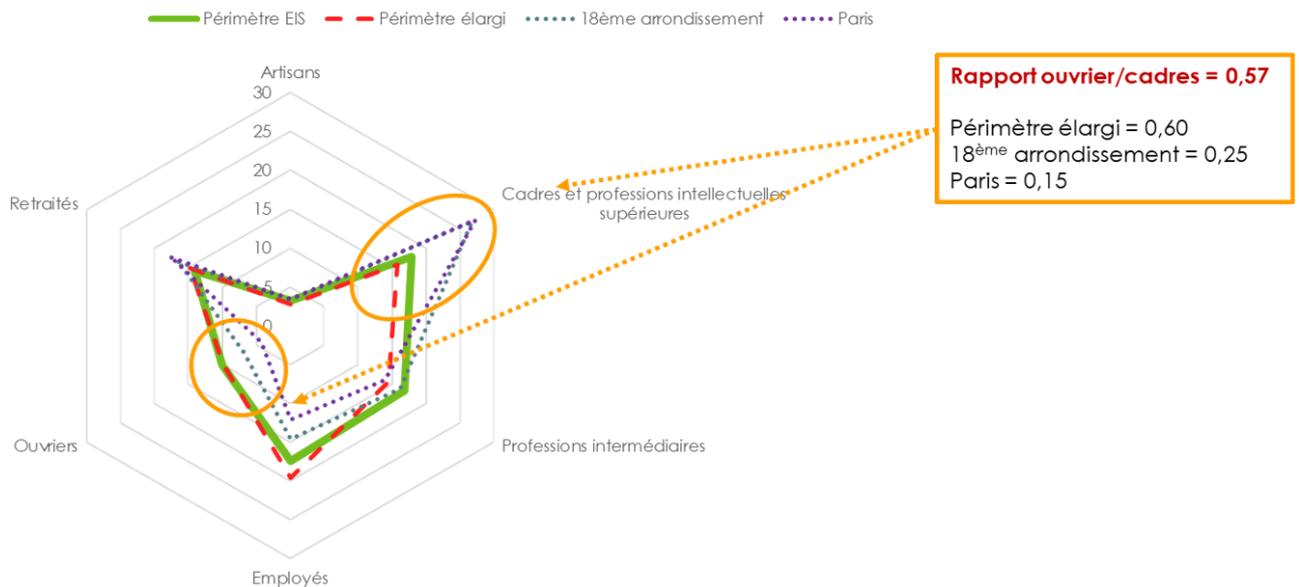


Le périmètre de l'EIS (rappelé sur la cartographie ci-contre) est marqué par une part importante d'actifs au chômage : 15% des actifs sont au chômage, contre 14% à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement et 11% à l'échelle de la ville de Paris. Néanmoins, ce taux est plus faible que sur le secteur de Gare des Mines (24%).

Le secteur est représenté par une part plus importante d'employés, professions intermédiaires et d'ouvriers, et une part moindre de cadres et professions intellectuelles. Le rapport ouvriers/cadres (c'est-à-dire le nombre d'actifs ouvrier rapporté au nombre d'actifs cadres et professions intellectuelles supérieurs) est plus élevé que sur le 18<sup>e</sup> arrondissement et sur la ville de Paris (0,57, contre respectivement 0,25 et 0,15). Néanmoins, en comparant le périmètre de l'EIS (IRIS Chapelle 4,5,6,7,8) et le périmètre élargi (cf. cartographie ci-dessus), on constate que le premier périmètre cité présente une part plus importante de cadres et de professions intermédiaires. Cela illustre une situation socio-économique légèrement plus favorable sur le périmètre de l'EIS que sur le périmètre élargi.

Part des actifs au chômage (Source : INSEE, RP 2015)





Répartition par CSP et rapport ouvrier-cadre (Source : INSEE, RP 2015)

La part des actifs occupant des emplois précaires est de 22% contre 23% à l'échelle du périmètre élargi (cf. cartographie ci-dessus), 27% à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement et 23% à l'échelle de la ville de Paris.

Les ménages du périmètre EIS présentent un revenu déclaré annuellement (16 000 €) deux fois moins élevé que sur l'ensemble de la capitale (31 000 €) et la part des ménages fiscaux non imposés est plus importante que sur le 18<sup>e</sup> arrondissement et sur Paris, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Ces indicateurs viennent illustrer un niveau de pauvreté assez important sur le périmètre de l'étude, qui reste cependant moins important que sur le périmètre élargi, comme en témoigne le taux de personnes à bas revenu sur le tableau.

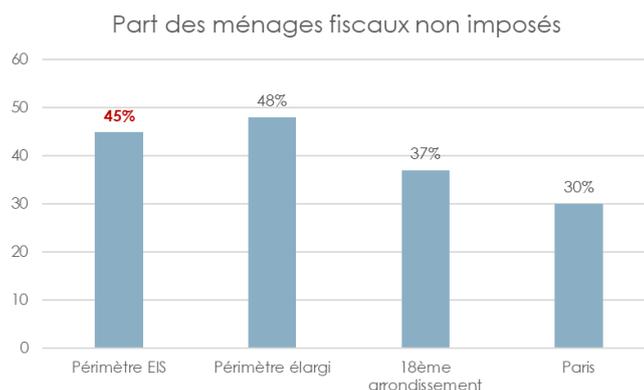
Pour autant, le périmètre de l'EIS est marqué par des inégalités plus fortes entre les populations, puisque l'indicateur du rapport interdécile est beaucoup plus important que sur les autres périmètres de comparaison : autrement dit, les 10% de la population les plus aisés perçoivent un salaire au moins 13 fois plus élevé que les 10% des populations les plus modestes.



✓ Un revenu déclaré 2 fois moins élevé que sur l'ensemble de la capitale

✓ Une part de ménages non imposés plus importante que sur le 18<sup>e</sup> et sur Paris

✓ Des inégalités de richesses importantes comme en témoignent le rapport interdécile



	Périumètre EIS	Périumètre élargi	18 <sup>e</sup> arrondissement	Paris
Revenu médian déclaré	16 000 €	15 500 €	23 000 €	31 000 €
Rapport Interdécile D1/D9	13,1	10,7	12,4	9,4
Taux de personnes bas revenus	38,5%	40,8%	29,5%	21,7%

## Le profil de santé des populations du 18<sup>e</sup> arrondissement

Les données de santé sont des données sensibles, disponibles uniquement à la maille communale ou de l'arrondissement du 18<sup>e</sup>. Dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible d'obtenir des données de santé objective (taux de mortalité, prévalence de certaines pathologies, ...) à l'échelle de l'IRIS. Et au regard du contexte et de la grande mixité des populations, il apparaît difficile de généraliser un diagnostic de l'état de santé réalisé à l'échelle de l'arrondissement, à l'échelle de l'IRIS. Néanmoins, les données disponibles à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement permettent d'appréhender la situation sanitaire de l'arrondissement par rapport au reste des arrondissements parisiens et de la région Île-de-France<sup>69</sup>.

Ainsi, le profil sociosanitaire réalisé par l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France<sup>70</sup> met en évidence des indicateurs de mortalité et de mortalité prématurée significativement plus élevés qu'à l'échelle régionale. Le nombre de décès en moyenne par an est de 1 130 et 27,6% sont des personnes de moins de 65 ans (mortalité prématurée). De plus, l'espérance de vie<sup>71</sup> est plus faible pour le 18<sup>e</sup> arrondissement<sup>72</sup> que pour les autres échelons géographiques, comme le souligne le tableau ci-dessous.

### Espérance de vie à la naissance (E0), à 35 ans (E35) et à 60 ans (E60)

	Commune		EPCI / EPT		Département		Île-de-France	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>E0</b>	79,9	85,6	81,5	87,0	81,5	87,0	80,6	86,1
<b>E35</b>	46,2	51,4	47,4	52,7	47,4	52,7	46,6	51,8
<b>E60</b>	24,2	28,1	25,0	29,2	25,0	29,2	24,1	28,3

Source : Insem, Cépidec, 2011-2015, Insee RP 2011 à 2015

▲ Espérance de vie à la naissance, à 35 ans et à 60 ans (Source : ORS, Profil sociosanitaire des communes d'Île de France, Février 2021)

Aussi, le taux de mortalité infantile (5,2‰) est également supérieur aux taux intercommunal (3,6‰), départemental (3,6‰) et régional (3,9‰).

En moyenne, **551 décès prématurés évitables<sup>73</sup> sur la période 2011-2015 ont été recensés**. Le diabète représente sur le 18<sup>e</sup> arrondissement une cause de morbidité majeure avec un taux brut de personnes prises en charge qui s'élève à 51,8%.

### Morbidité pour autres causes (2017)

	Nombre de personnes prises en charge *	Taux bruts de personnes prises en charge pour la pathologie considérée (pour 1 000 habitants)		
		Commune	EPCI	Région
<b>Diabète</b>	8 734	51,8	45,8	52,8
Démences dont maladies d'Alzheimer	1 437	8,5	12,2	9,8
VIH / Sida	2 328	13,8	10,5	5,0
Troubles mentaux et du comportement	5 679	33,7	36,2	31,8
Traitements psychotropes hors pathologie	11 401	67,6	78,7	68,9

\* Régime général et SLD uniquement

Sources : SNDS, cartographie des pathologies, (RG+SLM) CNAM-TS

▲ Causes de morbidité (Source : ORS, Profil sociosanitaire des communes d'Île de France, Février 2021)

<sup>69</sup> Les indicateurs présentés ci-après ne sont pas tous disponibles à toutes les échelles. Les comparaisons sont faites autant que possible avec les autres arrondissements ou à défaut avec la moyenne régionale.

<sup>70</sup> Source : <https://geoweb.iau-idf.fr/ressources/cartoviz/sante/monographie/PDF/75118.pdf>

<sup>71</sup> L'espérance de vie est calculée à différentes temporalités : à la naissance, à 35 ans et à 60 ans.

<sup>72</sup> N.B : sur les différents tableaux présentés, issus du profil sociosanitaire des communes d'Île-de-France, réalisés par l'Observatoire Régional de Santé, le terme « commune » renvoie au périmètre du 18<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>73</sup> La mortalité prématurée correspond aux décès qui interviennent chez des personnes âgées de moins de 65 ans. Parmi ces décès, certains peuvent être considérés comme « évitables ». La mortalité prématurée évitable est un sous-ensemble de la mortalité prématurée dont les causes de décès sont liées à des comportements à risques et/ou un défaut de prise en charge par le système de soins.

## L'alimentation : un enjeu de santé important à l'échelle du périmètre de l'EIS

L'analyse rapide et le cadrage ont mis en évidence que l'alimentation est un déterminant important de l'état de santé des populations sur ce secteur : l'EIS menée sur le secteur Gare des Mines a notamment mis en évidence cette problématique. Les données de santé scolaires et les données issues d'investigations complémentaires (entretiens, ateliers organisés avec les jeunes) permettent de caractériser la question de l'alimentation et illustrer de manière plus fine les enjeux de santé qu'elle soulève sur le quartier. Les données de santé scolaires paraissent en effet pertinentes puisque les jeunes représentent une part importante de la population comme soulignée ci-avant, page 96.

L'analyse plus précise de l'état de santé des autres groupes de populations vulnérables identifiés sur le secteur a été analysée via le recueil de données qualitatives, notamment via des entretiens et ateliers menés auprès des acteurs du territoire présenté en annexe 5, page 15 : il a été possible de recueillir des informations sur les déterminants individuels de la santé en particulier sur les questions d'alimentation.

Cette problématique a été repérée dans le cadre de l'EIS de Gare des mines, menée par l'équipe du Service parisien de Santé Environnement. Le repérage de situations d'obésité infantile a notamment permis de mettre en lumière cette problématique sur le secteur. De plus, le contexte de confinement de la période de mars 2020 à mai 2020 a mis en évidence les difficultés d'accès à une alimentation saine pour les populations du quartier.

La ville de Paris a alors structuré le sujet de l'alimentation en deux volets :

- **L'urgence alimentaire**, qui relève de l'accès à des produits alimentaires pour les populations précaires en errance
- **La question de la précarité alimentaire**, qui renvoie aux difficultés qu'ont certaines populations pour se nourrir et accéder à des biens de consommation de qualité à bas prix.

Ce dernier volet, qui relève d'un constat partagé à l'échelle de l'ensemble des QPV de la ville de Paris, concerne donc particulièrement le 18<sup>e</sup> arrondissement, dont la moitié du territoire est en périmètre QPV. De plus, cette problématique de la précarité alimentaire s'accroît sur le secteur de la Chapelle, du fait d'un déficit d'acteurs intervenant sur ces questions, comparativement au secteur de la Goutte d'or, qui bénéficie d'un tissu associatif dense permettant de mieux répondre aux besoins des populations<sup>74</sup>. Les enjeux associés à l'alimentation sont multiples sur le secteur Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement :

- Accessibilité financière à une offre alimentaire de qualité
- Sensibilisation et éducation des populations à une alimentation saine (pour par exemple ôter les barrières culturelles liées à la cuisine de certains produits sains)
- Coordination entre les différents acteurs et associations intervenant sur ces thématiques
- Offre d'une alimentation saine dans les cantines scolaires
- Enjeu social : développer le « aller vers » pour rendre accessibles les produits d'alimentation saine

### La santé des enfants (données de santé scolaire)

Les données exploitées ci-dessous se basent sur les statistiques des bilans de santé<sup>75</sup> réalisés sur l'année 2018-2019 auprès des grandes sections de maternelles et des classes de CE2, des 3 écoles situées dans le périmètre de l'EIS. Elles se trouvent dans un périmètre REP (Réseau d'Education Prioritaire)<sup>76</sup>. Les effectifs pour chaque école sont détaillés dans le tableau ci-dessous, mais pour des raisons de confidentialité, l'exploitation des données de santé scolaire est réalisée de manière agrégée pour les trois écoles.

Effectifs 2018-2019	Grande section maternelle	CE2
Ecole élémentaire Évangile	-	43
Ecole Cugnot	26	23
Ecole Maurice Genevoix	28	31
<b>TOTAL 3 Ecoles</b>	<b>54</b>	<b>97</b>

◀ Effectif d'élèves dans les écoles maternelles et primaires à proximité du projet (Source : DASES, 2020)

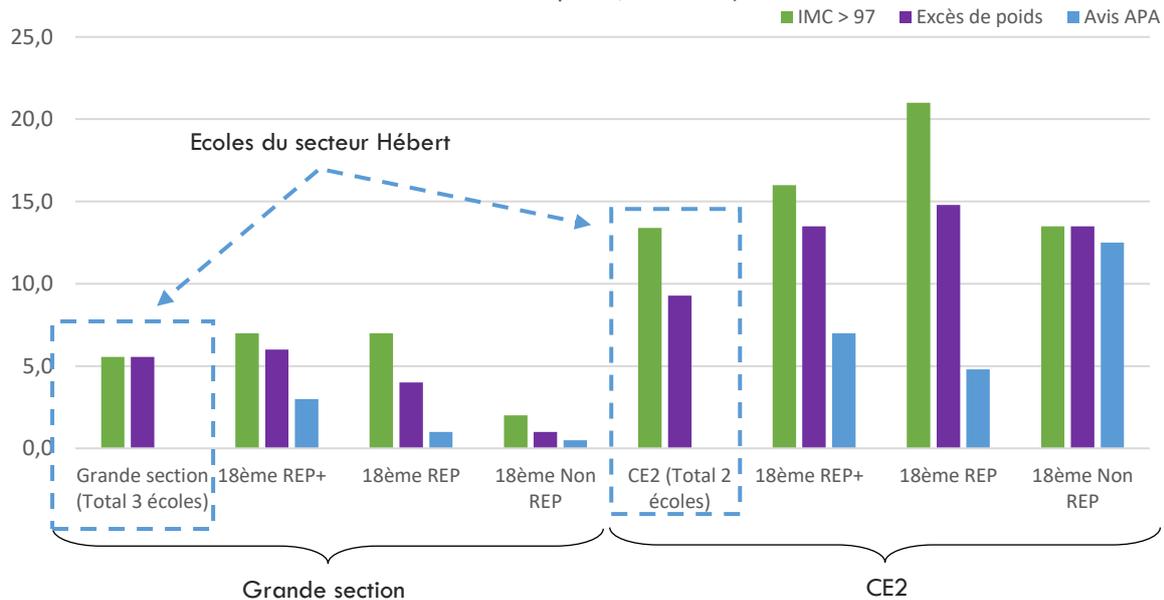
**Les données récoltées renseignent sur des indicateurs de surpoids** (Indice de Masse Corporelle (IMC) supérieur à 97 (IMC>97), Avis d'excès de poids, Avis pour une activité physique adaptée (APA)).

<sup>74</sup> Le panorama des acteurs et associations intervenant sur ces thématiques est présenté dans la partie données contextuelle territoriale, page 111

<sup>75</sup> Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2015, précisant le contenu du bilan de santé à réaliser dans le milieu scolaire

<sup>76</sup> Être en REP signifie que les élèves et les équipes éducatives bénéficient d'un meilleur accompagnement dans leur apprentissage afin de réduire ces inégalités et d'améliorer les résultats scolaires

### Taux d'enfants présentant un surpoids sur la base de 3 indicateurs (IMC>97, Avis d'excès de poids, Avis APA)



Parmi les élèves en maternelle, 5,6% sont en situation de surpoids (IMC>97). Cette proportion s'élève à 13,4% pour les élèves de CE2. Une accentuation de la situation de surpoids avec un avancement dans l'âge des enfants est à noter.

Ces taux sont inférieurs au pourcentage d'élève en surpoids (IMC>97) des écoles situées en REP et REP+ sur le 18<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, cette part d'élèves en surpoids reste plus importante que celle des élèves en écoles non-REP situées également sur le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant les avis d'excès de poids, la tendance est similaire : les données de santé scolaires analysées pour les 3 écoles du secteur présentent une part moins importante d'avis d'excès de poids que la moyenne des écoles sur le 18<sup>e</sup> arrondissement en secteur REP+. Globalement, les enfants des écoles étudiées ne sont pas plus en situation d'obésité que les autres écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement en secteur REP (mais toujours plus que pour les écoles non-REP), mais une vigilance est à accorder quant à l'évolution de ces situations avec l'âge.

Ainsi, bien qu'elles comportent des limites (elles portent sur un nombre peu important d'enfants et sur une année précise), ces données de santé scolaire permettent de mettre en évidence des problématiques de santé sur le secteur, qui corroborent avec les enjeux d'alimentation saine identifiés sur le périmètre de l'EIS Gare des Mines (grâce à l'analyse des données de santé scolaire associées). Ces données quantitatives donnent à voir des enjeux de nutrition au sens large, relatifs à la pratique d'une activité physique et aux comportements alimentaires des plus jeunes sur ce secteur.

#### L'accès aux soins et l'offre de santé

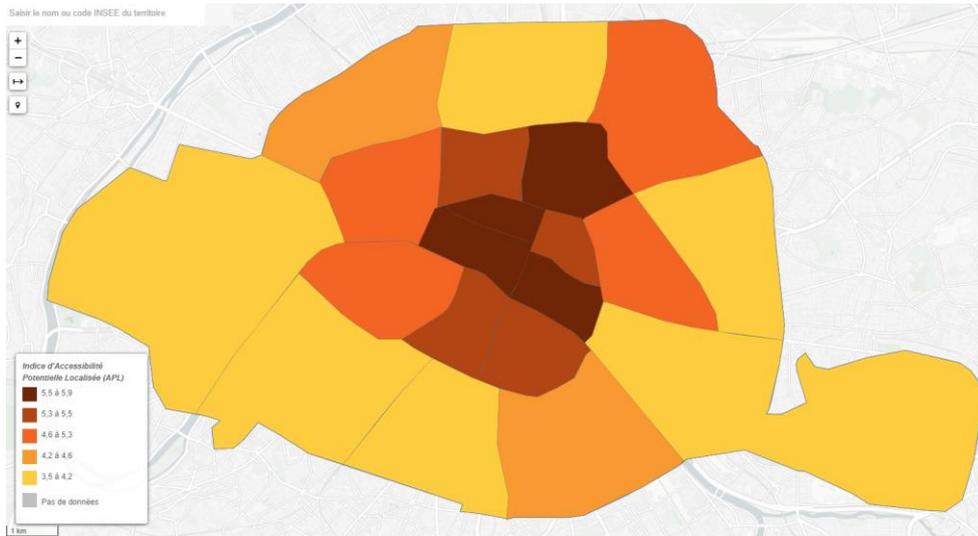
De manière générale, l'accès aux soins sur le 18<sup>e</sup> arrondissement est peu favorable. L'indice d'Accessibilité potentielle localisée<sup>77</sup> (APL) est de 4,2 sur le 18<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'il est en moyenne de 4,87 sur l'ensemble des arrondissements parisiens.



*Il y a deux fois moins de médecins sur le 18<sup>e</sup> arrondissement qu'à l'échelle de la ville de Paris, et ils sont plutôt concentrés sur l'Ouest de l'arrondissement.*

Paroles recueillies auprès de la coordinatrice de l'atelier Santé Ville

<sup>77</sup> Il s'agit d'un indicateur, développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'accès aux soins d'une population en tenant compte du niveau d'activité des médecins généralistes, donc le niveau d'offre ainsi que du taux de recours aux soins différenciés selon l'âge des habitants pour mesurer la demande. plus l'indice est élevé plus l'accès aux soins est favorable (Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/professions-de-sante-et-du-social/l-indicateur-d-accessibilite-potentielle-localisee-apl/article/l-indicateur-d-accessibilite-potentielle-localisee-apl>)



▲  
Cartographie de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) (Source : DREES et IRDES, 2018)

De même, la densité de médecins généralistes sur le 18<sup>e</sup> arrondissement est légèrement plus faible que celle constatée dans les autres arrondissements parisiens: 6 médecins pour 10 000 habitants (11 médecins pour 10 000 habitants pour la moyenne de Paris).



▲  
Densité de médecins généralistes dans les arrondissements parisiens (Source FNPS INSEE, 2018)

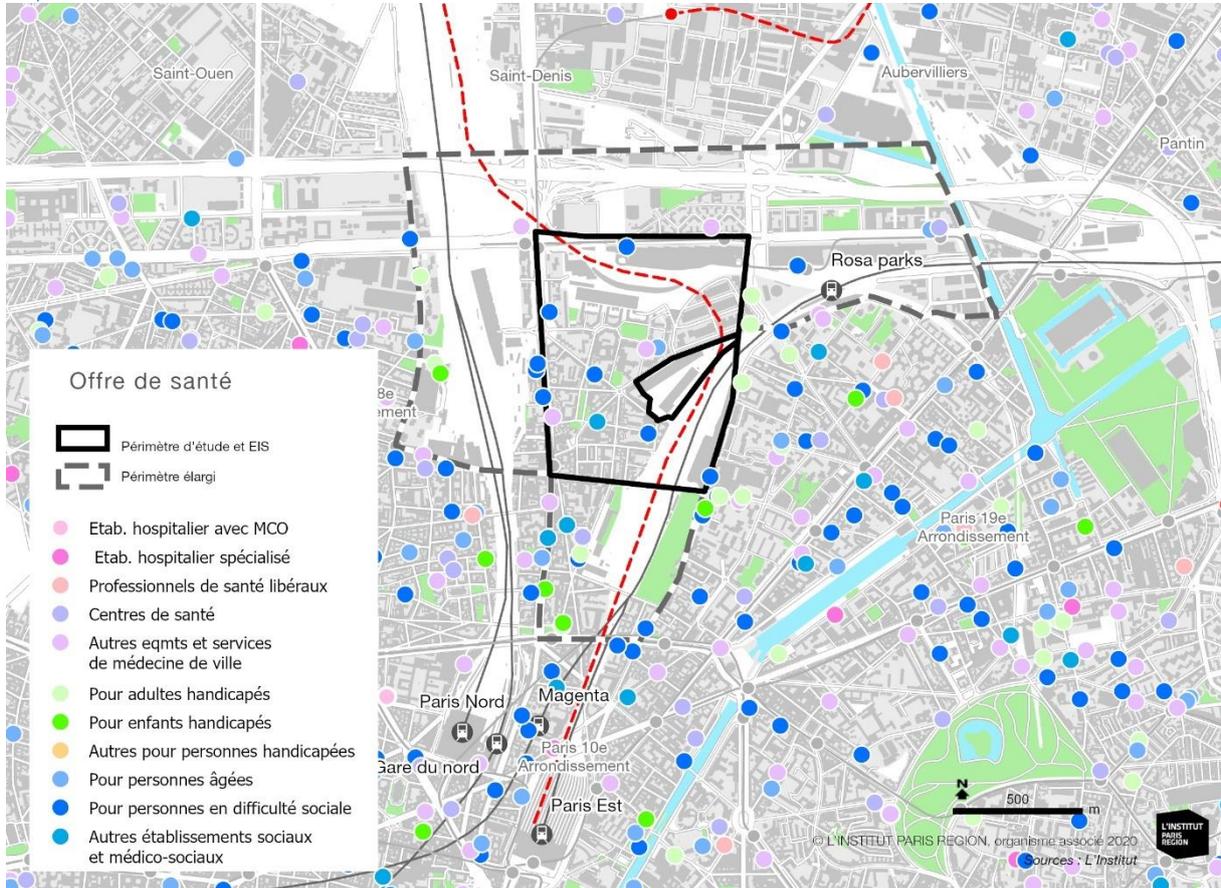
Sur le quartier de la Chapelle, l'offre de santé est relativement faible : aucun professionnel de santé libéral n'est présent sur le périmètre de l'EIS. Seul le centre de santé Marie-Thérèse, situé rue Pajol propose des consultations de médecine générale et spécialisée ainsi que des consultations dentaires. Concernant la prévention, un centre PMI (Protection Maternelle Infantile) est situé rue Tchaïkowski.

En revanche, l'offre de santé au sens large, c'est-à-dire qui intègre la prévention et la promotion de la santé, est plus importante :

- Le centre médico-psychologique L'Intermède, rue de la Chapelle, accueille les adultes pour des consultations médico-psychologiques, sociales et des prestations d'orientations
- L'EIDIP (Ecoute Interculturelle dans un Dispositif Inter-Psy), rue Tchaïkowski, propose un accompagnement psychoéducatif et un soutien psychologique auprès des familles, parents, enfants de 0 à 18 ans. Il propose également de la médiation interculturelle familiale, et des consultations parents/bébés et enfants.

- Le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), rue Vauvenargue, propose un accueil ambulatoire accessible à tous, sans condition préalable pour les usagers de produits psychoactifs et un centre d'hébergement d'urgence pour les usagers de drogues uniquement.
- Deux centres de réductions de risques (CAARUD) rue Binet et rue St Luc: Ego Aurore et Charonne La boutique, distribuent du matériel de réduction des risques, et proposent des conseils sur l'accès aux soins

Répartition des équipements de santé sur le Nord Est Parisien (Source : Institut Paris Région, 2020)



**Focus : l'accès aux soins pour les populations précaires en errance et l'accompagnement social sur le quartier<sup>78</sup>**

Parmi les difficultés rencontrées par les populations précaires en errance, la question de l'accès aux soins constitue une problématique centrale. En effet, beaucoup de ces populations bénéficient d'une couverture de l'assurance maladie (Aide Médical de l'Etat ou Couverture Maladie Universelle), mais, d'après les acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance, il est très fréquent que les médecins généralistes refusent de soigner ces publics. Pour beaucoup, ils sont orientés vers les centres de santé municipaux et accompagnés par les maraudes des structures présentes sur le quartier. De plus, il n'y a pas de structures CAARUD sur le secteur, mais seulement des équipes mobiles, ainsi qu'un camion fournissant du matériel de réduction des risques au rond-point de la Chapelle. Sous la porte de la Chapelle, un lieu de repos a été mis en place par l'association Aurore Ego, pour répondre à des besoins de première nécessité (se doucher, se nourrir, laver ses vêtements). Ce lieu est un espace d'accueil et de repos et les usagers ne sont pas autorisés à consommer.



*Dans ce lieu de repos, on répond aux besoins primaires des usagers [...]. Cet espace de repos fonctionne, mais il y a besoin d'un lieu pour consommer à l'abri des regards*  
Paroles recueillies auprès des acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance.

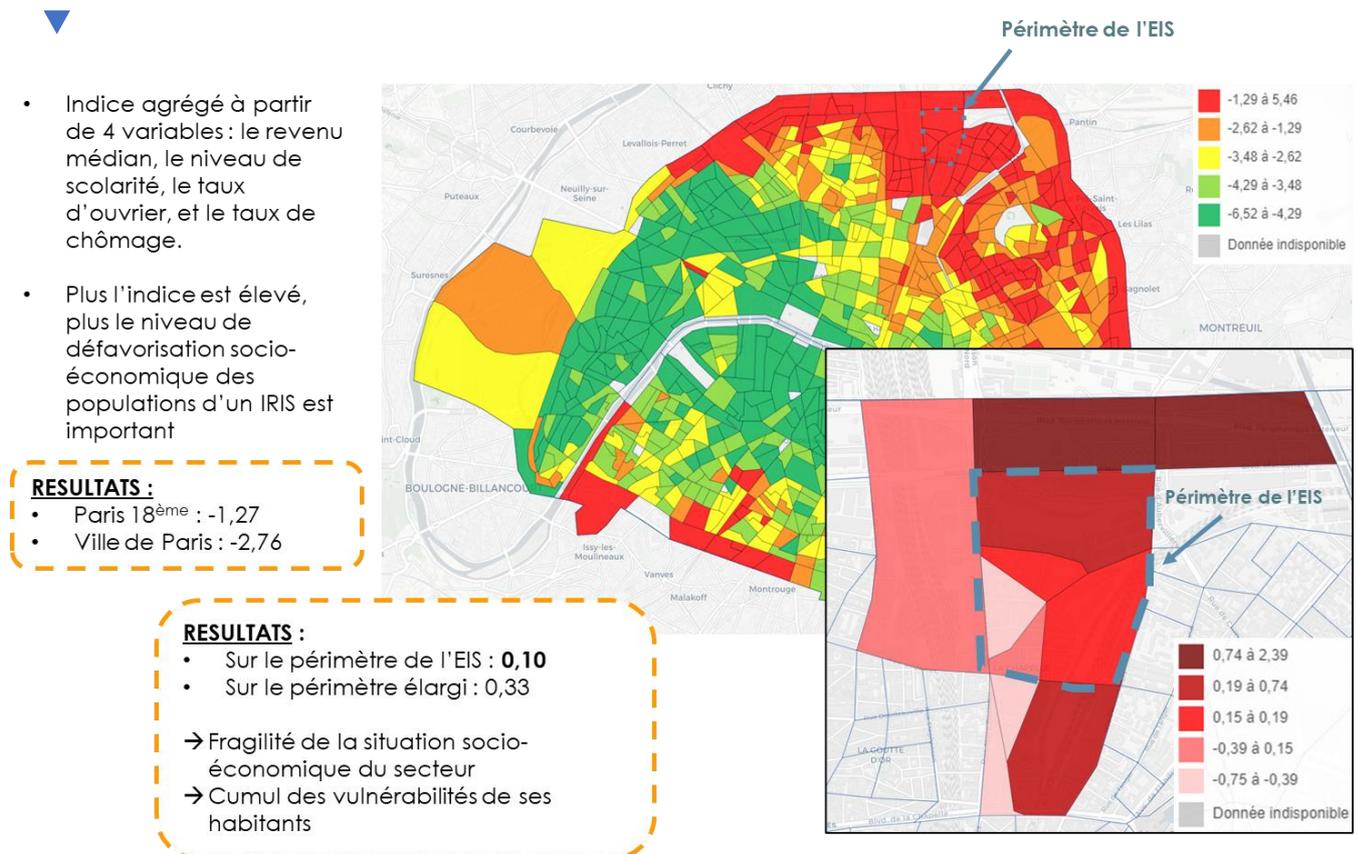
<sup>78</sup> Données issues de l'atelier organisé avec les acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance, dans le cadre de l'EIS du projet Hébert et de l'EIS Gare des mines, décembre 2020

## Un cumul des vulnérabilités sociales qui se traduit par un indice de défavorisation sociale élevé

L'indice de défavorisation sociale (FDEP)<sup>79</sup> permet, en tant qu'indicateur agrégé de donner une image du cumul des vulnérabilités sociales et territoriales.

Plus cet indice est élevé, plus le niveau de défavorisation socio-économique des populations de l'IRIS étudié est fort. La cartographie ci-après met en évidence un indice de défavorisation sociale relativement élevé sur le périmètre de l'EIS, comparativement aux autres IRIS de la ville de Paris. **Il s'élève à 0.10 en moyenne ici, tandis qu'il a une valeur moyenne de -2.76 sur le territoire de la ville de Paris.** Cet indice agrégé vient ainsi corroborer le cumul des vulnérabilités constaté via les indicateurs présentés précédemment. **Il traduit la fragilité de la situation socio-économique du territoire et le cumul des vulnérabilités de ses habitants.**

Cartographie de l'indicateur de défavorisation sociale (Source : Donnée Inserm 2013, Cartographie par Énergies Demain, 2020)



**L'ensemble des variables utilisées (revenu médian, niveau de scolarité, taux d'ouvriers et taux de chômage) témoignent d'une fragilité sociale et économique des populations et l'indice agrégé de défavorisation sociale met en évidence une situation de cumul de vulnérabilités sur les IRIS du périmètre de l'EIS et plus globalement à l'échelle du Nord-Est Parisien.**

**A l'échelle du territoire, le cumul de ces vulnérabilités constitue un facteur d'accroissement des inégalités sociales et territoriales de santé.** Les difficultés rencontrées par les populations socioéconomiquement désavantagées (revenus limités, isolement social, cumul d'exposition, etc.) sont à l'origine d'une dégradation précoce

<sup>79</sup> L'indice Fdep (French deprivation Index), développé par l'INSERM en 2009 et actualisé à l'échelle de l'IRIS en 2015, est un indice synthétique résultant d'une forte corrélation (68%) entre les différentes variables et dans un sens cohérent au désavantage social (négativement avec le revenu médian et le pourcentage de bachelier et positivement avec le taux de chômage et le pourcentage d'ouvriers). Cet indice est un indice agrégé à partir de 4 variables : le revenu médian, le niveau de scolarité, le taux d'ouvrier, et le taux de chômage. Le désavantage social a été défini par Townsend comme un « état observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille ou le groupe ». Les indices de désavantage social et notamment le Fdep, permettent une description macro à un moment donné, des inégalités sociales sur un territoire, associées à des inégalités socio-économiques. Autrement dit, cet indicateur synthétique permet de rendre compte, de résumer une situation socio-économique fragile sur un territoire. La vision agrégée de cet indicateur permet également de rendre compte du cumul des vulnérabilités.

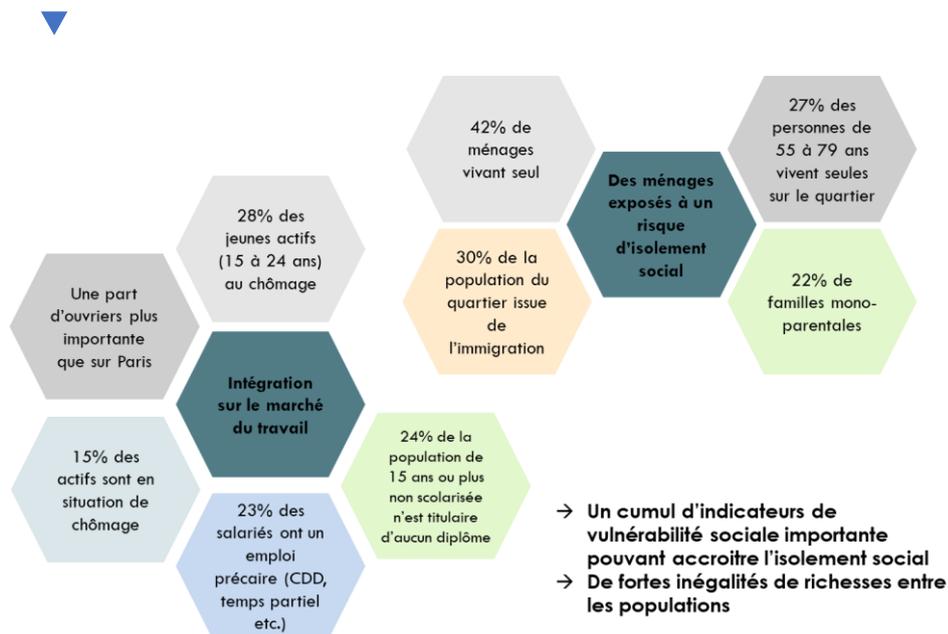
REY G., RICAN S., JOUGLA E. (2011). Mesure des inégalités de mortalité par cause de décès - Approche écologique à l'aide d'un indice de désavantage social. BEH n°8-9 : pp 87-90.

Townsend, P. 1987. « Deprivation. » Int Soc Pol 16 (2): 125-48

de leur état de santé en comparaison avec des individus plus aisés. Ces inégalités sociales de santé sont le résultat de deux phénomènes. D'une part, les populations défavorisées sont plus vulnérables en raison de leur contexte socio-éducatif à l'origine d'un état de santé initial dégradé, d'un moindre recours au système de soins et d'une plus faible capacité d'adaptation. Ils sont donc plus sensibles aux effets sanitaires résultant de l'exposition à certaines nuisances ou le manque de qualité des espaces publics. D'autre part, leur trajectoire socio-environnementale, c'est-à-dire leur exposition aux facteurs environnementaux, leur est particulièrement défavorable puisqu'ils ont tendance à cumuler les expositions à des nuisances ou autres facteurs qui dégradent leur santé<sup>80</sup>. **Les parties suivantes vont permettre d'éclairer ces trajectoires socio-environnementales en présentant les données relatives au contexte global :**

- Offre de commerces, de services et d'équipements
- Offre de mobilités
- Offre de logement
- L'exposition aux nuisances sonores
- L'exposition à la qualité de l'air dégradée
- La disponibilité en espaces verts sur le quartier

#### Résumé des indicateurs de vulnérabilités sociales



<sup>80</sup> A. Roué-Le Gall, J. Le Gall, J.-L. Potelon, et Y. Cuzin, « Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, Concepts & Outils », 2014. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>

### Résumé : Synthèse des éléments phares du profil sociodémographique des populations



\* Une population **relativement jeune**, en **difficulté sociale et économique**, mais une situation légèrement meilleure que sur les périmètres alentour, beaucoup plus modestes et précaires.

\* Malgré des situations sociales et économiques très hétérogènes, des solidarités et un attachement fort au secteur pour tous les groupes de populations.

\* Une **jeunesse** (16-25 ans) qui représente un public « invisible » et à enjeux sur le secteur.



*Un levier sur le quartier : les structures associatives portées par les jeunes, en particulier l'AJAP (Association de la Jeunesse Ambitieuse de Paris), présentée ci-après page 34.*

\* Une offre de santé et un état de santé des populations **relativement fragiles** : une vigilance à avoir **sur la vulnérabilité potentielle des plus jeunes, notamment au sujet de l'alimentation.**

\* Un accès aux soins peu favorable à l'échelle du secteur Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement et d'autant plus important pour les populations précaires en errance.



*Un levier sur le quartier : le réseau Paris Med', dispositif de la ville de Paris octroyant aux professionnels de santé des facilités d'installations dans des maisons de santé pluridisciplinaires. Un projet d'installation va notamment voir le jour dans le projet de Chapelle International.*

## Données contextuelles territoriales

### Offre de commerces, de services et d'équipements

#### L'offre commerciale et de services

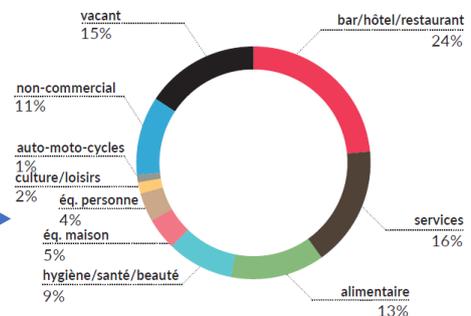
De manière générale, le Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement est marqué par un fort déficit de l'offre commerciale, comme le souligne la cartographie ci-dessous. Les commerces sur le périmètre de l'EIS sont principalement concentrés dans le Sud du quartier (quartier faubourien), depuis la place Hébert jusqu'au quartier du marché de l'Olive.

Localisation des commerces (Source : Institut Paris Région, 2020)



L'étude commerciale menée par le bureau d'étude Intencité en 2017 a permis de mettre en évidence le potentiel commercial sur le secteur Hébert. Ainsi, l'étude montre qu'à 10 min à pied autour du futur quartier Hébert, malgré un taux de vacance commerciale élevé (15% contre en moyenne 9,1% à l'échelle de la ville de Paris), la composition commerciale est variée. Et le quartier a conservé une offre de restaurations et de commerces alimentaires importants.

Répartition des types de commerces sur le secteur Hébert (Source : Etude du potentiel commercial, Intencité, 2017)

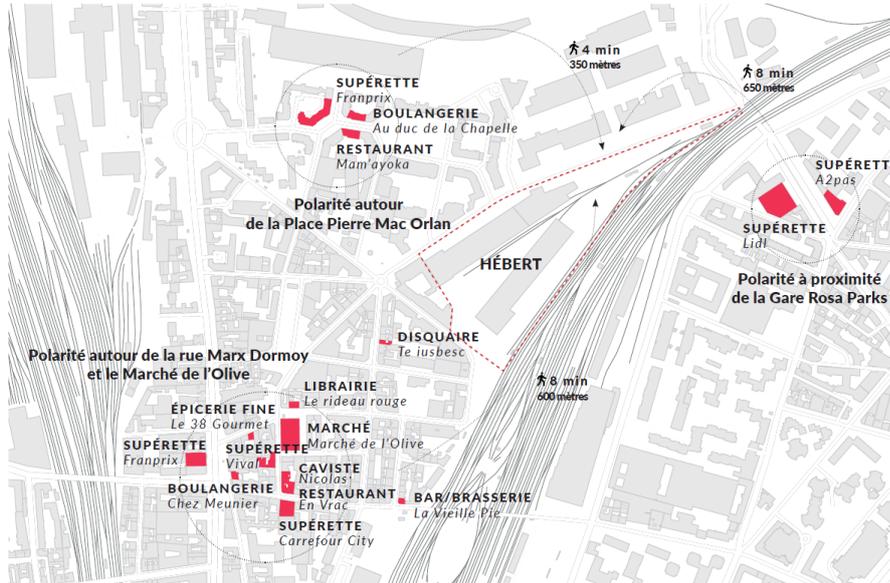


L'offre commerciale sur le secteur se caractérise aussi par la présence de pôles de commerces assez regroupés mais éloignés du site Hébert<sup>81</sup>.

<sup>81</sup> Source : Etude du potentiel commercial, Intencité, 2017

- Une polarité est identifiée autour de la place Pierre Mac Orlan au Nord Est du secteur Hébert (environ 4 min à pied depuis le site Hébert),
- Une polarité est située plus au Sud, autour de la rue Marx Dormoy et du marché de l'Olive (environ 8 min à pied depuis le site Hébert),
- Une polarité est située au niveau de la gare Rosa Parks, à l'Ouest du site Hébert (environ 8min à pied).

Un potentiel important de développement de l'offre commerciale est présent entre ces polarités, puisque 76% des locaux vacants en RDC sur le secteur sont localisés en dehors de ces périmètres précités. La présence de commerces et de services dans ces locaux permettrait de connecter ces différentes polarités.



Localisation des polarités commerciales autour du futur quartier Hébert (Source : Etude du potentiel commercial, Intencité, 2017)

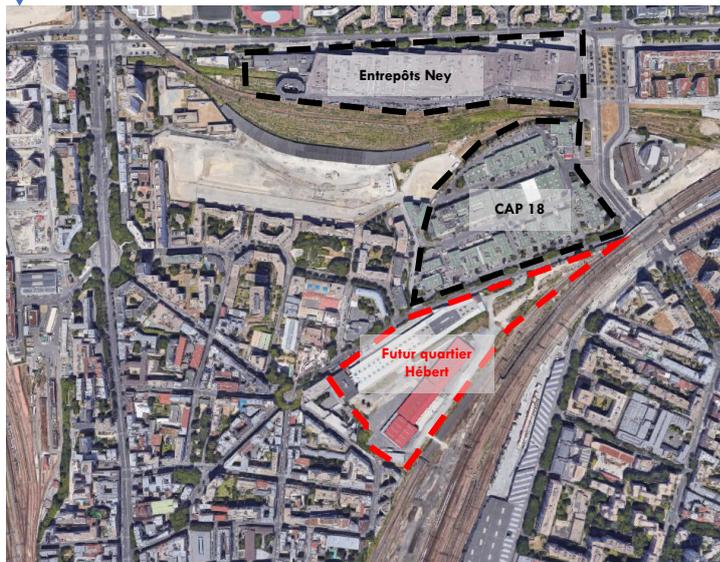
Le Sud du futur quartier Hébert est marqué par une **offre alimentaire relativement qualitative**, notamment grâce **aux halles du marché de l'Olive**, qui accueillent une vingtaine de commerçants dont un traiteur africain, une épicerie traditionnelle, un fleuriste, deux bouchers, deux charcutiers, un volailler, un fromager, un traiteur marocain, un traiteur italien, un épicier de produits portugais, quatre primeurs, une épicerie de produits biologiques, un salon de thé et deux poissonniers. Cependant, les habitants du quartier, notamment les habitants du secteur Mac Orlan fréquentent peu ce marché, car l'offre alimentaire a un coût élevé. De plus, les populations de ce secteur, et en particulier les jeunes, soulignent une absence de commerces ouverts en journée.



**On a le Franprix, mais après tout est fermé !**  
Paroles recueillies dans le cadre de l'atelier jeunesse

Le Nord du futur quartier Hébert est particulièrement marqué par des **activités économiques logistiques et industrielles**, notamment avec la présence des entrepôts CAP18 (dernière zone industrielle située dans Paris Intramuros) à l'Ouest de la Rue Evangile, mais également du fait de l'histoire du secteur Nord Est parisien et de la présence des anciens entrepôts MacDonald.

Localisation des activités logistiques sur le secteur Paris Nord Est (Source : Google Maps, 2020)



### L'offre alimentaire saine et de qualité : de nombreuses initiatives sur le quartier

Comme souligné dans le profil de santé des populations, présenté en page 103, l'alimentation constitue un enjeu central de santé à l'échelle du quartier. De nombreux acteurs associatifs se sont saisis du sujet sur le quartier de la Chapelle. Par exemple, l'association la Bonne Tambouille, créée en 2014, est un collectif de personnes et d'associations, impulsé par la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, ayant pour objectif de renforcer le tissu commercial alimentaire de qualité sur le quartier de Chapelle Évangile. De ce collectif, a émergé le projet de « la charrette des 4 saisons ». Ce projet s'est concrétisé par l'ouverture d'une boutique de vente de produits frais (fruits et légumes) (« Les 4 saisons ») sur la place Mac Orlan. Cependant, les prix « peu attractifs » ne sont pas accessibles aux publics en grande difficulté.

Cependant, la nécessité d'intervenir auprès des publics les plus fragiles sur la précarité alimentaire a fait émerger une filière de l'offre alimentaire saine et durable sur le quartier. D'autres associations se sont ainsi structurées pour répondre à ce besoin, comme La caverne, dans l'immeuble Raymond Queneau, qui développe une champignonnière et de la vente à bas prix ; ou la boutique de vrac en achat groupé qui s'est développée récemment sur le quartier Charles Hermite.

La mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement souhaite poursuivre le développement d'une offre alimentaire de qualité et accessible à tous, grâce à l'agriculture urbaine, l'aménagement de jardins partagés sur les toits des nouvelles constructions (Chapelle International), la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation en promouvant « l'aller-vers » (aménagement de cuisine partagée par exemple).



*Il faut sensibiliser et lever les barrières culturelles. Sur le quartier de la Goutte d'or, on a de nombreux magasins de produits d'Afrique du Nord, mais ce sont principalement les populations de cette communauté qui les fréquentent.*

Paroles recueillies auprès du service de la politique de la ville de la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement

### L'offre culturelle et sportive

Concernant l'offre culturelle, la cartographie ci-dessous montre l'absence de lieux culturels à proximité du futur site Hébert. Cependant, deux cinémas sont présents à moins de 20 minutes à pieds : UGC Ciné Cité dans le 19<sup>ème</sup> et le MK2, situé Quai de Seine.

Le quartier dispose d'une bibliothèque (bibliothèque Maurice Genevoix) située sur la Rue Tristan Tzara. Aussi, comparativement au 18<sup>e</sup> arrondissement, le quartier n'est que très peu doté d'associations : parmi les 1 300 associations présentes sur le 18<sup>e</sup> arrondissement, très peu mettent en œuvre des actions sur le secteur du Nord Est Parisien.



*Il n'y a aucun cinéma dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, seulement 1 proche dans le 10<sup>e</sup> et 1 proche dans le 19<sup>e</sup>.*

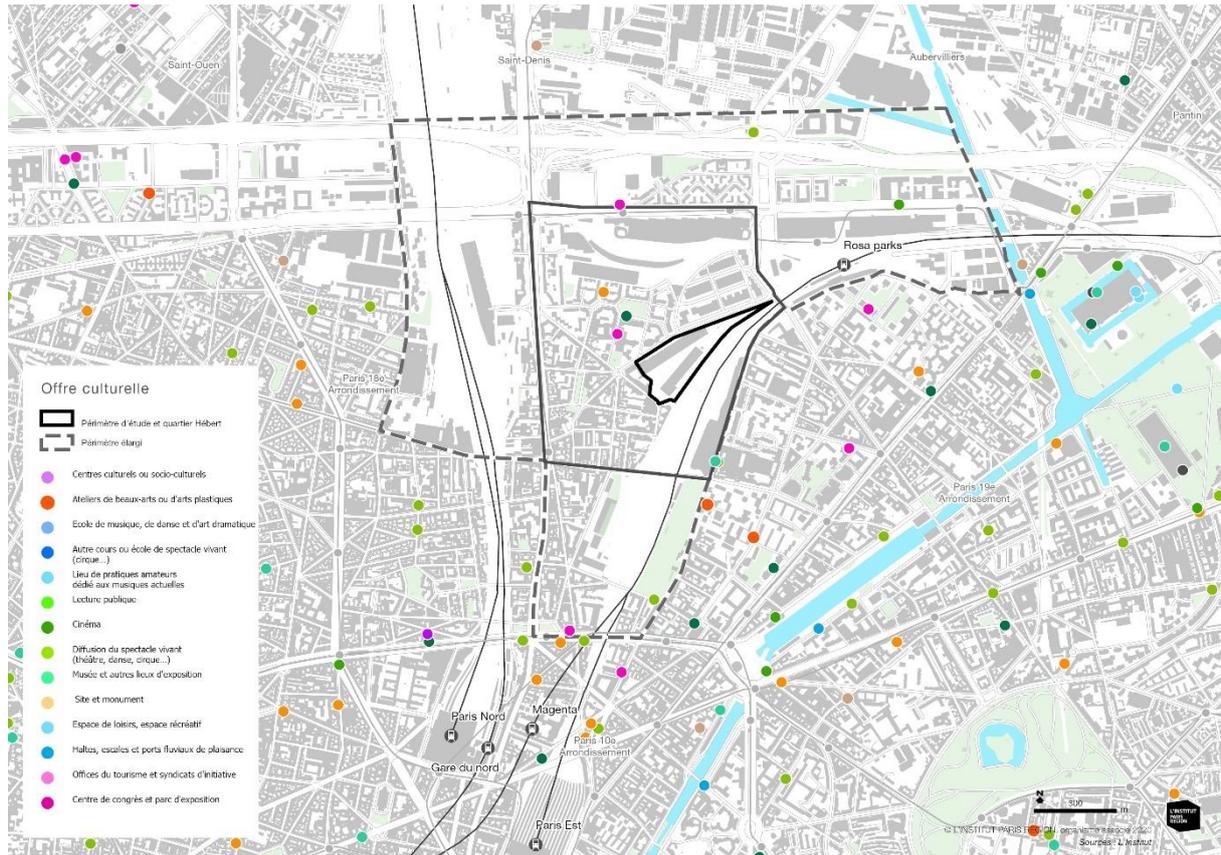
Paroles recueillies auprès de l'équipe de développement local de la ville de Paris

Cette absence d'infrastructures culturelles de proximité, est couplé à une absence d'activités « hors les murs ». Aussi, quelques associations du quartier portent ponctuellement des événements en lien avec la culture. Cependant les habitants, et en particulier les jeunes souhaiteraient des « lieux » formels où peuvent se retrouver les habitants, et plus spécifiquement les publics jeunes pour lesquels il n'existe pas d'activités dédiées.



*Ici, il faut qu'on nous amène les activités, on ne va pas aller de nous même au théâtre, à la danse, mais si on a des représentations dans la rue, alors on s'intéresse.*

Paroles recueillies dans le cadre de l'atelier jeunesse



Localisation des structures culturelles (Source : Institut Paris Région, 2020)

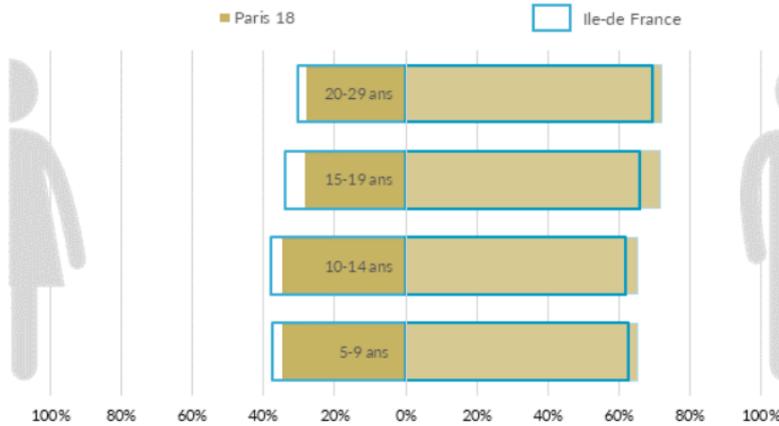
Cependant, malgré cette absence d'offres culturelles, plusieurs structures locales proposent des animations à l'échelle du quartier Hébert.

Le **centre social Torcy de l'ENS** (situé dans les locaux de l'Ecole Normale Sociale (ENS)) est notamment un lieu d'animation de la vie locale. Il s'agit d'un équipement de quartier qui intervient en faveur du lien social et de la solidarité de proximité. **Il est un lieu privilégié pour agir pour et avec les habitants, les familles et les jeunes.** Le centre social Torcy accueille tous les publics, favorise les rencontres et échanges entre générations, accompagne les habitants dans leurs démarches (grâce aux fonds de participation des habitants par exemple), dans leurs initiatives, dans des dynamiques d'actions locales de développement social. Il anime entre autres, une ludothèque, un espace public numérique, propose un accompagnement scolaire pour les plus jeunes, un apprentissage du français, anime des ateliers Parents/Enfants, et des ateliers spécifiques pour les femmes afin de leur permettre l'acquisition d'une autonomie sociale.

Aussi, le **GRAJAR** (Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la Rue), association de prévention spécialisée, intervient auprès des jeunes (adolescents et jeunes majeurs), directement en les rencontrant dans la rue. La prévention spécialisée joue un rôle important, au sein des quartiers, de médiation entre les jeunes et leur entourage. Le GRAJAR propose différentes activités tout au long de l'année pour les jeunes (sorties culturelles, vacances, activités, ...) et soutient aussi leurs initiatives. Le GRAJAR a notamment aidé les jeunes à structurer une association : **l'AJAP** (Association de la Jeunesse Ambitieuse de Paris), née de l'initiative des jeunes du quartier qui



Licences sportives par sexe et âge dans la commune et la région en 2016



Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Medes 2016

Aussi, à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris, la part de filles licenciées en club de sport est plus faible qu'à l'échelle de la région Île-de-France. A ce titre, les associations sportives et les clubs du secteur Nord-Est du 18<sup>e</sup> arrondissement, portent une vigilance sur l'accès à la pratique sportive des jeunes filles.



Nombre de licenciés de club de sport par sexe (Source : ORS, Profil sociosanitaire des communes d'Île de France, Février 2021)

Concernant la pratique sportive dans l'espace public, la discontinuité des espaces publics et des espaces de marche n'est pas facilitatrice. La qualité de l'éclairage et le sentiment de sécurité constituent aussi des freins potentiels majeurs à l'activité physique et sportive dans l'espace public. Le mobilier urbain est également assez genré et limite davantage la pratique sportive des jeunes filles dans l'espace public. La pratique sportive des jeunes filles est également limitée du fait de l'appropriation des terrains par les garçons. Elles mettent en place des stratégies d'évitement ou utilisent les espaces sportifs uniquement lorsque ceux-ci sont délaissés par les garçons. Les jeunes du quartier Hébert soulignent d'ailleurs l'absence d'équipements sportifs accessibles à tous. Et les différents terrains de foot et de basket (à côté du square Raymond Queneau) sont désormais fermés.



*Il y a plus de parcs qu'avant, c'est bien, mais il n'y a pas assez de jeux pour les grands. On voudrait pouvoir y faire du roller, de la trottinette, mais c'est pas possible...*

Paroles recueillies dans le cadre des ateliers scolaires



*Pour faire un foot, on va à Aubervilliers.*

*On avait des terrains, mais ils ont [Mairie de Paris] tout fait fermer*

Paroles recueillies dans le cadre de l'atelier jeunesse



**Focus : les ateliers scolaires et les besoins identifiés par les plus jeunes.**

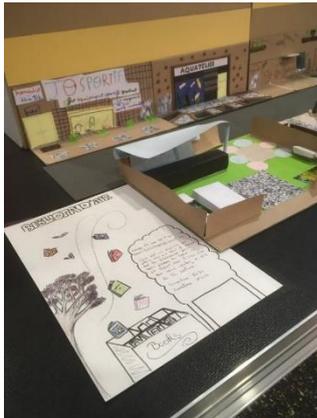
Les ateliers scolaires organisés par Isabelle Charlot<sup>82</sup> depuis 2017, dans le cadre du projet Hébert, a pour objectif de sensibiliser les jeunes (une classe de CM2 et une classe de 3<sup>e</sup>) à l'évolution d'un quartier, et de recueillir leurs besoins en termes d'aménagements sur le secteur. Les précédentes sessions (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) ont permis de travailler sur la promenade du faisceau, le jardin public et l'aménagement des rez-de-chaussée d'immeuble, composantes prévues dans le cadre du projet Hébert. Pour cette 4<sup>e</sup> session d'ateliers, et afin de s'articuler avec les composantes du projet Hébert retenues pour l'étude EIS, le travail des collégiens et des scolaires a porté sur la connexion entre les espaces publics et l'animation en pied d'immeuble, avec comme point d'articulation, la Traverse, véritable interface entre les lots de bureaux au Nord du futur quartier, et les lots d'habitation plus au Sud du quartier.

Lors de ces ateliers, les élèves de CM2 et les collégiens ont pu imaginer les activités, équipements, services qu'ils souhaiteraient voir émerger dans leur quartier rêvé. Ils avaient le choix de travailler sur les thématiques de l'alimentation, de l'accès à la culture, et de l'activité physique. Le tableau ci-dessous résume les propositions faites par les élèves.

<sup>82</sup> Isabelle Charlot est architecte et médiatrice culturelle sur les projets urbains

	Accès à la culture	Alimentation saine	Activité physique
Classe de CM2	3	3	4
Classe de 3e	5	1	2
Quelques idées ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèque à ciel ouvert sur l'espace public</li> <li>- Parc musical</li> <li>- Centre de dessins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de cuisine</li> <li>- Poulaiter</li> <li>- Potager avec ventes de produits à bas coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Location de matériel sportif</li> <li>- Tapis de course dans l'espace public</li> <li>- Scène de danse</li> </ul>

Une part importante des propositions formulées met en évidence un besoin de lieux pour **recréer du lien social entre les habitants**, et illustre également une **volonté d'intégration de tous les publics** et d'une **plus grande solidarité entre tous les groupes de populations** (espaces accessibles à tous, mise en place de dons, d'échanges, et ce, pour tous les âges).



Bibliothèque en plein air



Espace de danse couvert



Atelier de cuisine en pied d'immeuble

▲ Photographies des maquettes réalisées par les classes de CM2 et de 3e, dans le cadre des ateliers scolaires (Source : Isabelle Charlot, Espaces Ferroviaire, 2021)

#### Les structures scolaires et de formations

Le secteur Hébert est à proximité de nombreuses écoles maternelles et primaires, notamment les écoles maternelles Cugnot et Genevoix et l'école élémentaire Évangile. Le secteur du futur quartier Hébert est également bordé par le collège Daniel Mayer, au Sud.

Le secteur ne dispose pas de lycées généraux et technologiques. Pour poursuivre des études générales et techniques, les collégiens du collège Daniel Mayer vont pour la plupart dans les lycées du 19<sup>e</sup> arrondissement. Sur le périmètre de l'EIS, seul le lycée professionnel Edmond Rostand situé rue de l'Évangile assure un enseignement secondaire professionnel en proposant des formations CAP « agent polyvalent de restauration », « agent de propreté et d'hygiène », et « agent technique en milieux familial et collectif ».

Concernant l'offre de formations dans le supérieur (post-bac), l'Ecole Normale Sociale (ENS) dispose également d'un centre de formation pour les futurs travailleurs sociaux.



Répartition des équipements scolaires (Source : Institut Paris Région, 2020)

Comme précisé plus haut, le centre social Torcy de l'ENS propose également un accompagnement scolaire. Dans le cadre de cet accompagnement, les bénévoles et les élèves eux-mêmes constatent une différence de niveaux avec les autres élèves des autres arrondissements parisiens, notamment les élèves du 19<sup>e</sup>, cependant difficile à expliquer. Une autre difficulté est rencontrée par les collégiens : celle du sentiment d'insécurité aux abords du collège. Les problèmes d'agressions et les rixes avec les élèves du 19<sup>e</sup> arrondissement existent depuis longtemps. Et pour se rendre au collège, beaucoup d'élèves passent par la rue de l'Évangile qui n'est pas sécurisante (peu d'éclairage, beaucoup de circulation automobile, peu qualitative ...).

### La mobilité

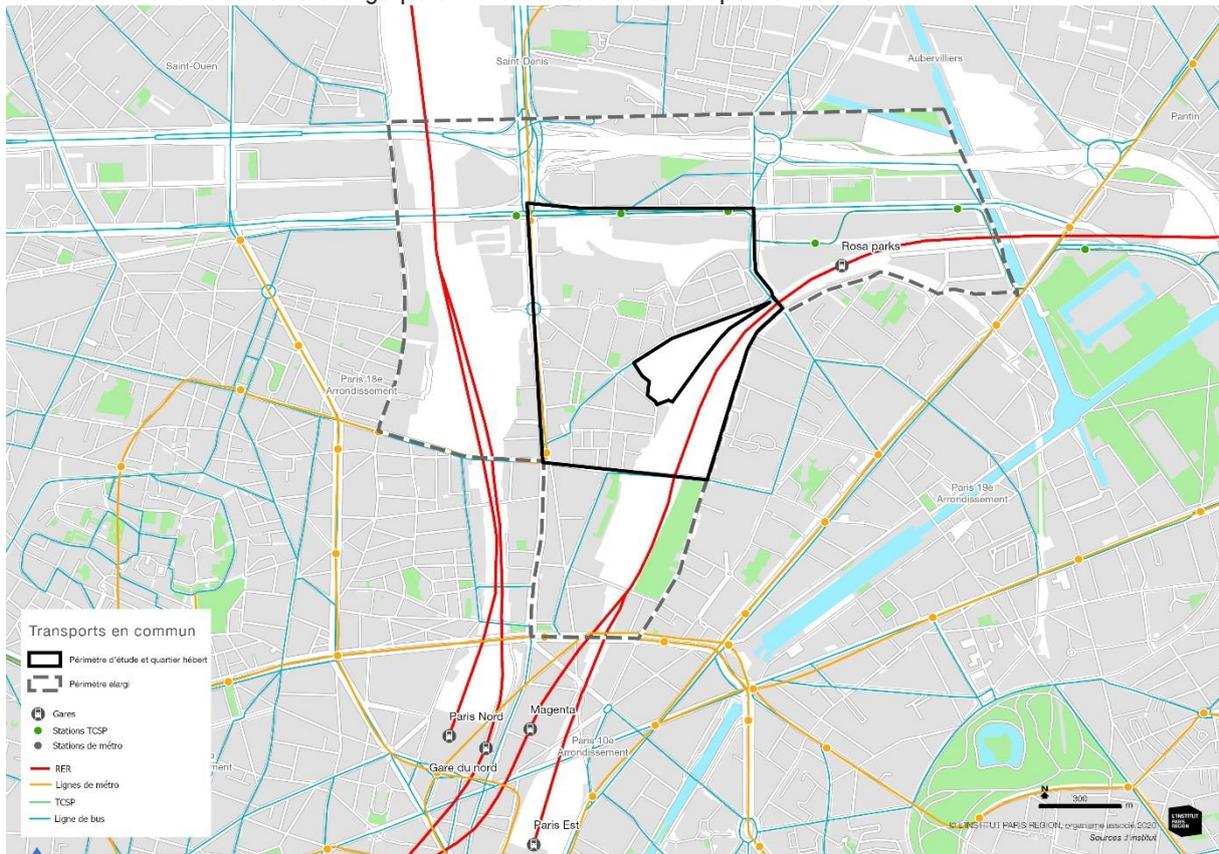
#### Les infrastructures de transports en commun

Le futur quartier Hébert est situé entre les faisceaux ferrés de la Gare du Nord (250 millions de voyageurs en 2018) et de la Gare de l'Est (38 millions de voyageurs en 2018). La Gare de Rosa Parks, au Nord du futur quartier Hébert et à la limite entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, a été mise en service en 2015 et permet la desserte du RER E, qui couvre tout l'Est Francilien. La mise en service de cette Gare avait pour objectif de desservir le quartier de l'Évangile, jusqu'alors particulièrement mal couvert par les transports en commun, d'accompagner la mise en œuvre du GPRU PNE, qui prévoit près de 25 000 emplois supplémentaires dans le quartier ; et désenclaver les liaisons entre Paris et la porte d'Aubervilliers. En 2018, la SNCF estime la fréquentation annuelle de cette gare à 9 029 198 voyageurs, contre 9 065 422 en 2017<sup>83</sup>.

Le futur quartier Hébert se trouve également à proximité des stations Porte de la Chapelle et Marx Dormoy, sur la ligne 12 du métro parisien, qui dessert Paris du Nord au Sud-Ouest, d'Aubervilliers à Issy-les-Moulineaux. Elle est considérée comme une ligne moyenne dans le réseau de métro de Paris : le nombre total de voyageurs transportés représente moins de la moitié de la fréquentation de la ligne 1, ligne la plus fréquentée du réseau. En 2018,

83 Source : Données de fréquentation des gares SNCF en 2018 ([https://ressources.data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/information/?disjunctive.nom\\_gare&disjunctive.code\\_postal&sort=nom\\_gare](https://ressources.data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/information/?disjunctive.nom_gare&disjunctive.code_postal&sort=nom_gare))

environ 85 millions de voyageurs ont emprunté cette ligne<sup>84</sup>. L'aménagement du futur quartier Hébert interroge de nombreux habitants sur la surcharge potentielle du réseau de transport en commun.



Localisation des infrastructures de transports en commun (Source : Institut Paris Région, 2020)

### Les déplacements motorisés sur le quartier Hébert

Les campagnes de comptage réalisées en 2016 dans l'étude de trafic menée par le bureau d'étude Systra<sup>85</sup> mettent en évidence un trafic élevé sur la rue de l'évangile aux heures de pointe (matin entre 7h et 9h et soir entre 17h et 19h). Le matin, le trafic de transit est assez important avec en moyenne 500 véhicules par heure allant du Sud au Nord de la rue de l'Évangile.

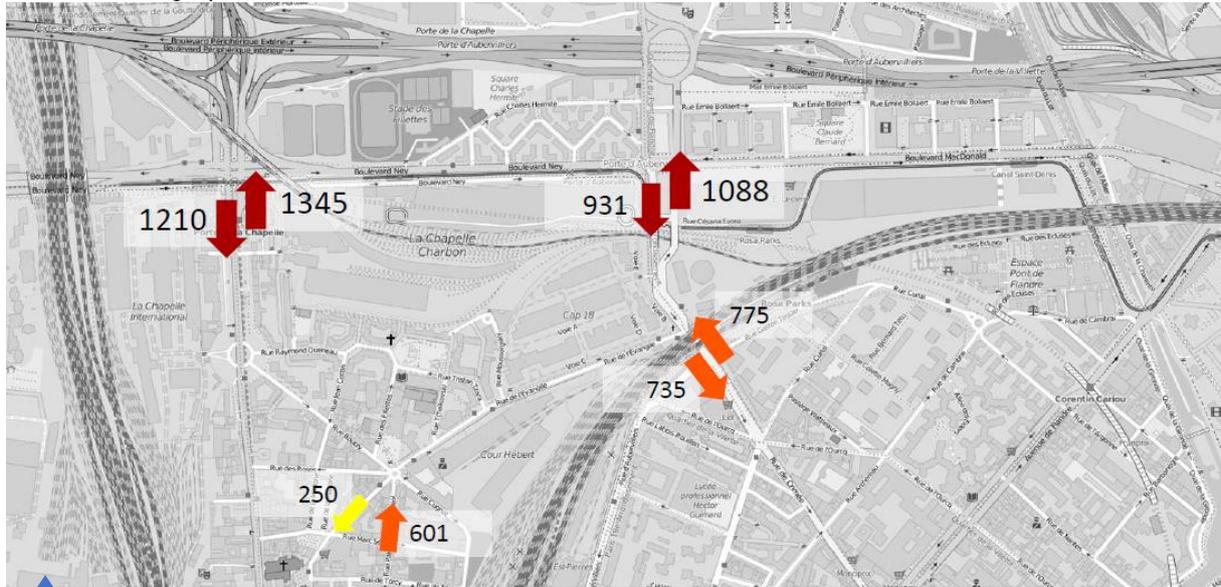


Trafic en heures de pointe du matin (Source : Systra, Etude d'impact du projet urbain Hébert, Etude de trafic approche capacitaire, 2018)

<sup>84</sup> Source : Données du trafic annuel de l'observatoire de la mobilité en Île-de-France – (<http://www.omnil.fr/spip.php?article119>)

<sup>85</sup> Source : Systra, Etude d'impact du projet urbain Hébert, Etude de trafic approche capacitaire, 2018

Ce trafic intense s'intègre dans un contexte de flux importants à l'échelle du secteur Nord-Est parisien, comme le montre la cartographie ci-dessous.



Trafic en heures de pointe du matin en vue élargie (Source : Systra, Etude d'impact du projet urbain Hébert, Etude de trafic approche capacitaire, 2018)

Le soir, le trafic motorisé est aussi assez élevé et avoisine les mêmes ordres de grandeur que le matin (soit environ 500 véhicules/heure en moyenne sur la rue de l'Évangile). A noter que le soir, le carrefour de l'Évangile-Aubervilliers au Nord est plus emprunté encore.

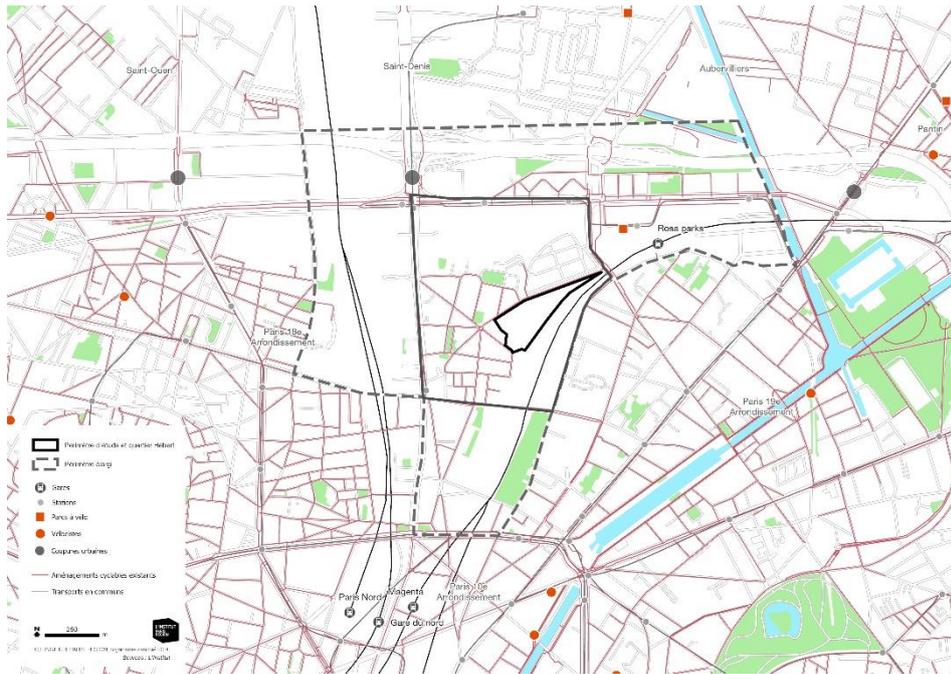


Trafic en heures de pointe du soir (Source : Systra, Etude d'impact du projet urbain Hébert, Etude de trafic approche capacitaire, 2018)

### La cyclabilité et la marchabilité du territoire

La cyclabilité d'un territoire peut se définir comme la capacité de celui-ci à offrir à la population, des infrastructures et des services en faveur de la pratique des modes actifs, en particulier du vélo.

Concernant les infrastructures cyclables, le secteur du Nord-Est parisien est marqué par de **grandes discontinuités cyclables**. Ces discontinuités peuvent s'expliquer par la présence importante d'activités de logistiques au Nord du secteur ; la présence des grands boulevards, défavorables de fait à la pratique du vélo, car présentant des aménagements peu adaptés ; et la proximité avec le périphérique parisien.



Voies cyclables sur le secteur de l'étude (Source : Institut Paris Région, 2020)

Concernant la typologie des aménagements cyclables, le secteur du futur quartier Hébert ne dispose pas de pistes cyclables, mais uniquement de doubles sens cyclables, de voies de bus partagées et de bandes cyclables délimitées dans les rues. La rue de l'Évangile, adjacente au futur quartier Hébert présente une voie du bus partagée pour les cyclistes, et discontinue.



Typologie des voies cyclables sur le secteur de l'étude (Source : Énergies Demain, 2020)

L'indice de marchabilité développé par la DRIEA<sup>86</sup> permet de mettre en évidence le niveau de facilité des déambulations piétonnes pour 3 niveaux de tranches d'âges (les jeunes (5-18 ans), les adultes, les personnes âgées). Pour quantifier ce lien entre facilité de marche et âge des populations, la DRIEA a modélisé un indice de marchabilité, en prenant en compte plusieurs paramètres spatiaux et en s'appuyant sur les observations tirées de

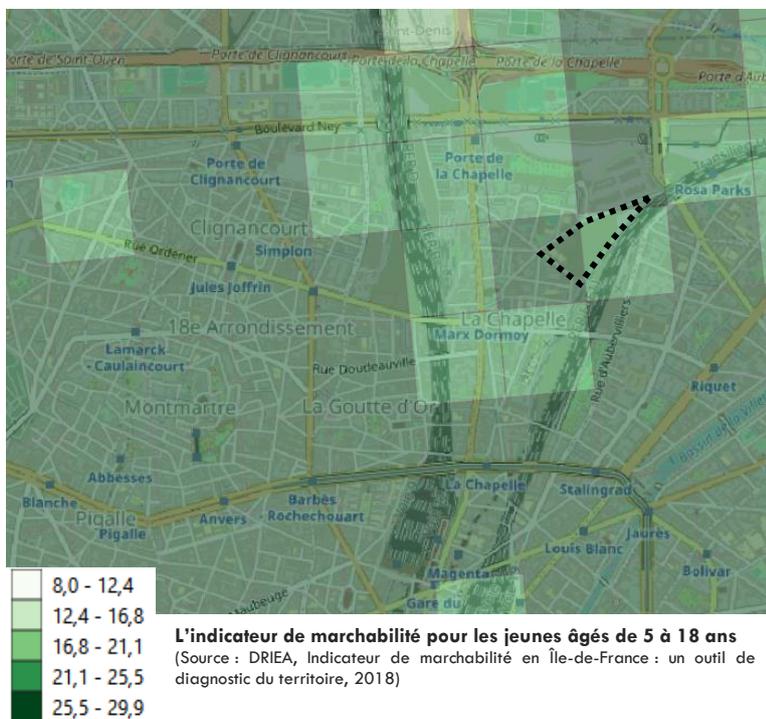
<sup>86</sup> Source : DRIEA, Indicateur de marchabilité en Île-de-France : un outil de diagnostic du territoire, 2018

l'Enquête ménage déplacement (EMD) d'Île-de-France, et l'Enquête globale transport (EGT) réalisés en 2010. L'indice de marchabilité est exprimé à une maille fine (carré de 400m de côté) pour permettre une analyse agrégée la plus fine possible et selon l'âge. Il s'appuie sur des variables spatiales d'un territoire, tout en précisant que ces variables n'expliquent pas à elles seules la pratique de la marche sur un territoire. Parmi les 8 variables spatiales testées<sup>87</sup>, 5 ressortent toutefois comme significativement constitutives de l'indicateur final :

	Surface de végétation	Longueur des trottoirs	Distance au centre de Paris	Diversité des équipements	Vitesse minimale à 30 km/h
Jeunes (5-18 ans)	X	X	X		
Adultes (18-65 ans)	X			X	X
Personnes âgées (plus de 65 ans)	X		X	X	

- **Marchabilité des jeunes (5-18 ans)**

Sur le secteur de l'EIS, cet indicateur met en évidence concernant les jeunes, que la marchabilité est facilitée sur le secteur Mac Orlan. L'étude de marchabilité montre que la longueur des trottoirs est le paramètre le plus influent de la marchabilité des plus jeunes. La diversité des équipements n'influence pas directement la pratique de la marche pour ce groupe de populations. C'est pourquoi, sur le secteur plus au Sud au niveau du marché de l'Olive, doté d'équipements divers, la marchabilité est moins élevée.



Pour les jeunes, les différents ateliers et entretiens réalisés permettent également de constater que la rue de l'Évangile représente un frein en termes de marchabilité, et ce, du fait du sentiment d'insécurité qu'elle induit chez les plus jeunes (collégiens notamment) : forte circulation, nuisances sonores, présence du mur de soutènement au niveau du futur site Hébert, manque d'éclairage, voitures en stationnement fracturées. Enfin, de manière générale sur le quartier, les plus jeunes soulignent un manque de végétalisation des rues.



*L'importante présence de voiture et de bruit n'en fait pas [ndlr. Rue de l'Évangile] une rue très agréable...*  
Paroles recueillies auprès d'un bénéficiaire de l'ENS



*La chaussée est abîmée, le sol est défoncé*  
Paroles recueillies dans le cadre des ateliers scolaires

<sup>87</sup> Les 8 variables testées de l'indicateur sont : la diversité des équipements, le nombre de gares de transports en commun, le nombre d'arrêts de bus, la surface de végétation des modes d'occupations des sols, la longueur des trottoirs, la vitesse maximale à 50 km/h, la vitesse minimale à 30 km/h, et la distance au centre.

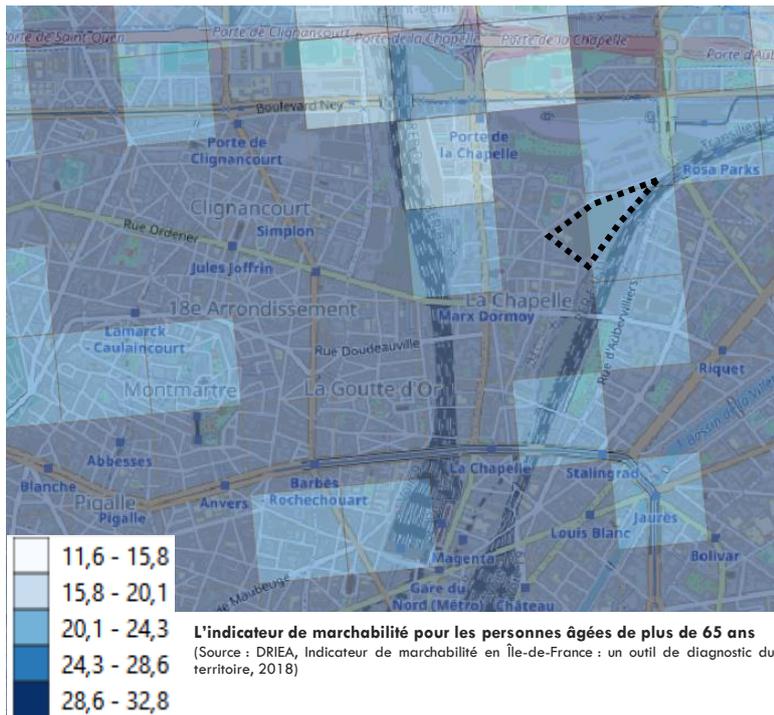
- **Marchabilité des adultes (18-65 ans)**

Pour les adultes (tranche d'âge 18-65 ans), la marchabilité est davantage influencée par la proximité avec le centre de Paris. De plus, les différences de marchabilité entre chaque maille sur la cartographie ci-dessous semblent s'expliquer aussi par la diversité des équipements (nombre et diversité des commerces, des services et des équipements). Et c'est pourquoi, comparativement aux plus jeunes, la marchabilité est plus élevée sur le secteur plus au Sud (quartier du marché de l'Olive).



- **Marchabilité des personnes âgées (plus de 65 ans)**

Enfin, concernant la marchabilité des personnes âgées, on constate une similitude avec la tranche d'âge des 18-65 ans, probablement du fait de l'influence de la variable de la diversité des équipements et services, c'est-à-dire que le nombre et la diversité de commerce, d'équipements et de services sur le quartier peuvent expliquer en grande partie les plus grandes facilités de marche sur le secteur du marché de l'Olive. Aussi, bien que l'étude mette en évidence que la surface en espaces verts a une influence négative sur la pratique de la marche (par exemple les grands espaces verts et les forêts limitent la pratique de la marche pour les personnes âgées), le phénomène ne se vérifie pas à l'échelle du quartier étudié. La présence de parc et d'espaces verts dans l'espace public serait ici plutôt un levier de marchabilité pour ces publics.



Ces indicateurs de marchabilité mettent en évidence des discontinuités dans l'espace public et également la présence de rues qui cristallisent et cumulent les freins à la marchabilité. C'est le cas pour la rue de l'Évangile qui apparaît comme un lieu insécure pour la marche, bruyant et peu agréable.

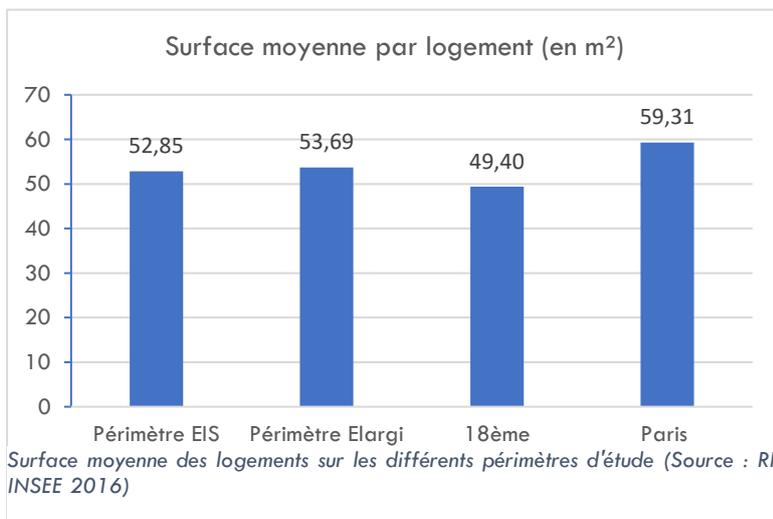


**Pour rappel :** Les populations précaires en errance ont également de grandes difficultés à se déplacer sur le secteur et de nombreux axes sont perçus comme non sécurisants. Ces populations optent pour des stratégies de déplacements courts (moins de 15 minutes) et ont besoin d'espaces tranquilles pour se reposer et consommer. Ces lieux apaisés sont aujourd'hui rares sur le secteur.

## Les logements

### Typologie des logements

Le Nord-Est parisien est marqué par une densité importante de populations comme l'a montré le profil



sociodémographique ci-avant page 96, induisant de fait, une forte densité de logements. On compte sur le périmètre de l'EIS 6 500 logements<sup>88</sup> d'une surface habitable moyenne de 52,85 m<sup>2</sup>. Cette surface moyenne habitable des logements est légèrement supérieure à la surface habitable moyenne des logements du 18<sup>e</sup> arrondissement, mais inférieure à la surface habitable moyenne de l'ensemble des logements de la ville de Paris (59,31 m<sup>2</sup>). Le 18<sup>e</sup> arrondissement est donc caractérisé par de petits logements : 87% des logements ont entre 1 et 3 pièces et 12% ne disposent pas de salles de bain<sup>89</sup>.

<sup>88</sup> Source : Recensement général de la Population (RP) INSEE, 2016.

<sup>89</sup> Source : Recensement INSEE, 2011 in Diagnostic social 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris – Axes prioritaires (Septembre 2015)

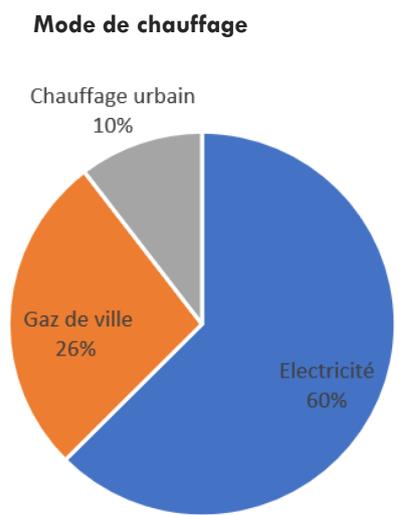
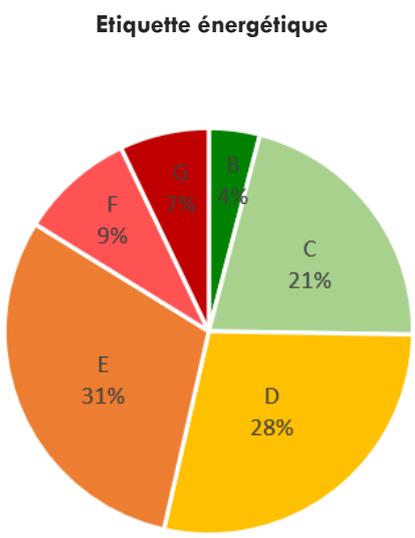
Concernant l'ancienneté du parc de logement, la cartographie ci-après met en évidence un parc de logement relativement ancien sur le Sud du secteur, du fait de la typologie des quartiers faubouriens (début du XXe siècle), et des logements plus récents sur le Nord du secteur (1980-2000). Cela s'explique par une architecture des grands ensembles, caractéristiques des années 1980.



▲ Ancienneté du parc bâti (Source : Institut Paris Région, 2020)

Les consommations énergétiques des logements

Sur le périmètre de l'EIS, la consommation moyenne tous usages (chauffage, équipements électroniques, eau chaude sanitaire) par logement est de 9,7KWh/an. Cette consommation est inférieure à la consommation sur le périmètre élargi (10,15 KWh/an/logement) et sur la ville de Paris (11,48KWh/an/logement). Cependant, la part de logements énergivores (étiquettes E,F,G) est assez importante : **47% des 6 500 logements du périmètre EIS**. Ces logements sont majoritairement chauffés à l'électricité (60%) et il s'agit généralement de petits logements : 54% des logements sont des logements 1 pièce ou 2 pièces.



### Données de consommation des logements et indicateur de précarité énergétique

	Périmètre EIS	Périmètre Elargi	18ème	Paris
Consommation réelle tous usages par logement par an (en MWh/an)	9,7 MWh/an	10,15 MWh/an	9,54 MWh/an	11,48 MWh/an
Consommation réelle tous usages par m <sup>2</sup> par an (en KWh/m <sup>2</sup> )	184KWh/m <sup>2</sup>	189KWh/m <sup>2</sup>	183KWh/m <sup>2</sup>	193KWh/m <sup>2</sup>
Taux de ménage dont le TEE > 10% (en %)	11%	12%	10%	11%

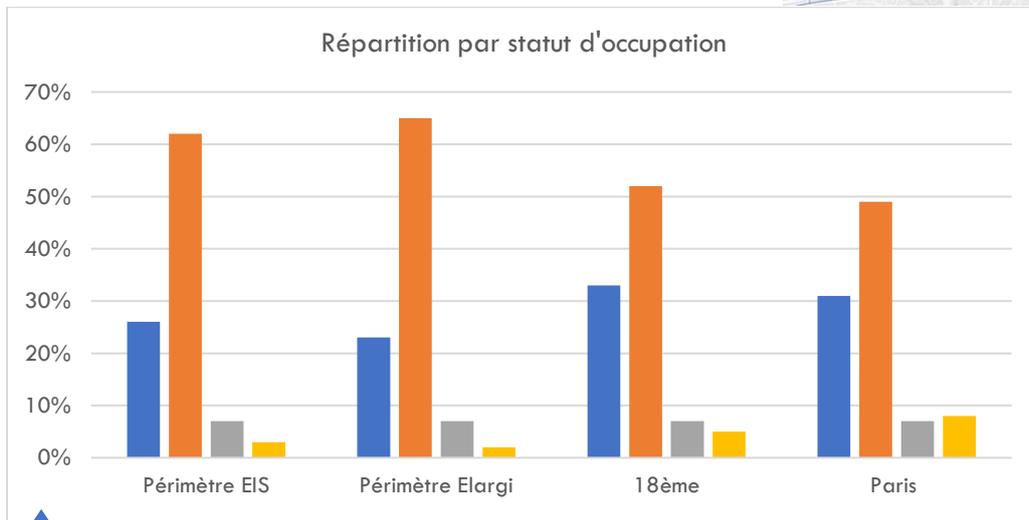
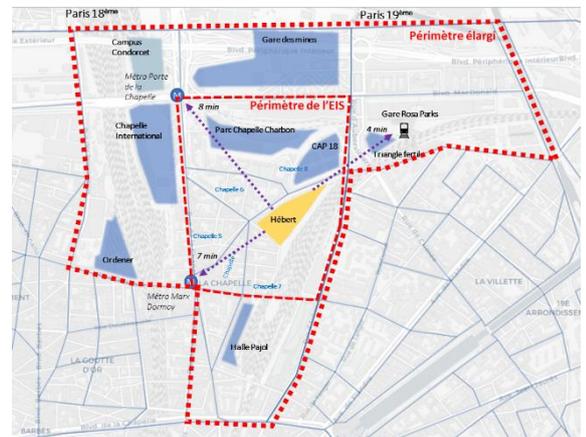


Données énergétiques des logements sur le périmètre de l'EIS (Source : Modélisation Énergies Demain, Enerter Résidentiel, méthode 3CL)

Les dépenses énergétiques réelles moyennes par logement<sup>90</sup> sont de **893 €/logement**. A titre de comparaison, les dépenses énergétiques réelles moyennes par logement à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris sont de 845 €/logement et de 935 €/logement à l'échelle de la ville de Paris.

#### Typologie de l'occupation des logements

Sur le périmètre de l'EIS (la cartographie ci-contre rappelle les différents périmètres d'études), la quasi-totalité des logements sont des résidences principales (97%)<sup>91</sup>. 62% des habitants du périmètre EIS sont locataires d'un logement loué vide, 26% sont propriétaires. La part des propriétaires sur le périmètre de l'EIS et le périmètre élargi est plus faible qu'à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement (33%) et de la ville de Paris (31%). Le taux de logements inoccupés est plus faible sur les périmètres d'étude (périmètre EIS et périmètre élargi) que sur le 18<sup>e</sup> arrondissement et à l'échelle de la ville de Paris, dont une part importante sont des ménages seuls comme présenté précédemment dans le profil socio-démographique page 96 : 42% sont des ménages seuls.



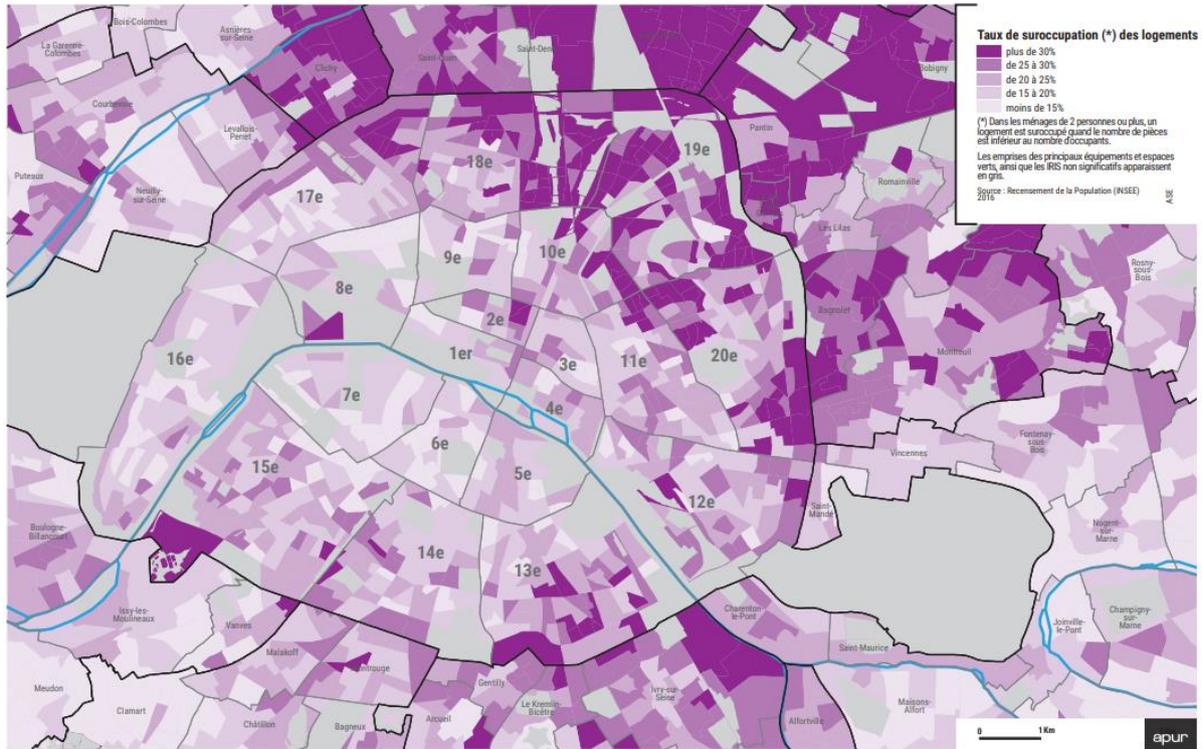
Répartition par statut d'occupation (Source : RP INSEE, 2015, Énergies Demain, 2020)

<sup>90</sup> Il s'agit d'un indicateur monétaire des dépenses énergétiques liées au logement, tous usages et énergies confondus. La méthode « réelle » de calcul de la facture énergétique est réalisée en corrigeant la consommation avec un facteur comportemental. Ce facteur peut être de 3 types : restriction pour les ménages des trois premiers déciles, restriction pour les logements trop grand pour le nombre d'occupant, surconsommation pour les personnes âgées avec une température de chauffage plus élevée.

<sup>91</sup> Source : Données de recensement de la Population (RP), INSEE, 2016

Une étude récente de l'APUR<sup>92</sup> met en évidence une forte suroccupation des logements sur le secteur du Nord-Est Parisien. Le 18<sup>e</sup> arrondissement présente un taux important de suroccupation des logements.

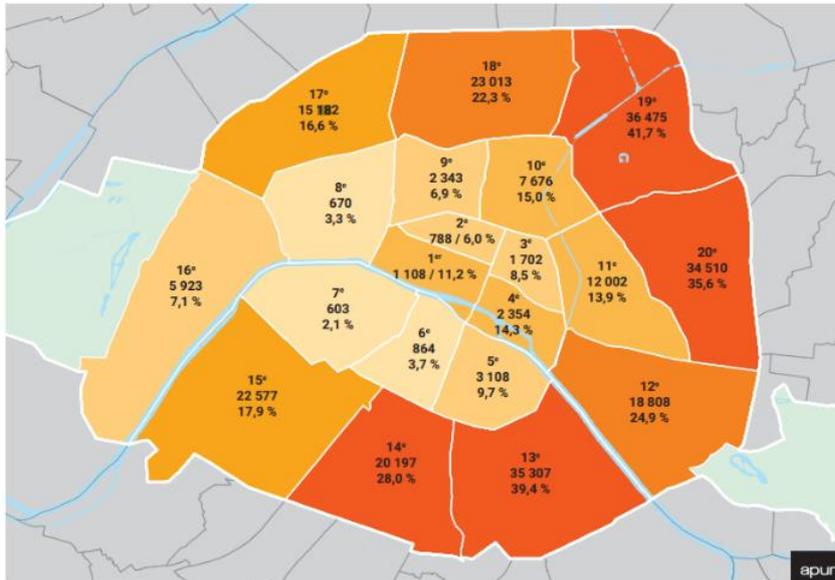
**SUROCCUPATION DES LOGEMENTS**



<sup>92</sup> Source : APUR, 1,8 million d'habitants du Grand Paris à l'étroit dans leur logement (avril 2020) <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/1-8-million-habitants-grand-paris-etroit-logement>

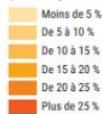
## Les logements sociaux

La typologie d'habitats de grands ensembles, localisés plus particulièrement dans les quartiers politiques de la ville, traduit également une part importante de logements sociaux sur le 18<sup>e</sup> arrondissement.<sup>93,94</sup> En 2019, la ville de Paris compte 278 000 logements gérés par des bailleurs sociaux, soit 21,4% des résidences principales, dont la grande majorité se situe dans les arrondissements périphériques de l'Est parisien.



◀ Nombre et part des logements sociaux (Source : Accès au logement social à Paris en 2018, APUR, mai 2020)

Nombre et part des logements sociaux (logements SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2018) dans les résidences principales (DGI au 1<sup>er</sup> janvier 2018)



245 210 logements SRU soit 21,1 %

Sources : Préfecture de Paris, inventaire des logements sociaux SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2018, DGI au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Logements gérés par les bailleurs sociaux dans les QPV et QVA (Source : L'occupation des logements sociaux dans les quartiers parisiens de la politique de la ville, APUR, Janvier 2020)



- Logement gérés par les bailleurs sociaux
- Quartier Politique de la Ville (QPV)
- Quartier de Veille Active (QVA)
- Grands équipements

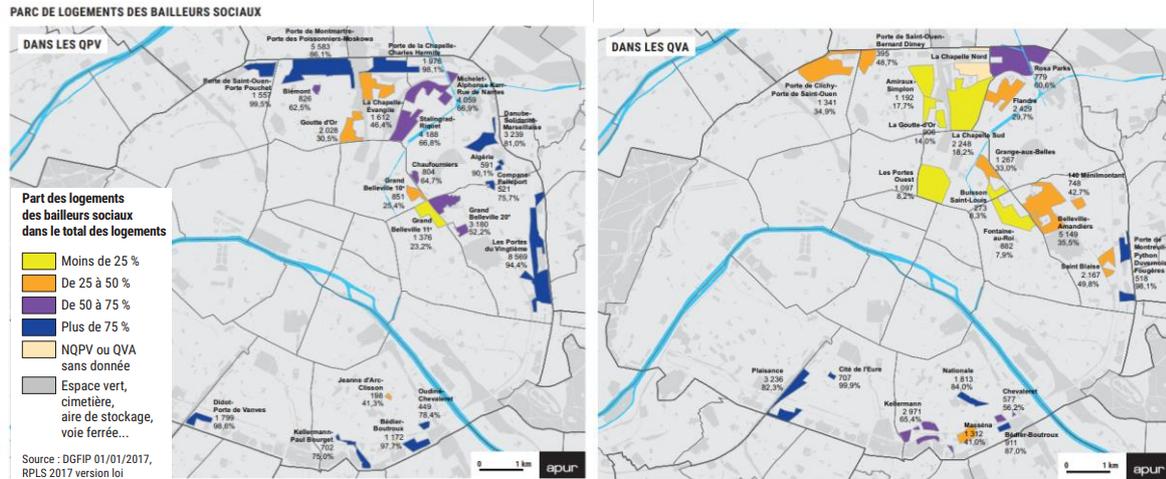
Source : RPLS version loi 2018

Le QVA de la Chapelle compte 2 248 logements sociaux, soit 18,2% du parc de logement. Le QPV La Chapelle Évangile compte 1 612 logements sociaux, soit 46,4% du parc de logement du QPV. Les secteurs plus au Nord (Charles Hermite, Porte de la Chapelle) comptent quant à eux plus de 75% de logements sociaux. A titre de comparaison, à l'échelle de la ville de Paris, les logements sociaux représentent au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 21% des résidences principales.

<sup>93</sup> Source : Accès au logement social à Paris en 2018, APUR, mai 2020

<sup>94</sup> Les données issues de ce rapport sont à l'échelle des arrondissements de la ville de Paris et ne permettent pas une analyse plus fine à l'échelle de l'IRIS. Par conséquent, les données présentées en suivant sont énoncées à l'échelle de l'arrondissement du 18<sup>e</sup>.

Nombre et part des logements sociaux dans les QPV et QVA (Source : L'occupation des logements sociaux dans les quartiers parisiens de la politique de la ville, APUR, Janvier 2020)



Concernant les catégories de financement existantes pour les logements sociaux :

- les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- Les logements PLS sont financés par le Prêt Locatif Social et les logements PLI par le Prêt Locatif Intermédiaire. Ces logements sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Dans les QPV à l'échelle de Paris, les dispositifs de financements pour les ménages occupants des logements sociaux, les plus courants sont les logements **PLUS, c'est-à-dire à destination de locataire souhaitant accéder à des habitats à loyer modéré (HLM), mais pas en situation de grande précarité**. Sur le QPV Chapelle Evangile, ils se répartissent comme suit :

- PLAI : 2%
- **PLUS : 55%**
- PLS : 18%
- PLI : 24%

Le loyer moyen pour les logements sociaux du QPV Chapelle Evangile est de **8,2 €/m<sup>2</sup>** contre 7 €/m<sup>2</sup> en moyenne sur l'ensemble des QPV de la ville de Paris. Pour le QVA de la Chapelle, il s'élève à 8,7 €/m<sup>2</sup> contre 7,9 €/m<sup>2</sup> sur l'ensemble des QVA de la ville de Paris.

Le QPV Chapelle Evangile est marqué par une diversité de logements sociaux puisque sur les 923 logements sociaux financés entre 2001 et 2017, 38% sont des logements familiaux, 26% des résidences étudiantes, 22% des foyers jeunes travailleurs, 7% des résidences sociales, 7% des foyers pour travailleurs migrants résidentialisés. Sur le QVA Chapelle Sud, c'est 48% de logements familiaux, 35% de résidences étudiantes (taux le plus élevé sur l'ensemble des QVA de la ville de Paris), 6% de résidences sociales, 4% de maisons relais.

Sur les logements familiaux, pour le QPV Chapelle Evangile, le nombre moyen de pièces par logement est de 2,9 pièces (contre 2,7 pièces en moyenne sur l'ensemble des QPV).

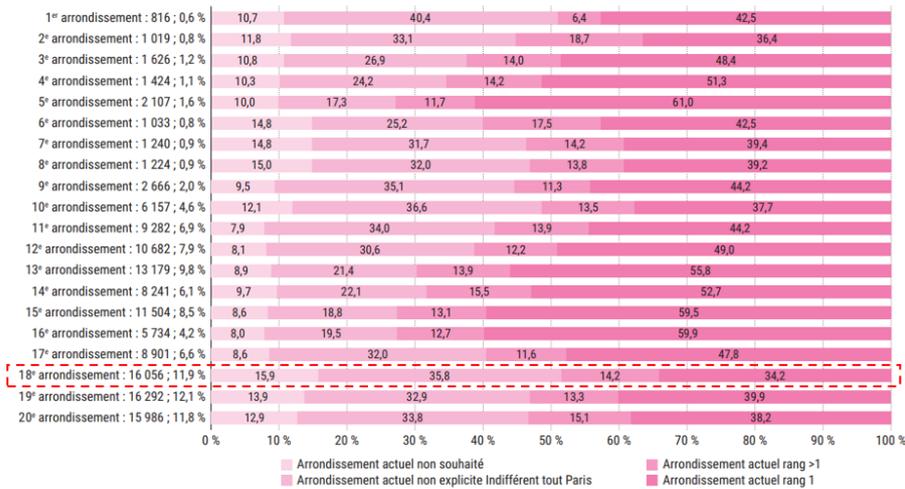
En résumé, le parc social du secteur QPV Chapelle Evangile et du secteur QVA de la Chapelle, appartient à la même typologie de quartiers en termes de logements sociaux, c'est-à-dire qu'ils abritent moins de 40% de logements sociaux, ils sont plutôt grands, le loyer est relativement élevé, renvoyant à une part moins élevée de logement PLAI.

L'attribution des logements sociaux

Parmi les 250 000 demandes de logements sociaux, près de 65% des demandes des ménages déjà parisiens émanent d'arrondissements de l'Est (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Les trois derniers arrondissements (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>), comptent chacun en 2018, plus de 15 000 demandeurs de logements sociaux. Le 18<sup>e</sup> arrondissement compte précisément 16 000 ménages parisiens inscrits à Paris comme demandeurs de logement social, la même année. Concernant la localisation souhaitée, près de 16% des demandeurs (qui résident actuellement déjà dans le 18<sup>e</sup> arrondissement) ne souhaitent pas un logement social dans ce même arrondissement. Tout arrondissement confondu, il s'agit du pourcentage le plus élevé pour cette catégorie (cf. figure ci-dessous). De même, seulement 34,2% des demandeurs résidents dans 18<sup>e</sup> arrondissement, indiquent comme premier choix dans la localisation

souhaitée, leur arrondissement actuel (donc le 18<sup>e</sup> arrondissement). Il s'agit du pourcentage le plus faible sur l'ensemble des arrondissements de Paris, alors qu'en moyenne, 46% des demandeurs d'un logement social font le choix d'un logement dans leur arrondissement d'origine.

GRAPHIQUE 54 - PRÉFÉRENCES EXPRIMÉES EN MATIÈRE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU LOGEMENT QUI POURRAIT LEUR ÊTRE PROPOSÉ, PAR LES MÉNAGES DÉJÀ PARISIENS QUI DEMANDENT UN LOGEMENT SOCIAL À PARIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

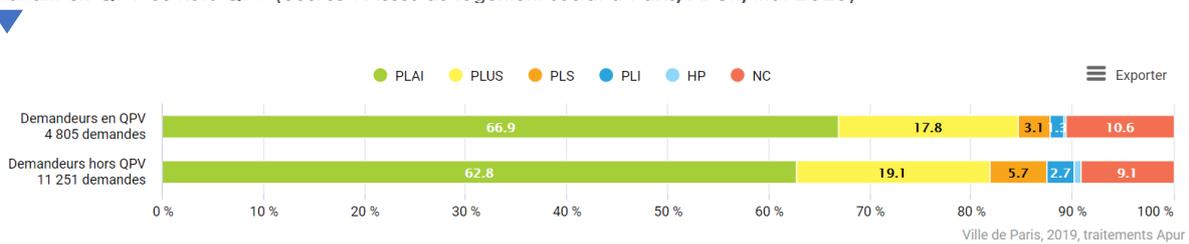


Source : Ville de Paris, 2019 - Traitement Apur

▲ Préférence pour l'accès aux logements sociaux (Source Accès au logement social à Paris en 2018, APUR, mai 2020)

Pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement, parmi les 16 056 ménages inscrits comme demandeurs de logements sociaux, 4 805 demandeurs habitent en quartier QPV (soit 29% des demandeurs, contre seulement 11% à l'échelle de Paris). Près de 67% d'entre eux font des demandes de logements PLAI. A titre de comparaison, sur l'ensemble des demandeurs de Paris, la part des demandeurs de logements sociaux PLAI est de 65.5%.

Répartition des 16 056 ménages du 18<sup>ème</sup> arrondissement inscrit comme demandeurs de logements sociaux à Paris, habitant en QPV ou hors QPV (Source : Accès au logement social à Paris, APUR, mai 2020)



Ville de Paris, 2019, traitements Apur

### Résumé : Synthèse des éléments phares des données contextuelles et territoriales



\* Une grande diversité de commerces, notamment au Sud du futur site Hébert, mais parfois peu accessibles à tous les groupes de populations (freins financiers)

\* Un quartier marqué au Nord par la présence de nombreuses entreprises industrielles et de logistique

\* De nombreuses initiatives sur le quartier au sujet de l'alimentation saine et accessibles à tous.



*Un levier : l'articulation de l'ensemble de ces démarches et un portage politique fort sur ces questions d'accès à une alimentation de qualité*

\* Un manque d'équipements sportifs et culturels, dans l'espace public, ouverts et accessibles à tous



*Des besoins : dans le cadre des ateliers scolaires, de nombreux enfants ont émis le besoin de lieux de rencontres diversifiés, ouverts à tous les publics (mixité sociale et générationnelle).*

\* Des discontinuités piétonnes et cyclables qui contraignent les déplacements actifs pour de nombreux groupes de populations, et notamment les plus vulnérables (jeunes, populations précaires en errance, personnes âgées, femmes, ...).

\* Un trafic motorisé important qui génère des nuisances sonores et induit un sentiment d'insécurité pour certains publics.

\* De nombreux petits logements et une grande diversité de logements sociaux, mais un quartier qui attire peu les ménages.

\* Des logements sociaux peu demandés sur le secteur et dont les loyers sont plutôt élevés, comparativement aux autres quartiers alentour (QVA et QPV)

## État des déterminants environnementaux

Les facteurs environnementaux sont des déterminants importants de la santé des habitants sur lesquels les municipalités et les intercommunalités ont une légitimité d'action.

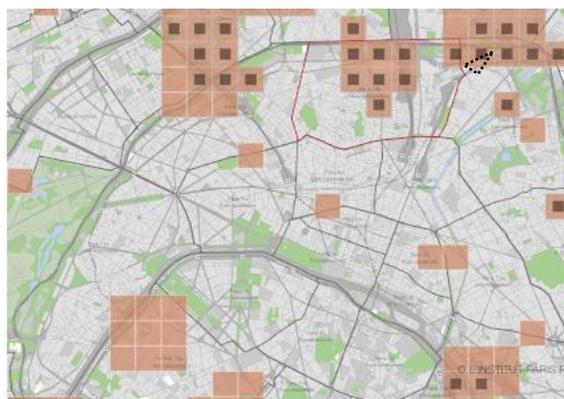
Pour ce faire, le territoire francilien a été découpé en mailles de 500 mètres de côté. Cinq pollutions ou nuisances ont été retenues (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, pollution industrielle (IED) et pollution de l'eau distribuée). Elles sont considérées comme « présentes » dans la maille lorsqu'un dépassement des valeurs réglementaires est observé. Les mailles présentant un total d'au moins 3 pollutions ou nuisances sur 5, sont désignées comme point noir environnemental (PNE).

Ainsi, à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement, 28% de la population est exposée à un point noir environnemental, contre 18% à l'échelle de la ville de Paris. Le futur quartier Hébert se situe actuellement dans un périmètre où les nuisances environnementales sont modérées et concernent principalement la qualité de l'air et le bruit.

Point noirs environnementaux (Source : Institut Paris Région, 2020)



### Points noirs environnementaux et sur-représentation des ménages à bas revenus



Sources : Insee 2012, Institut Paris Région

Exposition potentielle au sein des points noirs environnementaux

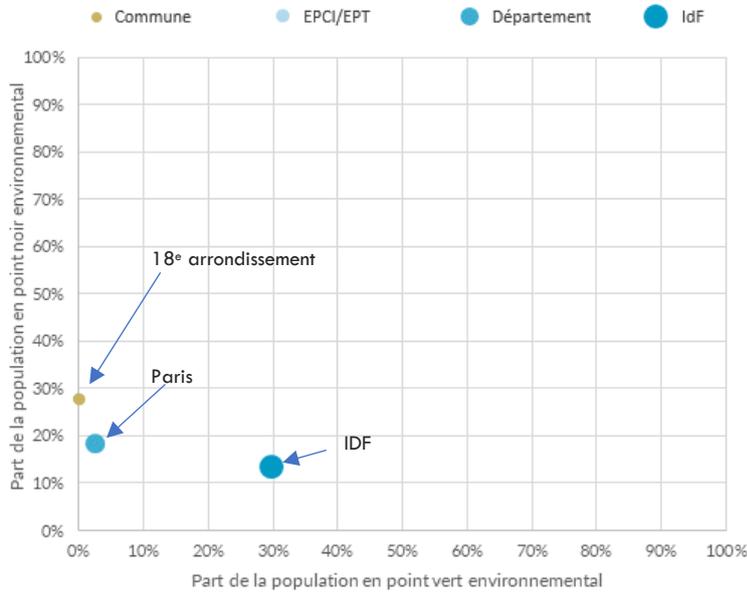
- Maille qui cumule au moins 3 nuisances et/ou pollutions
- Maille habitée qui cumule au moins 3 nuisances et/ou pollutions et une surreprésentation de ménage à bas revenus

Dans le cadre du deuxième plan régional santé environnement (PRSE 2) de 2011-2015, un travail d'identification des secteurs où les pollutions et nuisances environnementales se concentrent et où en même temps, résident les populations les plus vulnérables, a été réalisé. On constate qu'à l'échelle du 18<sup>e</sup> arrondissement, de nombreux points noirs environnementaux présentent une surreprésentation des ménages à bas revenus, notamment au niveau du secteur Porte de la Chapelle, et du secteur Charles Hermite, au Nord du futur projet Hébert.

Comme pour les nuisances évoquées précédemment, une géographie des dimensions positives de l'environnement, associées à la nature et à l'offre végétale, a également été proposée. Ainsi une maille territoriale est qualifiée de «point vert environnemental» si elle bénéficie d'au moins 3 aménités vertes parmi les 5 étudiées : offre en

végétation, présence d'espaces ouverts, présence de jardins collectifs, accessibilité de proximité à un espace vert et boisé ouvert au public, superficie d'espaces verts et boisés ouverts au public (ratio m<sup>2</sup> /hab. suffisant). **Le graphique ci-dessous, montre que le 18<sup>e</sup> arrondissement compte une part importante de populations exposées aux points noirs environnementaux (28%), alors que 0% de la population de l'arrondissement se situe en point vert, soulignant ainsi un déséquilibre entre les nuisances et les bienfaits.** Déséquilibre susceptible d'accroître le cumul de vulnérabilités des populations les plus précaires.

Part de la population en point noir et point vert environnementaux



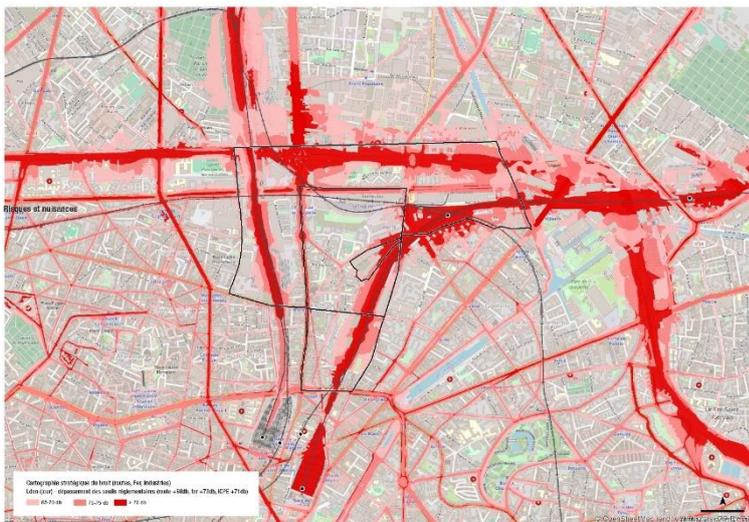
Sources : Insee 2012, Institut Paris Région



Part de la population en point noir et vert environnemental (Source : ORS, Profil sociosanitaire des communes d'île de France, Février 2021)

## Le bruit

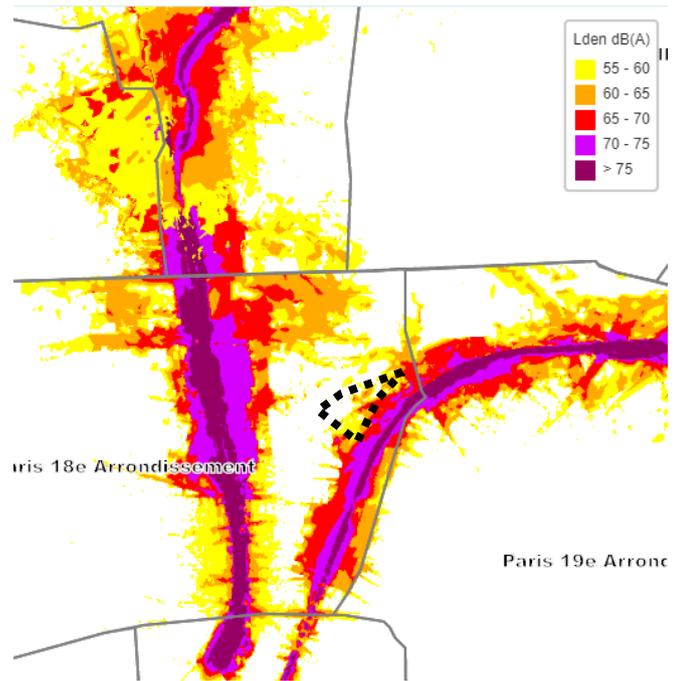
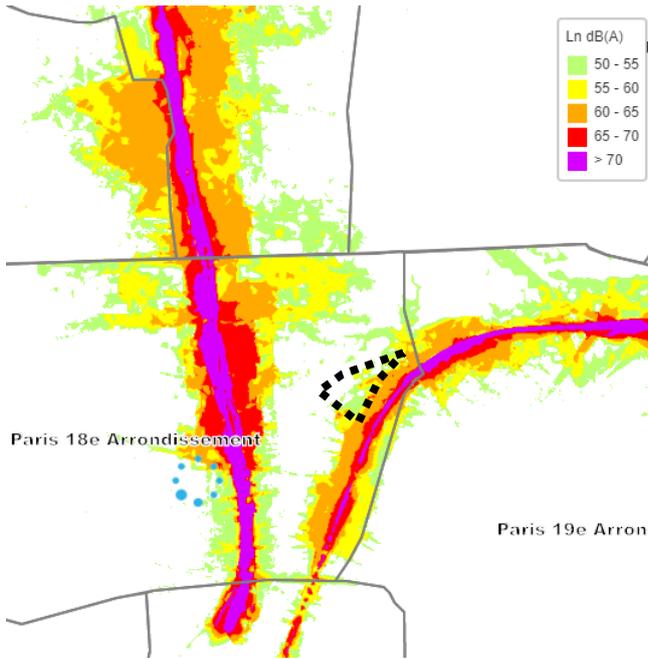
A une échelle macro, le périmètre de l'EIS est marqué par de fortes nuisances sonores à l'Est, au niveau du faisceau ferré de la Gare de l'Est, et au Nord, du fait du trafic routier propres aux boulevards périphériques parisiens. Sur ces deux secteurs, le niveau sonore est largement supérieur à 75 décibels (dB), dépassant ainsi les seuils réglementaires (68dB pour les nuisances routières, 73 dB pour les nuisances ferroviaires).



La rue de l'Évangile, adjacente au futur quartier Hébert et la rue de la Chapelle, à l'Ouest du périmètre EIS sont aussi soumises à des nuisances sonores liées cette fois à l'usage de la voiture.

▶ Nuisances sonores (Sources : Institut Paris Région, 2020)

nuisances sonores associées aux transports ferroviaires, montre que le secteur du Nord-Est Parisien est soumis à une double nuisance : celle du faisceau ferré de la Gare du Nord et celle du faisceau ferré de la Gare de l'Est. La moyenne entre la journée, la soirée et la nuit (carte de droite), montre des seuils de nuisance dépassant les 75 dB (soit un niveau bien supérieur au seuil réglementaire de 62 dB).



▲ Niveau sonore ferroviaire sur le secteur du Nord-Est parisien (à gauche : la nuit ; à droite : la moyenne entre la journée, le soir et la nuit). Source : Bruit Parif (<https://carto.bruitparif.fr/>)

A ces nuisances sonores ferroviaires, s'ajoutent donc les nuisances sonores liés à la circulation automobile, principalement sur la rue de la Chapelle et sur la rue de l'Évangile.



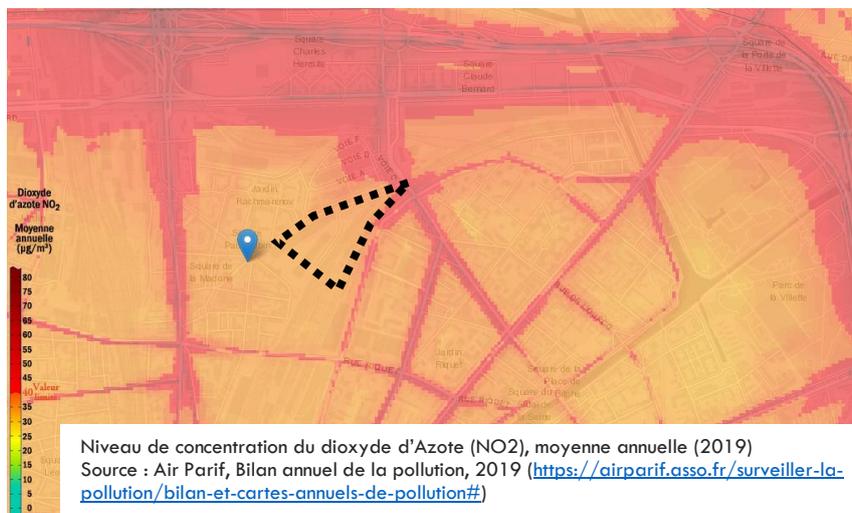
▲ Niveau sonore routiers (Source : Bruit Parif <https://carto.bruitparif.fr/>)

Ces données quantitatives issues de moyennes en journée, le soir et la nuit sont également corroborées par les données qualitatives issues des entretiens auprès des acteurs ou des jeunes. Ces derniers mettent également en avant que les nombreux travaux des projets alentour sont une source de nuisances supplémentaires.

 **On est gênés par les travaux, surtout le bruit  
Il y a trop de voitures**  
Paroles recueillies dans le cadre des ateliers scolaires

### La qualité de l'air

Comme souligné dans la partie sur les déplacements motorisés page 119, le trafic automobile est important sur le secteur du Nord-Est parisien. Les émissions liées aux gaz d'échappement des voitures sont donc assez importantes sur le secteur à proximité du futur quartier Hébert. Les cartographies ci-dessous, issues des données d'Air Parif, mettent en évidence que le futur quartier Hébert se situe à proximité de zones où la concentration en dioxyde d'azote est élevée (Boulevard Ney, rue de la Chapelle, porte d'Aubervilliers, ...).



Concernant les concentrations en particules PM<sub>10</sub>, la carte ci-dessous montre que le futur quartier Hébert n'est pas soumis à un dépassement de la valeur seuil de 35 jours supérieurs à la valeur réglementaire de la concentration des PM<sub>10</sub>. Cependant, les mêmes secteurs cités précédemment (Boulevard Ney, Rue de la Chapelle) font l'objet d'un dépassement des valeurs seuils sur plus de 35 jours par an en 2019. Les populations du quartier sont donc soumises à une pollution atmosphérique importante qui peut venir accroître la vulnérabilité des populations qui viendront vivre sur le futur quartier.

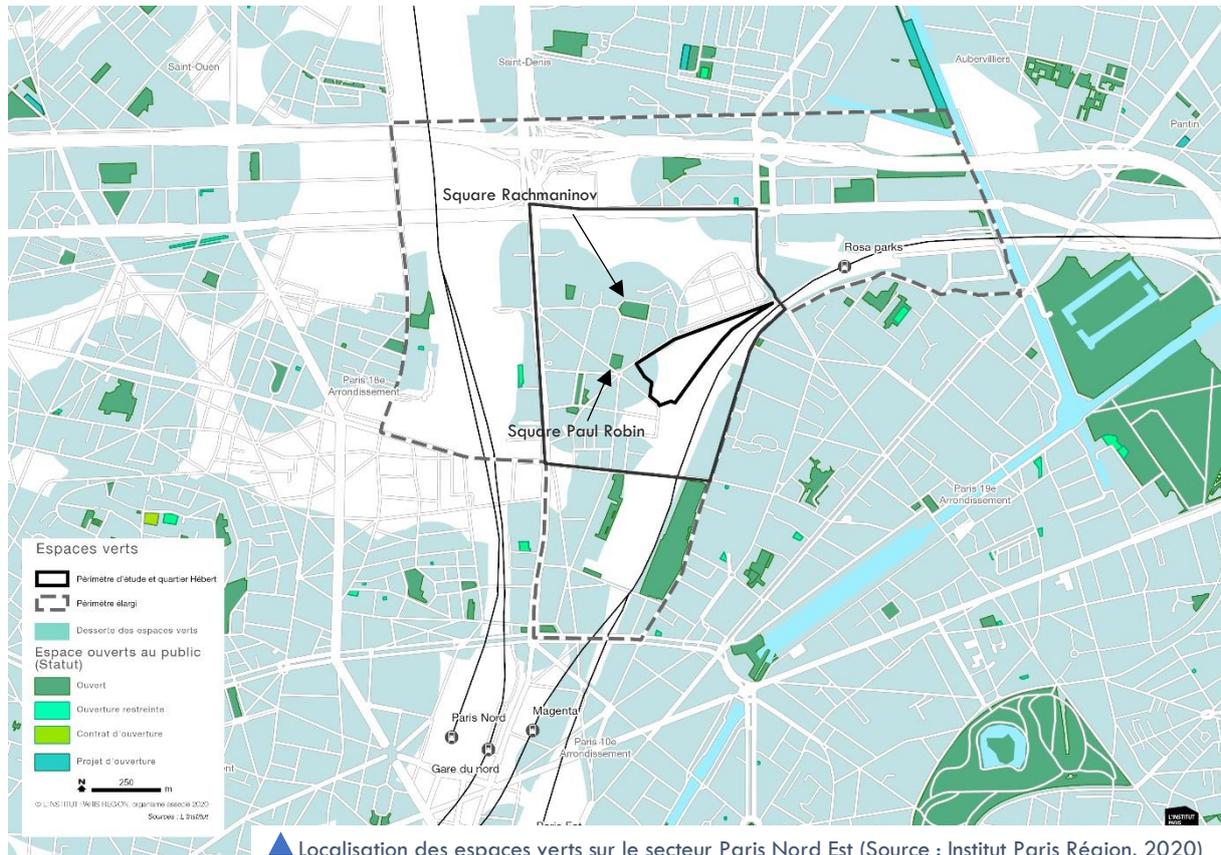


## Les espaces verts

### L'offre d'espaces verts

Comme présenté dans la partie introductive, page 92, le futur quartier Hébert se situe dans un secteur en grande mutation, au cœur du projet de renouvellement urbain de Paris Nord-Est. L'ensemble des projets vise la création d'espaces urbains plus végétalisés. En effet, le secteur de l'étude présente peu d'espaces verts, qui sont aussi relativement déconnectés les uns des autres. A proximité du site Hébert se trouvent :

- Le jardin Rachmaninov
- Le square Paul Robin



▲ Localisation des espaces verts sur le secteur Paris Nord Est (Source : Institut Paris Région, 2020)

Cependant, ces jardins et squares (hormis le parc Chapelle Charbon), sont des espaces de petites superficies. Le jardin Rachmaninov est un square particulièrement occupé par les familles qui viennent surtout l'été. Ce jardin n'est pas occupé par les migrants ou consommateurs de drogues, car c'est un lieu plus excentré de leurs parcours habituels.



*C'est un espace utilisé [ndlr. Le jardin Rachmaninov] surtout par les familles qui viennent pique-niquer l'été.  
Paroles recueillies dans le cadre de l'atelier jeunesse*



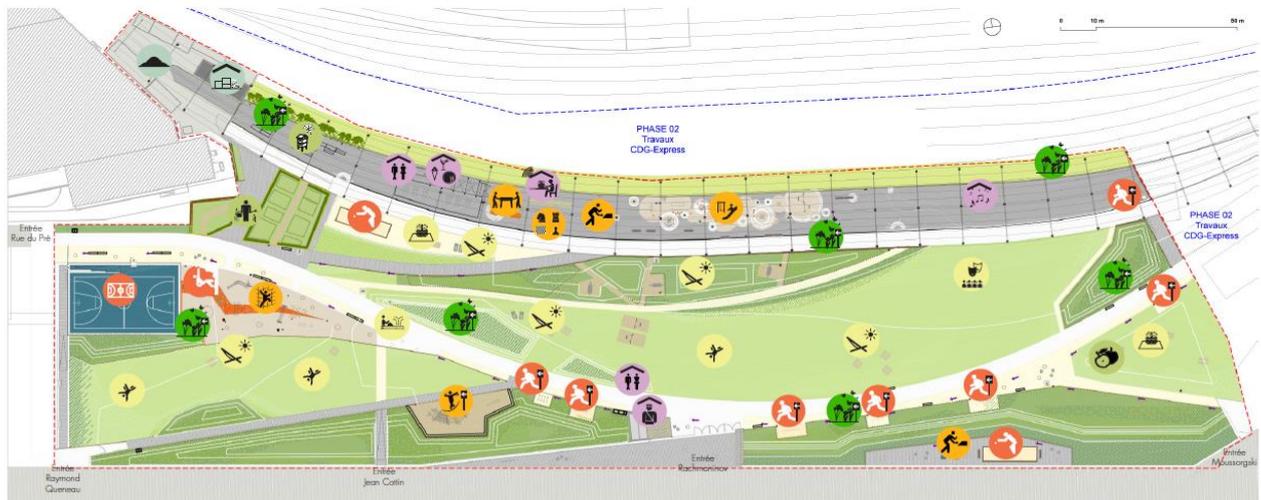
**Rappels :** Les populations précaires en errance sont à la recherche de lieux dissimulés, cachés et sécurisés. Ces populations fréquentent particulièrement le jardin d'Éole. Cependant, même s'ils sont à la recherche de lieux calmes et sécurisés, ils ne s'installent pas dans des lieux fréquentés par les familles.

Toutefois, avec l'ouverture du parc Chapelle Charbon, il est possible que le square Rachmaninov soit délaissé par les familles, et que les populations migrantes ou usagères de drogues viennent le fréquenter, puisqu'il deviendra un espace plus discret et moins fréquenté qu'actuellement.

Le parc Chapelle Charbon fait l'objet d'un grand projet d'aménagement. Aujourd'hui seulement la phase 1 est livrée, soit environ 3 hectares sur les 6,5 hectares prévus à terme. Le quartier dispose à présent d'une offre

importante d'espaces verts de détente, et de jeux pour les plus jeunes. Ce projet de réaménagement permettra de reconnecter le quartier Évangile avec les projets du secteur Grand Paris Nord Est.

>> DÉTAIL ET LOCALISATION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS



AGRICULTURE	SERVICES // ANIMATIONS	JEUX	RÉCRÉATIF	SPORT
vergers 370 m <sup>2</sup>	restauration 100 m <sup>2</sup>	aire de jeux petits 1 - 6 ans 490 m <sup>2</sup>	manifestation de plein air 2500 m <sup>2</sup>	terrain multisport 600 m <sup>2</sup>
hôtels insectes	La scène 30 m <sup>2</sup>	aire de jeux grands 6 - 12 ans 560 m <sup>2</sup>	pelouse active 3000 m <sup>2</sup>	bloc d'escalade 200 m <sup>2</sup>
jardins partagés 615 m <sup>2</sup>	WC publics	parcours aventure 2 - 11 ans 240 m <sup>2</sup>	jeux d'eau	terrains de pétanque 180 m <sup>2</sup>
<b>CULTURE / NATURE</b>	local de surveillance 20 m <sup>2</sup>	jeux de sociétés et d'éveil: la ludothèque 4 modules	espace pique nique 450 m <sup>2</sup>	parcours sportif 300 m <sup>2</sup>
parcours de biodiversité et participatif	la grande table 1 modules	baby foot 2 modules	espace de détente	
locaux matériel 100 m <sup>2</sup>		table de ping-pong		

▲ Projet d'aménagement de la phase 1 du parc Chapelle Charbon (Source : Paris et Métropole Aménagement, Ville de Paris, 2019)

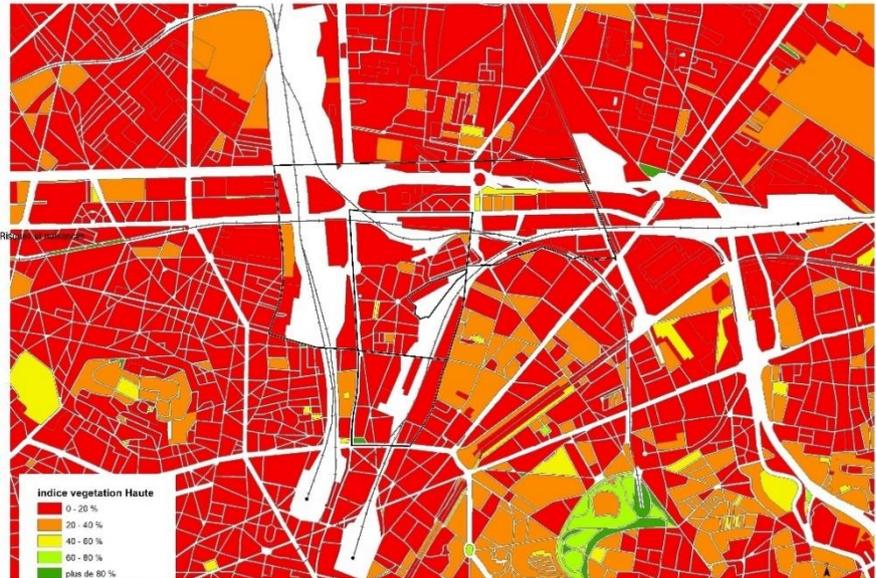
Ainsi, malgré la présence de différents espaces verts à l'échelle du quartier, celui-ci ne dispose pas d'une réelle continuité verte.

La végétation haute et les îlots de chaleur urbain

A l'échelle du quartier, un manque de végétalisation de l'espace public, et une absence de continuité verte sont constatés.

La cartographie ci-contre met en évidence une absence de végétation haute. L'indice de végétation haute sur le périmètre de l'étude est en effet inférieur à 20%.

Aussi, l'absence de végétation haute constatée sur le secteur, est un facteur d'aggravation du risque d'îlot de chaleur urbain. Comme le souligne la cartographie ci-après, l'aléa « vague de chaleur » via son amplification par l'effet d'îlot de chaleur urbain nocturne est considéré comme « fort » sur le périmètre de l'étude.



▲ Indice de végétation haute (Source : Institut Paris Région, 2020)



▲ Amplification de l'aléa par effet d'ICU nocturne (Source : Institut Paris Région, 2020)



#### Résumé : Synthèse des éléments phares du profil environnementale

- \* Le secteur est soumis à de nombreuses nuisances environnementales, en particulier, les nuisances sonores liées aux circulations ferroviaires et routières (rue de l'Évangile)
- \* L'offre en espaces verts est limitée, mais tend à s'enrichir, notamment grâce à l'aménagement du parc Chapelle Charbon
- \* Les discontinuités vertes accroissent la vulnérabilité du secteur au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)

## Conclusions

Le profil de territoire a permis de mettre en évidence que le secteur du projet Hébert est un territoire en mutation avec de multiples enjeux :

- Une **grande hétérogénéité des populations** (jeunes, populations précaires en errance, famille, ...)
- Une **situation sociale et économique fragile et très modeste** (ménages seuls, revenus faibles des ménages, taux de chômage élevé, ...) générant des enjeux importants en termes de santé (accès à une alimentation saine et de qualité notamment).
- Des **vulnérabilités sociales cumulées**
- Une **absence réelle et perçue en termes d'équipements, de commerces, de services** : des polarités relativement éloignées, une forte vacance commerciale, et un important désert médical.
- Sentiment d'insécurité perçu par certains groupes de populations et exacerbé par des facteurs urbains (nuisances sonores, circulation automobile, dégradations des rues, ...)
- Un **quartier soumis à des nuisances environnementales** importantes (peu de continuités vertes et forte minéralisation de l'espace public, nuisances sonores élevées, ...)

Ce profil territorial, réalisé de la manière la plus exhaustive possible, permet de qualifier et d'estimer en suivant, les impacts potentiels du futur projet Hébert sur les enjeux identifiés, repris dans le tableau en annexe<sup>95</sup>, et de manière globale sur les déterminants de santé sélectionnés en phase de cadrage (cf Partie 2 Le cadrage de l'EIS du projet Hébert) et sur la qualité de vie des populations.

- **Synthèse des grands enjeux de santé identifiés grâce aux investigations complémentaires**

Les grands enjeux sont ici présentés de manière synthétique pour chaque déterminant de santé analysé. Pour rappel, la description de ces enjeux est issue du recueil de données qualitatives et quantitatives qui constituent des données probantes dans le cadre de l'EIS. (Cf. page 92 pour la méthodologie du profil de territoire)

---

<sup>95</sup> Annexe 6, page 27

Déterminant de la santé retenu / analysé	Enjeux identifiés sur le territoire
<b>Alimentation saine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique de surpoids chez les plus jeunes</li> <li>- Education à l'alimentation saine</li> <li>- Difficulté d'accès à une alimentation saine à bas cout</li> <li>- Différentes polarités commerçantes avec une attractivité inégale (Mac Orlan, Marché de l'Olive)</li> <li>- Nombreuses structures et initiatives sur le territoire</li> </ul>
<b>Activité physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de grands clubs et de grands équipements d'envergure régionale</li> <li>- Nombreux équipements sportifs « de quartier » fermés (city-stade, gymnase, ...)</li> <li>- Peu d'éléments favorisant l'activité physique sur l'espace public</li> <li>- Manque d'adaptation de l'offre aux différents profils de la population</li> <li>- Difficulté de déambulations piétonnes et cyclables : discontinuités et sentiment d'insécurité sur certains axes</li> </ul>
<b>Sentiment de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sentiment de sécurité influencé par de nombreux facteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédominance de la voiture individuelle sur le quartier (rue de l'Evangile)</li> <li>- Rixes entre collégiens (affrontements)</li> <li>- Trafic de drogues sur la porte de la Chapelle</li> <li>- Présence de «groupes» d'hommes dans l'espace public</li> <li>- Peu d'éclairage sur le quartier</li> </ul> </li> <li>- <b>Sentiment d'insécurité d'autant plus important :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes filles</li> <li>- Populations précaires en errance</li> </ul> </li> </ul>
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes solidarités à l'échelle du quartier</li> <li>- Fort attachement au quartier</li> <li>- Nombreuses structures associatives et ENS, un acteur central à l'échelle du quartier</li> <li>- Population active et qui s'implique beaucoup dans le quartier</li> </ul>
<b>Accessibilité (offre culturelle et offre de soins)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'offre culturelle pour les jeunes</li> <li>- Manque de médecins généralistes : deux fois moins de médecins</li> <li>- Pour les populations précaires en errance, manque de lieu de repos</li> <li>- Problématique du non-recours aux soins</li> </ul>
<b>Accès à l'offre de logement pour les populations spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à un logement pour les populations précaires en errance</li> <li>- Vigilance sur les accroissements potentiels des inégalités territoriales et de la vulnérabilité de certains groupes de populations</li> <li>- Problématique de suroccupation des logements</li> </ul>
<b>Déterminants environnementaux (surchauffe urbaine et nuisances sonores)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité voie ferrée</li> <li>- Nuisances perçues sur la rue de l'Evangile</li> <li>- ICU important sur le quartier</li> <li>- Cumul des expositions aux nuisances environnementales</li> </ul>
<b>Qualité des espaces publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'offre d'espaces verts mais part encore faible d'espace vert</li> <li>- Manque de continuité verte</li> <li>- Prédominance d'espaces minéralisés qui accroît l'effet d'ICU</li> <li>- Impression de quartier sale et dégradé</li> <li>- Absence d'équipements accessible à tous (populations précaires en errance, jeunes, filles et femmes, ...)</li> </ul>

### 3.4. Analyse des impacts potentiels du projet Hébert sur la santé des populations

- **Méthodologie de l'analyse des impacts potentiels du projet Hébert sur la santé des populations (estimation, caractérisation, priorisation)**

La revue de littérature et du profil de territoire ont permis de mettre en évidence les grands enjeux sur le territoire. Pour rappel, l'analyse a été effectuée sur 3 composantes<sup>96</sup> du projet Hébert à savoir :

- **L'aménagement de surface des espaces communs**
- **L'animation des Rez-de-chaussée et pieds d'immeuble**
- **Le bâti social et les différentes offres d'habitat sur le futur quartier**

Ces composantes présentent plusieurs enjeux, décrits dans le tableau ci-dessous :

Composantes	Aménagement de surface des espaces communs	Animation des RDC et pieds d'immeuble	Bâti social et mode d'habiter
	Sous composantes	Aspects physiques (revêtement, plantation, mobilier) Usages des espaces communs	Service à la population Mixité sociale et fonctionnelle
Secteur à enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Traverse</b> → identifier les dynamiques de flux et de déplacements entre les lots D et J</li> <li>* <b>Promenade du faisceau</b> → identifier les « mésusages »</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Lot D et J</b> → programmation de l'offre en RDC</li> <li>* <b>Rue Hébert</b> → mixité d'usage</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Lot E M F</b></li> <li>* <i>Localisation des logements spécifiques</i></li> </ul> 

**L'analyse d'impact qui suit permet d'estimer, de caractériser et de prioriser les impacts potentiels du futur projet sur la santé des populations.** Cette phase d'analyse se décline donc en plusieurs phases :

- **Une estimation des impacts** potentiels du projet sur les déterminants de santé analysés
- **Une caractérisation de ces impacts**, grâce à plusieurs variables de caractérisation (sens, intensité, probabilité d'apparition de l'impact, ...)
- **Une priorisation de l'impact** grâce à un système de scoring pour chaque impact et chacune des variables.

*Méthodologie et objectifs de l'étape d'estimation des impacts :*

**La phase d'estimation des impacts potentiels** du projet sur la qualité de vie des populations est la première étape de l'analyse des impacts potentiels du projet sur la santé. Il s'agit dans un premier temps **d'établir des liens** entre les composantes du projet (les différentes actions prévues dans le cadre du projet) et leurs potentiels effets sur chaque déterminant retenu en phase cadrage, **sur la base des données probantes (qualitatives et quantitatives) de l'analyse approfondie (revue de littérature et profil de territoire), de l'expertise de l'équipe projet, et d'une consultation des parties prenantes (entretiens, ateliers avec les populations du quartier, ...)**<sup>97</sup>. Il s'agit par exemple de répondre à la question suivante : « comment l'aménagement du jardin du faisceau peut venir impacter en + ou en -, les enjeux de santé relatifs aux déterminants du sentiment de sécurité, de l'activité physique, ou de l'alimentation identifiés sur le territoire ? ».

*Méthodologie et objectifs de l'étape de caractérisation des impacts :*

Les impacts estimés sont en suivant caractérisés finement grâce à plusieurs variables de caractérisation, comme, le **sens de l'impact, les populations plus ou moins affectées, l'intensité de l'impact** (plus ou moins forte), **la**

<sup>96</sup> Ces trois composantes ont été retenues lors du cadrage (Cf. Partie 2 page 14)

<sup>97</sup> Cf Annexe 4 et 5, page 14

**probabilité d'apparition** de l'impact (plus ou moins certaine), **les marges de manœuvre** (quant au réajustement des composantes du projet qui font l'objet de l'EIS) **sont plus ou moins évidentes** et la **temporalité d'apparition** différente. De manière générale, les grands enjeux identifiés précédemment grâce aux données probantes<sup>98</sup> permettent d'attribuer des modalités pour chaque variable et pour chacun des impacts. L'attribution des modalités pour chacun des impacts a pu être coconstruite lors des différents échanges entre l'équipe évaluatrice et la maîtrise d'ouvrage et soumis à discussion lors des comités techniques.

Pour cette EIS, ont été retenues comme modalités pour ces variables de caractérisation :

- Le **sens de l'impact** (positif ou négatif)
- Les **groupes de populations affectés** (qui renvoie aux différents groupes de populations plus ou moins vulnérables identifiés grâce au cadrage populationnel<sup>99</sup>)
- **L'intensité** de l'impact (faible (1), moyenne (2), forte (3))
- **La probabilité d'apparition** de l'impact (possible (1), probable (2), certain (3))
- Les **marges de manœuvre** pour maximiser le potentiel impact positif et/ou minimiser le potentiel impact négatif (Aucune (0), envisageable (1), certaine (2)). Les marges de manœuvre « certaines » renvoient à des impacts pour lesquels Espaces Ferroviaires a encore la possibilité de faire évoluer la composante. Les marges de manœuvre « envisageables » renvoient à des impacts pour lesquels Espaces Ferroviaires n'est pas le seul acteur à intervenir : cela peut faire référence à des modes d'animation et de gestion, des situations où d'autres partenaires ou acteurs doivent intervenir (Ville de Paris, Bailleurs sociaux, Associations, ...). Autrement dit, ces marges de manœuvres renvoient à des possibilités de maximisation ou minimisation des impacts potentiels identifiés.
- La **temporalité d'apparition** de l'impact (long terme (1), moyen terme (2), court terme (3))

**L'attribution des différentes modalités de ces variables pour chaque impact repose sur les données probantes issues de la revue de littérature, du profil de territoire, de l'analyse des données mixtes recueillies (données qualitatives et quantitatives), de l'expertise de l'équipe évaluatrice et des parties prenantes (entretiens, ateliers spécifiques organisés avec les populations, ...)**<sup>100</sup>.

*Méthodologie et objectifs de l'étape de priorisation des impacts :*

La priorisation des impacts potentiels identifiés est nécessaire pour la co-construction des recommandations : elle repose sur **le croisement de ces différentes variables précitées, élaborées dans la phase de caractérisation des impacts.**

- Le choix des variables de priorisation

**Le choix de ces croisements a été longuement discuté avec la maîtrise d'ouvrage afin d'arriver à des variables des priorisations les plus fidèles possibles aux attentes de la maîtrise d'ouvrage.**

- **Le croisement entre la variable « intensité » de l'impact et la variable « probabilité d'apparition » de l'impact, aboutit à un scoring « score santé ».** Ce scoring<sup>101</sup> est inspiré de la méthodologie de calcul de la caractérisation fine des impacts de l'EIS des Vergers du Tasta<sup>102</sup> : un score de 1 à 3 a été attribué à **l'intensité** (le score 3 représentant un impact d'une intensité importante), ainsi qu'à la **probabilité** (le score 3 représentant une probabilité forte de survenue de l'impact). Le scoring est la somme de ces deux variables (ou critères).

<sup>98</sup> Cf Annexe 4, page 14 sur les données recueillies.

<sup>99</sup> Cf. Partie 2.4, page 20 sur le Cadrage populationnel

<sup>100</sup> Cf Annexe 4, page 14 sur les données recueillies

<sup>101</sup> Le scoring est inspiré de la méthodologie de la matrice de caractérisation des impacts de l'EHESP (F. Jabot, A. Roué Le Gall, Matrice d'estimation des impacts de l'EHESP, 2016).

<sup>102</sup> Bordeaux Métropole, ORS Nouvelle Aquitaine Évaluation d'impact sur la santé du projet de la ZAC « Les Vergers du Tasta » de la ville de Bruges, rapport final, 2018.

Matrice score santé		Intensité		
		Faible	Moyenne	Forte
Probabilité	Possible	2	3	4
	Probable	3	4	5
	Certaine	4	5	6

- **Le croisement entre la variable « marge de manœuvre »** (dont les modalités sont « Aucune », « Envisageable » et « Certaine ») **et la variable « temporalité »** renvoie à un scoring calculé selon la même méthodologie<sup>103</sup> que le score santé, c'est-à-dire qu'il est la somme des deux scores « marge de manœuvre » et « temporalité ». Il est appelé « **score opérationnalité** »

Matrice opérationnalité		Marge de manœuvre		
		Aucune	Envisageable	Certaine
Temporalité	Long terme	1	2	3
	Moyen terme	2	3	4
	Court terme	3	4	5

- Enfin, la **matrice populationnelle** permet de corroborer le cadrage populationnel réalisé grâce à la grille URBAN-ISS<sup>104</sup>. Son utilisation en phase d'analyse repose sur plusieurs points :
  - Si les groupes de population potentiellement plus impactés par une composante n'avaient pas été identifiés lors de la phase de cadrage, mais qu'il y a un impact potentiel, un score de 1 est attribué. Idem si un groupe avait été identifié par la grille, mais ne figure pas dans l'analyse d'impact, signifiant ainsi que la composante prévue n'impacte finalement pas ce groupe de population.
  - Si un groupe de population se retrouve et dans le cadrage et dans l'analyse, un score de 2 est attribué, pour refléter le besoin de considération de la vulnérabilité de ce groupe, plus accrue.
  - Si tous les groupes de population sont impactés, un score de 3 est attribué

Matrice populationnelle	
Groupes identifiés par la grille mais pas dans l'analyse OU Groupes identifiés dans l'analyse mais pas dans la grille	1
Groupes identifiés par la grille et par l'analyse	2
Tous les groupes	3

- Le choix des critères de priorisation

Sur la base de ces variables, Espaces Ferroviaires a d'ores et déjà effectué une priorisation en retenant les critères suivants (par ordre de priorité pour la maîtrise d'ouvrage) :

**1<sup>er</sup> critère** : Les impacts ayant un **score « opérationnalité » supérieur à 3** (3 inclus), avec un critère discriminant sur la modalité « aucune marge de manœuvre ». Autrement dit, sur l'ensemble des impacts, un premier filtrage est effectué, en éliminant les impacts ayant un score de 0 sur la variable marge de manœuvre (première colonne du tableau ci-dessous), puis en conservant uniquement les impacts pour lesquels la somme entre la variable temporalité et marge de manœuvre est supérieure à 3. Le tableau ci-dessous indique les scores retenus en rose. Le choix du niveau 3 permet d'englober *a minima* tous les impacts pour lesquels les marges de manœuvre sont certaines (colonne de droite sur le tableau ci-dessous) et tous ceux pour lesquels la marge

<sup>103</sup> La seule différence avec la matrice score-santé en termes de calcul, réside dans l'attribution d'un score de 0 pour la modalité « Aucune marge de manœuvre », puisque par définition, la possibilité de formuler des recommandations sur ce point sera nulle.

<sup>104</sup> Cf cadrage populationnel réalisé en phase de cadrage (note de cadrage)

de manœuvre est envisageable à moyen et court terme, et qui nécessitent plutôt des recommandations « primordiales » (ligne du milieu sur le tableau ci-dessous).

Matrice opérationnalité		Marge de manœuvre		
		Aucune	Envisageable	Certaine
Temporalité	Long terme	1	2	3
	Moyen terme	2	3	4
	Court terme	3	4	5

**2<sup>nd</sup> critère** : Les impacts ayant un **score santé supérieur à 4** (4 inclus). Autrement, ce second filtrage permet de retenir les impacts pour lesquels la somme entre la variable intensité et la variable probabilité est supérieure à 4. Le tableau ci-dessous indique les scores retenus en vert. Le score de 4 retenu comme seuil limite, permet de considérer tous les impacts certains (dernière ligne du tableau ci-dessous), tous les impacts ayant une probabilité forte (dernière colonne du tableau ci-dessous), ainsi que les impacts plutôt « moyens », ayant une probabilité et une intensité moyenne (afin de ne pas mettre de côté les impacts intermédiaires).

Matrice score santé		Intensité		
		Faible	Moyenne	Forte
Probabilité	Possible	2	3	4
	Probable	3	4	5
	Certaine	4	5	6

La matrice populationnelle n'est pas mobilisée en tant que variable de priorisation, mais sera plutôt utilisée lors de la phase recommandations (étape 4 de l'EIS) pour hiérarchiser les impacts retenus à la suite des choix opérés par Espaces Ferroviaires. La volonté des membres du comité technique et d'Espaces Ferroviaires est de ne pas en faire un critère discriminant en soi, pour permettre de considérer tous les groupes de populations et donc de ne pas cibler sur un groupe en particulier<sup>105</sup>.

#### *Grands résultats de l'analyse des impacts potentiels du projet sur la santé des populations*

L'analyse d'impacts du projet sur la qualité de vie des populations a permis de mettre en évidence **80 impacts potentiels** du projet sur les déterminants de santé retenus lors de la phase de cadrage<sup>106</sup> : **52 impacts potentiels positifs et 28 impacts potentiels négatifs**<sup>107</sup>.

La priorisation sur la base des scorings présentés ci avant (page 143) permet d'opérer un filtrage aboutissant à **44 impacts** qui feront l'objet des recommandations (**32 positifs et 18 négatifs**)<sup>108</sup>.

<sup>105</sup> La littérature relative aux inégalités sociales de santé démontre en ce sens qu'une intervention ciblée sur un unique groupe de population spécifique constitue un facteur d'accroissement de ces mêmes inégalités.

<sup>106</sup> L'ensemble des déterminants de santé retenus sont présentés dans la note de cadrage de l'EIS.

<sup>107</sup> Un tableau de caractérisation des impacts reprenant l'ensemble de ces impacts est disponible en annexe (Cf. Annexe 7, page 29) de ce document. Pour visualiser l'ensemble des impacts, il convient d'enlever les options de filtres ajoutés aux colonnes L, M et O sur le fichier Excel.

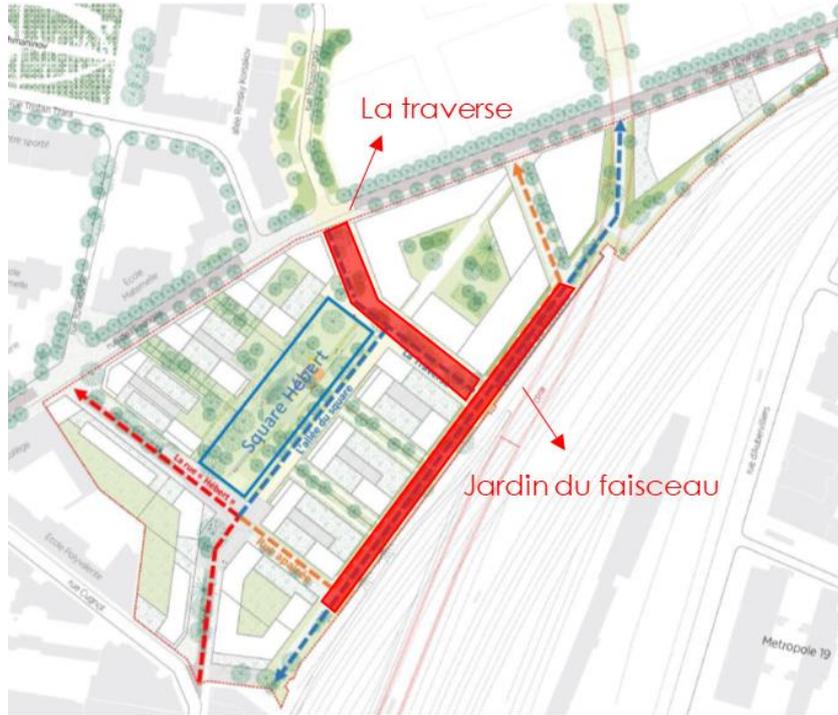
<sup>108</sup> L'ensemble des 80 impacts est disponible dans le tableau Excel, en supprimant les filtres sur les colonnes L, M et O (cf. Annexe 7, page 29)

A la fin des descriptions de chacun des impacts, un tableau de synthèse est proposé selon le modèle suivant :

<b>La composante a un impact sur ...</b>	<b>Cet impact concerne ...</b>	<b>Son score « opérationnalité » (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...</b>	<b>Son score « santé » (probabilité et intensité) est ...</b>	<b>Donc son niveau de priorité est ...</b>
<i>Description de l'impact potentiellement positif (fond vert) ou négatif (fond orangé) de la composante, sur les différents déterminants de santé</i>	<i>Identification des groupes de population potentiellement impactés</i>	<i>Score croisant la marge de manœuvre avec la temporalité d'apparition de l'impact</i>	<i>Score croisant la probabilité d'apparition de l'impact et l'intensité de l'impact</i>	<i>Niveau de priorité issu de la somme du score « opérationnalité » et du score « santé »</i>

- **Résultats de l'analyse des impacts potentiels du projet Hébert sur la santé des populations**

### Aménagement de surface des espaces communs



#### La Traverse

- **Cheminements piétons**

#### Description de l'action et enjeux associés

L'aménagement des cheminements piétons a un double objectif : celui **d'apaiser le nouveau quartier** en limitant l'apparition de nouveaux flux automobiles, et celui **de connecter ce quartier aux autres polarités existantes** (Mac Orlan, place Hébert, Gare Rosa Parks, notamment).



**Pour rappel :** L'analyse a mis en évidence de **grandes difficultés de déambulations piétonnes** et de **grandes discontinuités**, notamment sur la rue de l'Évangile, qui longe au Nord-Ouest, le futur quartier Hébert. Celle-ci est perçue par les populations comme une « rue-tunnel », « bruyante » et « sale » et pour laquelle la prédominance de la voiture individuelle et les nuisances associées ne facilitent pas l'utilisation de la rue. Le quartier ne facilite donc pas la pratique sportive et **n'incite pas aux modes actifs**. Les jeunes filles avaient également déploré un **manque d'équipements qui leur sont destinés** dans l'espace public sur le quartier, la rue et les aménagements urbains étant le plus souvent approprié par les jeunes hommes. Ces difficultés de déambulations et d'utilisation de l'espace public **limitent les interactions sociales et ne favorisent pas la mixité sociale sur le quartier**.

De plus, l'analyse avait mis en avant la présence de plusieurs polarités de commerces et de services mais qui restaient **peu accessibles entre elles** : les populations fréquentant le secteur de Mac Orlan, ne fréquentaient que très peu le secteur de Marx Dormoy.

#### Les différents impacts de l'aménagement des cheminements piétons sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur l'activité physique*

Ainsi, l'aménagement de ces cheminements piétons a un impact potentiellement positif sur **l'activité physique des populations du quartier**, puisqu'ils peuvent permettre d'inciter les habitants à utiliser les modes actifs et *in fine* au report modal. Comme l'a souligné la revue de littérature, l'aménagement de ce type d'espace peut permettre de rendre plus abordables les possibilités de pratique d'activité physique dans l'espace public, en particulier pour les jeunes [30], [44]. Ces possibilités de pratique d'une activité physique dans l'espace public grâce aux cheminements piétons auront un impact positif sur la santé de la population, avec une amélioration possible du bien-être psychologique et une atténuation des pathologies liées à un manque d'activité physique.

Cet **impact potentiel positif a une intensité moyenne** (puisque les comportements individuels ont aussi une part explicative dans l'utilisation de ces cheminements piétons) et **une probabilité d'apparition probable** (dépendant également des autres aménagements incitatifs prévus pour favoriser l'utilisation de ces cheminements par les piétons). Cet impact affectera **plus spécifiquement les jeunes, les PMR, les personnes âgées et les femmes et jeunes filles**. **Les marges de manœuvre pour cet impact sont certaines** puisque le cheminement piéton en tant que tel ne sera modifié mais tout ce qui concerne les aménagements de surface de ces cheminements sont à prévoir pour inciter les différents groupes de populations à les pratiquer. Cet impact positif a **une temporalité d'apparition à moyen terme** car dès la mise en œuvre et la finalisation de l'aménagement de ces espaces, les populations auront davantage de possibilités de pratiquer ces cheminements.

→ **Cet impact potentiel positif à une priorité élevée (score santé = 4 et score opérationnalité = 4)**

2°) *Impact potentiel positif la cohésion sociale*

De plus, la mise en place de telles connexions entre les différents quartiers peut permettre de « rapprocher » spatialement les groupes de populations et de fait, **améliorer les réseaux sociaux**. Ils favorisent également les possibilités de **rencontres informelles entre les différents groupes de populations, réduisent les risques d'isolement social**, et améliorent le cadre de vie global des populations du futur quartier et des quartiers alentours. Ces effets auront un impact positif sur la santé de **tous les groupes de populations**, avec une amélioration possible du bien-être psychologique, une réduction des situations de stress et d'anxiété.

Cet impact potentiel positif a **une intensité moyenne** et **une probabilité forte** : l'aménagement des cheminements piétons favorisent très certainement les possibilités de rencontres mais l'intensité de ces interactions est plus modérée. La marge de manœuvre est **certaine** puisque le cheminement piéton en tant que tel ne sera pas modifié, mais tout ce qui concerne les aménagements de surface de ces cheminements reste à prévoir pour inciter les différents groupes de populations à les pratiquer. La temporalité d'apparition de cet impact positif est **long terme**, puisqu'il est peu probable que les rencontres informelles favorisées par ces cheminements se produisent dès leur aménagement ; elles apparaîtront plutôt une fois l'ensemble du quartier finalisé et les habitants présents.

→ **Cet impact potentiel positif a une priorité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)**

3°) *Impact potentiel positif sur la qualité de vie du fait de la réduction des nuisances sonores*

Enfin, l'aménagement de ces espaces de déambulations piétonnes permet de **ne pas générer de nouvelles nuisances sonores associées à la circulation automobile** et favorise donc pleinement **l'apaisement du quartier**. De nombreuses populations ont été identifiées comme particulièrement sensibles aux nuisances sonores associées au trafic automobile notamment sur la rue de l'Évangile, comme **les collégiens, les personnes âgées ou les populations précaires en errance**. L'existence de nuisances sonores élevées sur le quartier vient s'ajouter à des vulnérabilités sociales propres à ces groupes (pauvreté, état de santé dégradé, sentiment d'insécurité, ...). L'aménagement d'espaces de déambulations piétonnes peut venir limiter ce cumul de vulnérabilités sociales et environnementales en permettant à ces groupes de se déplacer plus facilement dans le quartier et en étant moins exposés aux nuisances sonores.

Cet impact positif a **une probabilité d'apparition et une intensité moyenne**, puisque même si les espaces de déambulations apaisés au niveau de la Traverse peuvent permettre de ne pas générer de nouvelles nuisances, il est moyennement probable que ces aménagements réduisent l'ensemble des nuisances sonores du quartier. Ils contribuent en revanche à ne pas aggraver le cumul d'exposition des populations aux nuisances sonores sur le quartier, en particulier **pour les personnes âgées, enfants, et populations précaires en errance**, qui sont des groupes plus vulnérables aux nuisances sonores. **Les marges de manœuvre sont plus faibles** puisque Espaces Ferroviaires a la possibilité d'intervenir uniquement sur les aménagements et non sur les futurs usages qui potentiellement pourraient générer de nouvelles nuisances. L'aménagement d'espaces de déambulations piétonnes ne permet pas à lui seul de favoriser l'apaisement du quartier et il est essentiel d'accompagner ces aménagements de mesures réglementaires (limitation de vitesse dans les rues adjacentes, circulation à sens unique dans les rues adjacentes ...). Cet impact positif apparaîtra **à court terme** car dès l'aménagement de ces espaces de

déambulations, l'apaisement du quartier pourra être constaté : aucun véhicule motorisé ne pourra circuler à l'intérieur du quartier.

→ **Cet impact potentiel positif a une probabilité élevée (score santé = 4 et score opérationnalité = 4)**

4°) *Impact potentiel négatif sur le sentiment de sécurité des piétons*

Néanmoins, l'aménagement de ces espaces de déambulations piétonnes peut aussi avoir des potentiels impacts négatifs sur **le sentiment de sécurité des piétons**. En effet, l'aménagement de cheminements piétons, larges et facilitant les déplacements au sein du quartier, peut également profiter aux cyclistes. Or, la revue de littérature met en évidence que les conflits entre les piétons et les cyclistes sont courants sur l'espace public [81]<sup>109</sup>. Le risque de conflit entre ces deux profils d'usagers est donc élevé et impacte d'autant plus **les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR)**, qui ont le plus souvent des possibilités limitées de déplacement. La limitation des possibilités de déplacements piétons a un impact négatif sur le sentiment de sécurité de piétons et peut venir se cumuler avec des usages inadaptés. Autrement dit, l'inadaptation des espaces de déambulations peut favoriser le cumul des vulnérabilités de certains groupes de populations.

Cet impact potentiel négatif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte** : ces conflits ont moyennement de chance d'arriver mais dans le cas où ils se présentent, ils ont un fort impact négatif sur la qualité de vie des populations, notamment des plus vulnérables. **La marge de manœuvre est certaine** puisque le cheminement piéton en tant que tel ne sera pas modifié, mais tout ce qui concerne les aménagements de surface de ces cheminements reste à prévoir pour inciter les différents groupes de populations à les pratiquer. Cet impact négatif apparaîtra à **long terme**. En effet si d'éventuels conflits piétons/cyclistes apparaissent, ils n'auront pas lieu dès l'aménagement mais lors de l'appropriation du cheminement piéton par les habitants du quartier.

→ **Cet impact potentiel négatif a une probabilité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)**

5°) *Impact potentiel négatif sur les nuisances*

Aussi, l'aménagement de ces cheminements piétons peut générer de nouvelles nuisances, associées cette fois à des situations de stationnements intempestifs, stationnements sauvages ou intrusions de véhicules motorisés non autorisés. Ces stationnements intempestifs et sauvages ou l'intrusion de véhicules motorisés peuvent **générer de nouvelles nuisances sur le quartier et accroître le sentiment d'insécurité**. Cet impact négatif affectera plus particulièrement **les personnes âgées, les populations précaires en errance, et les collégiens**. Ces trois groupes étant plus sensibles aux nuisances. En effet, ils soulignent déjà sur le quartier l'existence de nombreuses nuisances, associées à la présence de voitures sur la rue de l'Évangile notamment. L'aménagement d'un cheminement piéton sur la Traverse, et donnant directement sur la rue de l'Évangile peut inciter à des mésusages du même ordre, et générer un sentiment d'insécurité.

Cet impact négatif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte**. Si mésusages de ce cheminement piéton il y a, ce qui est probable (notamment via l'occupation par des véhicules motorisés), ces nuisances auront un impact négatif fort sur la qualité de vie des populations, notamment des plus vulnérables. Cet impact présente une **marge de manœuvre envisageable**, car pour limiter les mésusages sur un espace il est possible de faire appel à une animation et/ou une réglementation spécifique à ce lieu. Si l'impact apparaît, ce sera à **moyen terme** : après l'aménagement du cheminement piéton.

→ **Cet impact potentiel négatif a une probabilité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)**

L'aménagement de cheminements piétons de la Traverse a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'activité physique	... plus particulièrement les jeunes	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 4 (probabilité moyenne et intensité moyenne)	Élevé (8)

<sup>109</sup> Cf. revue de littérature page 33.

... un impact positif sur la cohésion sociale	... Tous les groupes de populations	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Élevé (8)
... un impact positif sur la réduction des nuisances sonores	... plus particulièrement les personnes âgées, les enfants, et les populations précaires en errance	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à court terme)	... de 4 (probabilité moyenne et intensité moyenne)	Élevé (8)
... un impact négatif sur le sentiment de sécurité	... plus particulièrement les personnes âgées et PMR	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Élevé (8)
... un impact négatif sur le cadre de vie du fait des nuisances possibles associées à des mésusages	... plus particulièrement les personnes âgées, les populations précaires en errance et les collégiens	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalités d'apparition sur le moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Élevé (8)

- **Aménagement mobiliers urbains**

Description de l'action et enjeux associés

L'aménagement de mobilier urbain vient en adéquation avec les aménagements de cheminements piétons. Ce mobilier urbain vient compléter l'aménagement de surface des espaces communs pour permettre de faciliter les déambulations de piétons et personnes vulnérables. Ils visent à offrir une certaine qualité dans les espaces publics.



**Pour rappel :** L'analyse a mis en évidence de **grandes difficultés de déambulations piétonnes** et de **grandes discontinuités**. Les groupes de populations plus vulnérables (jeunes, femmes, populations précaires en errance, personnes âgées, PMR), font le constat d'un manque d'équipements dans l'espace public qui ne permet pas de le fréquenter convenablement : aujourd'hui sur le quartier, l'espace public est davantage un lieu de passage que de rencontre.

Les différents impacts de l'aménagement de mobiliers urbains sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la qualité des espaces publics*

L'aménagement de mobiliers urbains dans l'espace public a un impact potentiellement positif sur la **qualité des espaces publics**. Une offre qualitative permettra aux habitants de disposer d'espaces de repos et de discussions, augmentant ainsi leur bien-être et diminuant le stress et l'anxiété. **Les populations majoritairement impactées sont les personnes âgées, les jeunes et les populations précaires**. Ces populations ont en effet davantage tendance à occuper l'espace public, seules ou en groupes.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition et une intensité moyenne**. L'amélioration de la qualité des espaces publics dépendra de la qualité des mobiliers urbains qui seront proposés et de leur adaptation aux

besoins des populations présentes sur le quartier. **La marge de manœuvre associée à cet impact est certaine.** En effet, en tant qu'aménageur, Espaces Ferroviaires est en charge de définir quels types de mobiliers urbains seront positionnés (ou non) sur le quartier. Cet impact positif apparaîtra à **moyen terme**.

→ **Cet impact potentiel positif à une priorité moyenne (score santé = 4 et score opérationnalité = 4)**

2°) *Impact potentiel positif sur l'activité physique*

L'aménagement de mobiliers urbains sur la Traverse a un impact potentiellement positif sur **l'activité physique des populations du quartier**. Cet aménagement vient en complémentarité de l'aménagement des espaces de déambulations piétonnes présenté plus haut. Du mobilier urbain adapté viendra renforcer les possibilités de pratique d'activité physique dans l'espace public. Ces possibilités de pratique d'une activité physique sur l'espace public auront majoritairement un impact positif sur les **jeunes**. Ils contribueront potentiellement à l'amélioration du bien-être physique et psychologique de la population ainsi qu'à l'atténuation de pathologies en offrant de plus grandes possibilités de sorties.

Cet **impact potentiel positif a une probabilité d'apparition et une intensité forte**. Si du mobilier urbain permettant l'activité physique est installé dans le quartier Hébert, les habitants et plus particulièrement les jeunes, se l'approprient probablement rapidement. **La marge de manœuvre d'Espaces Ferroviaires est certaine.** En effet, en tant qu'aménageur, Espaces Ferroviaires a la charge de définir quels types de mobiliers urbains seront positionnés (ou non) sur le quartier. Cet impact positif a **une temporalité d'apparition à moyen terme** car dès l'aménagement des mobiliers urbains, les populations auront la possibilité de les pratiquer.

→ **Cet impact potentiel positif à une priorité très élevée (score santé = 6 et score opérationnalité = 4)**

3°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

L'aménagement de mobiliers urbains peut également permettre de **favoriser les échanges entre les populations**, et d'améliorer **la mixité sociale et générationnelle** dans l'espace public à l'échelle du futur quartier Hébert. En effet, l'aménagement de bancs, de tables, et de jeux, peut améliorer les possibilités de rencontres entre les différents groupes de population et limiter le risque d'isolement, notamment pour les **personnes âgées**, comme souligné par la revue de littérature [46]. Aussi, l'analyse approfondie, et en particulier les ateliers avec les **jeunes** organisés avec le GRAJAR et l'ENS<sup>110</sup>, a mis en évidence le besoin pour les jeunes de se retrouver dans un lieu ou dans l'espace public. Les aménagements de mobiliers urbains sur la Traverse peuvent venir répondre à ce besoin. Globalement, l'aménagement de mobiliers urbains aura potentiellement un impact positif sur **tous les groupes de populations**.

Cet impact potentiel positif a **une probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte**. La marge de manœuvre sur l'aménagement de mobiliers urbains est **certaine** car, comme nous l'expliquons ci-dessus, l'aménageur a la charge de définir le type de mobilier urbain qui sera positionné sur l'espace public. **La temporalité d'apparition de cet impact est de moyen terme** puisqu'il faut compter un temps d'appropriation de ces espaces par les différents groupes avant de voir les effets positifs escomptés.

→ **Cet impact potentiel positif à une priorité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)**

4°) *Impact potentiel négatif sur la pratique d'activités physiques par les jeunes filles*

L'aménagement de mobiliers urbains, s'il n'est pas envisagé comme inclusif et accessible également aux femmes, peut générer **des inégalités de genre dans l'espace public et accroître le sentiment d'insécurité des femmes dans ces espaces**. La revue de littérature a montré que les espaces publics sont généralement aménagés pour les hommes (orientation des bancs, pratiques sportives sur les city stade, ...)[46]. Ce constat est d'ailleurs largement partagé par les **jeunes filles** qui fréquentent le quartier : elles mentionnent tout particulièrement **les difficultés d'accès aux équipements sportifs** et aux jeux sur le parc Chapelle Charbon.

Cet impact négatif a une **probabilité d'apparition certaine et un impact fort**. La question du genre doit donc être nécessairement prise en compte lors du choix des éventuels équipements sportifs et du positionnement des mobiliers urbains. De même que pour les impacts potentiels énoncés précédemment, **la marge de manœuvre est certaine**. **Cet impact a une temporalité d'apparition très courte** puisque dès que les aménagements seront finalisés, les femmes et les jeunes filles auront directement la possibilité ou non de se les approprier.

→ **Cet impact potentiel positif à une priorité très élevée (score santé = 6 et score opérationnalité = 5)**

<sup>110</sup> Cf. Méthodologie de l'analyse et des ateliers (Page X)

L'aménagement du mobilier urbain sur la Traverse a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la qualité des espaces publics	... plus particulièrement les personnes âgées, les jeunes et les populations précaires en errance	... 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 4 (probabilité moyenne et intensité moyenne)	Elevé (8)
... un impact positif sur la pratique d'activité physique	... plus particulièrement les jeunes	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (10)
... un impact positif sur la cohésion sociale	Tous les groupes de populations	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact négatif sur la pratique sportive des jeunes filles	... tout particulièrement les femmes et jeunes filles	... de 5 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à court terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (11)

- **Ouverture des terrasses et présence de commerces sur rue**

Description de l'action et enjeux associés

L'ouverture de terrasses et de commerces sur rue au niveau de la Traverse a pour objectif de permettre aux populations du quartier, habitants et travailleurs, de bénéficier d'une offre de services et de commerces en adéquation avec leurs besoins. L'ouverture de ces commerces vient également répondre à un enjeu d'ouverture de commerce de proximité et la présence d'une nouvelle polarité sur le quartier.

Les différents impacts de l'aménagement de mobiliers urbains sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

L'ouverture des terrasses et la présence de commerces sur rue a un impact potentiel positif sur la **cohésion sociale**. En effet, l'aménagement de terrasses peut permettre à différents groupes de se rencontrer (jeunes, habitants du futur quartier Hébert, employés de bureau sur l'îlot J, étudiants ...). Ces rencontres informelles favorisent la mixité sociale et générationnelle sur la Traverse, à l'échelle du quartier et peuvent permettre de lutter contre les risques d'isolement social. Cela bénéficierait à **tous les groupes de populations**.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition moyenne et un impact fort. La marge de manœuvre sur cette composante est certaine** puisque la programmation des commerces et terrasses n'est pas encore amorcée. Cet impact potentiel apparaîtra à **moyen terme**. Il est nécessaire que l'aménagement du quartier soit finalisé avant l'arrivée des habitants.

➔ **Cet impact potentiel positif à une priorité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)**

2°) *Impact potentiel positif sur l'offre de commerces*

L'ouverture des terrasses et la présence de commerces sur rue a également un impact potentiel positif sur l'**offre de commerces**. Actuellement, un manque de connectivité existe entre les différentes polarités à l'échelle du quartier

de la Chapelle. Comme l'a souligné l'analyse approfondie, ce quartier présente des polarités commerciales très éloignées (Mac Orlan, Marché de l'olive). L'ouverture de terrasses et la présence de commerces sur rue **peuvent permettre de renforcer l'offre de commerces et de services, et l'attractivité sur le quartier en créant une nouvelle polarité, en complémentarité avec l'offre existante et adaptée aux besoins des populations.** Cette nouvelle polarité peut permettre d'améliorer **l'accès aux commerces sur le quartier**, mais également de proposer **une offre plus diversifiée et accessible à tous les groupes de populations.** Cette nouvelle offre bénéficierait aux **futurs habitants et travailleurs du quartier Hébert ainsi qu'aux habitants des quartiers alentours.**

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition moyenne et un impact fort. La marge de manœuvre sur cette composante est certaine** puisque la programmation des commerces et terrasses n'est pas encore amorcée. Il conviendra à ce titre d'avoir une vigilance sur le type de terrasses et de commerces qui ouvriront, puisqu'ils pourraient générer des inégalités sociales et territoriales (du fait par exemple de difficultés d'accessibilité financière à l'offre de commerces). La temporalité d'apparition de cet impact potentiel positif est le **long terme.** C'est seulement lorsque l'aménagement du quartier sera terminé que l'on pourra constater les effets positifs attendus (installation des commerces, présence d'entreprises sur le quartier ...)

➔ **Cet impact potentiel positif à une priorité élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)**

L'ouverture des terrasses et la présence de commerces sur rue sur la Traverse a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	Tous les groupes de populations du quartier	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact positif sur l'offre de commerces	... plus particulièrement les futurs habitants du quartier Hébert et les habitants des quartiers alentours	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (8)

- **Vigilance sur les conflits d'usage**

Toutefois, la présence d'une diversité d'aménagements sur l'espace de la Traverse pose la question des usages qui seront faits de cet espace. En effet, ces différents aménagements et fonctions de la Traverse peuvent générer des **conflits d'usages** à deux égards :

- Tout d'abord, le cumul d'aménagements sur un même espace (par exemple, la Traverse où sont prévus des terrasses, du mobilier urbain pour favoriser les rencontres, des espaces verts pour garantir la nature en ville), peut limiter sa lisibilité, en donnant à voir justement un surplus de fonctions potentiellement en conflit les unes avec les autres (espace de marche, espace d'activité culturelle, espace de rencontres versus espace de repos, espace de nature, espace apaisé, ...). Il convient donc d'anticiper tous les usages potentiels de ces espaces afin d'éviter le surplus d'usages et les conflits entre chacun d'entre eux. L'aménagement de lieux calmes renvoie notamment à une fonction spécifique qui nécessite d'être prédéfinie.
- Aussi, l'aménagement de diverses fonctions sur un même espace ne garantit pas les usages qui en seront faits. Par conséquent, si certains usages ne sont pas anticipés, ils peuvent entrer en conflit avec des usages pressentis. Par exemple, les usages et activités qui seront faits sur le jardin du faisceau peuvent venir heurter les fonctions de biodiversité et écologique associées à cet espace (la Traverse représentant une jonction écologique entre le jardin du faisceau et le futur Parc Chapelle Charbon).

Pour limiter ces conflits d'usage, un schéma d'usage (décrivant les usages pressentis de chaque espace) est en cours de réalisation du côté de la maîtrise d'ouvrage. En ce qui concerne l'EIS, les recommandations seront articulées les unes avec les autres afin de mettre en évidence les potentiels usages qui pourraient être en conflit les uns avec les autres (exemple : activité sportive sur un espace vert versus fonction écologique et de biodiversité de ces espaces). À ce titre, des experts (paysagistes, écologue, ...) seront intégrés aux ateliers de co-construction des recommandations afin d'avoir une vision globale de ces potentiels conflits d'usage et ainsi les limiter.

### Le jardin du faisceau<sup>111</sup>

- **Parcours sportif**

#### Description de l'action et enjeux associés

L'aménagement d'un parcours sportif sur la promenade du faisceau vient répondre à un besoin en termes d'équipements sportifs, en particulier pour les jeunes.



**Pour rappel :** L'analyse a mis en évidence un manque d'équipements sportifs des difficultés pour les populations du quartier, et **en particulier les jeunes**, à accéder à des équipements sportifs ouverts à tous (fermeture des gymnases et des city stades). De plus, les ateliers organisés avec les jeunes filles a permis de souligner des difficultés d'accès pour elles à ces équipements.

#### Les différents impacts de l'aménagement de parcours sportif sur la qualité de vie des populations

##### 1°) Impact potentiel positif sur l'activité physique

L'aménagement d'un parcours sportif sur le jardin du faisceau peut avoir un impact positif élevé sur **l'activité physique des populations du quartier, au même titre que l'aménagement des espaces de déambulations piétonnes**, puisqu'ils peuvent permettre d'inciter les habitants à pratiquer une activité physique dans l'espace public. L'aménagement de ce type d'espace peut permettre de rendre plus abordables les possibilités de pratique d'activité physique dans l'espace public.

Ce type d'aménagement peut avoir **un impact positif** sur la santé de la population, avec une amélioration possible du bien-être psychologique et une baisse des pathologies liées à un manque d'activités physiques. Des impacts potentiellement positifs « en cascade » peuvent être aussi mentionnés, comme une amélioration de la cohésion sociale, une plus grande fréquentation de l'espace public et donc une amélioration du sentiment de sécurité ... Ces aménagements bénéficient tout particulièrement **aux jeunes et enfants** pour lesquels le manque constaté est plus important. Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition élevée et une intensité forte**, puisque la revue de littérature a permis de montrer que l'aménagement de parcours sportifs favorise grandement la pratique sportive et améliore l'état de santé physique et mentale des populations [39]. Sur cette composante, **les marges de manœuvre sont certaines** puisque même si un parcours sportif est prévu dans la programmation, le type et la forme que prendra cet équipement est encore à envisager. Enfin, **l'impact potentiel positif a une temporalité d'apparition à moyen terme**, c'est-à-dire une fois les équipements aménagés.

→ **Cet impact potentiel positif a une priorité très élevée (score santé = 6 et score opérationnalité = 4)**

##### 2°) Impact potentiel négatif sur le sentiment de sécurité des jeunes filles et leur pratique d'activité physique

Comme déjà indiqué, l'aménagement d'un parcours sportif, s'il n'est pas envisagé comme inclusif et accessible également pour les femmes, peut générer **des inégalités de genre dans l'espace public et accroître le sentiment d'insécurité des femmes dans ces espaces**. La revue de littérature a montré que généralement les parcours sportifs sont aménagés pour les hommes (city stade, agrès sportifs, ...)[46]. Aussi, ce constat est partagé par les jeunes filles qui fréquentent le quartier : elles mentionnent tout particulièrement **les difficultés d'accès aux équipements sportifs** et aux jeux sur le parc Chapelle Charbon. Ainsi, s'il n'est pas envisagé, l'aménagement de parcours sportif peut impacter négativement le sentiment de sécurité des jeunes filles et limiter leur pratique des équipements de l'espace public.

Cet impact potentiel négatif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte**. Cet **impact a une temporalité d'apparition moyenne** puisque le temps d'appropriation des équipements mis à disposition peut être

<sup>111</sup> Le jardin du faisceau est aussi appelé promenade du faisceau

potentiellement plus long que du mobilier urbain classique (banc, table, ...). Pour autant, il existe encore dans le projet de **grandes marges de manœuvre** concernant l'aménagement de ce parcours sportif et donc les recommandations de l'EIS permettront de proposer un mobilier sportif urbain plus inclusif.

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

L'aménagement d'un parcours sportif sur le jardin du faisceau peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'activité physique	... plus particulièrement les jeunes et les enfants	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (10)
... un impact négatif sur la pratique sportive des jeunes filles	... tout particulièrement les jeunes filles et les femmes	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)

- **Jardins partagés**

Description de l'action et enjeux associés

Le projet Hébert prévoit l'installation de jardins partagés aux extrémités de la promenade du faisceau. Ces jardins partagés ont pour but de créer des usages spécifiques de part et d'autre de la promenade pour ne pas créer des lieux isolés et sans usages qui pourraient générer un sentiment d'insécurité. De plus il favorise la promotion d'une alimentation saine sur le secteur.



**Pour rappel :** L'analyse approfondie a mis en évidence sur le quartier des difficultés d'accès à une alimentation saine et des **risques plus importants de surpoids pour les jeunes du quartier**. L'accès à une alimentation saine sur le quartier répond à des enjeux d'éducation à une alimentation saine et d'accès financier à cette alimentation de qualité.

Les différents impacts de l'aménagement des jardins partagés sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur l'accès à une alimentation saine

L'aménagement de jardins partagés a un impact positif **sur l'accès à une alimentation saine**. L'aménagement de jardins partagés constitue à la fois un levier pour une alimentation plus saine (accès à des produits sains), et à la fois un outil de sensibilisation et d'éducation à une alimentation saine. Ainsi, ils sont une opportunité pour les habitants de se réapproprier leur alimentation et également de générer une dynamique collective autour de l'enjeu d'accès à une alimentation saine.

Cet impact positif concerne **l'ensemble de la population**, mais ces jardins partagés peuvent plus particulièrement constituer un **levier d'inclusion pour les populations précaires en errance** et faire office de projet de réinsertion pour ces publics en difficulté. Ce type de projet favorise pour ces populations, l'estime de soi et réduit les risques de conflit avec les riverains, en limitant les risques de mésusages. Il constitue également un très bon facteur d'attachement au quartier. Un exemple de projet de réinsertion par les jardins partagés a déjà été expérimenté sur le 19<sup>e</sup> arrondissement : « la ferme du rail<sup>112</sup> ». Cet espace agri-urbain est ouvert à tous et permet d'accueillir, de former et d'insérer durablement les personnes les plus fragiles.

Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition et une intensité élevée. **Les marges de manœuvre sont elles aussi importantes** sur cette composante puisqu'il s'agit d'aménagement de surfaces pour lesquelles il est encore possible de formuler des recommandations, notamment en termes de gestion et d'animation afin de

<sup>112</sup> <https://www.fermedurail.org/>

maximiser ces potentiels effets positifs. **Cet impact potentiel positif surviendra à long termes**, car pour que cet impact positif soit constaté, il est nécessaire d'attendre un temps de mise en fonctionnement des jardins partagés (culture en cours, production de produits alimentaires sains, ...).

→ **Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 3)**

2°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

Aussi, **l'aménagement de ces jardins partagés peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale**. Ils peuvent être des espaces générateurs de rencontres entre les différents groupes de populations. La littérature souligne notamment que les jardins partagés ont un impact positif à l'échelle des individus, des groupes et des quartiers, et sur différentes temporalités, permettant de créer du lien social à plusieurs niveaux (individuel, communautaire, municipal)[209]. Ainsi, la création de jardins partagés peut bénéficier aux populations plus âgées, et aux populations socioéconomiquement fragiles, leur permettant d'augmenter les rencontres et de fait d'améliorer leur santé mentale.

Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition élevée et une intensité forte. Les marges de manœuvres sont certaines et la temporalité d'apparition à moyen termes puisque les bénéfices de ces jardins partagés sur la cohésion sociale sont indépendants des productions et du fonctionnement des jardins (les habitants pourront d'ores et déjà se rencontrer pour faire les plantations, l'entretien, ...).

→ **Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité très élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 4)**

3°) *Impact potentiel négatif sur la qualité des sols engendrant un risque de pollution*

Si la gestion et l'animation de ces jardins partagés ne sont pas envisagées en amont, ces derniers peuvent avoir **un impact négatif sur le risque de pollution de l'alimentation et des sols**. En effet, si les jardins partagés ne sont pas encadrés, ils peuvent faire l'objet **de pollutions et de lieux de déjections animales par exemple**. Ainsi, cet impact potentiellement négatif annulerait l'impact potentiellement positif lié à l'accès à une alimentation saine.

Cet impact potentiel négatif a une **probabilité d'apparition moyenne mais une intensité élevée**. **Cet impact potentiel négatif a une marge de manœuvre certaine**, car tout comme pour les impacts potentiellement positifs sur l'accès à une alimentation saine et la cohésion sociale, il est encore possible de formuler des recommandations, notamment en termes de gestion et d'animation afin cette fois de le minimiser. **Sa temporalité d'apparition est sur le long terme** puisqu'une fois encore, cet impact sera « visible » une fois la mise en fonctionnement des jardins partagés et du quartier dans son ensemble (nouveaux habitants, appropriation des jardins par certains habitants ...).

→ **Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)**

L'aménagement des jardins partagés sur le jardin du faisceau a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'accès à une alimentation saine	... plus particulièrement les enfants, les jeunes, les populations modestes et les personnes âgées	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le long terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact positif sur la cohésion sociale	Tous les groupes	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (10)
... un impact négatif sur le risque de pollution et de gestion	... plus particulièrement les enfants, les jeunes, les populations	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (8)

	modestes et les personnes âgées			
--	---------------------------------	--	--	--

- **Espaces de circulation partagée et apaisée**

Description de l'action et enjeux associés

L'aménagement d'espaces de circulation partagée et apaisée a un double objectif : celui de **ne pas générer de nouvelles nuisances** en limitant l'apparition de nouveaux flux automobiles, et celui de **connecter ce quartier aux autres polarités existantes** et futures qui seront créées (Rue Cugnot, Rue Hébert, la Traverse).

Les différents impacts potentiels de l'aménagement d'espaces de circulation partagée et apaisée sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel négatif sur le risque de conflit entre usagers piétons et cyclistes*

Bien que l'aménagement d'un espace de circulation partagé et apaisé puisse venir améliorer les possibilités de pratiques d'activités physiques et favoriserait les modes actifs, il semble que les impacts potentiellement négatifs soient plus forts. En effet, l'aménagement d'espaces de circulation partagée peut avoir un **impact négatif sur le sentiment de sécurité du fait du risque potentiel de conflits entre les usagers piétons et cyclistes**. En effet, l'aménagement d'espaces de circulation partagée et apaisé facilitant les déplacements au sein du quartier, peut également profiter aux cyclistes. Or, la littérature met en évidence que les conflits entre les piétons et les cyclistes sont courants sur l'espace public[81]. **Le risque de conflit entre ces deux profils d'usagers est donc élevé et impacte d'autant plus les personnes âgées et PMR, qui ont déjà des possibilités de déplacement limitées. Les conflits entre piétons et cyclistes sont des freins à la mobilité des publics déjà plus vulnérables, générant ainsi un cumul de vulnérabilités.** Cette limitation des possibilités de déplacements piétons a donc un impact négatif sur le sentiment de sécurité des piétons et peut limiter leur possibilité de fréquentation de ces espaces.

Cet impact potentiel négatif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité élevée. Les marges de manœuvres sont encore importantes** puisque les aménagements de surfaces ne sont pas figés à ce stade. La temporalité d'apparition de l'impact est de **court terme**.

→ **Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité très élevée (score santé = 5 et score opérationnalité = 5)**

2°) *Impact potentiel négatif sur le sentiment d'insécurité lié aux mésusages*

Aussi, **l'aménagement d'un espace de circulation partagé et apaisé le long du faisceau ferré peut provoquer un sentiment d'insécurité du fait de la composition de l'espace** (espace isolé, en retrait des axes de déambulations fréquentés, proche des faisceaux ferrés ...). Cet impact potentiellement négatif affectera plus particulièrement **les personnes âgées, les femmes, et les collégiens**. Ces trois groupes sont plus sensibles au sentiment d'insécurité que peuvent générer des espaces isolés. En effet, les jeunes filles ont notamment fait mention de stratégie d'évitements de certains lieux sur le quartier, qu'elles estiment comme « peu sécurisants ». L'aménagement d'un espace partagé et apaisé le long du faisceau ferré peut également inciter à des mésusages (fixation de groupes de populations, trafic, rassemblements et nuisances sonores associées, ...) qui limiteraient d'autant plus la fréquentation de cet espace par les publics plus vulnérables.

**Cet impact négatif présente une probabilité moyenne, une intensité forte et des marges manœuvre envisageables**, au sens où la limitation des mésusages sur un espace relève d'une animation et d'une réglementation pensées en amont, et Espaces Ferroviaires ne disposent pas de tous les leviers pour limiter les mésusages et favoriser la co-présence d'usagers dans cet espace.

→ **Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)**

La mise en place d'espaces de circulations partagés et apaisés a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
--	-------------------------	---	--	-------------------------------------

... un impact négatif sur les conflits entre usagers piétons et cyclistes	... plus particulièrement les personnes âgées et PMR	... de 5 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le court terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Très élevé (10)
... un impact négatif sur le sentiment de sécurité lié aux mésusages	... plus particulièrement les femmes, personnes âgées et collégiens	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition sur le court terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)

- **Végétalisation de l'espace**

Description de l'action et des enjeux associés

Une végétalisation des espaces est prévue le cadre de leur aménagement le long du faisceau, avec une végétation plutôt sèche et adaptée aux fortes expositions, la promenade du faisceau étant exposée au Sud. La végétalisation prévue sur la promenade du faisceau a pour ambition de ne pas créer de nouveaux îlots de chaleur urbain, de rendre le site agréable aux déambulations piétonnes et cyclables et de créer une continuité verte le long du faisceau ferré permettant de connecter l'arrière du quartier avec les autres parcs du secteur (notamment Chapelle Charbon).

Les différents impacts potentiels de la végétalisation de l'espace sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la qualité des espaces publics (espaces verts)*

La végétalisation de la promenade du faisceau peut avoir **un impact positif sur la qualité des espaces publics grâce à une amélioration visuelle du quartier**. Elle peut améliorer la perceptibilité de la végétation sur le quartier en accordant une place plus importante aux espaces verts. Cet impact est d'autant plus important sur les jeunes, les personnes âgées, les habitants des quartiers alentours, et les futurs habitants du quartier Hébert. Cela peut également inciter ces populations à sortir davantage et à pratiquer davantage les espaces publics. Et la végétalisation de la promenade du faisceau peut permettre de limiter les mésusages éventuels, évoqués ci-avant, en améliorant le cadre de vie et offrant de plus grandes possibilités de fréquentation pour tous les publics (familles, jeunes, femmes, enfants, PMR, Personnes âgées, ...). La coprésence d'usagers sur l'espace public favorisant en suivant la mixité sociale et générationnelle.

**Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition élevée et une intensité moyenne. Les marges de manœuvre concernant les possibilités de maximiser la végétalisation de la promenade du faisceau sont envisageables**, car là encore, Espaces Ferroviaires est uniquement aménageur et **n'est pas garant de la gestion et de l'entretien de l'espace à termes**. La temporalité d'apparition de l'impact est de court terme puisque les effets de la végétalisation de l'espace seront quasiment instantanés : la modification de la perception de l'espace interviendra en effet très rapidement.

→ **Cet impact positif potentiel a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)**

La végétalisation de l'espace public sur le jardin du faisceau a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la qualité des espaces publics et la perceptibilité des espaces verts	... plus particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les habitants des quartiers alentours, et les futurs habitants	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à court terme)	... de 5 (probabilité élevée et intensité moyenne)	Elevé (9)

	du quartier Hébert			
--	--------------------	--	--	--

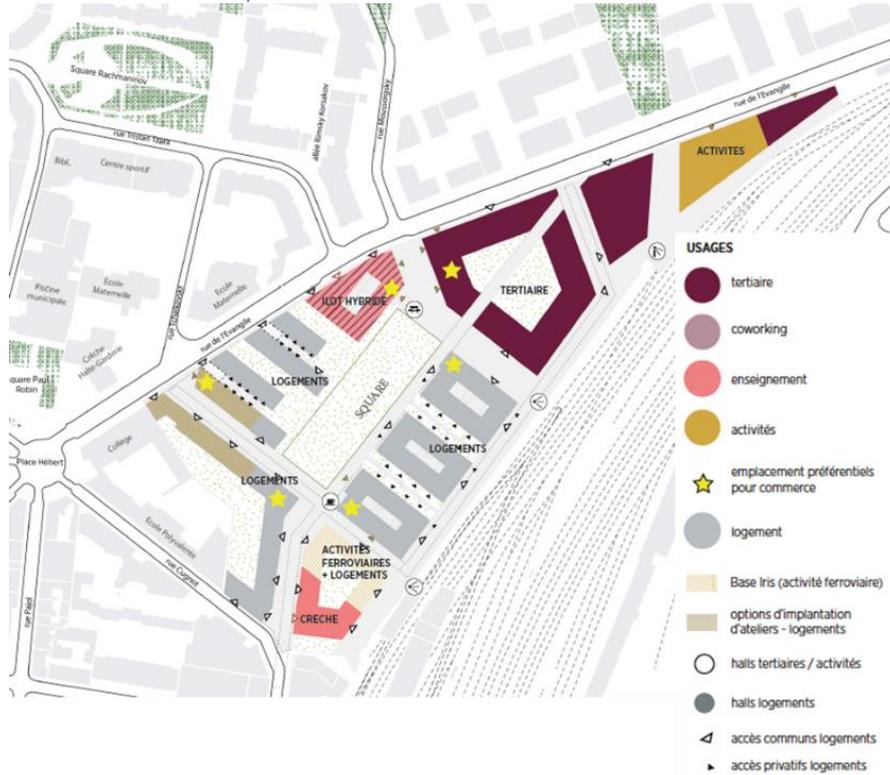


**En bref : Synthèse des impacts potentiels de l'aménagement de surface des espaces communs sur la santé des populations concernées**

L'aménagement de la Traverse permettra de connecter le cœur du futur quartier Hébert et son square aux autres polarités à proximité (parc Chapelle Charbon et place Mac Orlan principalement). La volonté de faire de cet espace un espace apaisé et partagé permettra de favoriser les rencontres informelles, de favoriser la co-présence d'utilisateurs sur l'espace public. Toutefois, si l'aménagement de cet espace ne tient pas compte de la possible diversité des usages liés au genre, il est probable que cet espace ne soit pas approprié par tous les groupes de populations (jeunes filles en particulier). Les recommandations issues de l'EIS s'attacheront tout particulièrement à maximiser l'apaisement du quartier, limiter l'apparition de nouvelles nuisances (intrusion de véhicules intempestifs, conflit piéton et cycliste), et favoriser la mixité sociale, générationnelle et de genre, afin que la Traverse ne soit pas qu'un espace « passant ». Enfin, la définition et la projection des usages possibles sur la Traverse pourront permettre de limiter les potentiels conflits d'usages et les mésusages.

La promenade du Faisceau cristallise quant à elle beaucoup d'enjeux autour du sentiment de sécurité, en tant qu'espace en retrait et éloigné des axes de circulation et des parcours des piétons et cyclistes. Les recommandations de l'EIS veilleront à maximiser l'animation et les usages vertueux sur l'espace public (fonctions, équipements, événements, ...) et la gestion de cet espace, afin de l'intégrer pleinement dans le quartier et qu'il soit pratiqué par tous ET toutes (mixité de genre).

Animation des RDC et pieds d'immeuble



Conception des pieds d'immeuble : Transparence des rez-de-chaussée

Description de l'action et des enjeux associés

Dans le cadre du projet Hébert, une attention toute particulière est portée à la conception des logements et notamment aux pieds d'immeuble et aux rez-de-chaussée. La maîtrise d'œuvre a pensé les pieds d'immeuble transparents et avec une visibilité sur l'extérieur.

Les différents impacts potentiels de la mise en transparence des rez de chaussée sur la qualité de vie des populations

1°) Impact positif sur la qualité de l'offre de logements et du cadre de vie

La mise en transparence des pieds d'immeuble et de leurs rez-de-chaussée par la présence de surface vitrée en rez-de-chaussée peut avoir un **impact positif sur la qualité de l'offre de logement et le cadre de vie**. En effet, en améliorant **la visibilité depuis la rue sur l'intérieur des espaces communs des immeubles, mais également en améliorant la visibilité sur l'extérieur depuis ces communs**, la transparence des rez-de-chaussée et des pieds d'immeuble favorise le sentiment de sécurité [78] dans les espaces communs, puis de manière plus générale dans le logement. Car comme le souligne la revue de littérature, la qualité de vie dans le logement repose aussi sur la qualité des espaces communs puisqu'ils représentent un espace de transitions entre l'espace privé (le logement) et l'espace public (l'extérieur et la rue). La transparence de ces pieds d'immeuble permet une plus grande luminosité dans ces espaces habituellement plus sombres. Ce type de conception permet de favoriser le bien-être psychologique, en particulier **pour les futurs habitants du quartier Hébert**. Aussi, la transparence des rez-de-chaussée et des pieds d'immeubles favorise davantage le sentiment de sécurité des femmes. Il faudra toutefois veiller au bon entretien de ces rez-de-chaussée pour préserver ce sentiment de sécurité.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition élevée et une intensité moyenne** : le sentiment de sécurité des futurs habitants du quartier devant être envisagé grâce à d'autres éléments de vie sur le quartier (aménagement des espaces publics, limitation des mésusages, ...). **Les marges de manœuvres sont envisageables**, étant donné qu'Espaces Ferroviaires n'aura pas la charge de la gestion et l'entretien de ces pieds d'immeuble, mais simplement de leur conception : les recommandations viseront à maximiser cet impact positif de la conception des rez-de-chaussée. Cependant, il est encore possible de formuler des recommandations dans le cadre de l'EIS, pour améliorer davantage le cadre de vie en pied d'immeuble (animation, végétalisation ...).

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

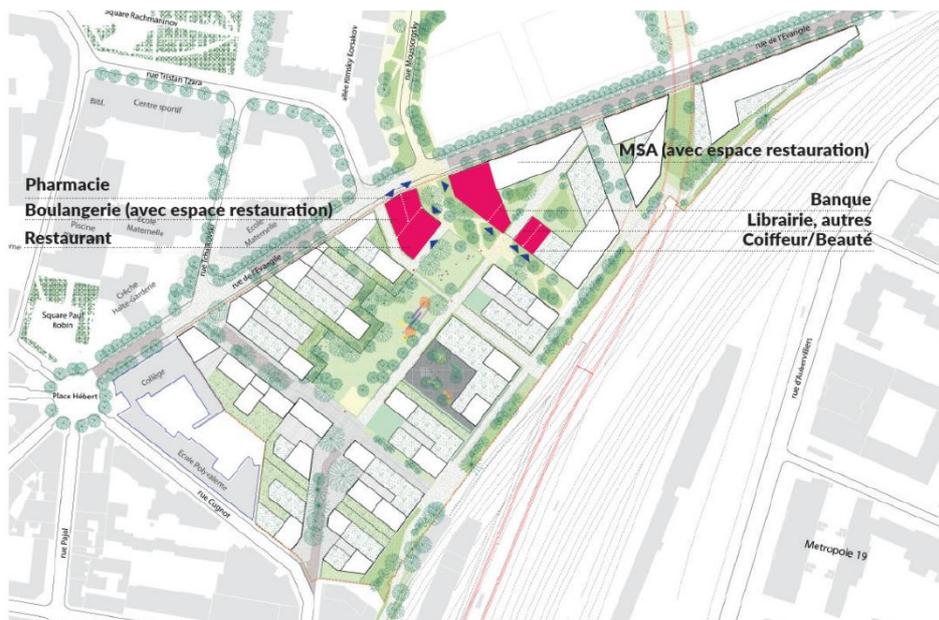
La présence de RDC transparents et communiquant avec l'extérieur a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la qualité de l'offre de logements et du cadre de vie global.	... plus particulièrement les futurs habitants du quartier Hébert	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à court terme)	... de 5 (probabilité élevée et intensité moyenne)	Elevée (9)

### Implantation des commerces et des services (sur la base de l'étude Intencité<sup>113</sup>)

#### Description de l'action et enjeux associés

A ce stade du projet, la programmation des commerces et des services n'est pas encore déterminée. Cependant, une étude menée en 2017 par le bureau d'étude Intencité a permis de définir une programmation envisageable pour le futur quartier Hébert. Cette étude a notamment mis en avant le besoin d'implantation d'une pharmacie, d'une boulangerie avec espace restauration, d'un restaurant, de commerces mixtes (banques, librairie, coiffeur ...), au niveau de la Traverse et de la rue de l'Évangile. **Tout l'enjeu de l'EIS est de venir questionner cette programmation au regard des enjeux de santé sur le quartier.**

#### PLAN DE MARCHANDISAGE PROPOSÉ



**Pour rappel :** L'analyse menée sur l'accès à l'offre de service et de commerces sur le quartier a mis en évidence un déficit d'un certain nombre de commerces pour les habitants du quartier, une part importante de commerces vacants et un manque de qualité des commerces existants. De plus, les différents entretiens et ateliers menés, ont pu mettre en avant des difficultés d'accessibilité financière aux commerces (notamment pour les commerces situés au Sud, vers le Marché de l'Olive). Enfin, l'analyse a aussi souligné un désert médical (offre de premier recours aux soins).

- **Accès à une pharmacie**

Les différents impacts potentiels de l'implantation d'une pharmacie sur la qualité de vie des populations

<sup>113</sup> Intencité, Etude de potentiel commercial et proposition d'un schéma de développement commercial pour le projet Hébert (2017)

1°) Impact potentiel positif sur l'accès à l'offre de soins

L'implantation d'une nouvelle pharmacie dans le quartier vient répondre à l'exigence d'un ratio théorique d'une pharmacie pour 3 500 habitants <sup>114</sup>. Ainsi, l'arrivée d'environ 1 500 nouveaux habitants et 3 000 nouveaux emplois sur le futur quartier Hébert justifie l'implantation d'une nouvelle pharmacie. D'autant que l'analyse approfondie a mis en évidence l'existence d'un « désert médical » sur le secteur du nord-est parisien. La présence d'une pharmacie peut venir en partie répondre à cette problématique. De plus, sa localisation sur la rue de l'Évangile (comme indiqué sur la cartographie précédente page 160) lui donne une grande visibilité depuis l'ensemble du quartier de la Chapelle. Cette amélioration de l'accès à une offre de soins, et notamment aux soins de première nécessité, peut également permettre de réduire en partie le risque de renoncement aux soins. Cela impactera positivement davantage les populations modestes et les populations précaires en errance qui auront donc de plus grandes possibilités de recours aux soins de première nécessité.

Cet impact potentiel positif a une probabilité et une intensité forte. Les marges de manœuvre concernant cet impact sont certaines puisque si la présence d'une pharmacie sur le futur quartier est primordiale, son emplacement peut encore évoluer, tout comme l'offre complémentaire de santé qui pourra y être ajoutée (cabinet de médecins généralistes, laboratoires, spécialistes, ...). Autrement dit, à ce stade, la programmation n'est pas stabilisée. Sa temporalité d'apparition est de moyen terme puisque les effets positifs de l'implantation d'une nouvelle pharmacie sur le quartier seront évaluables dès lors que des populations habiteront le quartier.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité très élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 4)

L'accès à une pharmacie sur le quartier Hébert a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'accès à l'offre de soins	... plus particulièrement les populations modestes et les populations précaires en errance	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition sur le moyen terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (10)

- Boutiques mixtes (banque, librairie, boulangerie, coiffeur, restaurant)

Les différents impacts potentiels de l'implantation de boutiques mixtes sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur l'accès à une offre de commerces et de services diversifiés

L'implantation de boutiques mixtes sur le quartier Hébert et plus particulièrement au niveau de la Traverse, comme présenté dans l'étude INTECITE, peut avoir un impact positif sur l'amélioration de l'offre de commerces existante. Cela peut permettre de faciliter l'accès aux commerces et aux services, et d'améliorer ainsi l'attractivité du quartier. Une plus grande attractivité du quartier grâce à une offre de commerces et de services adaptée peut améliorer le cadre de vie des habitants du futur quartier Hébert, mais également des habitants des quartiers alentours. L'analyse approfondie a notamment mis en évidence un manque important de boutiques mixtes sur le secteur de la Chapelle et plus particulièrement au niveau de la place Mac Orlan. Les habitants du quartier, en particulier les jeunes ont souligné un phénomène important de boutiques fermées ou peu diversifiées. Et comme mentionné précédemment (page 160), l'ouverture de ces commerces, couplée à l'ouverture de terrasses sur la Traverse peut favoriser également les rencontres entre les différents groupes de populations et donc améliorer la cohésion sociale à l'échelle du quartier.

L'ouverture de ces boutiques aura un impact positif très probable et l'intensité de cet impact sera moyen. Les marges de manœuvre concernant les maximisations possibles de l'impact sont certaines puisque la localisation et la programmation sont encore modulables, et les effets sur la cohésion sociale pourront être observables à long terme puisque l'installation des commerces ne sera effective qu'à la fin du projet.

<sup>114</sup> Loi n°99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle (art. L.571, L.571-1, L.572 et L.573)



Pour répondre aux besoins des populations et afin d'accroître les différentes possibilités d'activités, **les locaux de ces boutiques mixtes pourront être pensés comme évolutifs et polyvalents**. L'objectif est de combiner dans un même local différents types de commerces et services (cuisine collective, salle polyvalente, ...). Il convient donc de penser en amont la conception de ces boutiques mixtes, telles que les ventilations et aérations, afin de pouvoir offrir un maximum de possibilité et de **réversibilité** pour ces boutiques.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

2°) Impact potentiel négatif sur les difficultés d'accès économique et social à l'offre de commerce sur le quartier

Un potentiel impact négatif peut apparaître si la programmation des boutiques n'est pas prévue suffisamment en amont du projet. En effet, une vigilance doit être portée sur le type de boutiques et de commerces qui ouvriront, afin d'adapter l'offre de commerce aux ressources financières et aux besoins des populations du quartier. En effet, l'inadéquation entre l'offre de commerce, et les ressources et les besoins des populations du quartier peut dégrader leur sentiment d'appartenance, et la mixité sociale de manière générale, et exclure indirectement certains groupes de populations plus fragiles. **Ces impacts potentiels négatifs sont donc encore plus marqués pour les populations modestes, les jeunes et les populations précaires en errance** qui ont davantage de difficultés à fréquenter ces commerces et ces boutiques. Cette vigilance permettrait donc de ne pas accroître les inégalités d'accès sur le quartier, et notamment celles liées à des difficultés d'accessibilité financière à l'offre de commerces.

Il est probable que cela provoque un impact négatif fort si la programmation de l'offre n'est pas anticipée pour être accessible à tous les groupes de populations. **Les marges de manœuvre sont certaines et la temporalité d'apparition de l'impact est de long terme** puisque les commerces seront implantés à la fin du projet. Pour autant, la programmation est à envisager en amont, et pourra s'appuyer sur les recommandations issues de l'EIS pour minimiser les potentielles inégalités sociales et territoriales d'accès aux commerces sur le quartier.

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

L'installation de boutiques mixtes sur le quartier Hébert peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'accès à une offre de commerces et de services diversifiés	... plus particulièrement les habitants du futur quartier Hébert et les habitants des quartiers alentours	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité élevée et intensité de moyenne)	Elevé (8)
... un impact négatif sur l'accès économique et social des populations à l'offre de commerce	... plus particulièrement les populations modestes, les jeunes et les populations précaires en errance	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (8)

*N.B. : Un prestataire est en cours de désignation par Espaces Ferroviaires pour définir la programmation relative à l'animation des rez-de-chaussée et aux commerces et services. Ce prestataire a été convié aux ateliers de co-construction des recommandations, afin de garantir la prise en compte des enjeux relevés par l'EIS dans cette future programmation.*

La présence de terrasses sur le lot tertiaire J

Description de l'action et des enjeux associés

Le lot J sera le premier des lots à voir le jour dans le nouveau quartier Hébert. Son ancrage au bord du futur square Hébert, lui confère une responsabilité dans le dialogue futur qu'il devra entretenir entre ses îlots voisins de l'ouest (les îlots habités) et de l'est (les îlots productifs).

L'activité tertiaire, qui active le site le jour pendant les horaires de bureau, est complétée par d'autres programmes en rez-de-chaussée afin que la zone ne soit pas éteinte dans le quartier en fin de journée et pendant les week-ends. Il est envisagé l'ouverture de terrasses en pied d'îlot pour animer le pied d'immeuble et dynamiser l'espace de la Traverse. L'ambition pour ce lot est d'animer son rez de chaussée à tout moment de la journée et de la semaine, avec des activités permettant d'interagir avec l'extérieur et en particulier la Traverse.



Situation du lot J dans le plan masse.

Les différents impacts potentiels de la présence de terrasses au niveau du lot tertiaire J, sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur la cohésion sociale

L'ouverture de terrasses au pied du lot J, îlot tertiaire et donnant sur la Traverse peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale. La présence de terrasses permet de favoriser les possibilités de rencontres et les échanges entre les différents groupes de populations, en particulier entre les habitants du quartier et les employés, principalement en semaine. Ces terrasses sont aussi des leviers pour améliorer la mixité sociale et générationnelle et réduire l'isolement social. **L'ouverture de ces terrasses impacterait tous les groupes de populations.**

Cet impact potentiel positif a **une probabilité moyenne et une intensité forte** sur la qualité de vie des populations du futur quartier. La programmation étant encore à prévoir, **les marges de manœuvres pour maximiser cet impact positif sont certaines. La temporalité d'apparition de ces impacts serait de long terme** puisqu'il serait possible de mesurer l'effet positif de l'ouverture de ces terrasses qu'une fois le quartier habité, les terrasses installées et la présence de salariés sur le quartier effective.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

2°) Impact potentiel positif sur l'accès à une offre de commerces et de services diversifiée

De plus, l'ouverture de ces terrasses, tout comme l'ouverture de boutiques mixtes sur le quartier, permet **d'augmenter l'offre existante de commerces et de services et de créer une nouvelle polarité, favorisant ainsi l'attractivité sur le quartier.** Cet impact concerne davantage les **futurs habitants du quartier Hébert**, mais également les habitants des quartiers alentours qui pourront ainsi bénéficier de nouveaux espaces de rencontre. L'ouverture de ces terrasses vient également répondre à un besoin mentionné par les habitants du quartier Mac Orlan de disposer d'espaces de rencontres et de vie sur le quartier.

Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition moyenne et une intensité élevée. Les marges de manœuvre visant à maximiser ce potentiel impact positif sont certaines puisque l'offre de programmation est encore en cours d'étude. Cet impact apparaîtra à long terme, seulement une fois les services et commerces installés et fonctionnels.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

L'installation de boutiques mixtes sur le quartier Hébert a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...

... un impact potentiel positif sur la cohésion sociale	Tous les groupes de populations	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité de forte)	Elevé (8)
... un impact positif sur l'offre de commerces et de services	... plus particulièrement les futurs habitants du quartier Hébert et les habitants des quartiers alentours	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité de forte)	Elevé (8)

### La programmation mixte de services et d'équipements sur le lot D

#### Description de l'action et enjeux associés

Le lot D constitue un bâtiment-marqueur positionné à la croisée des chemins : en accroche de la rue de l'Évangile, à l'articulation entre le square et la traverse menant vers le futur parc Chapelle Charbon. Il est destiné à accueillir une programmation variée et d'intérêt général (locaux d'enseignement de l'ENS, co-working et un peu de commerce). Il doit donc mettre en scène ses différents programmes et faire interagir son « bâtiment proue » et en particulier ses programmes en rez-de-chaussée avec les espaces publics alentours.



**Pour rappel :** Comme l'a souligné l'analyse, l'ENS est un acteur central et reconnu dans la vie sur le quartier. L'enjeu pour cette structure est d'augmenter sa visibilité pour toucher davantage de public, notamment grâce à des activités hors les murs, des animations visant le plus grand nombre de public, ...

- **Locaux d'enseignement de l'ENS**

#### Les différents impacts potentiels de la présence de terrasses au niveau du lot tertiaire J, sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale et sur l'accès à une offre de commerces et de services diversifiée*

L'aménagement des locaux d'enseignement de l'Ecole Normale Sociale (ENS) du centre social Torcy sur le quartier Hébert peut avoir un **impact positif sur l'offre de services sur le quartier et sur la cohésion sociale**. En effet, l'ENS est actuellement un acteur structurant et central à l'échelle du quartier. Son implantation au cœur du futur quartier Hébert peut permettre d'améliorer sa visibilité et de fédérer les habitants des quartiers alentours et les futurs habitants du quartier Hébert. La présence d'un acteur structurant tel que l'ENS au cœur du quartier d'Hébert est un élément central pour le dynamisme et l'attractivité du futur quartier Hébert. Cet impact positif serait plus marqué chez les jeunes et les enfants, qui ont déjà l'habitude de fréquenter le centre social. La présence de l'ENS au niveau de l'ilot D, sur la Traverse, favorise sa proximité avec les espaces publics apaisés et les espaces de rencontre sur le quartier Hébert.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition très élevée** et une **intensité moyenne**. **La temporalité d'apparition de cet impact est de moyen terme** et les **marges de manœuvre pour maximiser cet impact positif sont envisageables**, car l'implantation de l'ENS se fera bel et bien sur le futur quartier Hébert et au niveau du lot D, mais d'autres aménagements complémentaires sont encore possibles. De plus, l'amélioration de la visibilité de l'établissement ne pourra se faire que grâce au développement d'activités et d'animations hors les murs, animations qui ne relèvent plus de la compétence d'Espaces Ferroviaires mais bien des responsables de l'établissement et du centre social.



A titre d'exemple, il peut être envisagé de disposer de structures mobiles à l'extérieur, sur la Traverse, devant les locaux de l'ENS, pour favoriser les activités d'« aller-vers ». Ainsi, il conviendra de bien dimensionner l'espace

disponible aux abords du lot D, sur l'espace public pour accueillir des structures mobiles (ludothèque mobile, fête de quartier, évènements sportifs ...).

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

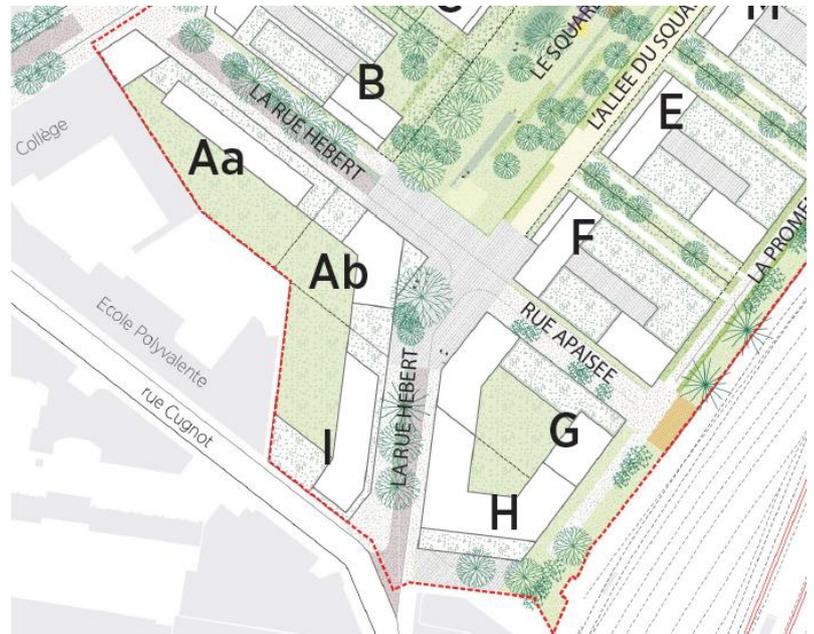
L'installation de l'ENS sur le quartier Hébert a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'offre de services	... plus particulièrement les jeunes et les enfants fréquentant déjà l'ENS	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité forte et intensité de moyenne)	Elevé (8)

### Programmation sur la rue Hébert

#### Description de l'action et enjeux associés

La rue Hébert connectera la rue Cugnot à la rue de l'Évangile en passant par le futur quartier Hébert. Cette rue sera circulée, mais apaisée et des commerces, activités et associations animeront les pieds d'immeuble de cette rue.

**Pour rappel :** L'analyse approfondie a mis en évidence un manque de lisibilité des lieux de rencontre et l'absence de lieux de rencontre pour les jeunes. La présence d'associations sur la rue Hébert peut permettre de répondre à ces constats



- Crèche sur le lot H

#### Les différents impacts potentiels de la présence d'une crèche sur le lot H, sur la qualité de vie des populations

##### 1°) Impact potentiel positif sur l'accès à l'offre de services

L'installation d'une crèche sur le lot H, en plein cœur du futur projet Hébert, peut permettre d'améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le futur quartier Hébert. Cette offre vient répondre à une arrivée importante de nouveaux habitants. La présence d'une crèche à l'échelle d'un quartier favorise également la mixité sociale et générationnelle et peut permettre davantage de rencontres dans l'espace public, grâce à la présence de jeunes enfants, de parents, ... Aussi, la co-présence de différents usagers sur le quartier Hébert peut favoriser le sentiment de sécurité.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité élevée**. La **marge de manœuvre visant à maximiser cet impact potentiel positif est envisageable**



notamment car l'emplacement de la crèche dans le quartier peut encore être rediscuté. **La temporalité d'apparition de l'impact est de moyen terme**, car ici encore, cet impact sera évaluable une fois l'arrivée effective des populations sur le quartier.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

L'implantation d'une crèche sur le quartier Hébert a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur l'offre de services	... plus particulièrement les futurs habitants du quartier	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité forte et intensité de moyenne)	Elevé (8)

- **Présence d'associations**

Les différents impacts potentiels de la présence d'associations sur la future rue Hébert, sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

La présence de locaux associatifs sur la rue Hébert peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale et particulièrement sur les liens sociaux et les possibilités de rencontres des populations. Leur ouverture peut permettre de favoriser les échanges entre les différents groupes de populations, quelle que soit la génération, et ainsi renforcer le capital social des individus, au même titre que l'aménagement d'espace de rencontres dans l'espace public. De plus, la présence d'acteurs associatifs sur la rue Hébert peut permettre de favoriser, au même titre que la crèche, la co-présence d'usagers et donc de favoriser le sentiment de sécurité dans la rue Hébert et aux abords.

Cet impact potentiel positif a **une intensité élevée et une probabilité moyenne. Les marges de manœuvre permettant de maximiser ces effets positifs sont certaines** car la programmation est encore à définir dans son ensemble. Les effets sur la santé seront visibles sur le long terme, une fois le projet livré et les associations implantées sur le futur quartier.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

2°) *Impact potentiel positif sur l'accès à l'offre culturelle*

Aussi, l'implantation d'associations sur le futur quartier Hébert peut améliorer l'offre de services et l'offre culturelle sur le quartier. L'analyse approfondie a mis en évidence l'existence d'un « **désert culturel** » à l'échelle du Nord-est parisien. La présence de locaux associatifs sur la rue Hébert pourrait permettre de doter le Nord-Est parisien, de structures associatives agissant pour les populations. Leur présence sur le futur quartier Hébert permettrait également de ne pas accroître les inégalités territoriales en termes d'accès à la culture.

Cet **impact potentiel positif a une intensité élevée et une probabilité moyenne**. Les marges de manœuvres pour maximiser cet impact positif sont certaines car là encore, la programmation reste à prévoir afin d'accroître l'accès à une offre culturelle pour tous les groupes de populations. Ces effets positifs se **feront ressentir à long terme**.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

L'implantation d'associations sur le quartier Hébert a ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
--	-------------------------	---	--	-------------------------------------

... un impact positif potentiel sur la cohésion sociale	... plus particulièrement les jeunes, les enfants et les personnes âgées	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité élevée)	Elevé (8)
... un impact positif potentiel sur l'accès à l'offre culturelle et à l'offre de services	Tous les groupes de populations.	... de 3 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à long terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité élevée)	Elevé (8)



**En bref : Synthèse des impacts potentiels de l'animation des pieds d'immeuble et des RDC sur la santé des populations**

Globalement, toutes les composantes relatives à l'animation des pieds d'immeuble et des RDC prévues dans le cadre du projet Hébert, auront des impacts potentiels positifs sur l'offre de services, de commerces et d'équipements. Le projet Hébert vient créer un nouveau pôle d'attractivité à l'échelle du secteur du Nord Est parisien, en complémentarité et en articulation avec l'offre existante sur le quartier. Il générera de nouveaux flux et la co-présence de divers usagers, par la diversité de services et d'équipements qu'il proposera. Cela améliorera de fait le sentiment de sécurité, la cohésion sociale et l'attractivité du quartier.

Cependant, Espaces Ferroviaires ne possède pas tous les leviers pour maximiser ces impacts positifs et une vigilance devra être portée lors de la phase de co-construction des recommandations sur la question de l'occupation de ces locaux afin que ceux-ci répondent au mieux aux besoins des populations. Les activités et structures du quartier pourront également être envisagées en complément d'installations « hors les murs » pour favoriser leur fréquentation par tous les groupes (populations modestes, populations dites « invisibles »), et améliorer les liens entre l'espace public et les équipements, services et commerces en pied d'immeuble.

*Bâti social et les différentes formes d'habitat sur le futur quartier Hébert*



Ce schéma présente le scénario de répartition des logements analysé dans le cadre de l'EIS. Ce scénario est pour le moment celui présenté par Espaces ferroviaires et la maîtrise d'œuvre, afin de répondre aux taux réglementaires de logements sociaux et de logements libres.

### Les différentes formes d'habitat sur le futur quartier Hébert

- **Habiter en RDC**

#### Description de l'action et enjeux associés

Le projet Hébert prévoit de créer des rez-de-chaussée d'immeuble évolutifs pour accueillir une variété d'usage (local associatif, commerces, logements). Pour cela, ils sont pensés réversibles afin d'accompagner l'évolution des modes de vie. De plus, la présence de logement et d'activité en rez-de-chaussée permet de rendre le quartier vivant et agréable, limitant ainsi la présence de locaux vacants en rez-de-chaussée. Plus particulièrement, ces rez-de-chaussée évolutifs sont prévus sur la rue Hébert.



**Pour rappel :** Les investigations menées sur le terrain ont souligné la présence de nombreux locaux vacants qui augmentent le sentiment d'insécurité sur le quartier, principalement du fait du manque d'attractivité du quartier pour les nouveaux ménages. Le quartier est perçu comme délaissé et manque de nombreux services et commerces, notamment en rez-de-chaussée, ce qui accentue l'impression de délaissement du quartier.

#### Les différents impacts potentiels de l'habitat en RDC sur la qualité de vie des populations

##### 1°) Impact potentiel négatif sur le sentiment de sécurité

Afin de proposer une offre de logements suffisamment importante sur le quartier, certains logements se situeront en rez-de-chaussée. La présence de logement en rez-de-chaussée peut avoir un **impact négatif sur le sentiment de sécurité des futurs occupants**. Le mode de vie en rez-de-chaussée peut générer des craintes et un sentiment d'insécurité du fait d'une plus grande proximité avec l'extérieur et la rue. Les risques d'effractions peuvent être plus importants et le manque d'intimité dans le logement peut affecter la qualité de vie des occupants. Cet impact négatif est d'autant plus important pour **les personnes âgées, les populations modestes et les femmes**.

Cet impact a une **probabilité d'apparition certaine et une intensité forte**. Une **marge de manœuvre est envisageable**. La temporalité d'apparition de cet impact est le **moyen terme**. Il apparaîtra après l'aménagement, lorsque les populations s'installeront dans les logements.

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 3)

##### 2°) Impact potentiel négatif sur la qualité de vie du fait de la proximité avec les nuisances sonores

**Du fait de la proximité avec la future rue Hébert, des logements en rez-de-chaussée, l'exposition aux nuisances sonores est plus importante**. Cette plus grande exposition peut perturber le sommeil des occupants et accroître le stress et la fatigue. **Les personnes âgées** et les **populations modestes** sont particulièrement impactées par ces effets sur la santé, l'exposition aux nuisances sonores constituant une vulnérabilité supplémentaire pour ces populations.

Cet impact potentiel négatif a une **probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte**. Les nuisances dépendront de plusieurs facteurs tels que l'isolation des bâtiments ou encore la proximité aux zones de trafic dense. Toutefois, si cet impact se réalise, il affectera de façon non-négligeable les populations, surtout les populations présentant déjà des vulnérabilités. La **marge de manœuvre est envisageable**. En effet, des aménagements complémentaires peuvent venir contrebalancer les impacts potentiellement négatifs liés à l'habitat en rez-de-chaussée. La temporalité de cet impact est également le **moyen terme**. Il apparaîtra après l'aménagement, lorsque les populations s'installeront dans les logements.

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

La présence de logement en RDC peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact négatif sur le sentiment de sécurité des futurs occupants	... plus particulièrement les populations modestes, les personnes âgées et les femmes	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité à moyen terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact négatif sur le cadre de vie, du fait de la proximité avec les nuisances sonores	... plus particulièrement les personnes âgées et les populations modestes	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (8)

- **Perceptibilité de la végétation depuis tous les logements**

Description de l'action et enjeux associés

Dans le cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CRAUPE), l'ambition d'un quartier où la nature est perceptible est clairement énoncée. Le projet prévoit de créer des continuités visuelles vertes avec le square et ses allées, et de maximiser la végétalisation grâce à des arbres de grandes hauteurs, des *frontages*<sup>115</sup> et bacs plantés sur l'espace public, ou encore des bandes plantées en pied de bâti pour permettre des plantations sur façade.



**Pour rappel :** l'analyse et les investigations complémentaires ont mis en évidence une discontinuité des espaces verts et un manque de perception de la végétation depuis le quartier.

Les différents impacts potentiels de la perceptibilité de la végétation depuis tous les logements sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur le cadre de vie dans le logement*

**La possibilité de percevoir de la végétation depuis tous les logements peut avoir un impact positif sur la qualité des espaces et le cadre de vie des futurs habitants du quartier.** En effet, la possibilité de voir la végétation extérieure depuis le logement peut améliorer le bien-être psychologique des habitants et réduire le stress et l'anxiété. La littérature a notamment mis en évidence les impacts positifs de la vue sur la végétation depuis le logement, en soulignant que celle-ci réduit le taux de cortisol, l'hormone du stress [197]. Les populations les plus modestes et vivants dans des quartiers populaires tirent généralement un bénéfice d'autant plus important. En France, il a été constaté que les **habitants des quartiers prioritaires** ne bénéficient pas des mêmes avantages ni des mêmes aménités que des personnes vivant hors de ces quartiers et tendent à cumuler les vulnérabilités (faible sentiment de sécurité, manque d'équipements, moindre accès aux activités urbaines, exposition à diverses formes de nuisances, etc.). [191]. Ces **populations plus vulnérables économiquement et socialement** bénéficieraient donc grandement d'un meilleur accès à des espaces verts [26], [185].

Un cadre de vie plus verdoyant peut aussi inciter davantage les habitants à sortir de chez eux, et donc à renforcer les liens sociaux entre les différents groupes de populations à l'échelle d'un quartier. La présence d'un environnement végétalisé peut également favoriser indirectement la pratique d'une activité physique. **La perceptibilité d'espaces verts depuis le quartier dans son ensemble, peut non seulement bénéficier aux habitants du futur quartier Hébert, mais également aux habitants des quartiers à proximité puisqu'ils bénéficieraient d'un accès facilité à un cadre de vie verdoyant.**

<sup>115</sup> Espaces compris entre la façade d'un bâtiment et la chaussée

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition et une intensité forte. La marge de manœuvre pour maximiser cet impact potentiel positif est envisageable.** Les effets positifs de la perceptibilité de la végétation seront notables à **court terme**.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité très élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 4)

La perceptibilité de la végétation depuis tous les logements du futur quartier Hébert peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur le cadre de vie dans le logement	... plus particulièrement les habitants du futur quartier Hébert, les habitants des quartiers alentours	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à court terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (10)

- **Espaces communs privés**

Description de l'action et enjeux associés

Pour les espaces communs privés, les ambitions affichées par le projet Hébert sont de permettre la continuité entre l'espace public et l'espace privé en permettant une porosité visuelle et une continuité végétale depuis tous les immeubles

Les différents impacts potentiels de la perceptibilité de la végétation depuis tous les logements sur la qualité de vie des populations

1°) *Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

**L'aménagement d'espaces communs privés (cours ou jardin en pied d'immeuble), peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale.** En effet, ces espaces constituent des lieux de rencontres et d'échanges à l'échelle d'un îlot. Ils peuvent être le support à l'émergence de solidarités et de liens sociaux entre les habitants d'un même îlot. Aussi, les espaces communs représentent, dans les logements collectifs, un espace de transition entre le logement et l'espace public. L'aménagement d'espaces communs peut permettre de recréer du lien entre les habitants. Une plus grande cohésion sociale à l'échelle de l'îlot peut améliorer la qualité de vie des habitants et la perception globale du quartier, favorisant ainsi le bien être des futurs occupants.

Cet impact potentiel positif a une **probabilité d'apparition élevée et une intensité moyenne. Une marge de manœuvre est envisageable.** Cet impact potentiel positif, s'il apparaît, apparaîtra à **court terme**.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

L'aménagement d'espaces communs privés peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	... plus particulièrement les habitants du	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité	... de 5 (probabilité élevée et intensité moyenne)	Elevé (9)

	futur quartier Hébert	d'apparition à court terme)		
--	-----------------------	-----------------------------	--	--

## Répartition spatiale des logements sociaux

### Description de l'action et enjeux associés

La programmation de logements sociaux sur le projet Hébert vient répondre à un enjeu :

- Règlementaire et politique : respecter la répartition en 60% de logements sociaux, 10% de logements intermédiaire, 30% de logements libres
- Variété de modes d'habiter : proposer une diversité de types de logements (maisons superposées, émergences, petit collectif, ...)
- Mixité : Eviter la stigmatisation des secteurs du projet, par exemple en évitant de créer une « rue du logement social » versus une « rue de l'accession libre » (limiter le cumul des vulnérabilités)
- Montage et gestion : limiter la mixité à l'ilot qui entrainerait des complexités de montage et de gestion pour les bailleurs
- Organisation du chantier : favoriser des maitres d'œuvre communs sur des ilots mitoyens pour limiter les nuisances pendant le chantier.

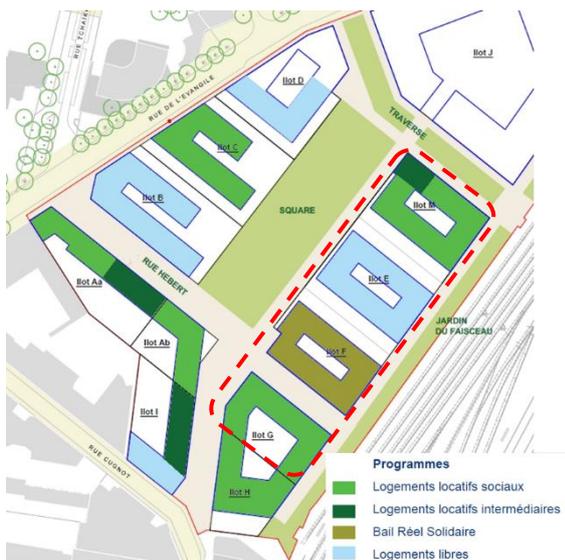
L'option étudiée au stade de l'EIS est la plus consensuelle puisqu'elle semble répondre au mieux à tous ces enjeux.



- **Programmation mixte sur les lots MEFG**

Les différents impacts potentiels de l'habitat en RDC sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur la cohésion sociale



La programmation mixte (répartition hétérogène de logements libres et de logement sociaux) prévue sur les lots MEFG peut permettre de favoriser la mixité sociale à l'échelle de ces îlots et plus globalement à l'échelle du quartier. En disposant de deux lots de logements locatifs sociaux, d'un lot en bail réel solidaire et un d'un lot « libre », cette programmation favorise la mixité sociale et générationnelle sur les immeubles qui donnent sur le jardin du faisceau. Une plus grande mixité sociale à l'échelle d'un quartier favorise les possibilités de rencontre et limite le risque d'isolement social des habitants du futur quartier.

Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition élevée et une intensité moyenne. La marge de manœuvre concernant cette programmation est envisageable. Les potentiels impacts positifs apparaîtront à moyen terme, lorsque les populations seront installées sur le quartier.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

2°) Impact potentiel négatif sur l'exposition aux nuisances sonores

La présence de logements le long du faisceau ferré de la gare de l'Est expose les futurs habitants du quartier à des nuisances sonores importantes. Les populations modestes, qui pourront venir habiter sur le futur quartier, sont d'autant plus vulnérables puisqu'elles cumulent des vulnérabilités sociales déjà importantes. L'exposition de ces populations à des nuisances sonores peut avoir un impact négatif sur leur bien être psychologique.

Cet impact potentiel négatif a une probabilité d'apparition élevée et une intensité faible. La marge de manœuvre pour minimiser la perception de l'exposition aux nuisances sonores est envisageable. Pour compenser cet impact potentiellement négatif, il est prévu que chaque logement de ces îlots dispose d'une pièce au calme (sur cour), ce qui permet de limiter le risque d'exposition aux nuisances sonores du faisceau ferré. Il s'agira néanmoins de formuler des recommandations pour limiter encore davantage la perception de ces nuisances sonores depuis les logements. La temporalité d'apparition de cet impact potentiel négatif est à court terme.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 4 et score opérationnalité = 4)

La programmation de mixte sur les îlots MEFG peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	Tous les groupes de populations	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité élevée et intensité moyenne)	Elevé (8)
... un impact négatif sur le cadre de vie du fait de l'exposition aux nuisances sonores	... plus particulièrement les populations modestes	... de 4 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à court terme)	... de 4 (probabilité élevée et intensité faible)	Elevé (8)

- Programmation sur la rue Hébert

Les différents impacts potentiels de la programmation sur la rue Hébert sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur la cohésion sociale



**La programmation mixte prévue sur la rue Hébert peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale.** La présence de logements sociaux peut favoriser l'accès pour les populations modestes à une nouvelle offre de logement en cœur de quartier. En effet, ces logements ont une proximité privilégiée avec l'offre de commerces et de services du futur quartier Hébert. Cette rue étant également fortement connectée avec le reste du quartier, les rencontres informelles seront facilitées. Cette programmation bénéficierait tout particulièrement aux **populations modestes** et la répartition prévue permettrait de favoriser les possibilités d'accès à un logement en cœur de quartier pour ces populations.

**Cet impact potentiel positif a une probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte. La marge de manœuvre concernant cette programmation est envisageable.** La temporalité de réalisation de cet impact est le **moyen terme**.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 3)

La programmation de mixte sur la rue Hébert peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	... plus particulièrement les futurs locataires des logements sociaux	... de 3 (marge de manœuvre envisageable et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (8)

- **Lot H disposant d'une crèche, une résidence Personnes âgées et une résidence jeunes travailleurs**

Les différents impacts potentiels de l'implantation d'une crèche, d'une résidence personnes âgées et d'une résidence jeunes travailleurs sur la qualité de vie des populations

1°) Impact potentiel positif sur la cohésion sociale



A ce stade d'avancement du projet, le lot H est prévu comme un lot mixte, disposant d'une crèche en rez-de-chaussée, d'une résidence pour personnes âgées et d'une résidence jeunes travailleurs. La co-présence de ces divers groupes de populations peut avoir un **impact positif sur la cohésion sociale**. En effet, ces différents logements spécifiques peuvent favoriser la mixité sociale à l'échelle d'un îlot. La présence de différents usagers peut favoriser l'émergence de solidarités, ainsi que le sentiment de sécurité. De plus, cette programmation peut favoriser la mixité intergénérationnelle.

**La probabilité d'apparition de cet impact est moyenne et son intensité forte. La marge de manœuvre est certaine** concernant ces nouveaux aménagements. La temporalité d'apparition de cet impact est le **moyen terme**. Il apparaîtra potentiellement après l'installation des populations dans le quartier.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

#### 2°) Impact potentiel positif sur l'offre de logements spécifiques

L'implantation d'une résidence jeunes travailleurs sur le quartier permet également de favoriser l'accès à un logement pour des jeunes, en cœur de quartier. L'emplacement prévu pour cette résidence jeunes travailleurs permet une plus grande proximité avec les autres polarités du secteur (Rue Cugnot). La présence d'une résidence personnes âgées sur le lot H, permet également une plus grande proximité avec les jardins partagés, du jardin du faisceau, mais également avec les commerces de la rue Hébert. La proximité entre la résidence personnes âgées et les jardins partagés est en effet très adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Cette résidence est également moins exposée aux nuisances sonores liées à la circulation automobile de la rue de l'Évangile.

**La probabilité de réalisation de cet impact est élevée et son intensité forte. La marge de manœuvre est certaine.** La temporalité d'apparition de cet impact est le **court terme**.

→ Cet impact potentiel positif a un niveau de priorité très élevé (score santé = 6 et score opérationnalité = 5)

#### 3°) Impact potentiel négatif sur l'exposition aux nuisances sonores

**La programmation prévue peut avoir un impact négatif sur le risque d'exposition des personnes âgées aux nuisances sonores.** La proximité immédiate avec le faisceau ferré peut exposer les personnes âgées à des nuisances sonores importantes. Ces personnes ont une sensibilité plus accrue aux nuisances sonores et sont d'autant plus vulnérables. De plus, le positionnement des logements spécifiques en limite sud de quartier peut amener les personnes âgées à continuer de fréquenter les commerces plus au sud (marché de l'olive par exemple) et non les commerces du centre du futur quartier Hébert. Cela permet de connecter le futur quartier aux autres polarités du secteurs (Mac Orlan, Marché de l'Olive) déjà en place, mais limite la mixité sociale à l'échelle du futur quartier Hébert.

**La probabilité de réalisation de cet impact est moyenne et son intensité forte.** De même que pour les impacts potentiels précédents, **la marge de manœuvre est certaine.** La temporalité d'apparition de cet impact est le **moyen terme**.

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

#### 4°) Impact potentiel négatif sur la répartition spatiale des logements spécifiques

La présence de ces trois structures à l'échelle d'un îlot peut donner une **impression d'îlot très spécifique. Cette sur-spécification peut limiter la mixité sociale à l'échelle du quartier et avoir un impact potentiellement négatif sur la mixité sociale du quartier.**

**La probabilité de réalisation de cet impact est moyenne et son intensité forte. La marge de manœuvre pour minimiser cet impact potentiel négatif est certaine car la programmation peut être encore à revoir pour limiter cette surspécification. Cet impact apparaîtra à est moyen terme.**

→ Cet impact potentiel négatif a un niveau de priorité élevé (score santé = 5 et score opérationnalité = 4)

La présence d'une crèche, d'une résidence personnes âgées et d'une résidence jeunes travailleurs sur le lot H peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	... plus particulièrement les personnes âgées, les jeunes, les futurs habitants du quartier Hébert	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact positif sur l'offre de logements pour les populations spécifiques	... plus particulièrement les personnes âgées et les jeunes	... de 5 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à court terme)	... de 6 (probabilité élevée et intensité forte)	Très élevé (11)
... un impact négatif sur le cadre de vie des populations du fait de l'exposition aux nuisances	... plus particulièrement les personnes âgées	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)
... un impact négatif sur la répartition de l'offre de logement spécifique	... plus particulièrement les populations modestes, les jeunes et les personnes âgées	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Elevé (9)

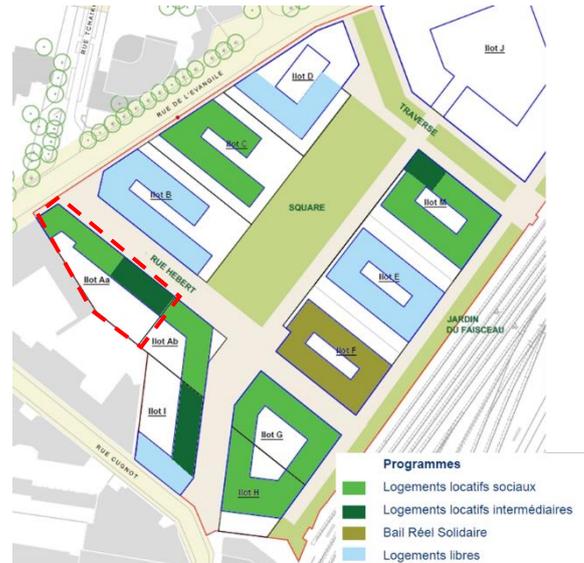
- **Maison relai sur le lot Aa**

Les impacts potentiels de la maison relai sur la qualité de vie des populations

*Impact potentiel positif sur la cohésion sociale*

**L'installation d'une maison relai sur le lot Aa, au niveau de la rue Hébert peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale.** Ces logements accueillent sans limitation de durée, des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme. La présence d'un hébergement de qualité en cœur du quartier Hébert peut permettre de favoriser la réinsertion sociale de ces publics fragiles et de favoriser la mixité sociale à l'échelle du quartier. La présence de la maison relai au niveau de la rue Hébert favorise son intégration totale dans le quartier puisqu'elle se situe à proximité des services. **Son implantation favorise ainsi la présence de populations modestes sur le quartier.**

**La probabilité d'apparition de cet impact est moyenne, de même que son intensité. La marge de manœuvre est certaine.** Cet impact peut apparaître à **moyen terme.**



La programmation d'une maison relai sur le lot Aa peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact positif sur la cohésion sociale	... plus particulièrement les populations modestes et très modestes	... de 4 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à moyen terme)	... de 4 (probabilité et intensité moyenne)	Elevé (8)

- **Logements pour les populations précaires en errance**

*Les impacts potentiels des logements pour les populations précaires en errance sur la qualité de vie des populations*

*Impact potentiel négatif sur l'offre de logement pour ces populations spécifiques*

L'analyse approfondie a mis en évidence un besoin d'hébergement pour les populations précaires en errance. En effet, ces populations sont très présentes sur le quartier de la Chapelle et l'aménagement du futur quartier Hébert peut constituer un nouveau quartier de vie pour ces populations. Aussi, il s'agit d'un enjeu partagé avec le secteur de la ZAC Gare des mines pour lequel l'EIS a formulé des recommandations en termes d'accueil pour ces populations précaires<sup>116</sup>.

A ce stade d'avancement du projet Hébert, aucun logement pour ces populations spécifiques n'est prévu. **Cela pourrait avoir un impact négatif sur l'accès à un logement, pour les populations précaires en errance.** L'hébergement de ces dernières représente un enjeu important de qualité de vie sur le quartier, à la fois pour ces populations, mais aussi pour les habitants du quartier. L'analyse approfondie a notamment mis en évidence que les habitants étaient plus généralement inquiets du devenir de ces populations en errance que du sentiment d'insécurité que peut générer leur présence dans la rue.

**Cet impact potentiel négatif a une probabilité d'apparition moyenne et une intensité forte. La marge de manœuvre est certaine.** Cet impact peut survenir à **court terme.**

<sup>116</sup> Cf. Fiche recommandations STR4, page 201

L'absence de logements pour les populations précaires en errance peut avoir ...	Cet impact concerne ...	Son score opérationnalité (marge de manœuvre et temporalité d'apparition) est ...	Son score santé (probabilité et intensité) est ...	Donc son niveau de priorité est ...
... un impact négatif sur l'offre de logement pour les populations spécifiques	... plus particulièrement les populations précaires en errance	... de 5 (marge de manœuvre certaine et temporalité d'apparition à court terme)	... de 5 (probabilité moyenne et intensité forte)	Très élevé (10)



**En bref : Synthèse des impacts potentiels de la programmation du bâti social et des modes d'habiter sur la santé des populations**

L'aménagement de logements sur le futur quartier Hébert vient répondre à un besoin de logements dans Paris intramuros. La mixité de logements prévue dans la programmation permet de favoriser la mixité sociale à l'échelle de chaque îlot, à l'échelle du futur quartier Hébert et à une échelle plus large en connectant le futur quartier aux actuelles autres polarités sur le secteur. Les logements spécifiques prévus viennent également apporter une réponse positive aux enjeux d'hébergement des personnes âgées, des jeunes travailleurs, et des populations très modestes, favorisant ainsi d'autant plus la mixité sociale et générationnelle sur le quartier.

Cependant, la proximité des logements avec le faisceau ferré de la Gare de l'Est peut exposer les personnes déjà vulnérables à des nuisances sonores et accroître le cumul de vulnérabilités. Des aménagements complémentaires peuvent venir améliorer la perception du quartier depuis le logement et limiter l'exposition de certains occupants.

Enfin, l'offre de logements spécifiques nécessite d'être répartie sur l'ensemble du quartier et de répondre aux besoins de différents groupes de populations : la phase de recommandations va permettre de proposer des pistes ou options en ce sens.

## 4. LA CO-CONSTRUCTION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'EIS (PHASE 4 DE L'EIS)<sup>117</sup>

### 4.1. Méthodologie de la co-construction des recommandations

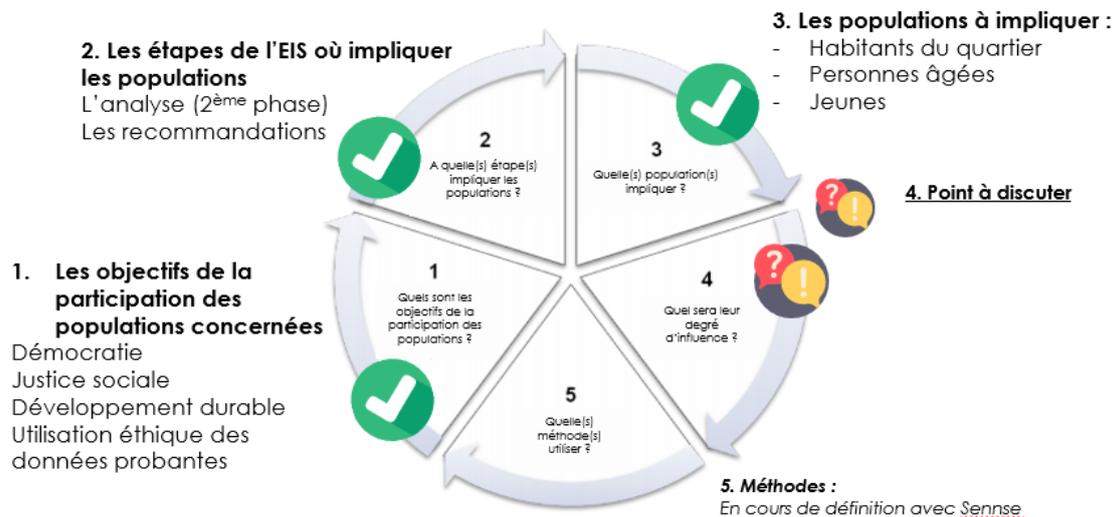
La phase recommandation (phase 4 de l'EIS) est l'étape qui vise à **formuler des recommandations afin de maximiser les potentiels impacts positifs identifiés et de minimiser les potentiels impacts négatifs identifiés.**

Dans un premier temps, les premières pistes de recommandations ont été élaborées sur la base de l'expertise de l'équipe évaluatrice grâce à la littérature scientifique, la littérature grise, et aux données probantes issues des entretiens et ateliers réalisés lors de la phase précédente, la phase d'analyse. Lors de cette phase, plusieurs ateliers scolaires, deux ateliers jeunes et un atelier populations précaires en errance avaient été organisés. Les membres du comité technique ont également participé à l'élaboration des premières pistes de recommandations lors du comité technique n°5 du 11 mai 2021.

Puis, dans une logique de **co-construction des recommandations** et afin de répondre au mieux aux besoins des habitants et futurs habitants du quartier Hébert, trois ateliers ont été organisés. La co-construction des recommandations issues de l'EIS s'est appuyée principalement sur l'animation de ces trois ateliers :

- Un atelier « Grand public »
- Un atelier « technique »
- Un atelier « associations/acteurs locaux »

### Stratégie de la participation des populations concernées: Identifier le degré d'influence des populations



Gauvin, F.-P. (2013). Développer une stratégie de participation citoyenne en évaluation d'impact sur la santé. Guide pratique. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

La définition du degré d'influence des citoyens dans l'élaboration des recommandations est une étape clef. En effet, il est important de définir en amont les contours de cette participation afin d'éviter de proposer aux habitants une participation « alibi », créant par la suite des désillusions et altérant grandement l'acceptabilité sociale du projet.

#### L'atelier « technique » :

L'atelier « technique » s'est tenu le 7 juin de 14h à 16h, en amont des deux autres ateliers. Cet atelier rassemblait plusieurs services de la mairie du 18<sup>ème</sup>, la Ville de Paris et la maîtrise d'œuvre. Ce temps d'échanges, pensé avec une volonté de transversalité, a permis une prise en compte globale de tous les aspects du projet. Cet atelier a également été l'occasion de définir les contours de ce qui était possible dans le cadre du projet Hébert et d'évoquer des pistes pour adapter les recommandations non-réalisables en l'état ; ce préalable permettant de ne pas créer

<sup>117</sup> Lors de la phase recommandation, deux comités techniques et un comité de pilotage ont eu lieu (Cf. Annexe 9, page 156)

de déceptions à la suite des ateliers « grand public » et associations. Il a également permis de formaliser les modalités de mise en œuvre opérationnelles, principalement pour les recommandations techniques.

### L'atelier « associations / acteurs locaux » :

Dans la même veine que l'atelier « grand public », l'atelier « associations/acteurs locaux » avait pour but d'élaborer des recommandations en vue de minimiser les impacts potentiels négatifs et maximiser les impacts potentiels positifs. Toutefois, un focus a été fait sur le public de ces associations (jeunes, populations précaires en errance, etc). **L'atelier avait vocation à donner la parole aux populations souvent invisibilisées, aux travers d'acteurs qui les côtoient au quotidien et connaissent leurs besoins.**

L'atelier « associations / acteurs locaux » s'est déroulé le 8 juin de 10h à 12h. Cinq associations étaient présentes pour alimenter les recommandations et échanger sur la gouvernance de celles-ci :

- L'Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est (ASA.PNE) qui accompagne l'aménagement urbain, paysager et environnemental du secteur
- L'Ecole Normale Sociale (ENS) qui accueille une école de formation, un centre social ainsi qu'un pôle linguistique
- L'association Vergers Urbains qui valorise les espaces verts et implique les citoyens dans ses projets
- Le CSAPA Aurore Ego (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui accompagne les personnes consommatrices de psychotropes
- La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) qui accompagne les acteurs (professionnels de terrain, institutionnels, élus, bénévoles ...) dans la compréhension des processus à l'origine des conduites à risques et leur propose des ressources pour leurs projets et politiques de prévention

Après un bref rappel du projet et des précédentes phases de l'EIS, les pistes de recommandations ainsi que les enjeux associés. Lors d'une animation Klaxoon, les acteurs associatifs ont été invités à proposer de nouvelles recommandations et les recommandations qui avaient émergées auparavant ont été discutées et leurs modalités de mise en œuvre complétées.

### L'atelier « Grand public » :

L'atelier « Grand public » avait principalement pour but **d'élaborer des recommandations en vue de minimiser les impacts potentiels négatifs et maximiser les impacts potentiels positifs.**

Toutefois, les finalités d'un tel atelier sont multiples. L'implication des citoyens permet, dans un premier temps, de **démocratiser la démarche de l'EIS** et le processus décisionnel, et, dans un second temps, de **favoriser une plus grande acceptabilité du projet** par les citoyens. Outil de justice sociale, l'implication citoyenne permet de faire entendre la voix de tous les groupes de populations, sans discriminations. Elle **renforce leur pouvoir d'agir et de prendre part au processus décisionnel**. Ce type d'atelier s'inscrit dans l'objectif de développement durable de l'EIS puisque l'implication permet de formuler des recommandations pérennes et adaptées aux besoins des populations.

L'atelier citoyen s'est tenu en visio-conférence, le 8 juin de 18h30 à 20h30. Il était animé par Sense, expert de la concertation et assistant de la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage et l'équipe évaluatrice sont également intervenues pour présenter l'EIS et rebondir sur les propositions des citoyens. 12 personnes ont participé. Les profils étaient diversifiés, plusieurs tranches d'âges étaient représentées. Il y avait toutefois une minorité de femmes (trois femmes sur douze participant.e.s).

En raison de contraintes calendaires, le comité technique n°5 a précédé la tenue des ateliers de co-constructions. Les premières pistes de recommandations ayant déjà émergées, la modalité de participation des citoyens ont été adaptées afin de ne pas instrumentaliser la parole de ces derniers et de ne pas créer des déceptions. L'atelier était initialement prévu en 4 temps :

- **Présentation rapide de la démarche et du processus de l'EIS** : Les différentes phases de l'EIS ont été présentées brièvement ainsi que les déterminants de santé étudiés afin que les citoyens s'approprient l'EIS.
- **Présentation des premières pistes de recommandations et co-construction de nouvelles recommandations** : Les premières pistes de recommandations ont été présentées aux citoyens. S'en est suivi un long temps d'échange, qui a permis de recueillir « à chaud » l'avis de ces derniers et de prendre en compte leurs suggestions de nouvelles recommandations.
- **Travail ciblé en sous-groupe sur quatre recommandations** : Dans le but d'impliquer significativement les citoyens dans la co-construction des recommandations, il était prévu que le grand public choisisse quatre recommandations sur lesquelles il souhaitait particulièrement travailler. L'effectif de l'atelier devait alors être divisé en deux sous-groupes homogènes afin que chaque sous-groupe travaille sur deux recommandations.
- **Restitution en plénière** : Un référent de chaque groupe devait exposer le travail réalisé sur les deux recommandations choisies et les idées discutées.

Toutefois, en raison de la dynamique de groupe qui s'est rapidement mise en place entre tous les participants, le choix a été fait de ne pas diviser l'effectif de l'atelier en sous-groupes. Les échanges se sont poursuivis. Chacun a pu, grâce à son expérience du quartier, juger de la pertinence des recommandations et proposer d'éventuels réajustements.

#### Articulation des recommandations :

L'équipe évaluatrice a ensuite articulé toutes les recommandations élaborées lors des différents ateliers et lors du comité technique n°5. L'ensemble de ces recommandations a été présenté aux membres du comité technique suivant (CoTech n°6) ainsi qu'aux membres du comité de pilotage de clôture de l'EIS.

Ces recommandations sont reprises sous la forme de fiches recommandations qui se déclinent, pour chacune d'entre elles, selon le modèle suivant :

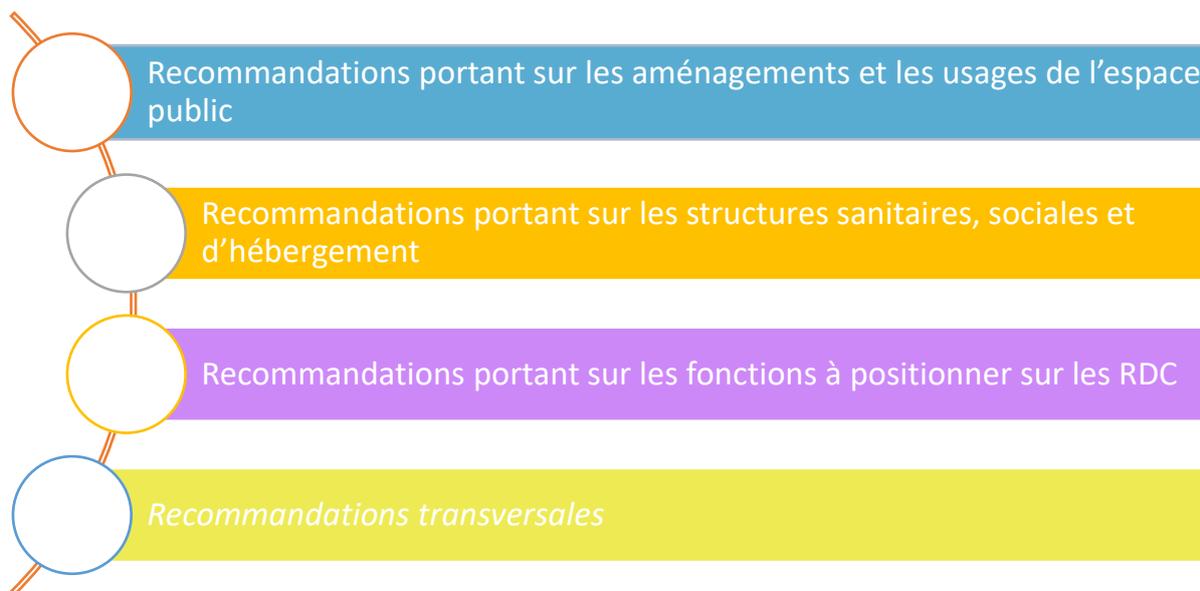
- Le titre de la recommandation
- Les impacts potentiels sur la santé relevés lors de l'analyse
- Les populations potentiellement impactées
- Le degré d'opérationnalité (technique, réglementaire, partenariat local)
- Les options de mise en œuvre de cette recommandation (Comment ?)
- Les éventuelles vigilances associées
- Le porteur de la recommandation et ses éventuels partenaires (Qui ?)
- Les moyens humains, matériels et financiers nécessaires
- La temporalité de mise en œuvre de cette recommandation (Quand ?)
- Les modalités de suivi

Les fiches recommandations sont classées par grands champs d'action et numérotées.

#### **4.2. Les recommandations co-construites de l'EIS**

Les recommandations se structurent autour de 4 grands champs d'actions :

- **Les recommandations portant sur les aménagements et les usages sur l'espace public.** Elles font écho aux aménagements « physiques » ou « mobiles » à positionner dans l'espace public pour répondre aux enjeux de mixité sociale, d'activités physiques et culturelles. De plus, ces recommandations rappellent l'importance d'être vigilant quant à l'animation et aux usages induits dans l'espace public pour favoriser son appropriation par tous les groupes de populations.
- **Les recommandations portant sur les structures sanitaires, sociales et d'hébergement.** Il s'agit de recommandations relatives à la programmation des équipements sanitaires et sociaux à positionner sur le quartier, afin de répondre aux enjeux d'accès aux soins pour l'ensemble des groupes de populations, y compris des populations les plus précaires. Ce grand champ d'actions renvoie également aux offres d'hébergement spécifique, et aux publics auxquels cette offre s'adresse.
- **Les recommandations portant sur les fonctions à positionner sur les rez-de-chaussée.** Cet axe capitalise l'ensemble des besoins en termes de programmations de commerces, de services et d'équipements de proximité (recensés lors de l'analyse, et des différents ateliers) qui pourraient trouver leur place en pied d'immeuble sur le projet. Les recommandations de ce champ d'action renvoient à différentes « options » possibles de programmation qu'il conviendra de spatialiser grâce à l'étude de programmation des rez-de-chaussée en cours sur le projet Hébert.
- **Des recommandations transversales,** qui renvoient à des enjeux communs à toutes les recommandations. Elles portent sur les enjeux de sécurité, d'intégration du quartier Hébert dans le futur quartier, et sur la nécessaire prise en compte de l'ensemble des recommandations relatives à la conception des aménagements et des lots (cahier des charges et fiches de lots).



Parmi les dix déterminants de santé étudiés lors de la phase d'analyse (déterminants potentiellement impactés par le projet, Cf. p34), deux n'ont pas de recommandations associées. Il s'agit des déterminants environnementaux, que le projet pourrait venir impacter en négatif. Plus particulièrement, les questions portent sur la **surchauffe urbaine** et les **nuisances sonores**, potentiellement générées. L'absence de recommandations sur ces points s'explique par :

- La prise en compte de ces enjeux dans différentes études menées par Espaces Ferroviaires en amont de l'EIS ayant déjà conduit à des réflexions poussées sur ces thématiques environnementales (étude d'impact environnementale, étude sur l'irradiation des façades d'immeubles, étude sur le trafic et le bruit associé, ...).
- La volonté d'Espaces Ferroviaires de se concentrer sur les « angles morts », c'est-à-dire les thématiques et sujets qui n'avaient pas encore été investigués, à savoir les déterminants sociaux et d'accessibilité. Cette volonté a orienté les choix réalisés quant à l'organisation des ateliers, axés sur les populations vulnérables et invisibilisées (populations précaires en errance, usagers de drogues, jeunes, enfants).

Comme expliqué ci-dessus, les recommandations enrichies des co-constructions menées en ateliers ont été **formalisées dans des fiches recommandations**. Pour chacune des recommandations, plusieurs options de mise en œuvre sont déclinées. Ces différentes options renvoient à la volonté de proposer **plusieurs possibilités de réalisation** et d'illustrer certaines de ces propositions par des exemples, afin de permettre, à l'issue des autres études en cours (étude portant sur la programmation des rez-de-chaussée menée par le bureau d'études Alphaville, etc.), la concrétisation la plus adaptée. L'aménagement du quartier Hébert s'inscrivant sur le long terme, ces recommandations pourront faire l'objet de contre-propositions, ou de nouveaux réajustements, en cas d'évolution du contexte ou d'innovations qui interviendraient entre la clôture de l'EIS et le début des travaux.






EIS Hébert

# Installer un point d'eau potable sur l'espace public, au niveau de la Traverse

*Aménagement de l'espace public*

Fiche EP 1



**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

Qualité des espaces publics



Amélioration de l'offre qualitative de mobilier urbain dans l'espace public

Amélioration de l'accès aux service du quartier (possibilité de repos ...)

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Personnes âgées  
Jeunes  
Populations précaires en errance

**COMMENT ?** 

Technique



- Installation d'une fontaine sur l'espace public
- Positionner cette fontaine sur la Traverse pour permettre aux populations d'avoir accès à ce besoin de première nécessité à différentes temporalités

*A intégrer dans le cahier des charges de la conception des espaces communs*

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRE :**

Service voirie (VdP)

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Lors de l'aménagement des espaces communs

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

## Fiche EP1 : Installer un point d'eau potable sur l'espace public



Commandée par la Mairie de Bordeaux, la « fontaine d'or » s'intègre dans le projet de réaménagement de la place Fernand Lafargue conduit par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Création d'un sculpteur, elle est en bronze doré et oxydé. Fontaine d'eau potable, banc public (4.5m de long) et sculpture urbaine à la fois, elle s'intègre parfaitement bien dans son environnement et embellit l'espace public.



EIS Hébert Fiche EP 2

# Permettre le chargement des téléphones portables

*Aménagement de l'espace public*

ESPACES FERROVIAIRES  SNCF IMMOBILIER

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

**Qualité des espaces publics**



- Amélioration de l'offre qualitative de mobilier urbain dans l'espace public
- Amélioration de l'accès aux service du quartier (possibilité de repos ...)

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



- Personnes âgées
- Jeunes
- Populations précaires en errance

**COMMENT ?** 

Technique



- Développer des aménagements sport-santé, en installant, par exemple, des vélos permettant de charger son téléphone portable en pédalant
- Installer des bancs équipés de prises alimentées grâce à de petits panneaux solaires
- Fixer ces équipements sur des lieux de passage
- Veiller à l'esthétisme et au design de ces équipements pour qu'ils s'intègrent bien dans le quartier et soient en cohérence avec les autres aménagements

*A intégrer dans le cahier des charges de la conception des espaces communs*

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRE :**

.....

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Lors de l'aménagement des espaces communs

SUIVI DE LA RECOMMANDATION :	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

## Fiche EP2 : Permettre le chargement des téléphones portables



Depuis jeudi 17 octobre 2019, deux bornes à pédales, pour recharger les téléphones portables, ont été installées dans le parc Salengro à Clichy (Hauts-de-Seine). La municipalité a mis à disposition un système de recharge gratuit permettant de recharger 10% de la batterie du portable en pédalant 10min.

(©Mairie de Clichy)



Un outil original pour promouvoir le sport et la santé chez les jeunes : depuis janvier 2021, les élèves de cinq lycées de Tours et Amboise, peuvent recharger leur téléphone portable en pédalant. Les pédaliers à 2.300 euros, installés dans les cours des lycées permettent de recharger les téléphones avec une énergie propre et de gagner 1% de batterie par minute à deux appareils.



La Métropole Nice Côte d'Azur a installé un Sun Pod® Nomad, jusqu'au 31 août 2021, sur la Promenade du Paillon. C'est une borne de recharge communicante 100% autonome en énergie, développée par la start-up niçoise Advansolar qui est à la fois une borne de recharge pour smart phones et tablettes et un « hotspot » WI-FI public et gratuit.



Deux bancs Steora Standard, équipés de panneaux solaires, émettant un wifi et permettant de recharger son téléphone ou sa tablette, ont été installés en juillet 2019 dans le centre-ville de Montbéliard. Deux ports USB permettent de brancher son smartphone avec un câble, ainsi que deux places en plus sont prévues pour des recharges sans fil, en posant simplement son téléphone. Le banc est 100% solaire, et il ne nécessite pas une alimentation supplémentaire ou des modifications infrastructurelles. Un mobilier urbain durable pour une ville intelligente et connectée. Les bancs sont munis de multiples capteurs pour également relever la température et le taux d'humidité qui sont transmis en temps réel. Discrètement éclairés par une lumière sur environ deux mètres de diamètre, les bancs rendent l'espace public plus accueillant et agréable pendant la nuit. Une nouvelle gamme du produit, encore plus sophistiquée, propose un éclairage public et recharge pour les vélos électriques. Montbéliard est la troisième ville en France équipée de bancs solaires, après l'expérience positive à Cannes (2018) et Fréjus (2019).

# Installer des équipements sportifs et de loisirs inclusifs et appropriables par tous

*Aménagement de l'espace public*

## POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :



### Activité physique

Favoriser la pratique d'une activité physique sur l'espace public



Risque potentiel d'inégalités de genre  
Limite de la pratique d'activités physiques pour les jeunes filles

## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Jeunes  
Jeunes filles  
Femmes  
Personnes âgées  
Habitants du quartier

### COMMENT ?

Technique



- Permettre l'appropriation de ces équipements par tous les types de publics (jeunes filles, seniors, PMR ...)
- Terrain multi-jeux
- Trampolines
- Espace dédié à la pratique du vélo ...
- Veiller à l'esthétisme et au design de ces équipements pour qu'ils s'intègrent bien dans le quartier et soient en cohérence avec les autres aménagements

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRES :

ENS et Paris Anim' (animation autour de ces équipements)

### MOYENS NÉCESSAIRES

#### Humains :

.....

#### Matériels :

.....

#### Financiers :

.....

### QUAND ?

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



### INDICATEURS DE SUIVI

.....

.....

.....

### FRÉQUENCE

.....

.....

.....

### EN CHARGE DU SUIVI

.....

.....

.....

### RÉALISÉ LE

.....

.....

.....

## Fiche EP3 : Installer des équipements sportifs et de loisirs inclusifs et appropriables par tous

			
<p><b>L'R de Jeux</b></p>	<p><b>La Ludomouv</b></p>	<p><b>Parc de Cigler Marani à Prague</b></p>	<p><b>« La place noire » et « La place rouge » du parc Superkilen, Nørrebro, Copenhague.</b></p>
<p>L'<b>R de Jeux</b> est la plus grande ludothèque en plein air de France. Gratuite et accessible à tous, elle est depuis 2013 un carrefour de rencontres intergénérationnelles et interculturelles qui accueille chaque année plus de 100.000 joueurs. Créée par la Mairie de Paris et gérée par l'association depuis 2015, l'<b>R de Jeux</b> fait maintenant partie intégrante de la place de la République et inspire de nombreux projets de réappropriation de l'espace public. Ouvert toute l'année, l'<b>R de Jeux</b> s'adapte aux contraintes des saisons.</p>	<p>Initiée par la Mairie de Paris, animée par l'association Home Sweet Mômes, <b>la Ludomouv</b> citoyenne du 18ème arrondissement a ouvert ses portes mercredi 4 décembre 2019 dans le quartier Amiraux-Simplon-Poissonniers. L'idée est d'offrir aux Parisien-nes de tous les âges la possibilité de jouer librement et gratuitement à une diversité de jeux et jouets.</p>	<p>La maille carrée du parc dessine différents types d'espaces minéraux et végétaux dédiés à des usages très variés : repos, lecture, jeux, pique-nique, fontaine d'eau, air de jeux pour les petits etc...</p>  <p><b>Espace multi-jeux</b> avec des trampolines, intégrés dans l'espace public à Nørrebro, Copenhague</p>	<p>Autrefois lieu de rencontre des drogués et dealers, le parc urbain Superkilen accueille aujourd'hui un nouvel espace public situé au cœur d'un quartier multi-ethnique. La population des quartiers voisins a été intégrée au projet, de la conception architecturale à la réalisation. Des artistes ont travaillé avec les habitants pour choisir le mobilier urbain. Ils ont organisé des voyages dans leurs pays d'origine afin qu'ils puissent ramener les 120 pièces de ce mobilier. On trouve ainsi, un toboggan japonais, des balançoires de Bagdad, des bancs belges, une fontaine marocaine, un panier de basket somalien, une station de bus Kazakh, un ring de boxe thaïlandaise, des poubelles écossaises et même de la terre palestinienne... Cette collecte a été réalisée dans 57 pays et illustre la richesse ethnique de ce quartier. Cet endroit est devenu un lieu de rencontre de populations très variées.</p>

EIS Hébert Fiche EP 4

# Installer des équipements sportifs mobiles

*Aménagement de l'espace public*

ESPACES FERROVIAIRES 

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**



**Activité physique**

Favoriser la pratique d'une activité physique sur l'espace public



Risque potentiel d'inégalités de genre  
Limite de la pratique d'activités physiques pour les jeunes filles

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Jeunes  
Jeunes filles  
Femmes  
Personnes âgées  
Habitants du quartier

**COMMENT ?** 

Technique



- Penser des équipements sportifs pouvant être déplacés et rentrés le soir
- Tables de ping-pong
- Filet de badminton
- Cages de football
- Equipements pour le yoga et la gym douce (tapis, etc)
- Miroirs de danse
- ...
- Veiller à l'esthétisme et au design de ces équipements pour qu'ils s'intègrent bien dans le quartier et soient en cohérence avec les autres aménagements

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRES :**

ENS et Paris Anim' (animation autour de ces équipements)

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Pour la logistique liée à ces équipements mobiles (stockage, gestion des disponibilités ...), faire le lien avec la conciergerie (cf Fiche recommandation **RDC 6**) ou l'ENS

**INDICATEURS DE SUIVI**

**FRÉQUENCE**

**EN CHARGE DU SUIVI**

**RÉALISÉ LE** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

# Améliorer les déambulations piétonnes pendant la phase chantier en initiant un parcours piéton sur le quartier

*Aménagement de l'espace public*

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**



**Activité physique**



Favoriser la pratique d'une activité physique sur l'espace public

**Qualité des espaces publics**



Amélioration de l'offre qualitative de mobilier urbain dans l'espace public  
Amélioration de l'accès aux service du quartier (possibilité de repos ...)



**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Habitants des quartiers alentours  
Jeunes  
Jeunes filles  
Femmes  
Personnes âgées

**COMMENT ?** 

Technique



- Modéliser un circuit piéton par des marquages au sol  
*Vigilance sur les matériaux utilisés, le marquage au sol ne doit pas être glissant, notamment par temps de pluie*
- Utiliser les clôtures de chantier pour indiquer les parcours les plus rapides à pied
- Veiller à ce que ce circuit soit sécurisé et que les habitants puissent déambuler paisiblement (cf. Fiche reco transversale **TR3**)

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRE :**

Ville de Paris

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Dès le lancement des travaux

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

.....  
.....  
.....

**FRÉQUENCE**

.....  
.....  
.....

**EN CHARGE DU SUIVI**

.....  
.....  
.....

**RÉALISÉ LE** 

.....  
.....  
.....

EIS Hébert Fiche EP 5bis

# Créer un circuit piéton dans le Nord-Est du 18ème arrondissement

*Aménagement de l'espace public*

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**



**Activité physique**

Favoriser la pratique d'une activité physique sur l'espace public



Risque potentiel d'inégalités de genre  
Limite de la pratique d'activités physiques pour les jeunes filles

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Habitants des quartiers alentours  
Jeunes  
Jeunes filles  
Femmes  
Personnes âgées

**COMMENT ?** 

Technique



- Créer un circuit piéton reliant le quartier Hébert, Chapelle Charbon, Rosa Parks, le Jardin d'école, Pajol, Charles Hermite, Marché de l'Olive
- Modéliser ce circuit piéton par des marquages au sol  
*Vigilance sur les matériaux utilisés, le marquage au sol ne doit pas être glissant, notamment par temps de pluie*
- Flécher des lieux d'intérêt tels que la gare Rosa Parks, le parc Chapelle Charbon (lieux pérennes)
- Possibilité d'agréments provisoirement ce circuit de panneaux
- Veiller à ce que ce circuit soit sécurisé et que les habitants puissent déambuler paisiblement (cf. Fiche reco transversale **TR3**)

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Ville de Paris

**PARTENAIRE :**

Espaces Ferroviaires

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

Articuler ce futur parcours avec le parcours piétons en cours d'aménagement sur St Denis

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b>  	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

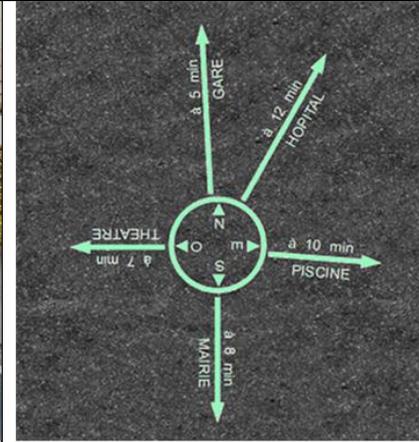
**Fiche EP5/EP5bis : Améliorer les déambulations piétonnes pendant le chantier/Créer un circuit piéton dans le Nord-Est de 18<sup>ème</sup>**



Métropole de Rouen : Agir dans l'espace public avec des opérations plus ou moins éphémères et peu coûteuses : un travail est mené afin de faciliter et sécuriser les déplacements piétons notamment via des marquages spécifiques et originaux. Après deux premières expériences encourageantes devant l'école Daudet à Elbeuf et l'école Paul Bert à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le premier marquage d'animation à Rouen a été mis en place dans le quartier Saint-Sever afin de poursuivre les expérimentations.



Marquage d'animation à Nancy, la rue des Ponts (artiste Lang/Baumann)



Principe de rosace avec direction et temps de parcours. Le marquage d'animation est devenu légal en aire piétonne et zone de rencontre après la modification de l'arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Arrêté du 23 septembre 2015).



Panneaux de signalisation pour inciter à la marche à Marseille.



Des panneaux signalétiques indiquent la direction à suivre et le temps de marche pour rejoindre les sites touristiques à Caen depuis 2016.

## Fiche EP5bis : Créer un circuit piéton dans le Nord-Est de 18<sup>ème</sup> arrondissement



A Lyon, la nouvelle rue des Girondins est ouverte seulement aux vélos et aux piétons.

**Le Parcours M** a été mis en place en 2010 pour créer des ponts entre l'art et les citoyens et permettre aux artistes locaux de bénéficier d'une visibilité dans le quartier. Le Parcours s'illustre comme un projet novateur à l'échelle de la ville de Montréal.

En favorisant l'embellissement et l'appropriation de l'espace public, ce projet contribue à la vitalité économique de la Promenade Masson et lui permet de se positionner comme une artère commerciale dynamique et avant-gardiste.

# Proposer des séances de coaching et des cours d'activité physique collectifs

Usage de l'espace public

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**



Activité physique

Favoriser la pratique d'une activité physique sur l'espace public



Risque potentiel d'inégalités de genre  
Limite de la pratique d'activités physiques pour les jeunes filles

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Jeunes  
Jeunes filles  
Femmes  
Personnes âgées  
Habitants du quartier

**COMMENT ?** 

- Proposer ces séances en extérieur
- Inciter à l'utilisation des équipements sportifs fixes et mobiles du quartier (cf. Fiches recommandation **EP3** et **EP4**)
- Positionner ces animations dans des lieux sécurisés, éloignés du trafic automobile, de préférence sur le jardin du faisceau

*A prendre en compte pour la conception des espaces communs (placettes)*

- Positionner ces animations proche de la conciergerie (cf Fiche recommandation **RDC6**) pour faciliter la logistique et permettre aux participants de laisser leurs affaires dans un espace sécurisé
- Permettre aux participants d'accéder facilement à des toilettes et des douches
- Permettre aux habitants du quartier d'utiliser la salle de sport de l'Ilot J sur des créneaux horaires définis par le gestionnaire de la salle de sport

Partenariats locaux



**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTES :**

Centre Paris Anim'  
ENS

**PARTENAIRE :**

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Une fois le projet livré

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

.....  
.....  
.....

**FRÉQUENCE**

.....  
.....  
.....

**EN CHARGE DU SUIVI**

.....  
.....  
.....

**RÉALISÉ LE** 

.....  
.....  
.....

## Fiche EP6 : Proposer des séances de coaching et des cours d'activité physique collectifs



**Sport dans la Ville**

**Sport dans la Ville** est une association qui accompagne les jeunes issus de quartiers prioritaires. Au-delà du sport, l'association aide les jeunes via différents dispositifs d'insertion. Job dans la Ville vise ainsi à préparer et à faciliter l'accès des jeunes de 14 ans et plus à une orientation et à un emploi durable en travaillant leur projet bien en amont.

« **L dans la Ville** » c'est un programme transversal de l'association dont le but est à donner les mêmes chances de réussites aux jeunes filles, en les accompagnant dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Il est né du constat qu'à partir de 12 ans, les jeunes filles n'étaient plus assez présentes sur les séances sportives de l'Association et qu'elles étaient de fait, sous-représentées dans le programme d'insertion professionnelle Job dans la Ville. En proposant des activités et un encadrement dédié, les équipes de « **L dans la Ville** » souhaitent déconstruire les stéréotypes genrés dans le monde professionnel, favoriser plus de mixité sur le volet sportif et montrer aux jeunes filles du programme que « **Tout est possible** ».



**Parcours santé les Chemins de la forme®**

Les **Chemins de la forme®** visent à offrir au grand public des espaces de loisir et de bien-être à la fois ludiques et pédagogiques dans des espaces urbains ou naturels. Ces exercices validés par des experts médicaux et sportifs sont à pratiquer seul, en famille, en groupe ou en lien avec le milieu associatif.

C'est une solution pour encourager et faciliter la pratique d'activité physique (en particulier la marche, marche nordique, course à pied et renforcement musculaire) en alliant les aspects patrimoniaux et culturels, et cela à travers de courtes vidéos dynamiques accessibles via l'application Form'City ou en flashant les QR codes présents sur les bornes.

A Biarritz, plusieurs parcours de sport-santé innovants ont été mis en place. Les différentes zones d'activités correspondent à des zones de marche ponctuées d'exercices physiques (de différents niveaux) et d'informations historiques sur la ville.

A Lyon, l'application pour smartphones enform@Lyon a été développée par la Ville comme support aux Chemins de la forme®.

# Proposer des évènements culturels sur l'espace public

Usage de l'espace public

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

Offre culturelle et de services



Favoriser l'accès à une offre culturelle

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Tous les groupes de population

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- Faire vivre la bibliothèque du quartier grâce à des animations fréquentes : ciné-goûter, organisation d'échanges de livres entre les lecteurs ...
- Organiser des animations en partenariat avec la ludothèque de l'ENS : jeux de société géants ...
- Mettre en avant des artistes du quartier en proposant des expositions
- Positionner, de préférence, ces activités sur le jardin du faisceau



L'ideas box, une médiathèque en kit qui peut former un espace culturel de 100m2

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

ENS

**PARTENAIRE :**

Le responsable de la bibliothèque

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

**FRÉQUENCE**

**EN CHARGE DU SUIVI**

**RÉALISÉ LE** 

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

## Fiche EP7 : Proposer des évènements culturels sur l'espace public

			
<p><b>Le Biblioparc</b></p>	<p><b>La Bibliambule</b></p>	<p><b>Bibliobus à St Nazaire</b></p>	<p><b>The Uni Project, New York</b></p>
<p>L'équipe de la bibliothèque municipale de Lyon a organisé une enquête ainsi que des réunions publiques pour débattre avec les habitants sur la co-construction d'un projet pour création des bibliothèques éphémères dans l'espace public.</p> <p>Le Biblioparc a été ensuite créé et installé durant la première quinzaine de juillet au parc Popy en 2019. Les 200 documents ont été mis à disposition à tous.</p> <p>L'initiative a rencontré un vrai succès : plus de 1000 personnes y ont participé.</p>	<p>Une bibliothèque ambulante qui promeut la lecture, le partage et la détente. Cette bibliothèque sur tricycle électrique s'installe n'importe où et déploie 7 hamacs autour d'elle, prêts à accueillir des lecteurs curieux, ou désireux de farnier... L'idée est de sortir les livres des endroits traditionnels pour les replonger dans les lieux publics. Elle devient alors un espace de cohabitation ouvert à tous et à l'usage de tous afin de favoriser l'accès pour tous aux livres.</p>	<p><b>Bibliothèques en plein air à Paris</b></p> <p>C'est une initiative de la ville de Paris pour faciliter l'accès aux livres pour les enfants. Tous les mercredis matins à partir du mercredi 5 juin les bibliothécaires de la bibliothèque Robert Sabatier dans le XVIIIème installent des livres sous le kiosque du Square Maurice-Kriegel-Valrimont (ex-de Clignancourt) pour que les petits puissent partager un moment de lecture en plein air.</p>	 <p><b>Bibliothèque mobile, Montréal</b></p>

EIS Hébert

Fiche EP 8

# Lancer un appel à projet pour la gestion du jardin partagé (Dispositif Parisculteurs)

*Usage de l'espace public*

ESPACES FERROVIAIRES 

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

Qualité des espaces publics



Amélioration visuelle du quartier grâce à une végétalisation plus importante d'espaces verts

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Futurs habitants du quartier Hébert  
Jeunes  
Personnes âgées  
Populations modestes

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- Définir un cahier des charges précis reprenant les objectifs ci-dessous :
  - Définir les acteurs en charge de l'entretien
  - Créer un pôle d'animation autour de ce jardin partagé
  - Adapter les animations en fonction des saisons
  - Faire des jardins partagés des lieux d'inclusion des populations précaires et des populations désocialisées
- Proposer un découpage des parcelles disponibles entre le Parisculteur et les citoyens pour permettre une gestion partagée
- Prévoir un local disponible pour stocker les outils et/ou vendre les produits issus de l'agriculture urbaine (Cf. Fiche recommandation **RDC 1**)
- Prévoir un local (vestiaire) et un point d'eau à proximité pour le Parisculteur. Possibilité d'utiliser la conciergerie à cet effet (Cf. Fiche recommandation **RDC 6**)
- Organiser un système de compostage à l'échelle du quartier



S'inspirer du projet "Les fermes du rail", projet de réinsertion des publics précaires ou du projet de Garde-champêtre sur le quartier Goutte d'Or

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Service des espaces verts  
Ville de Paris

**PARTENAIRE :**

ENS  
(actions pédagogiques)

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

**FRÉQUENCE**

**EN CHARGE DU SUIVI**

**RÉALISÉ LE** 

.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....



 **ORS**  
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE
 

EIS Hébert

# Planter une maison de santé

*Structures sanitaires, sociales et d'hébergement*

Fiche STR 1

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

Accès aux soins



Augmentation de l'offre de commerce existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services et améliorer l'attractivité du quartier

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Populations modestes  
Personnes âgées  
Populations précaires en errance

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- Planter une maison de santé en 3 volets (cabinet de médecins généralistes et spécialistes, cabinet d'infirmiers, laboratoire d'analyses médicales)



S'inspirer de la maison de santé collaborative du projet Eureka Lyon Confluence. Elle développe la prévention et intègre une dimension santé publique dans le parcours de soin

Technique



*A intégrer dans les fiches de lot et articuler avec l'enjeu d'accessibilité pour les publics vulnérables (Cf. Fiche recommandation TR3)*

*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRES :**

DASES  
Réseau Paris Med  
ARS IDF (partenaire financier)  
CPTS 18

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....  
**Matériels :**  
Mise à disposition du local  
Cahier des charges (DASES)

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Identifier dès à présent les professionnels susceptibles de s'implanter dans le quartier Hébert pour faire émerger un réseau

Livraison phase 1 (horizon 2025)

Faire le lien avec l'aménagement prévu sur Chapelle internationale  
Se référer au cahier des charges de la DASES (Cf. Doc Annexe)

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

EIS Hébert Fiche STR 2

# Travailler les partenariats de proximité autour de la santé

*Structures sanitaires, sociales et d'hébergement*

Logos:     

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

**Accès aux soins**



Augmentation de l'offre de commerce existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services et améliorer l'attractivité du quartier

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Populations modestes  
Personnes âgées  
Populations précaires en errance

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- Partenariats avec des acteurs sociaux
- Intervention d'associations de prévention

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

La Maison de santé (Fiche reco **STR1**)

**PARTENAIRES :**

- ENS (Centre social Torcy)
- Maraude Aurore Ego
- MMPCR
- PMI (rue Tchaïkovski)
- CPTS 18

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

Mise à disposition du local  
Cahier des charges (DASES)

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

Long terme (une fois la maison de santé installée)

SUIVI DE LA RECOMMANDATION :	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

# Aménager une salle collective au sein de la résidence personnes âgées

Structures sanitaires, sociales et d'hébergement

## POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :



### Accès aux soins

Augmentation de l'offre de commerce existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services et améliorer l'attractivité du quartier



Risque potentiel de gentrification et difficulté d'accès des populations à l'offre de services  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier

### Cohésion sociale



Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population  
Accroître les possibilités de rencontres

## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Futurs habitants du quartier Hébert  
Personnes âgées

### COMMENT ?

Partenariats locaux



Technique



- Aménager une salle collective au sein de la résidence personnes âgées qui pourrait être occupée par diverses associations ou entreprises sur des plages horaires réservables
- Permettre des animations, en partenariat avec les structures en place, favorisant les rencontres et réduisant ainsi l'isolement social des personnes âgées

*A intégrer dans les fiches de lot*

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRES :

Gestionnaire de la future RPA  
ENS

### MOYENS NÉCESSAIRES

#### Humains :

.....

#### Matériels :

.....

#### Financiers :

.....

### QUAND ?

.....

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



### INDICATEURS DE SUIVI

.....  
.....  
.....

### FRÉQUENCE

.....  
.....  
.....

### EN CHARGE DU SUIVI

.....  
.....  
.....

### RÉALISÉ LE

.....  
.....  
.....



**EIS Hébert**

# Envisager la maison relai comme un lieu d'accueil pour les populations précaires et/ou désocialisées

*Structures sanitaires, sociales et d'hébergement*

**Fiche STR 4**




**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR :**

**Cohésion sociale**



Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population  
Accroître les possibilités de rencontres

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Populations modestes  
Populations précaires en errance  
Personnes âgées

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion sociale pour les populations précaires et/ou isolées :
  - Seniors isolés
  - Chômeurs longue-durée
  - Populations précaires en errance
- Favoriser la prise en charge des populations précaires en errance par un réseau de professionnels pour accompagner les populations désocialisées
- Le cahier des charges devra être précisé par les professionnels de santé

*A intégrer dans les fiches de lot*

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRE :**

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

Se référer au cahier des charges de la DASES

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

## Fiche STR 4 : Envisager la maison relais comme un lieu d'accueil pour les populations précaires et/ou désocialisées



### La Maison Relais « Madeleine Bach Gény » à Strasbourg

- Elle loge des personnes dans un logement autonome sans condition de durée, où le temps est laissé aux résidents.
- Elle offre un accompagnement personnalisé en fonction des besoins repérés.
- Elle dispose d'un espace collectif pour permettre la tenue d'activités collectives régulières (repas, animations) et pour des initiatives diverses et variées.
- Des hôtes sont présents pour aider les personnes dans leur vie quotidienne et pour animer la vie collective. Leur présence garantit aux résidents un soutien dans leurs démarches, en lien avec les partenaires locaux et associatifs.
- Elle propose des interventions extérieures : aides ménagères, infirmières à domicile, etc...

Les résidents de cette maison relais ont des profils très différents :

- 15 résidents (50%) ont une problématique liée aux addictions, qu'elle soit due à l'alcool, aux produits illicites, aux médicaments et au jeu. Bien souvent, il s'agit d'une poly dépendance.
- 21 personnes, soit 70% des résidents ont un problème de santé physiologique.
- 1/3 des résidents, soit 10 résidents sur les 30, sont suivis pour des troubles psychiques

Les retours d'expérience sont positifs. Les résidents confient avoir trouvé une vie communautaire agréable. Cette expérience semble «porter ses fruits» dans la mesure où des moments d'échanges chaleureux sont observés quotidiennement : des moments partagés dans la vie quotidienne (préparation des repas, regarder la télévision, faire des courses, participer aux activités ), un développement de liens et d'une vie sociale, le partage d'un cadre de vie agréable.

De plus, les hôtes de la Maison Relais ont observé le développement de la notion d'entraide et de bienveillance entre les habitants.

Entre hébergement et logement, La Maison Relais « Madeleine Bach Gény » propose une réponse en logement accompagné, qui s'organise autour d'une gestion locative spécifique et sociale pour accueillir des personnes fortement désocialisées et isolées. C'est un type d'hébergement qui associe logements privés et parties communes ainsi que l'accompagnement par un responsable de maison et des bénévoles afin de créer un environnement sécurisant et d'offrir des chances de réinsertion durable.

La Maison Relais Madeleine Bach Gény répond aux caractéristiques suivantes :

- Elle est de petite taille, pour pouvoir offrir un lieu de vie chaleureux pour 30 résidents.

# Favoriser la vente de produits locaux et sains

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



Accès à l'offre de commerces et de services



Augmentation de l'offre de commerces existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier



Risque potentiel de gentrification et difficulté d'accès des populations à l'offre de services  
Inadéquation aux besoins des populations du quartier

Alimentation saine



Favoriser l'accès à une alimentation saine et éducation à une alimentation plus saine



Risque d'une alimentation polluée en fonction de la qualité des sols et des déjections animales



**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Tous les groupes de population

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- **Temps :** Selon les saisons en fonction de la récolte sur le jardin partagé (Cf. Fiche recommandation **EP8**)
- **Lieu :** Mise à disposition d'un local pour la vente (épicerie éphémère, marché de produits locaux, ...).  
*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*  
Vente directement sur les jardins partagés.
- **Gestion :** Vente qui peut être facilitée par la conciergerie, l'ENS.  
Impliquer le futur parisculteur dans la vente de ces produits.

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTES :**

Espaces ferroviaires  
Association locale

**PARTENAIRES :**

Opérateur retenu dans le cadre de Parisculteurs  
Entreprises de l'ESS

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

**FRÉQUENCE**

**EN CHARGE DU SUIVI**

**RÉALISÉ LE** 

.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

# Proposer une offre de restauration saine et accessible au coeur du quartier

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



Accès à l'offre de commerces et de services



Augmentation de l'offre de commerces existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier



Risque potentiel de gentrification et difficulté d'accès des populations à l'offre de services  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier

Alimentation saine



Favoriser l'accès à une alimentation saine et éducation à une alimentation plus saine



Risque d'une alimentation polluée en fonction de la qualité des sols et des déjections animales

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Tous les groupes de population

**COMMENT ?** 

- **Temps :** Implantation de cette offre sur le long terme
- **Lieu :** En rez-de-chaussée  
Envisager la possibilité d'ouvrir le restaurant d'entreprise sur certains horaires pour faire vivre le lot tertiaire en dehors des horaires des horaires de travail.

Partenariats locaux



*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*

*A prendre en compte dans la conception des locaux en pieds d'immeuble (inscrire les normes dans les fiches de lot)*

- **Gestion :** Possibilité de créer un partenariat avec le jardin partagé pour l'approvisionnement en fruits et légumes (Cf. Fiche recommandation EP8)

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces ferroviaire puis les porteurs de projets

**PARTENAIRE :**

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

**Matériels :**

**Financiers :**

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

**FRÉQUENCE**

**EN CHARGE DU SUIVI**

**RÉALISÉ LE** 

.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....



EIS Hébert

# Ouvrir une cuisine partagée

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*

Fiche RDC 3

 **ORS**  
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE

 **L'INSTITUT PARIS REGION**

ESPACES FERROVIAIRES



**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



**Cohésion sociale**



Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population  
Accroître les possibilités de rencontres



**Alimentation saine**



Favoriser l'accès à une alimentation saine et éducation à une alimentation plus saine

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Jeunes  
Personnes âgées  
Populations précaires

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux 

- Temps :** A définir en fonction des disponibilités des participants (soirée, week-end, ...)
- Lieu :** Mise à disposition d'un local pour la cuisine (normes d'hygiène et de sécurité, aération, ...).  
*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*
- A prendre en compte dans la conception des locaux en pieds d'immeuble (inscrire les normes dans les fiches de lot)*
- Gestion :** Planning de l'ouverture en lien avec la conciergerie

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**  
Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRES :**  
Parisculteurs  
Associations locales

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**  
.....

**Matériels :**  
.....

**Financiers :**  
.....

**QUAND ?** 

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

EIS Hébert Fiche RDC 4

# Réserver des créneaux horaires dans un local pour permettre aux jeunes filles de se retrouver

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**

**Cohésion sociale** 

Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population  
Accroître les possibilités de rencontres

**Sentiment de sécurité** 

Risque potentiel d'inégalités de genre  
Limite de l'utilisation de l'espace public par les jeunes filles

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**

 Jeunes filles  
Femmes

<p><b>COMMENT ?</b> </p> <p>Partenariats locaux </p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Temps :</b> A définir en fonction des disponibilités des jeunes filles (soirée, week-end, ...)</li> <li><b>Lieu :</b> Mise à disposition d'un local sur des horaires réservés, confortable pour qu'elles puissent se retrouver</li> </ul> <p style="color: #e91e63;"><i>Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Gestion :</b> Calendrier et disponibilités du local gérés par la conciergerie ou l'ENS</li> </ul>	<p><b>QUI ET AVEC QUI ?</b> </p> <p><b>PILOTE :</b></p> <p>Espaces Ferroviaires</p> <p><b>PARTENAIRES :</b></p> <p>ENS, GRAJAR ?</p> <div style="border: 1px solid #e91e63; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;">             Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC         </div>	<p><b>MOYENS NÉCESSAIRES</b> </p> <p><b>Humains :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Matériels :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Financiers :</b></p> <p>.....</p>	<p><b>QUAND ?</b> </p> <p>.....</p>
---	---	--	--

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b>	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....



**EIS Hébert**

# Ouvrir une boutique éphémère pour les artisans et créateurs du quartier

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*

**Fiche RDC 5**



**ORS**  
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE



**L'INSTITUT PARIS REGION**

ESPACES FERROVIAIRES



**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



**Augmentation de l'offre de commerces existante**  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier



**Accès à l'offre de commerces et de services**



**Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services**  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier



**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**

Habitants du futur quartier  
Populations précaires

COMMENT ? 	QUI ET AVEC QUI ? 	MOYENS NÉCESSAIRES 	QUAND ? 
<p><b>Partenariats locaux</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Temps</u> : A définir</li> <li>• <u>Lieu</u> : Mise à disposition d'un local pour valoriser les savoir-faire des habitants du quartier</li> </ul> <p style="color: purple; font-style: italic;"><b>Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC</b></p> <p style="color: purple; font-style: italic;"><b>A prendre en compte dans la conception des locaux en pieds d'immeuble (inscrire les normes dans les fiches de lot)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Gestion</u> : A définir</li> </ul>	<p><b>PILOTE :</b></p> <p>Espaces Ferroviaires</p> <p><b>PARTENAIRE :</b></p> <p>Réseau d'artisans sur le quartier ENS</p> <div style="border: 1px solid purple; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: left;"> <p>Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC</p> </div>	<p><b>Humains :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Matériels :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Financiers :</b></p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>



**EIS Hébert**

Fiche RDC 6

# Ouvrir une conciergerie sur le quartier

*Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville*




ESPACES FERROVIAIRES 

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**

 <p style="text-align: center;"><b>Accès à l'offre de commerces et de services</b></p> <p>Augmentation de l'offre de commerces existante Faciliter l'accès aux commerces et services Améliorer l'attractivité du quartier</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services</b></p> <p>Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services Inadaptation aux besoins des populations du quartier</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Cohésion sociale</b></p> <p>Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population Accroître les possibilités de rencontres</p>
--	---	---

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Personne du futur

COMMENT ? 	QUI ET AVEC QUI ? 	MOYENS NÉCESSAIRES 	QUAND ? 
<p><b>Partenariats locaux</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Missions :</b> mission d'animation sur le quartier, instaurer une dynamique. Une fois le quartier vivant et habité, proposer un service pour les habitants (box à disposition pour les affaires des populations précaires en errance et des cyclistes, point d'information sur les services de mobilités, services, gestion de la disponibilité des locaux, ...)</li> <li>• <b>Lieu :</b> Disposer d'un local spécifique avec un animateur / gestionnaire <i>Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC</i></li> <li>• <b>Gestion :</b> A définir, maison de projet dans un premier temps (Cf. Fiche recommandation <b>TR2</b>)</li> </ul>	<p><b>PILOTE :</b></p> <p>Espaces Ferroviaires</p> <p><b>PARTENAIRE :</b></p> <p>ENS</p> <div style="border: 1px solid purple; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: left;"> <p>Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC</p> </div>	<p><b>Humains :</b></p> <p>1 animateur sur la conciergerie</p> <p><b>Matériels :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Financiers :</b></p> <p>.....</p>	<p>Dans un premier temps, la conciergerie peut être mutualisée avec la maison des projets pour impulser une dynamique sur le quartier</p> <p>Une fois le projet livré, elle pourra élargir ses missions et travailler en lien avec les autres structures (ENS par exemple)</p>

	INDICATEURS DE SUIVI	FRÉQUENCE	EN CHARGE DU SUIVI	RÉALISÉ LE 
<p><b>SUIVI DE LA RECOMMANDATION :</b></p> 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

## Fiche RDC 6 : Ouvrir une conciergerie sur le quartier

		<p><b>LULU DANS MA RUE</b></p> <p>La conciergerie de quartier est un nouveau concept, qui répond à une demande croissante de liens entre habitants d'un même quartier, et de services performants et individualisés pour chacun. En complément des structures culturelles, commerciales et éducatives, la conciergerie de quartier a pour but de faciliter et encourager les relations entre habitants d'un même quartier autour de services. Selon les prestations et les formules proposées, les coûts peuvent varier d'une conciergerie à une autre. Certaines privilégient le service tandis que d'autres optent pour l'animation d'un réel réseau social de quartier.</p> <p><b>LULU DANS MA RUE</b>, créée par un ancien d'Emmaüs France, est une entreprise labellisée sociale et solidaire. Son fondateur a voulu en faire « un outil pour recréer du lien social » en proposant toutes sortes de petits services (arrosage de plantes, attendre un colis chez vous, récupérer vos affaires au pressing, livraison de vos courses, aide au déménagement...) à des prix très attractifs (5 à 20 € la demi-heure selon le service choisi) assumés par une flotte d'autoentrepreneurs (les Lulus). Cette entreprise est très attractive aussi bien pour les habitants du quartier, bénéficiant du service, qu'aux demandeurs d'emploi, étudiants ou même salariés souhaitant un complément de revenu.</p>
 <p><b>Aide au déménagement</b> &gt;</p> <p>A partir de 40 € / heure</p>	 <p><b>Aide du quotidien</b> &gt;</p> <p>A partir de 20 € / heure 10 € / heure après crédit d'impôt</p>	 <p><b>Animaux</b> &gt;</p> <p>A partir de 20 € / heure 10 € / heure après crédit d'impôt</p>
 <p><b>Arrosage de plantes</b> &gt;</p> <p>A partir de 20 € / heure 10 € / heure après crédit d'impôt</p>	 <p><b>Changer le boîtier d'une prise</b> &gt;</p> <p>A partir de 30 € / heure 15 € / heure après crédit d'impôt</p>	 <p><b>Changer un flexible de douche</b> &gt;</p>
 <p><b>Changer un interrupteur</b> &gt;</p>	 <p><b>Changer un robinet</b> &gt;</p>	 <p><b>Changer un siphon</b> &gt;</p>
 <p><b>Changer une ampoule</b> &gt;</p>	 <p><b>Cours informatique</b> &gt;</p> <p>A partir de 40 € / heure 20 € / heure après crédit d'impôt</p>	 <p><b>Démontage de meubles</b> &gt;</p> <p>A partir de 30 € / heure 15 € / heure après crédit d'impôt</p>



# Créer un café associatif sur le quartier

Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville



ESPACES FERROVIAIRES



**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



Accès à l'offre de commerces et de services



Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier



Cohésion sociale



Favoriser les rencontres entre les différents groupes de population  
Accroître les possibilités de rencontres

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du quartier  
Personne du futur

Augmentation de l'offre de commerces existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- **Temps** : A définir selon les autres activités possibles dans ce même local ou à mutualiser avec l'ENS
- **Lieu** : Nouveau lieu qui aurait des fonctions différentes ou mutualisables avec les futurs locaux de l'ENS  
Positionnement du café associatif avec une ouverture sur l'espace public

*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*

- **Gestion** : ENS ou acteur de l'ESS



S'inspirer du café associatif T-KAWA géré par les Petits frères des pauvres  
Le petit Ney et le Bar Commun

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTES :**

Espaces Ferroviaires  
ENS

**PARTENAIRE :**

Entreprise de l'ESS

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

.....  
.....  
.....

**FRÉQUENCE**

.....  
.....  
.....

**EN CHARGE DU SUIVI**

.....  
.....  
.....

**RÉALISÉ LE** 

.....  
.....  
.....

# Ouvrir un repair café ou une recyclerie

Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



Augmentation de l'offre de commerces existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier

Accès à l'offre de commerces et de services



Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Habitants du futur quartier  
Populations précaires

**COMMENT ?** 

Partenariats locaux



- **Temps :** A définir
- **Lieu :** A définir et mettre en cohérence avec les différentes fonctions possibles sur le quartier (Cf Fiche recommandation **TR1**)

*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*

- **Gestion :** Animation gérée par la conciergerie (Cf. Fiche recommandation **RDC 6**) ou l'ENS en lien avec des entreprises de l'ESS

**QUI ET AVEC QUI ?** 

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRES :**

Conciergerie  
ENS  
Entreprise de l'ESS

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

**MOYENS NÉCESSAIRES** 

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

**QUAND ?** 

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION :**



**INDICATEURS DE SUIVI**

.....  
.....  
.....

**FRÉQUENCE**

.....  
.....  
.....

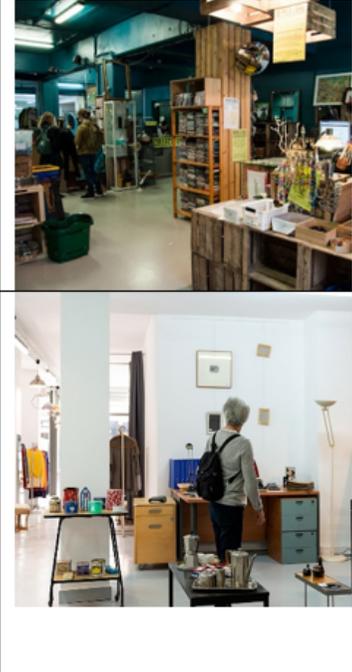
**EN CHARGE DU SUIVI**

.....  
.....  
.....

**RÉALISÉ LE** 

.....  
.....  
.....

## Fiche RDC 8 : Ouvrir un repair café ou une recyclerie

	<p><b>Le « Repair Café »</b></p> <p>Le Centre de Mazingarbe est un foyer d'initiatives portées par des habitants et appuyées par des professionnels. Le « Repair Café » a ouvert à Mazingarbe (Hauts-de-France) en octobre 2015. C'est un lieu de réparation d'objets courants et de partage de savoir-faire. A l'heure de la baisse du pouvoir d'achat et du gaspillage de masse, il propose aux habitants, jeunes et adultes, d'unir leurs énergies pour embellir leur quotidien. Chacun vient chercher ce dont il a besoin et apporte ce qu'il peut.</p> <p>Grâce au Repair Café et à ses ateliers collaboratifs, un réseau de compétences se tisse, les problèmes sont mis en commun et les solutions trouvées ensemble. Les rencontres favorisent les échanges, les débats et permettent aux habitants de réfléchir et d'agir collectivement sur leur environnement.</p> <p>Le projet du Centre social de Mazingarbe a été financé par la Fondation de France dans le cadre du programme Dynamiques territoriales. Il a été récompensé d'un Laurier régional en juin 2017.</p>
	<p><b>La Petite Rockette</b>, une ressourcerie citoyenne</p> <p>Une ressourcerie collecte tout type d'objet, une recyclerie est une ressourcerie spécialisée dans un secteur particulier (jouet, textile, sport...).</p> <p><b>La Petite Rockette</b> est une ressourcerie parisienne qui gère, sur son territoire, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement.</p> <p>Fondée en 2005, elle a rapidement développé ses activités de réemploi et à la promotion des mobilités douces. La structure a évolué vers la création de magasins solidaires et d'ateliers de sensibilisation à l'écologie et au développement durable.</p> <p>Aujourd'hui, l'association est composée de deux ressourceries, d'un café atelier anti-gaspi, d'un pôle animation, d'un pôle formation et d'un atelier vélo participatif répartis sur quatre sites parisiens. Elle propose différentes activités et formations autour de la récupération, la réparation et la revalorisation.</p> <p>À la fois vecteurs et outils de l'écologie urbaine, les ressourceries et recycleries sont des lieux de collecte, de réemploi et de revente des objets destinés à être jetés. Ces lieux permettent de sensibiliser les citoyen.ne.s à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaires mais aussi par des ateliers, des animations et des événements. Leurs activités sont inscrites dans le schéma de gestion des déchets du territoire.</p> <p>Au cœur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, les ressourceries et recycleries développent des partenariats avec les acteurs du développement local, créent du lien social et des emplois durables en faveur d'un public éloigné de l'emploi ou en situation de précarité. En 2017, la Ville a adopté son premier plan Économie Circulaire et favorise ainsi l'ouverture de tels lieux en son sein.</p>

# Proposer une offre d'alimentation en vrac

Fonctions à positionner sur les RDC des immeubles pour animer le rez de ville

**POUR RAPPEL, L'ANALYSE AVAIT MIS EN ÉVIDENCE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET HÉBERT SUR :**



Accès à l'offre de commerces et de services



Augmentation de l'offre de commerces existante  
Faciliter l'accès aux commerces et services  
Améliorer l'attractivité du quartier

Risque de difficultés d'accès des populations à l'offre de services  
Inadaptation aux besoins des populations du quartier

Alimentation saine



Favoriser l'accès à une alimentation saine et éducation à une alimentation plus saine

**POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES**



Tous les groupes

## COMMENT ?

Partenariats locaux



- Temps: A définir
- Lieu: A mettre en cohérence avec les autres fonctions et commerces prévus sur le quartier  
*A articuler avec l'enjeu d'accessibilité et de proximité pour les publics vulnérables (Cf. Fiche recommandation TR3)*

*Recommandation à prendre en compte dans l'étude de programmation des RDC*

- Gestion:

## QUI ET AVEC QUI ?

**PILOTE :**

Espaces Ferroviaires

**PARTENAIRES :**

Parisculteurs  
Associations locales  
Entreprise de l'ESS

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

## MOYENS NÉCESSAIRES

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

## QUAND ?

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



**INDICATEURS DE SUIVI**

.....  
.....  
.....

**FRÉQUENCE**

.....  
.....  
.....

**EN CHARGE DU SUIVI**

.....  
.....  
.....

**RÉALISÉ LE **

.....  
.....  
.....

# Rendre cohérente l'offre de commerces et de services à l'échelle du quartier et au sein du tissu urbain existant

Recommandation transversale

## DÉTERMINANTS DE SANTÉ IMPACTÉS

Accès aux commerces, équipements et services 

Qualité des espaces publics 

Cohésion sociale 

## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Toutes les populations

### COMMENT ?

Technique 

- Positionner avec cohérence dans le temps et dans l'espace les différents programmes pour éviter les doublons et mutualiser certains équipements (plages horaires, mutualisation de certains locaux, ...)

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRES :

ENS  
La conciergerie

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

### MOYENS NÉCESSAIRES

#### Humains :

.....

#### Matériels :

.....

#### Financiers :

.....

### QUAND ?

A penser en amont de la programmation des RDC pour

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



### INDICATEURS DE SUIVI

.....  
.....  
.....

### FRÉQUENCE

.....  
.....  
.....

### EN CHARGE DU SUIVI

.....  
.....  
.....

### RÉALISÉ LE

.....  
.....  
.....

# Installer une maison du projet

Recommandation transversale

## DÉTERMINANTS DE SANTÉ IMPACTÉS

Cohésion sociale



Qualité des espaces publics



## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Toutes les populations

### COMMENT ?

Technique



- Proposer un local temporaire ou utiliser une cellule vacante existante
- Faire de la maison du projet un acteur pour préfigurer un certains nombre de fonctions du futur quartier : gestion des espaces publics, conciergerie, ...
- Communiquer sur le projet, son phasage et ses avancées

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRE :

ENS

### MOYENS NÉCESSAIRES

**Humains :**

.....

**Matériels :**

.....

**Financiers :**

.....

### QUAND ?

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



INDICATEURS DE SUIVI

FRÉQUENCE

EN CHARGE DU SUIVI

RÉALISÉ LE 

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Penser la sécurité et l'accessibilité aux services, commerces et équipements pour les publics les plus vulnérables



Recommandation transversale

## DÉTERMINANTS DE SANTÉ IMPACTÉS

Accès aux commerces, services et équipements



Qualité des espaces publics



Cohésion sociale



Sentiment de sécurité

## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Toutes les populations

### COMMENT ?

Technique



- Prendre en compte la localisation de la résidence Personnes âgées dans la programmation des commerces et services pour favoriser la proximité géographique (courte distance) pour les personnes âgées.
- Limiter les ruptures dans les déambulations entre les différents commerces et services
- Sécuriser les espaces piétons pour permettre et faciliter la surveillance des animateurs lors d'évènements dans l'espace public

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRE :

Mettre en lien avec l'étude d'Alphaville sur la programmation des RDC

### MOYENS NÉCESSAIRES

Humains :

.....

Matériels :

.....

Financiers :

.....

### QUAND ?

Lors de la conception de l'aménagement des espaces communs (phase 1 du projet)

Puis lors de la programmation des commerces et services en RDC

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



### INDICATEURS DE SUIVI

.....

.....

.....

### FRÉQUENCE

.....

.....

.....

### EN CHARGE DU SUIVI

.....

.....

.....

### RÉALISÉ LE

.....

.....

.....

# Permettre les rencontres entre tous les groupes de populations du quartier (habitants, travailleurs, usagers de drogues, commerçants, ...)

Recommandation transversale

## DÉTERMINANTS DE SANTÉ IMPACTÉS

Qualité des espaces publics 



Cohésion sociale



Sentiment de sécurité

## POPULATIONS POTENTIELLEMENT IMPACTÉES



Toutes les populations

### COMMENT ?

- Penser les aménagements pour permettre à tous les groupes de se rencontrer
- Poursuivre les ateliers du dialogue citoyen en intégrant l'ensemble des groupes de populations et personnes ressources (ENS)
- Limiter les lieux sans "usages" pour limiter le sentiment d'insécurité

*A intégrer dans l'étude de programmation des RDC*



S'inspirer des actions mises en place dans le quartier de la Goutte d'or où les usagers de drogues participent à l'organisation de la fête du quartier, de la fête de Noël etc

### QUI ET AVEC QUI ?

#### PILOTE :

Espaces Ferroviaires

#### PARTENAIRES :

ENS  
Collectif de citoyens  
Acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance

### MOYENS NÉCESSAIRES

**Humains :**  
.....

**Matériels :**  
.....

**Financiers :**  
.....

### QUAND ?

## SUIVI DE LA RECOMMANDATION :



### INDICATEURS DE SUIVI

### FRÉQUENCE

### EN CHARGE DU SUIVI

### RÉALISÉ LE

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

## 5. LES CONCLUSIONS DE L'EIS

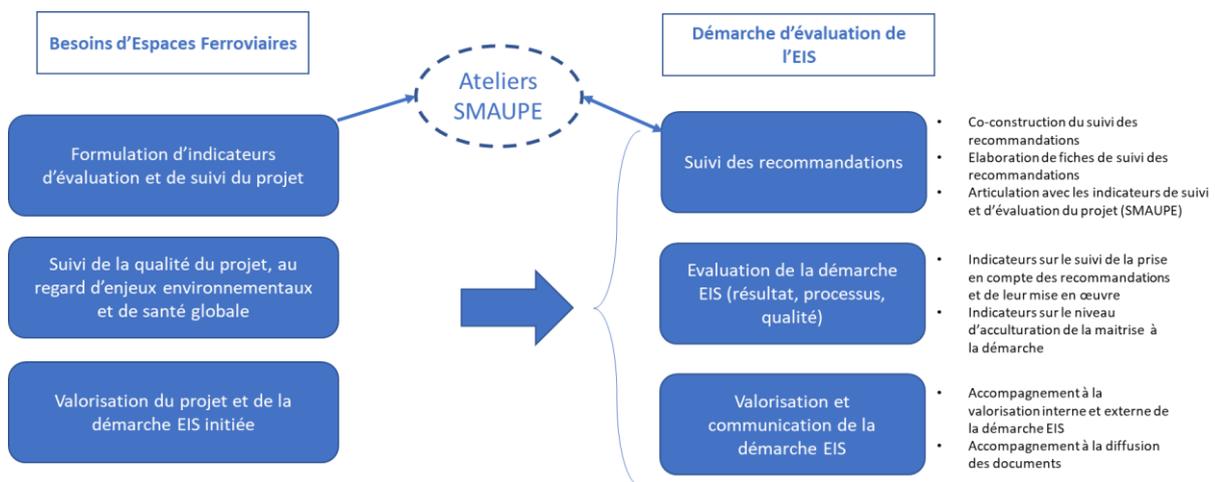
### 5.1. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations : le SMAUPE Hébert

Dans le cadre du projet d'aménagement du site Hébert, la maîtrise d'ouvrage, Espaces Ferroviaires, a souhaité mettre en place un **Système de Management de la qualité Architecturale, Urbaine, Paysagère et Environnementale (SMAUPE)**. La mise en place d'un SMAUPE implique de **définir des indicateurs d'évaluation du projet (et de déterminer les études nécessaires associées), sur la base des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales issues du Cahier des Recommandations Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CRAUPE)** et ainsi garantir durablement la qualité du projet.

Bien que le projet ne soit pas encore abouti, Espaces Ferroviaires souhaite d'ores-et-déjà engager une réflexion, en amont de la livraison du projet, sur ces indicateurs et études, afin de déployer une démarche évaluative prospective globale. La définition de ces indicateurs s'inscrit dans une vision holistique et dans une approche évaluative mixte (indicateurs quantitatifs et qualitatifs), et ce, dans la continuité de la démarche EIS, et en cohérence avec sa dernière étape, son évaluation et son suivi (Cf. La phase de co-construction des recommandations, p178). L'étape de suivi consiste à suivre l'implémentation du projet afin **d'évaluer la prise en compte des recommandations**. Elle implique de relever **les freins et les leviers** de la prise en compte des recommandations formulées, spécifiques des logiques d'action locale, actuelle et future. Ce recensement fin permettra de déterminer en suivant, des **indicateurs de suivi** de cette prise en compte une fois la livraison du projet d'aménagement réalisée. La méthodologie repose sur **la co-construction de ces indicateurs de suivi**, avant même la livraison des aménagements, afin de permettre à Espaces Ferroviaires une appropriation et une utilisation durables, et notamment dans le cadre de l'évaluation des effets de l'EIS à différentes temporalités. Celle-ci pouvant être conduite bien après la fin de l'accompagnement d'Énergies Demain. Ces indicateurs de suivi ne relèveront donc ni de critères prédéfinis *a priori*, ni de critères *a posteriori*, mais de la pratique, et de la concertation « contemporaine » avec l'ensemble des parties prenantes.

Les indicateurs de suivi de l'EIS (soit de la prise en compte des recommandations) devront permettre d'estimer :

- L'effectivité de la prise en compte des recommandations de l'EIS
- L'appropriation du processus et de ces recommandations par les parties prenantes du projet d'aménagement du futur quartier Hébert
- Une appréciation des impacts réels du projet sur la santé des habitants/usagers/citoyens sur la base des enjeux identifiés en amont, et selon des temporalités pertinentes (l'amélioration de l'état de santé des populations ainsi que le non-accroissement des inégalités ne peuvent être évaluées qu'à des temporalités de très longs termes par exemple)



Ainsi, l'élaboration des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet (à travers la mise en place du SMAUPE) constitue une opportunité d'élaborer des indicateurs de suivi de la prise en compte des recommandations de l'EIS ; et en même temps, l'élaboration d'indicateurs de suivi de la prise en compte des recommandations de l'EIS peut constituer une opportunité d'alimenter les indicateurs de suivi du SMAUPE.

L'identification d'indicateurs pour le suivi des recommandations de l'EIS, puis la mise en cohérence de ces indicateurs avec ceux des autres experts intervenants dans le cadre du SMAUPE permettent la construction d'un système de management transversal et efficient qui tient compte des enjeux de santé relevés dans le cadre de l'EIS. Sur le long terme, cette mise en cohérence des indicateurs de suivi permet une **approche globale des enjeux et le décloisonnement des différentes expertises dans une logique de transversalité, pour ne pas agir sur une seule thématique lorsque celle-ci peut avoir des effets sur d'autres thématiques.**

## 5.2. Bilan de l'EIS du point de vue d'Espaces Ferroviaires

*Au-delà de ses impacts certains sur le projet Hébert, matérialisé par les recommandations qui en sont issues, la présente démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé aura eu un impact important sur les méthodes de travail de la maîtrise d'ouvrage, et ce à plusieurs égards.*

*Tout d'abord, les réunions de travail hebdomadaire entre la maîtrise d'ouvrage du projet Hébert et l'équipe évaluatrice de l'EIS a permis une acculturation progressive de la maîtrise d'ouvrage, et certainement un changement de regard sur des sujets et thématiques qui pouvaient jusqu'alors constituer des angles morts – ou du moins de forte subjectivité – dans sa démarche. C'est notamment le cas de la question de la prise en compte des inégalités sociales de santé, ou de certains déterminants sociaux de la santé.*

*Ensuite, outre la seule équipe projet Hébert, l'organisation régulière de points d'informations et d'échanges avec le reste des opérationnels de la société Espaces Ferroviaires, ainsi que la préparation des comités de pilotage de la démarche avec la direction générale, a permis une acculturation plus large de la société aux démarches d'urbanisme favorable à la santé. Cette EIS était la première démarche d'EIS – et, plus généralement, la première démarche d'urbanisme favorable à la santé – engagée par Espaces Ferroviaires sur un de ses projets. Elle a fait figure d'expérimentation, au point qu'Espaces Ferroviaires souhaite à présent généraliser la conduite de démarches similaires à l'ensemble de ses projets urbains. En témoigne notamment l'engagement d'une EIS sur le projet des Messageries (Paris 12e) en avril 2021, et prochainement sur le projet Ordener-Poissonniers (Paris 18e).*

*A la suite de cette expérimentation, Espaces Ferroviaires a intégré dans ses processus opérationnels définis par le SME de la certification ISO 14 001 la mobilisation d'une compétence santé dès les phases de diagnostic et a fait de la santé un objectif à part entière de la stratégie développement durable de l'entreprise.*

Fadia Karam/Espaces Ferroviaires

## 6. ANNEXES

L'ensemble des annexes citées dans ce documents sont intégrées dans un document à part, dont la table des matières est la suivante :

### Table des matières

<b>Annexe 1 : Expérimentation de la grille URBAN-ISS - Préalables</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 2 : Synthèse des enjeux du projet</b>	<b>8</b>
<b>Annexe 3 : Synthèse du cadrage de l'EIS</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 4 : Données mobilisées dans le cadre du profil de territoire</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 5 : Comptes-rendus des ateliers menés en phase d'analyse</b>	<b>15</b>
Atelier acteurs intervenant auprès des populations précaires en errance	15
Atelier jeunesse	20
Atelier jeunesse non-mixte	22
Ateliers scolaires	25
<b>Annexe 6 : Synthèse des grands enjeux par déterminants de santé retenus</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 7 : Tableau de caractérisation des impacts</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 8 : Comptes-rendus des ateliers menés en phase recommandation</b>	<b>37</b>
Atelier technique de co-construction des recommandations	37
Atelier associations de co-construction des recommandations	44
Atelier « grand public » de co-construction des recommandations	46
<b>Annexe 9 : Comptes-rendus des comités de pilotages et des comités techniques</b>	<b>53</b>
Compte-rendu de la réunion de lancement « élargie »	53
Compte-rendu du Comité technique n°1 (Phase cadrage)	66
Compte-rendu du Comité de pilotage n°1 (Phase cadrage)	86
Compte-rendu du Comité technique n°2 (Phase Analyse)	98
Compte-rendu du Comité technique n°3 (Phase d'analyse)	118
Compte-rendu du Comité technique n°4 (Phase Analyse)	136
Compte-rendu du Comité de pilotage n°2 (Phase analyse)	142
Compte-rendu du Comité technique n°5 (Phase recommandation)	156
Compte-rendu du Comité technique n°6 (Phase recommandation)	168
Compte-rendu du Comité de pilotage n°3 (Phase recommandation)	180

## 7. BIBLIOGRAPHIE

- [1] G. Trédez, « L'évaluation d'impact sur la santé : analyse et perspectives de développement dans le Nord – Pas-de-Calais », p. 92, 2013.
- [2] A. Roué-Le Gall, J. Le Gall, J.-L. Potelon, et Y. Cuzin, « Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, Concepts & Outils », 2014. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>
- [3] I. Kawachi, B. P. Kennedy, K. Lochner, et D. Prothrow-Stith, « Social capital, income inequality, and mortality. », *Am J Public Health*, vol. 87, n° 9, p. 1491-1498, sept. 1997.
- [4] M. Tousignant, « Soutien social et santé mentale : une revue de la littérature », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 6, n° 1, p. 77-106, 1988, doi: 10.3406/sosan.1988.1087.
- [5] Inserm, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Institut national de la santé et de La recherche médicale. Paris: INSERM, Instituts thématiques, 2014.
- [6] « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale ». <http://www.fao.org/3/W3613F/W3613F00.htm> (consulté le mars 04, 2021).
- [7] N. Darmon, A. Bocquier, F. Vieux, et F. Caillavet, « L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France, lettre de l'ONPES », p. 6, 2010.
- [8] M. Dubreuil et A. Laporte, « Evaluation des impacts sur la santé de projets transport à Plaine Commune (93) », Agence régionale de santé Ile de France, Observatoire régional de la santé Ile de France, Paris, mai 2014. Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/EIS-rapport-plaine-commune-synthese.pdf>
- [9] A. Guérin et N. Veyrié, « Alimentation, santé et environnement », *Le sociographe*, vol. n° 29, n° 2, p. 47-58, 2009.
- [10] WHO, « Alimentation saine ». <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet> (consulté le févr. 25, 2021).
- [11] WHO, « Diet, nutrition and the prevention of chronic diseases - Report of a WHO Study Group », 1990. [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/39426/WHO\\_TRS\\_797\\_\(part1\).pdf;jsessionid=424E9B58325D9C9431E4235F3D2D49A8?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/39426/WHO_TRS_797_(part1).pdf;jsessionid=424E9B58325D9C9431E4235F3D2D49A8?sequence=1) (consulté le mars 04, 2021).
- [12] Inserm, « Nutrition et santé », *Inserm - La science pour la santé*, 2018. <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/nutrition-et-sante> (consulté le mars 05, 2020).
- [13] D. Grange, K. Castetbon, G. Guibert, M. Vernay, et SPF, « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005 ». </determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/alimentation-et-etat-nutritionnel-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire.-etude-abena-2011-2012-et-evolutions-depuis-2004-20052> (consulté le mars 03, 2021).
- [14] INPES, « Fiche Info 1 - Les différentes dimensions de l'alimentation ». <https://lewebpedagogique.com/lacledeslivres/files/2019/10/comportement-alimentaire.pdf> (consulté le mars 03, 2021).
- [15] C. Bouchet, O. Brixi, et INPES, « Alimentation atout prix - Classeur de formation et d'intervention », p. 16.
- [16] A. Alkerwi *et al.*, « Population compliance with national dietary recommendations and its determinants: findings from the ORISCAV-LUX study », *British Journal of Nutrition*, vol. 108, n° 11, p. 2083-2092, déc. 2012, doi: 10.1017/S0007114512000232.
- [17] K. F. a. M. Hulshof, J. H. Brussaard, A. G. Kruizinga, J. Telman, et M. R. H. Löwik, « Socio-economic status, dietary intake and 10 y trends: the Dutch National Food Consumption Survey », *Eur J Clin Nutr*, vol. 57, n° 1, p. 128-137, janv. 2003, doi: 10.1038/sj.ejcn.1601503.
- [18] N. Darmon, A. Bocquier, et F. Vieux, « L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France », p. 21.

- [19] Union nationale des Mutualités socialistes, « Livre Blanc. Pour un accès de tous à une alimentation de qualité ». 2014. Consulté le: mars 05, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.alimentationdequalite.be/IMG/pdf/livre-blanc-alimentation-version-telechargeable.pdf>
- [20] J. Martin-Fernandez et P. Chauvin, *Les inégalités socioterritoriales de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne et ses liens avec le surpoids et l'obésité*. 2013. doi: 10.13140/2.1.3294.3367.
- [21] S. Pilot *et al.*, « Insécurité alimentaire chez des patients diabétiques précaires », *Diabetes & Metabolism*, vol. 39, p. A85-A86, mars 2013, doi: 10.1016/S1262-3636(13)71984-0.
- [22] T. Chen et E. Gregg, « Déserts et marais alimentaires : Une introduction ». CCNSE, 2017. Consulté le: mars 05, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [http://www.ccns.ca/sites/default/files/Deserts\\_et\\_marais\\_alimentaires\\_introduction\\_oct\\_2017.pdf](http://www.ccns.ca/sites/default/files/Deserts_et_marais_alimentaires_introduction_oct_2017.pdf)
- [23] H. Charreire *et al.*, « Measuring the food environment using geographical information systems: a methodological review », *Public Health Nutr*, vol. 13, n° 11, p. 1773-1785, nov. 2010, doi: 10.1017/S1368980010000753.
- [24] A'urba, ARS Aquitaine, « Guide PLU et santé environnementale », p. 164, 2015.
- [25] M. Beaudoin, M.-È. Levasseur, Institut national de santé publique du Québec, et Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, *Verdir les villes pour la santé de la population: revue de la littérature*. Montréal: Institut national de santé publique du Québec, 2017. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/9782550786627.pdf>
- [26] WHO Europe, « Urban green spaces and health. A review of evidence », Copenhagen, 2016. Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [http://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0005/321971/Urban-green-spaces-and-health-review-evidence.pdf?ua=1](http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0005/321971/Urban-green-spaces-and-health-review-evidence.pdf?ua=1)
- [27] C. Genter, A. Roberts, J. Richardson, et M. Sheaff, « The contribution of allotment gardening to health and wellbeing: A systematic review of the literature », *British Journal of Occupational Therapy*, vol. 78, n° 10, p. 593-605, oct. 2015, doi: 10.1177/0308022615599408.
- [28] E. Faure, C. Luxembourg, et A. Dupont, « Agriculture urbaine comme levier d'émancipation des femmes et de bien-être en ville : l'exemple genevillois », *Pollution Atmosphérique : climat, santé, société*, n° 237-238, oct. 2018, Consulté le: mars 30, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01925063>
- [29] Les urbain.e.s, « L'Agriculture urbaine : levier de mixité », *Les Urbain.e.s : recherche-action*, janv. 31, 2016. <https://urbaines.hypotheses.org/320> (consulté le févr. 14, 2020).
- [30] Dubreuil M et Legout C, « Évaluation d'impact sur la santé – EIS rapide. Héritage de la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Paris : Ville de Paris, Observatoire régional de santé Île-de-France », 2017. [https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude\\_1489/EISParis.pdf](https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1489/EISParis.pdf) (consulté le mars 04, 2021).
- [31] WHO Europe, « Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité - Rapport », 2006. [https://www.euro.who.int/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0009/96462/E90686.pdf](https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0009/96462/E90686.pdf) (consulté le mars 04, 2021).
- [32] J.-P. Augustin, « Sociologie du sport : R. Thomas, A. Haumont et J.-L. Levet, Sociologie du sport », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, vol. 58, n° 3, p. 299-300, 1987.
- [33] « Activité physique ». <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity> (consulté le mars 04, 2021).
- [34] Institut national de la santé et de la recherche, *Activité physique : Contextes et effets sur la santé*. Les éditions Inserm, 2008. Consulté le: mars 04, 2021. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/97>

- [35] Avis de l'ANSES, « Actualisation des repères du PNNS - Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité », févr. 2016. <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2012SA0155Ra.pdf> (consulté le mars 04, 2021).
- [36] Inserm Expertise collective, « Activité physique, contextes et effets sur la santé », 2008. [https://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/97/expcol\\_2008\\_activite.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/97/expcol_2008_activite.pdf?sequence=1&isAllowed=y) (consulté le févr. 25, 2021).
- [37] J. Minton, M. Dimairo, E. Everson-Hock, E. Scott, et E. Goyder, « Exploring the relationship between baseline physical activity levels and mortality reduction associated with increases in physical activity: a modelling study », *Open Access*, p. 6.
- [38] J. Woodcock, O. H. Franco, N. Orsini, et I. Roberts, « Non-vigorous physical activity and all-cause mortality: systematic review and meta-analysis of cohort studies », *Int J Epidemiol*, vol. 40, n° 1, p. 121-138, févr. 2011, doi: 10.1093/ije/dyq104.
- [39] P. Taylor, L. Davies, P. Wells, J. Gilbertson, et W. Tayleur, « A review of the Social Impacts of Culture and Sport », p. 136, mars 2015.
- [40] G. A. Kaplan, T. W. Wilson, R. D. Cohen, J. Kauhanen, M. Wu, et J. T. Salonen, « Social Functioning and Overall Mortality: Prospective Evidence from the Kuopio Ischemic Heart Disease Risk Factor Study », *Epidemiology*, vol. 5, n° 5, p. 495-500, 1994.
- [41] R. Bailey, C. Hillman, S. Arent, et A. Petitpas, « Physical activity: an underestimated investment in human capital? », *J Phys Act Health*, vol. 10, n° 3, p. 289-308, mars 2013, doi: 10.1123/jpah.10.3.289.
- [42] D. Wang, Y. Wang, Y. Wang, R. Li, et C. Zhou, « Impact of physical exercise on substance use disorders: a meta-analysis », *PLoS One*, vol. 9, n° 10, p. e110728, 2014, doi: 10.1371/journal.pone.0110728.
- [43] Song J., Blazy E., Eloy M., et DRIEA, « Indicateur de marchabilité en Île de France : un outil de diagnostic du territoire », 2018. [http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mep\\_4\\_\\_marchabilite\\_web.pdf](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mep_4__marchabilite_web.pdf) (consulté le mars 04, 2021).
- [44] « Healthy city is an active city (A): a physical activity planning guide ». <https://www.euro.who.int/en/health-topics/disease-prevention/physical-activity/publications/2008/healthy-city-is-an-active-city-a-a-physical-activity-planning-guide> (consulté le mars 04, 2021).
- [45] K. Ball, A. Carver, K. Downing, M. Jackson, et K. O'Rourke, « Addressing the social determinants of inequities in physical activity and sedentary behaviours », *Health Promot Int*, vol. 30 Suppl 2, p. ii18-19, sept. 2015, doi: 10.1093/heapro/dav022.
- [46] Mairie de Paris, « Guide référentiel Genre & espace public », Paris, oct. 2016. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://api-site.paris.fr/images/85756>
- [47] E. Maruéjols et Y. Raibaud, « Filles/garçons: l'offre de loisirs », *Ville école intégration*, n° n° 167, p. 86-91, janv. 2012.
- [48] Y. Raibaud, « La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes ! », *Participations*, vol. N° 12, n° 2, p. 57-81, nov. 2015.
- [49] S. Ayrat et Y. Raibaud, Éd., *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume 1 : À l'école*. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://books.openedition.org/msha/930>
- [50] E. Maruéjols, « Éléments de cadrage : la mixité dans les espaces jeunesse et de loisirs », présenté à Rencontres Cycle Femmes et espaces publics, Centre Hubertine Auclert, sept. 21, 2017. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://centrehubertineauclert.gitbooks.io/l-amenagement-des-espaces-de-jeux-et-loisirs/content/elements-de-cadrage-la-mixite-dans-les-espaces-jeunesse-et-de-loisirs.html>
- [51] F. Alouti, « Mieux accueillir les femmes dans l'espace public: le casse-tête des urbanistes et des chercheurs », *Le Monde.fr*, juin 26, 2017. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/26/mieux-accueillir-les-femmes-dans-l-espace-public-le-casse-tete-des-urbanistes-et-des-chercheurs\\_5151391\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/26/mieux-accueillir-les-femmes-dans-l-espace-public-le-casse-tete-des-urbanistes-et-des-chercheurs_5151391_3224.html)

- [52] Womenability, « Solutions for gender fair cities. An international action-research report », déc. 2017. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://issuu.com/womenability/docs/womenability\\_solutions-for-gender-f](https://issuu.com/womenability/docs/womenability_solutions-for-gender-f)
- [53] A. Bauer et C. Souleze, « Politique de la ville et prévention de la délinquance (1945-1997) », *Que sais-je?*, p. 23-57, sept. 2011.
- [54] S. Roché, « Le sentiment d'insécurité », in *Territoires urbains contestés*, 1994, p. 164-166.
- [55] P. Bellanger, S. Boudier, et R. Denis, « Le sentiment d'insécurité. Un état des lieux théorique », 2009.
- [56] J. Noble, « Entrée en matière. Pourquoi étudier le sentiment d'insécurité ? », *Deviance et Societe*, p. 11-20, nov. 2019.
- [57] S. Roché, « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *Revue française de science politique*, vol. Vol. 48, n° 2, p. 274-305, 1998.
- [58] A. Garoscio, « Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. Numéro 69, n° 1, p. 33-46, 2006.
- [59] H. Heurtel et M. Carrere, « L'expérience au féminin de l'insécurité dans l'espace public », *Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile de France*, n° 608, nov. 2012, Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_962/nr\\_608\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_962/nr_608_web.pdf)
- [60] J.-L. Dubois, C. Loudier, et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île de France, « Sécurité et espaces publics : le rôle de l'aménagement urbain », *Note rapide. Sécurité et comportements*, n° 2, p. 4, janv. 2002.
- [61] IAU Île de France et ORS Île de France, « Territoires, incubateurs de santé ? », 170-171, sept. 2014. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude\\_1538/C\\_170-171\\_web\\_1\\_.pdf](https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1538/C_170-171_web_1_.pdf)
- [62] L. Riom, C. Hummel, L. Kimber, et C. Burton-Jeangros, « « Plus on est vieux, plus on se protège » : le sentiment de sécurité chez les personnes âgées », *Retraite et societe*, vol. N° 71, n° 2, p. 57-74, 2015.
- [63] M. Grant et M. Braubach, « Evidence review on the spatial determinants of health in urban settings. », *Urban Planning, Environment and Health: From Evidence to Policy Action. Meeting Report*, janv. 2010, Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://uwe-repository.worktribe.com/output/985050/evidence-review-on-the-spatial-determinants-of-health-in-urban-settings>
- [64] M. Lieber, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Feministes*, vol. Vol. 21, n° 1, p. 41-56, 2002.
- [65] Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », *Etudes du HCEfh*, n° 2, p. 15, avr. 2014.
- [66] M. Gilow, « Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies », *Brussels Studies*, juin 2015, doi: 10.4000/brussels.1274.
- [67] M. Lieber, *Genre, violences et espaces publics*. Presses de Sciences Po, 2008. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.cairn.info/genre-violences-et-espaces-publics--9782724610833.htm>
- [68] M. Lieber, « Chapitre 7 / Violences et ordre social sexué », *Academique*, p. 263-297, 2008.
- [69] M. Lieber, « Les femmes et le partage des espaces publics : pour la mixité », *Terranova*, p. 17, nov. 2018.
- [70] C. Rivière, « Les enfants : révélateurs de nos rapports aux espaces publics », *Métropolitiques*, p. 5, juin 2012.
- [71] J.-L. Senon, C. Manzanera, M. Humeau, et L. Gotzamanis, « États dangereux, délinquance et santé mentale : représentations, insécurité et peurs sociétales comme sources de la stigmatisation des malades mentaux », *L'information psychiatrique*, vol. Volume 83, n° 8, p. 655-662, 2007.

- [72] IAU Ile de France, « Quel traitement des enjeux de sécurité dans la rénovation urbaine ? », p. 74, févr. 2015.
- [73] ONPV et CGET, « Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires », 2019. Consulté le: mars 05, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/271650.pdf>
- [74] V. Milliot, « Remettre de l'ordre dans la rue. Politiques de l'espace public à la Goutte-d'Or (Paris) », *Ethnologie française*, vol. N° 153, n° 3, p. 431-443, août 2015.
- [75] A. Wyvekens, « Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France », *LSP*, n° 57, p. 35-45, sept. 2007, doi: 10.7202/016386ar.
- [76] É. Guitard et V. Milliot, « Les gestes politiques du propre et du sale en ville », *Ethnologie française*, vol. N° 153, n° 3, p. 405-410, août 2015.
- [77] ORS PACA et Ville de Marseille, « Evaluation d'Impact en Santé. Proposition de préconisations pour les projets d'aménagement et de renouvellement urbain. Des bases scientifiques au service des actions », Marseille, 2019. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.orspaca.org/sites/default/files/publications/EIS-fiches-donnees-probantes.pdf>
- [78] L. Chaumont et I. Zeilinger, « Espace public, genre et sentiment d'insécurité », Garance, Bruxelles, 2012. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.garance.be/docs/12EspacepublicgenreFR.pdf>
- [79] J.-F. Augoyard, M. Leroux, Y. Bernard, et M. Segaud, « Les facteurs sensoriels du sentiment d'insécurité », in *La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité*, éditeur scientifique, Éd. Ed. de l'Espace Européen, 1992, p. pp.23-51. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02104061>
- [80] C. Gosselin, « Qu'est-ce que l'urbanisme sécuritaire ? », *Note rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France*, n° 727, 2016, Consulté le: mars 20, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_1307/NR\\_727\\_4P\\_Gosselin\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1307/NR_727_4P_Gosselin_web.pdf)
- [81] H. Peigne et J. Poutchy-Tixier, « Une voirie pour tous : sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage. Volume 2 : exemples et annexes », Conseil National des Transports, 2004. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.html?id=Temis-0054783>
- [82] H. Pagnac-Baudry, « Aménagement urbain durable et sentiment de sécurité - Exemple de l'agglomération bordelaise », sept. 2012, p. 783-786. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00745043>
- [83] G. Dahlgren et M. Whitehead, « Policies and strategies to promote social equity in health. Background document to WHO - Strategy paper for Europe », Institute for Futures Studies, 2007:14, déc. 1991. Consulté le: mars 03, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://ideas.repec.org/p/hhs/ifswps/2007\\_014.html](https://ideas.repec.org/p/hhs/ifswps/2007_014.html)
- [84] Bordeaux Métropole, « Evaluation d'impact sur la santé du projet de la ZAC "Les Vergers du Tasta" de la ville de Bruges », mai 2015.
- [85] S. Van Kemenade, « Le capital social comme déterminant de la santé: Comment le définir? », 2003.
- [86] R. G. Wilkinson *et al.*, *Les déterminants sociaux de la santé: les faits*. Copenhague: OMS Bureau régional de l'Europe, 2004.
- [87] R. B. Williams *et al.*, « Prognostic importance of social and economic resources among medically treated patients with angiographically documented coronary artery disease », *JAMA*, vol. 267, n° 4, p. 520-524, janv. 1992.
- [88] S. A. Stansfeld, R. Fuhrer, et M. J. Shipley, « Types of social support as predictors of psychiatric morbidity in a cohort of British Civil Servants (Whitehall II Study) », *Psychological Medicine*, vol. 28, n° 4, p. 881-892, juill. 1998, doi: 10.1017/S0033291798006746.

- [89] F. J. Elgar, C. G. Davis, M. J. Wohl, S. J. Trites, J. M. Zelenski, et M. S. Martin, « Social capital, health and life satisfaction in 50 countries », *Health Place*, vol. 17, n° 5, p. 1044-1053, sept. 2011, doi: 10.1016/j.healthplace.2011.06.010.
- [90] I. Kawachi et L. F. Berkman, « Social ties and mental health », *J Urban Health*, vol. 78, n° 3, p. 458-467, sept. 2001, doi: 10.1093/jurban/78.3.458.
- [91] J. Holt-Lunstad, T. B. Smith, et J. B. Layton, « Social relationships and mortality risk: a meta-analytic review », *PLoS Med.*, vol. 7, n° 7, p. e1000316, juill. 2010, doi: 10.1371/journal.pmed.1000316.
- [92] T. Nieminen *et al.*, « Social capital, health behaviours and health: a population-based associational study », *BMC Public Health*, vol. 13, n° 1, p. 613, juin 2013, doi: 10.1186/1471-2458-13-613.
- [93] L. Berkman et T. Glass, « Social Integration, Social Networks, Social Support, and Health », *Social Epidemiology*, vol. 1, janv. 2000.
- [94] E. Courtin et M. Knapp, « Social isolation, loneliness and health in old age: a scoping review », *Health Soc Care Community*, vol. 25, n° 3, p. 799-812, 2017, doi: 10.1111/hsc.12311.
- [95] C. Léon, S. Pin, et E. Du-Roscoät, « Étude de trois situations de vulnérabilité chez les personnes âgées de 55 à 85 ans en France », *Populations vulnérables*, n° 3, p. [http://populations-vulnerables.fr/Personnes\\_agees\\_vulnerabilites/Christophe\\_Leon\\_Stephanie\\_Pin\\_Eng\\_uerrand\\_Du\\_Roscoat.html](http://populations-vulnerables.fr/Personnes_agees_vulnerabilites/Christophe_Leon_Stephanie_Pin_Eng_uerrand_Du_Roscoat.html), avr. 2017.
- [96] M. Kingsbury, J. B. Kirkbride, S. E. McMartin, M. E. Wickham, M. Weeks, et I. Colman, « Trajectories of childhood neighbourhood cohesion and adolescent mental health: evidence from a national Canadian cohort », *Psychol Med*, vol. 45, n° 15, p. 3239-3248, nov. 2015, doi: 10.1017/S0033291715001245.
- [97] T. Lavin, C. Higgins, O. Metcalfe, et A. Jordan, *Health impacts of the built environment: a review*. Dublin; Belfast: Institute of Public Health in Ireland, 2006.
- [98] E. Rugel, « Espaces verts et santé mentale : liens, répercussions et lacunes », *Centre de collaboration nationale en santé environnementale*, p. 22, mars 2015.
- [99] P. Laille, D. Provendier, F. Colson, et J. Salamié, « Les bienfaits du végétal en ville. Etude des travaux scientifiques et méthode d'analyse », *Plante & Cité*, 2013. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor\\_PDF/CiteVerte\\_BienfaitsVegetalVille2014.pdf](https://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf)
- [100] I. Geddes, J. Allen, M. Allen, et L. Morrissey, « The Marmot Review: implications for Spatial Planning », The Marmot Review Team, 2011. Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.nice.org.uk/media/default/About/what-we-do/NICE-guidance/NICE-guidelines/Public-health-guidelines/Additional-publications/Spatial-planning/the-marmot-review-implications-for-spatial-planning.pdf>
- [101] J. Zufferey, « Relations entre santé et espaces verts et bleus : une synthèse de la recherche empirique, 2003-2014 », *Natures Sciences Societes*, vol. Vol. 23, n° 4, p. 343-355, 2015.
- [102] S. Fol et C. Gallez, « Social inequalities in urban access. Better ways of assessing transport improvements », p. 33, 2014.
- [103] R. Ewing, L. D. Frank, J. Chapman, et R. Kreutzer, « Understanding the Relationship Between Public Health and the Built Environment: A Report Prepared for the LEED-ND Core Committee », mai 2006, Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://trid.trb.org/view/1447418>
- [104] J. Helliwell et R. Putnam, « Economic Growth and Social Capital in Italy », *Eastern Economic Journal*, vol. 21, n° 3, p. 295-307, 1995.
- [105] M. Bonnet, « Éric Le Breton, Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale, 2005 », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 100, n° 1, p. 161-162, 2006.
- [106] K. M. Leyden, « Social Capital and the Built Environment: The Importance of Walkable Neighborhoods », *Am J Public Health*, vol. 93, n° 9, p. 1546-1551, sept. 2003.
- [107] L. J. Duhl, A. K. Sanchez, et W. H. O. R. O. for Europe, « Healthy cities and the city planning process: a background document on links between health and urban

- planning », Art. n° EUR/ICP/CHDV 03 04 03, 1999, Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/108252>
- [108] EHESP, A Urba, « Fonctions sociales des interfaces et des espaces communs - clef n°10 du Guide ISADORA », 2020. [https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F\\_10\\_Fonctions-sociales-interfaces-EC-web.pdf](https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F_10_Fonctions-sociales-interfaces-EC-web.pdf) (consulté le juill. 29, 2020).
- [109] A. Roué Le Gall, M.-F. Thomas, C. Deloly, J. Romagon, B. Clément, et C. Nassiet, « ISadOrA. Une démarche d'accompagnement à l'intégration de la Santé dans les opérations d'aménagement urbain », mars 2020.
- [110] J. H. Farrington, « The new narrative of accessibility: its potential contribution to discourses in (transport) geography », *Journal of Transport Geography*, vol. 15, n° 5, p. 319-330, sept. 2007, doi: 10.1016/j.jtrangeo.2006.11.007.
- [111] D. Caubel, « Politique de transports et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise », *aru*, vol. 107, n° 1, p. 36-45, 2012, doi: 10.3406/aru.2012.2801.
- [112] WHO Europe, « Poverty, Social Exclusion and Health Systems in the WHO European Region », p. 40, 2010.
- [113] É. Maruéjols, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », *Agora débats/jeunesses*, vol. N° 59, n° 3, p. 79-91, 2011.
- [114] INSEE, « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première*, vol. 1579, janv. 2016, [En ligne]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098>
- [115] IAU Ile de France, « La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine - Synthèse du tome 1 », vol. 1, p. 70, oct. 2009.
- [116] ONPV et CGET, « Observatoire national de la politique de la ville. Rapport 2016 », 2017. Consulté le: mars 05, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [http://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/rapport-onpv-2016.original.pdf](http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-onpv-2016.original.pdf)
- [117] CGET Villes et territoires, « Formation sur l'accès à la culture - L'accès à la culture en politique de la ville », 2017. <https://www.villesetterritoireslr.fr/site2015/wordpress/wp-content/uploads/2018/10/FORMATION-acces-a-la-culture-conseils-citoyens-Villes-et-Territoires-LR.pdf> (consulté le mars 05, 2021).
- [118] Cooley, NJ, « Arts et culture en médecine et santé: un document de recherche », 2003. <http://benefitshub.ca/entry/arts-and-culture-in-medicine-and-health-a-survey-research-paper/> (consulté le mars 05, 2021).
- [119] « Pouvez-vous améliorer votre santé et votre bien-être en dansant ? Pour la première fois, l'OMS étudie le lien entre les arts et la santé ». <https://www.euro.who.int/fr/media-centre/sections/press-releases/2019/can-you-dance-your-way-to-better-health-and-well-being-for-the-first-time,-who-studies-the-link-between-arts-and-health> (consulté le mars 05, 2021).
- [120] E. Blum, « L'ACCÈS À LA CULTURE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ », p. 4.
- [121] J.-P. Saez, « Les grandes villes et la culture : des enjeux croisés », *L'Observatoire*, vol. N° 34, n° 2, p. 16-20, 2008.
- [122] « L'accès des Franciliennes et Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle », *Ceser Île-de-France*. <https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/lacces-des-franciliennes-et-franciliens-a-lensemble-de-loffre-culturelle/> (consulté le mars 05, 2021).
- [123] L. N, « Studying access to care in managed care environments. », *Health Serv Res*, vol. 32, n° 5, p. 691-701, déc. 1997.
- [124] T. Lang, « Populations vulnérables et accès aux soins : Principes et réalités », in *L'accès aux soins : Principes et réalités*, I. Poirot-Mazères, Éd. Toulouse: Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2018, p. 221-227. Consulté le: mars 05, 2021. [En ligne]. Disponible sur: <http://books.openedition.org/putc/345>
- [125] P. Lombrail, « Inégalités de santé et d'accès secondaire aux soins », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, vol. 55, n° 1, p. 23-30, févr. 2007, doi: 10.1016/j.respe.2006.12.002.

- [126] H. Revil, « Identifier les facteurs explicatifs du renoncement aux soins pour appréhender les différentes dimensions de l'accessibilité sanitaire », *Regards*, vol. N° 53, n° 1, p. 29-41, sept. 2018.
- [127] P. Dourgnon, F. Jusot, et R. Fantin, « Payer peut nuire à votre santé : une étude de l'impact du renoncement financier aux soins sur l'état de santé », *Institut de recherche et documentation en économie de la santé*, n° DT n°47, p. 37, avr. 2012.
- [128] H. Revil, N. Daabek, et S. Bailly, « Synthèse descriptive des données du baromètre du renoncement aux soins (brs). », p. 41, févr. 2019.
- [129] J.-B. Leclercq, « Le logement comme déterminant social de la santé », p. 13.
- [130] C. Laval et P. Estecahandy, « Le modèle « Un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion », *Rhizome*, vol. N° 71, n° 1, p. 101-110, avr. 2019.
- [131] DGAS, DGALN, DHUP, « Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté », nov. 2008. [http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_dispositifs\\_hebergement\\_et\\_logements\\_adaptés\\_cle7552e9-1.pdf](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/guide_dispositifs_hebergement_et_logements_adaptés_cle7552e9-1.pdf) (consulté le mars 04, 2021).
- [132] Khirouni C., Talland C., « L'habitat, facteur d'intégration », 2013. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/134000757.pdf> (consulté le mars 08, 2021).
- [133] M. Lux et P. Sunega, « Labour mobility and housing: the impact of housing tenure and housing affordability on labour migration in the Czech Republic », *Urban Stud*, vol. 49, n° 3, p. 489-504, 2012, doi: 10.1177/0042098011405693.
- [134] S. Iwarsson et Å. Isacson, « Quality of life in the elderly population: an example exploring interrelationships among subjective well-being, ADL dependence, and housing accessibility », *Archives of Gerontology and Geriatrics*, vol. 26, n° 1, p. 71-83, déc. 1997, doi: 10.1016/S0167-4943(97)00034-4.
- [135] F. Oswald, H.-W. Wahl, O. Schilling, et S. Iwarsson, « Housing-related control beliefs and independence in activities of daily living in very old age », *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, vol. 14, n° 1, p. 33-43, janv. 2007, doi: 10.1080/11038120601151615.
- [136] E. Gw, P. Mn, L. Sj, et M. J, « Residential density and psychological health: the mediating effects of social support. », *J Pers Soc Psychol*, vol. 57, n° 6, p. 994-999, déc. 1989, doi: 10.1037//0022-3514.57.6.994.
- [137] J. Dunn, M. Hayes, J. Hulchanski, S. Hwang, et L. Potvin, « Housing as a socio-economic determinant of health: Findings of a national needs, gaps and opportunities assessment », *Canadian journal of public health. Revue canadienne de santé publique*, vol. 97 Suppl 3, p. S11-5, S12, sept. 2006.
- [138] M. Shaw, « Housing and public health », *Annu Rev Public Health*, vol. 25, p. 397-418, 2004, doi: 10.1146/annurev.publhealth.25.101802.123036.
- [139] K.J. Collins, « LOW INDOOR TEMPERATURES AND MORBIDITY IN THE ELDERLY », 1986. <https://academic.oup.com/ageing/article-abstract/15/4/212/34583> (consulté le mars 03, 2021).
- [140] A. V. Arundel, E. M. Sterling, J. H. Biggin, et T. D. Sterling, « Indirect Health Effects of Relative Humidity in Indoor Environments », *Environmental Health Perspectives*, vol. 65, p. 351-361, 1986, doi: 10.2307/3430203.
- [141] HCSP, « Facteurs contribuant à un habitat favorable à la santé ». janv. 2019.
- [142] Direction de la santé publique de la Montérégie, « Evaluation d'impact sur la santé - Projet de revitalisation du Vieux-Sorel - rapports sur les impacts potentiels et recommandations ».
- [143] M. Braubach et J. Fairburn, « Social inequities in environmental risks associated with housing and residential location--a review of evidence », *Eur J Public Health*, vol. 20, n° 1, p. 36-42, févr. 2010, doi: 10.1093/eurpub/ckp221.
- [144] « Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité », p. 101.
- [145] British Medical Association, « Housing and health: building for the future », 2003. <https://www.scie-socialcareonline.org.uk/housing-and-health-building-for-the-future/r/a11G00000017z9BIAQ> (consulté le juill. 29, 2020).

- [146] « Le confinement, révélateur des inégalités dans la qualité du logement », *Ipsos*. <https://www.ipsos.com/fr-fr/le-confinement-revelateur-des-inegalites-dans-la-qualite-du-logement> (consulté le juin 09, 2020).
- [147] « Qualité de vie et logement dans les zones urbaines sensibles », *Observatoire des inégalités*. [https://www.inegalites.fr/Qualite-de-vie-et-logement-dans-les-zones-urbaines-sensibles?id\\_theme=25](https://www.inegalites.fr/Qualite-de-vie-et-logement-dans-les-zones-urbaines-sensibles?id_theme=25) (consulté le juill. 29, 2020).
- [148] Fondation Abbé Pierre, « L'état du mal-logement en France (Rapport annuel 2020) ». 2020.
- [149] D. Allaume-Bobe, « La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble », p. 138.
- [150] Observatoire de la ville, « Les Français et leur habitat », p. 25, 2007.
- [151] A. Flamand, « Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné », p. 9.
- [152] F. Guérin-Pace, *Le quartier entre appartenance et attachement: une échelle identitaire ?* La Découverte, 2007, p. 151-162. Consulté le: juin 02, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.cairn.info/le-quartier--9782707150714-page-151.htm>
- [153] « Observatoire de la perception de la qualité de vie dans l'habitat », *L'Union sociale pour l'habitat*. <https://www.union-habitat.org/observatoire-de-la-perception-de-la-qualite-de-vie-dans-l-habitat> (consulté le juill. 30, 2020).
- [154] EHESP, A Urba, « Qualités des logements - clef n°5 du Guide ISADORA », 2020. [https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F\\_5\\_Qualites-logements-web.pdf](https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F_5_Qualites-logements-web.pdf) (consulté le juill. 29, 2020).
- [155] C. Dilain, « Le logement dans les quartiers populaires », *Après-demain*, vol. N ° 33, NF, n° 1, p. 31-33, 2015.
- [156] CAUE du Morbihan, « Comment favoriser la mixité sociale et urbaine - L'aménagement durable en question ». <http://www.caue56.fr/wp-content/uploads/2015/10/Mixite%C3%A9-Urbaine.pdf> (consulté le mars 08, 2021).
- [157] Cerema, « Ilots de chaleur: Agir dans les territoires pour adapter les villes au changement climatique », *Cerema*, juin 28, 2019. <http://www.cerema.fr/fr/actualites/ilots-chaleur-agir-territoires-adapter-villes-au-changement> (consulté le févr. 27, 2020).
- [158] T. Benmarhnia et P. Beaudou, « Les villes et la canicule: se préparer au futur et prévenir les effets sanitaires des îlots de chaleur urbains », *BEH*, n° 16-17, p. 4, juin 2018.
- [159] L. H. Schinasi, T. Benmarhnia, et A. J. De Roos, « Modification of the association between high ambient temperature and health by urban microclimate indicators: A systematic review and meta-analysis », *Environ. Res.*, vol. 161, p. 168-180, 2018, doi: 10.1016/j.envres.2017.11.004.
- [160] D. O. Åström, B. Forsberg, et J. Rocklöv, « Heat wave impact on morbidity and mortality in the elderly population: a review of recent studies », *Maturitas*, vol. 69, n° 2, p. 99-105, juin 2011, doi: 10.1016/j.maturitas.2011.03.008.
- [161] K. Laaidi, A. Ung, M. Pascal, et P. Beaudou, « Vulnérabilité à la chaleur: actualisation des connaissances sur les facteurs de risque », *Bulletin épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5, p. 76-82, 2015.
- [162] A. Bouchama, M. Dehbi, G. Mohamed, F. Matthies, M. Shoukri, et B. Menne, « Prognostic factors in heat wave related deaths: a meta-analysis », *Arch. Intern. Med.*, vol. 167, n° 20, p. 2170-2176, nov. 2007, doi: 10.1001/archinte.167.20.ira70009.
- [163] M. Pascal et K. Laaidi, « Atelier interdisciplinaire sur la vulnérabilité aux vagues de chaleur », *Institut de veille sanitaire*, mai 2013.
- [164] E. Cadot et A. Spira, « Canicule et surmortalité à Paris en août 2003. Le poids des facteurs socio-économiques », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2006/2-3, Art. n° 2006/2-3, déc. 2006, doi: 10.4000/eps.1383.
- [165] T. Benmarhnia, W. Kihal-Talantikite, M. S. Ragetti, et S. Deguen, « Small-area spatiotemporal analysis of heatwave impacts on elderly mortality in Paris: A cluster analysis approach », *Sci. Total Environ.*, vol. 592, p. 288-294, août 2017, doi: 10.1016/j.scitotenv.2017.03.102.

- [166] Ademe, « Diagnostic de la surchauffe urbaine. Méthodes et applications territoriales », sept. 2017. Consulté le: févr. 27, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/diagnostic\\_de\\_la\\_surchauffe\\_urbaine-ademe\\_ils\\_l\\_ont\\_fait\\_recueil\\_bd\\_010307.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/diagnostic_de_la_surchauffe_urbaine-ademe_ils_l_ont_fait_recueil_bd_010307.pdf)
- [167] IAU Ile de France, « Les îlots de chaleur urbains. Répertoire de fiches connaissance », p. 58, 2010.
- [168] P. Croutte et S. Lautié, « Qualité de vie et nuisances sonores: opinion et comportements des franciliens », Crédoc, déc. 2017.
- [169] C. Ménard, D. Girard, C. Léon, et F. Beck, « Baromètre santé environnement 2007 », Éd. Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, Saint-Denis, 2008.
- [170] Anses, « Evaluation des impacts sanitaires extra-auditifs du bruit environnemental », Avis de l'Anses. Rapport d'expertise collective, févr. 2013. Consulté le: févr. 20, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2009sa0333Ra.pdf>
- [171] Direction régionale de santé publique Québec, « Le bruit et la santé ». 2017.
- [172] B. Vincent et X. Olny, « Le bruit des transports, une nuisance, un impact majeur pour la population », *Pollution atmosphérique*, n° 215, p. 12, 2012.
- [173] M. Telle-Lamberton et S. Host, « Le milieu urbain, réceptacle de nuisances multiples », *Les Cahiers de l'IAU IDF*, n° 170-171, p. 5, 2014.
- [174] R. Martin, M. Gauthier, K. Chaussé, C. Thibault, et M.-P. Sassine, « Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie », Institut National de Santé Public du Québec, Guide, 2018. Consulté le: févr. 25, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3547248>
- [175] T. Münzel, T. Gori, W. Babisch, et M. Basner, « Cardiovascular effects of environmental noise exposure », *Eur. Heart J.*, vol. 35, n° 13, p. 829-836, avr. 2014, doi: 10.1093/eurheartj/ehu030.
- [176] WHO Europe, « Burden of disease from environmental noise: quantification of healthy life years lost in Europe », World Health Organization, Regional Office for Europe, Copenhagen, 2011.
- [177] I. Van Kamp et H. Davies, « Environmental noise and mental health: Five year review and future directions », p. 7, 2008.
- [178] CIDB, « Bruit et Santé », Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, 2013. Consulté le: févr. 26, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-bruit-sante-cidb-2013.pdf>
- [179] WHO LARES, « Final report Noise effects and morbidity », p. 22, 2004.
- [180] World Health Organization *et al.*, *WHO housing and health guidelines*. 2018. Consulté le: juill. 29, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK535293/>
- [181] E. Premat, « Prise en compte d'effets météorologiques dans une méthode d'éléments finis de frontière », Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, Lyon, 2000.
- [182] Acoucity - Observatoire de l'environnement sonore, « Confinement COVID-19 - Impact sur l'environnement sonore », avr. 2020. [https://www.bruit.fr/images/2020/04/28/Impact\\_COVID-19\\_sur\\_lEnvironnement\\_Sonore\\_V1.pdf](https://www.bruit.fr/images/2020/04/28/Impact_COVID-19_sur_lEnvironnement_Sonore_V1.pdf) (consulté le juin 10, 2020).
- [183] EHESP, A Urba, « Clef n°11 du Guide ISADORA - Fonctions des espaces publics », 2020. [https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F\\_11\\_Fonctions-espaces-publics-web.pdf](https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F_11_Fonctions-espaces-publics-web.pdf) (consulté le févr. 25, 2021).
- [184] M. C. Kondo, J. M. Fluehr, T. McKeon, et C. C. Branas, « Urban Green Space and Its Impact on Human Health », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 15, n° 3, p. 445, mars 2018, doi: 10.3390/ijerph15030445.
- [185] S. Vida, « Les espaces verts urbains et la santé », *Institut National de santé publique du Québec*, p. 16, 2011.
- [186] H. Barton et C. Tsourou, « Urbanisme et sante : Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants », 2004.

- [187] L. Jardinier, « Convoquer la mobilité pour agir sur la santé », *Environnement, Risques & Santé*, vol. 16, n° 4, p. 375-380, juill. 2017, doi: 10.1684/ers.2017.1041.
- [188] CABE Space, « Decent parks? Decent behaviour? The link between the quality of parks and user behaviour ». 2005.
- [189] J. C. Semenza, « The Intersection of Urban Planning, Art, and Public Health: The Sunnyside Piazza », *Am J Public Health*, vol. 93, n° 9, p. 1439-1441, sept. 2003.
- [190] A. Ellaway, S. Macintyre, et X. Bonnefoy, « Graffiti, greenery, and obesity in adults: secondary analysis of European cross sectional survey », *BMJ*, vol. 331, n° 7517, p. 611-612, sept. 2005, doi: 10.1136/bmj.38575.664549.F7.
- [191] Observatoire national de la politique de la ville, « Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires - Rapport 2018 », mars 2019. Consulté le: févr. 14, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/271650.pdf>
- [192] H. Kruize *et al.*, « Urban Green Space: Creating a Triple Win for Environmental Sustainability, Health, and Health Equity through Behavior Change », *Int J Environ Res Public Health*, vol. 16, n° 22, 11 2019, doi: 10.3390/ijerph16224403.
- [193] A. F. Taylor et F. E. Kuo, « Children with attention deficits concentrate better after walk in the park », *J Atten Disord*, vol. 12, n° 5, p. 402-409, mars 2009, doi: 10.1177/1087054708323000.
- [194] E. Rappe et S.-L. Kivelä, « Effects of garden visits on long-term care residents as related to depression », *HortTechnology*, vol. 15, n° 2, p. 298-303, 2005.
- [195] R. McCaffrey, C. Hanson, et W. McCaffrey, « Garden walking for depression: a research report », *Holist Nurs Pract*, vol. 24, n° 5, p. 252-259, oct. 2010, doi: 10.1097/HNP.0b013e3181f1acd7.
- [196] R. Mitchell et F. Popham, « Effect of exposure to natural environment on health inequalities: an observational population study », *Lancet*, vol. 372, n° 9650, p. 1655-1660, nov. 2008, doi: 10.1016/S0140-6736(08)61689-X.
- [197] D. Pope *et al.*, « Quality of and access to green space in relation to psychological distress: results from a population-based cross-sectional study as part of the EURO-URHIS 2 project », *Eur J Public Health*, vol. 28, n° 1, p. 35-38, 01 2018, doi: 10.1093/eurpub/ckv094.
- [198] R. J. Mitchell, E. A. Richardson, N. K. Shortt, et J. R. Pearce, « Neighborhood Environments and Socioeconomic Inequalities in Mental Well-Being », *Am J Prev Med*, vol. 49, n° 1, p. 80-84, juill. 2015, doi: 10.1016/j.amepre.2015.01.017.
- [199] T. Sugiyama *et al.*, « Can neighborhood green space mitigate health inequalities? A study of socio-economic status and mental health », *Health Place*, vol. 38, p. 16-21, mars 2016, doi: 10.1016/j.healthplace.2016.01.002.
- [200] E. Faure, Z. Vaillant, et S. Rican, « Espaces verts urbains et équité en santé : quelle méthode d'analyse ? », toulouse, mai 2018. Consulté le: mars 30, 2020. [En ligne]. Disponible sur: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02007192>
- [201] C. Cirelli, F. Maccaglia, et P. Melé, « « L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : gérer les déchets en régime de proximité », *Flux*, vol. N° 109-110, n° 3, p. 61-72, déc. 2017.
- [202] Société Francophone de Santé et Environnement, « 10e congrès annuel SFSE. Les inégalités socio-environnementales de santé, pour une approche interdisciplinaire ». nov. 27, 2019. Consulté le: mars 30, 2020. [En ligne]. Disponible sur: [http://www.sfse.org/userfiles/files/Congres\\_2019/z%20-%20Actes/Actes\\_Congres\\_2019\\_leger.pdf](http://www.sfse.org/userfiles/files/Congres_2019/z%20-%20Actes/Actes_Congres_2019_leger.pdf)
- [203] E. Faure *et al.*, « Articuler disponibilité et accessibilité aux espaces verts publics pour appréhender la justice environnementale en France », p. 17, 2019.
- [204] H. V. S. Cole, M. Garcia Lamarca, J. J. T. Connolly, et I. Anguelovski, « Are green cities healthy and equitable? Unpacking the relationship between health, green space and gentrification », *J Epidemiol Community Health*, vol. 71, n° 11, p. 1118-1121, nov. 2017, doi: 10.1136/jech-2017-209201.

- [205] H. V. S. Cole, M. Triguero-Mas, J. J. T. Connolly, et I. Anguelovski, « Determining the health benefits of green space: Does gentrification matter? », *Health Place*, vol. 57, p. 1-11, 2019, doi: 10.1016/j.healthplace.2019.02.001.
- [206] J. a. A. Dalstra *et al.*, « Socioeconomic differences in the prevalence of common chronic diseases: an overview of eight European countries », *Int J Epidemiol*, vol. 34, n° 2, p. 316-326, avr. 2005, doi: 10.1093/ije/dyh386.
- [207] L. Ellison-Loschmann *et al.*, « Socioeconomic status, asthma and chronic bronchitis in a large community-based study », *Eur. Respir. J.*, vol. 29, n° 5, p. 897-905, mai 2007, doi: 10.1183/09031936.00101606.
- [208] G. Menvielle *et al.*, « Socioeconomic inequalities in alcohol related cancer mortality among men: to what extent do they differ between Western European populations? », *Int. J. Cancer*, vol. 121, n° 3, p. 649-655, août 2007, doi: 10.1002/ijc.22721.
- [209] Inserm, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Institut national de la santé et de La recherche médicale. Paris: INSERM, Instituts thématiques, 2014.